

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

5 PRÉSENTATION DU GROUPE

- 6 1.1 PROFIL DU GROUPE
- 7 1.2 CHIFFRES CLÉS & COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE
- 12 1.3 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

15 ACTIVITÉS

- 16 2.1 STRUCTURE DU GROUPE
- 17 2.2 ERAMET NICKEL
- 24 2.3 ERAMET ALLIAGES
- 32 2.4 ERAMET MANGANÈSE
- 44 2.5 ORGANISATION ERAMET / ERAMET HOLDING
- 45 2.6 USINES ET ÉQUIPEMENTS
- 46 2.7 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT /RÉSERVES ET RESSOURCES

61 FACTEURS DE RISQUES

- 62 3.1 RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES
- 62 3.2 RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE
- 64 3.3 RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS
- 67 3.4 RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX / LITIGES
- 70 3.5 RISQUES DE LIQUIDITÉS, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE
- 72 3.6 ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

75 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 76 4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016
- 98 4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET

- 99 4.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
- 118 4.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE DES MANDATAIRES SOCIAUX ARTICLE R. 225-104-1 DU CODE DE COMMERCE ISSU DU DÉCRET N°2016-182 DU 23 FÉVRIER 2016

- 119 4.5 TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 120 4.6 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

123 DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 124 5.1 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ORGANISATION
- 125 5.2 PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
- 145 5.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 151 5.4 PROJETS INDUSTRIELS ET MINIERS
- 154 5.5 RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES
- 156 5.6 SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ
- 159 5.7 RESSOURCES HUMAINES
- 171 5.8 NOTE MÉTHODOLOGIQUE
- 175 5.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION TEL QU'INCLUS AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

179 ÉTATS FINANCIERS

- 180 6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015

- 246 6.2 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2015
- 276 6.3 COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2014 ET 2013
- 276 6.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES
- 277 6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

279 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

- 280 7.1 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ
- 282 7.2 CAPITAL SOCIAL
- 290 7.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
- 294 7.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

299 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

- 300 8.1 EXPOSÉ DES MOTIFS
- 302 8.2 TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS
- 308 8.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

311 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 312 9.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
 - 313 9.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 314 9.3 INFORMATION FINANCIÈRE
 - 315 9.4 TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL
 - 316 9.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION
 - 318 9.6 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004
-

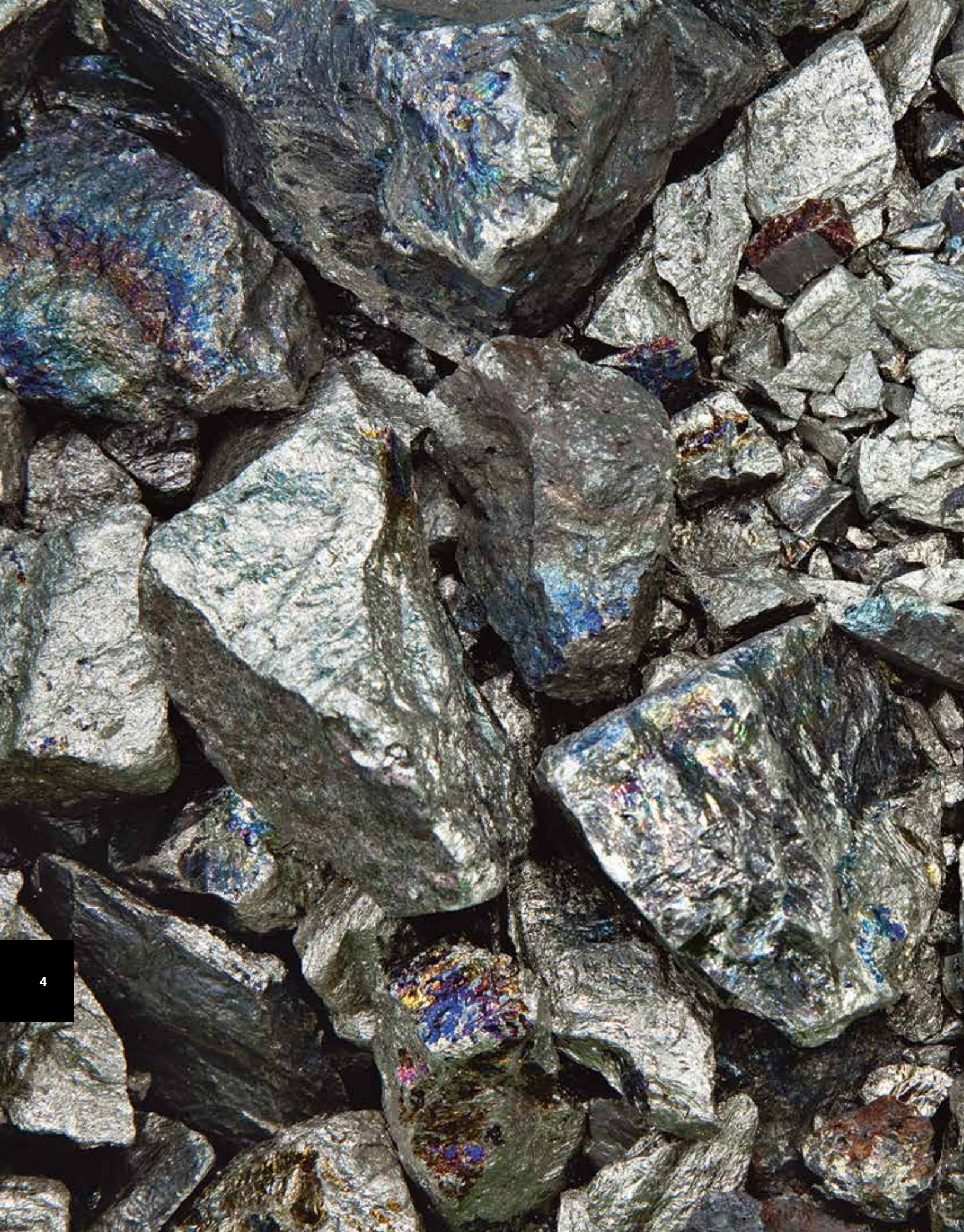
2015

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document de référence annule et remplace la version du Document de référence déposée sous le n° D. 16-0301 le 7 avril 2016 et mise en ligne le 8 avril 2016 qui comportait une erreur en page 302, au premier paragraphe de la quatrième résolution : le montant du report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice s'élève à 493 894 189,97 euros et non à 1 156 925 370,65 euros. À l'exception de cette modification, aucune autre modification n'a été apportée au Document.

Le présent Document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2015, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêté des comptes à la date de son dépôt.

Société anonyme au capital de 80 956 814,90 euros.
Siège social : Tour Maine-Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 Paris.
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381.



Chapitre 1

PRÉSENTATION DU GROUPE

6 1.1 PROFIL DU GROUPE

- 6 1.1.1 LES MATIÈRES PREMIÈRES, ÉLÉMENTS INDISPENSABLES AU MONDE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN
- 6 1.1.2 LE POSITIONNEMENT SPÉCIFIQUE DU GROUPE ERAMET
- 6 1.1.3 LA STRATÉGIE DU GROUPE ERAMET POUR FAIRE FACE À LA CRISE

7 1.2 CHIFFRES CLÉS & COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

- 7 1.2.1 CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ
- 8 1.2.2 SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS
- 10 1.2.3 INVESTISSEMENTS
- 11 1.2.4 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES
- 12 1.3 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ**

1.1 PROFIL DU GROUPE

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2015 près de 14 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros.

Le groupe ERAMET détient des positions de leadership mondial dans ses métiers :

- ERAMET Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Huitième producteur mondial de nickel, le Groupe est le premier producteur mondial de ferronickel, un des trois seuls producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel.
- ERAMET Alliages est le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie. ERAMET Alliages conçoit et développe des pièces et des produits tant dans le domaine des aciers à hautes performances, des superalliages (base nickel), de l'aluminium, que du titane, métal en fort développement. ERAMET Alliages est également leader mondial de la métallurgie des poudres atomisées au gaz.
- ERAMET Manganèse est le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon), le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le premier producteur d'alliages à plus haute valeur ajoutée, les « affinés », et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.
- Enfin, le Groupe détient une nouvelle activité dans le domaine du dioxyde de titane et

du zircon, TiZir, en joint-venture à 50 % avec l'Australien Mineral Deposits Limited. L'amont de cette filière est localisé sur le site de Grande Côte au Sénégal (sables minéralisés) qui a démarré au premier semestre 2014. La transformation (enrichissement du minerai de titane) se poursuit en aval par pyrométallurgie à l'usine de TiZir Titanium & Iron en Norvège.

1.1.1 LES MATIÈRES PREMIÈRES, ÉLÉMENTS INDISPENSABLES AU MONDE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

La consommation de matières premières est portée par le développement de l'urbanisation (manganèse, dioxyde de titane, zircon), l'amélioration des conditions moyennes de vie (aciers inoxydables, alliages de nickel et cobalt), le transport et la production d'énergie (superalliages, alliages à haute performance), les nouvelles technologies liées à la connectivité (lithium par exemple).

Après la forte croissance des décennies passées, le marché des matières premières a atteint en 2015, son plus bas niveau depuis plus de 15 ans. Ce recul est lié au ralentissement de la production industrielle chinoise et à la faiblesse persistante de la croissance de l'économie mondiale. La Chine qui a connu une croissance soutenue depuis les années 2000 s'est imposée comme le plus grand consommateur de métaux au monde, à l'origine de la demande de plus de la moitié des volumes mondiaux de nickel et de manganèse.

Un nouveau modèle des équilibres offre demande se met en place en particulier en Chine où la consommation s'inscrit désormais dans une phase de post-urbanisation avec un régime de surcapacité significative par rapport à la demande.

1.1.2 LE POSITIONNEMENT SPÉCIFIQUE DU GROUPE ERAMET

Au-delà de la crise actuelle des métaux, liée en grande partie à l'évolution de l'économie chinoise, le groupe ERAMET ne manque pas d'atouts :

- des gisements de classe mondiale ;
- des positions de leadership dans chacun de nos métiers de la mine à la métallurgie ;
- des savoir-faire spécifiques, souvent issus de notre R&D, avec de fortes exigences environnementales et sociétales.

1.1.3 LA STRATÉGIE DU GROUPE ERAMET POUR FAIRE FACE À LA CRISE

Dans l'environnement actuel des marchés et de l'économie mondiale, la stratégie du Groupe vise en priorité la génération de cash, selon les axes suivants :

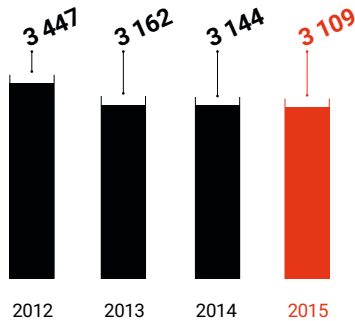
- Premièrement, concentrer les efforts sur les cœurs de métier du Groupe en se consacrant aux progrès et restructurations nécessaires aux activités clés.
- En second lieu, gagner en compétitivité pour renforcer les positions concurrentielles du Groupe. Ceci résultera des plans de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité engagés et projetés.
- À plus long terme, le groupe ERAMET développera des projets ciblés, sélectionnés pour leur contribution à la création de valeur, en particulier ceux issus de la R&D interne du Groupe.

Cette stratégie vise à améliorer sur le long terme le profil de risque du groupe ERAMET et à renforcer sa capacité de résistance en période de crise.

1.2 CHIFFRES CLÉS & COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ⁽¹⁾

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)

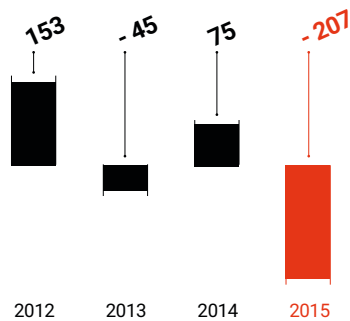


Le chiffre est resté stable par rapport à 2014 pour s'élever à 3 109 millions d'euros

1,6

MILLIARD D'EUROS
DE LIQUIDITÉS FINANCIÈRES
AU 31 DÉCEMBRE 2015

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EN MILLIONS D'EUROS)



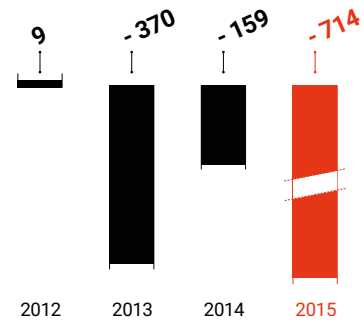
Un résultat opérationnel courant en fort recul profondément impacté par la crise mondiale des métaux

ENVIRON

180

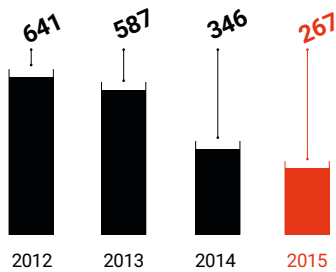
MILLIONS D'EUROS
D'ÉCONOMIES CUMULÉES
SUR 2014 ET 2015

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)



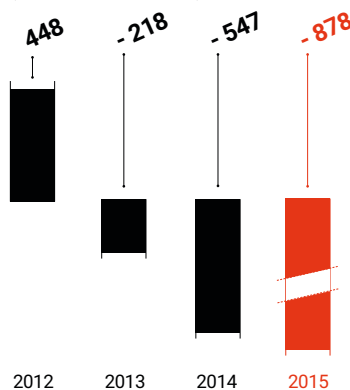
Un résultat net part du Groupe en nette dégradation sur 2015 impacté par des dépréciations exceptionnelles

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (EN MILLIONS D'EUROS)



Des investissements industriels limités à 267 millions d'euros, en baisse de 23 % par rapport à 2014

TRÉSORERIE NETTE (ENDETTEMENT NET) (EN MILLIONS D'EUROS)



Le niveau d'endettement net s'établit à 878 millions d'euros au 31 décembre 2015

Répartition du résultat opérationnel courant par Branche d'activité (EN MILLIONS D'EUROS)

	2015	2014
Nickel	(261)	(52)
Alliages	27	23
Manganèse	58	137
Holding	(31)	(33)
TOTAL	(207)	75

Répartition des investissements industriels par Branche d'activité (EN MILLIONS D'EUROS)

	2015	2014
Nickel	56	97
Alliages	44	48
Manganèse	164	199
Holding	3	2
TOTAL	267	346

(1) Les données consolidées présentées, pour le Groupe et les Branches, dans le présent Document de Référence à l'exception du chapitre 6, sont des données ajustées issues du Reporting du Groupe qui intègre les coentreprises selon la méthode proportionnelle. Voir réconciliation avec les comptes consolidés publiés en normes IFRS au paragraphe 1.2.2.

1.2.2 SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

(EN MILLIONS D'EUROS)	2015	2014
Chiffre d'affaires	3 109	3 144
Résultat opérationnel courant	(207)	75
Résultat opérationnel	(813)	(54)
Résultat net	(912)	(171)
Résultat net – part du Groupe	(714)	(159)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(7)	43
Capitaux employés ⁽¹⁾	3 060	3 462
Investissements industriels	267	346

(1) hors impact projet Weda Bay sur 2014 et 2015.

1.2.2.1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les résultats 2015 ont été très significativement impactés par la crise mondiale et profonde du secteur minier et métallurgique, avec des prix au plus bas depuis 15 ans, le nickel et le manganèse étant simultanément particulièrement affectés. Le chiffre d'affaires est néanmoins resté stable à 3 109 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant s'établit à - 207 millions d'euros, et le résultat net part du Groupe à - 714 millions d'euros, après prise en compte de 668 millions d'euros de dépréciations d'actifs et de créances d'impôts.

Le plan 2014-2017 de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité a été rigoureusement poursuivi. L'objectif est atteint à mi-parcours avec environ 180 millions d'euros d'économies à fin 2015 sur les 360 millions d'euros visés en fin de plan ⁽¹⁾. Il est lancé un projet spécifique à la SLN, en vue de renforcer ce plan au cours du premier semestre 2016, permettant de réduire significativement le *cash cost*.

Les vigoureuses mesures de préservation du cash ont été poursuivies, notamment la suspension des grands projets et la limitation des investissements à la sécurité et à la stricte maintenance. Les investissements industriels ont été réduits à 267 millions d'euros, en baisse de 23 % par rapport à 2014 et de 55 % par rapport à 2013. L'endettement net s'élève à 878 millions d'euros au 31 décembre 2015 et la liquidité financière du Groupe à 1,6 milliard d'euros.

(1) En impact annuel sur le résultat opérationnel courant par rapport à 2013.

1.2.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Dans le contexte de crise des métaux, dont la durée et l'ampleur sont exceptionnelles, le chiffre d'affaires du groupe ERAMET est resté stable à 3 109 millions d'euros (- 1 % par rapport à 2014). Le chiffre d'affaires sur les activités d'ERAMET Manganèse est stable par rapport à l'exercice précédent alors que le chiffre d'affaires sur les activités d'ERAMET Nickel est en diminution du fait d'une baisse des prix du nickel et que le chiffre d'affaires des activités d'ERAMET Alliages est en hausse de 6 % par rapport à 2014 grâce à la progression du secteur aéronautique chez Aubert & Duval.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant du Groupe est en fort recul par rapport à 2014, à - 207 millions d'euros, profondément impacté par le résultat opérationnel courant d'ERAMET Nickel (- 261 millions d'euros) qui n'a pas été compensé par les résultats positifs d'ERAMET Alliages et d'ERAMET Manganèse.

Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse du prix des matières premières, notamment le cours du nickel au LME et du minerai de manganèse, partiellement compensée par l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts et les résultats en hausse d'Aubert & Duval.

La croissance du secteur de l'aéronautique reste bien orientée et les résultats d'Aubert

& Duval au sein d'ERAMET Alliages ont ainsi progressé en 2015.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Il s'élève à - 813 millions d'euros en baisse significative par rapport à 2014 (- 54 millions d'euros). Les autres charges et produits opérationnels (hors dépréciation d'actifs) passent de 102 millions d'euros en 2014 à 132 millions d'euros en 2015, incluant notamment les coûts d'études des grands projets.

Le résultat opérationnel 2015 est impacté à hauteur de - 474 millions d'euros par des dépréciations d'actifs concernant notamment ERAMET Nickel et les activités d'alliages de ERAMET Manganèse, du fait des niveaux historiquement bas des métaux.

RÉSULTAT NET

Il s'établit à - 912 millions d'euros en 2015 contre - 171 millions d'euros en 2014, après prise en compte :

– du résultat financier négatif de - 90 millions d'euros, contre - 68 millions d'euros en 2014 incluant :

- le coût de l'endettement net pour - 68 millions d'euros, résultat d'une trésorerie moyenne de 730 millions d'euros placés à environ 1,35 % et d'une dette brute moyenne de 1 594 millions d'euros au taux de 4,72 %;
- les autres produits et charges financiers qui représentent une charge de - 22 millions d'euros ;

– une charge d'impôt de 8 millions d'euros, à comparer à un produit d'impôt théorique de 311 millions d'euros (résultat net avant impôt - 904 x 34,43 %) ; cette différence s'explique notamment par l'impact des dépréciations d'actifs pour - 105 millions d'euros et les impôts différés actifs limités ou non reconnus sur certaines entités fiscales en perte pour - 292 millions d'euros, dont - 194 millions d'euros en Nouvelle-Calédonie, partiellement compensés par une reprise d'impôt différé passif de 63 millions d'euros.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Il s'élève à - 714 millions d'euros par rapport à - 159 millions d'euros en 2014, après prise en compte de 198 millions d'euros attribuables aux minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2015.

1.2.2.3 FINANCEMENT ⁽²⁾

L'endettement net ⁽³⁾ du Groupe s'élève à 878 millions d'euros au 31 décembre 2015 par rapport à 547 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette variation est la résultante des flux suivants :

- 7 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (+ 43 millions d'euros en 2014) :
- - 160 millions d'euros de marge brute d'autofinancement contre + 125 millions d'euros en 2014 du fait d'une forte baisse des résultats 2015 par rapport à 2014,
- + 153 millions d'euros de variation de BFR du fait de l'activité avec notamment des stocks et des créances en forte baisse ;

- 283 millions d'euros de flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements, dont principalement - 267 millions d'euros d'investissements industriels, en baisse de 23 % par rapport à 2014 et de 55 % par rapport à 2013 ;

- 41 millions d'euros en incidence des variations des cours de devises.

1.2.2.4 BILAN ÉCONOMIQUE ⁽⁴⁾

Le total du bilan économique du Groupe s'établit au 31 décembre 2015 à 3 704 millions d'euros par rapport à 4 255 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Cette diminution de 551 millions d'euros résulte principalement :

- d'une part, de la diminution de l'actif immobilisé de 404 millions d'euros qui s'explique essentiellement par des dépréciations d'actifs de 474 millions d'euros sur l'exercice 2015 et de la diminution du BFR simplifié de 173 millions d'euros du fait de l'activité avec notamment des stocks et des créances

clients en baisse respectivement de 84 millions d'euros et 94 millions d'euros ;

- d'autre part, de la baisse des capitaux propres (- 975 millions d'euros) due pour l'essentiel à la perte nette 2015, de l'augmentation de l'endettement net de 331 millions d'euros (voir § Financement) et de l'augmentation des provisions de 80 millions d'euros.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres (*gearing*) s'élève à 49 % au 31 décembre 2015.

Les passifs éventuels liés à des litiges sont détaillés à la note 12 des comptes consolidés.

Les objectifs et la politique en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique de couverture ainsi que l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité, de trésorerie sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés dans la note 7 – Instruments financiers et gestion des risques.

Réconciliation du reporting du Groupe et des comptes publiés

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	CONTRIBUTION CO-ENTRE- PRISES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	CONTRIBUTION CO-ENTRE- PRISES	EXERCICE 2014
	PUBLIÉ ⁽¹⁾		REPORTING ⁽²⁾	PUBLIÉ ⁽¹⁾		REPORTING ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	3 015	94	3 109	3 075	69	3 144
EBITDA	92	-	92	363	-	363
Résultat opérationnel courant	(191)	(16)	(207)	86	(11)	75
Résultat opérationnel	(744)	(69)	(813)	(15)	(39)	(54)
Résultat net – part du Groupe	(714)	-	(714)	(159)	-	(159)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(13)	6	(7)	50	(7)	43
Investissements industriels	242	25	267	305	41	346
(Endettement financier net)	(716)	(162)	(878)	(411)	(136)	(547)
Capitaux propres	1 788	(9)	1 779	2 756	(2)	2 754
Capitaux propres – part du Groupe	1 466	-	1 466	2 322	-	2 322

(1) Données publiées avec les co-entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes en vigueur.

(2) Reporting du Groupe, avec les co-entreprises comptabilisées selon l'intégration proportionnelle.

(2) Tableau de flux de l'endettement net (note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(3) L'endettement net est composé des « Emprunts – part à moins d'un an » et des « Emprunts – part à plus d'un an » diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et des « Actifs financiers courants ».

(4) Bilan économique (note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

1.2.3 INVESTISSEMENTS

1.2.3.1 OBJECTIFS POURSUIVIS

La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches (Nickel, Manganèse et Alliages). La politique d'investissement repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen et long terme. Dans le contexte économique où le groupe ERAMET a évolué en 2015, les autorisations d'investissement ont été notamment accordées aux projets dans le domaine de la sécurité et de la stricte maintenance.

1.2.3.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements industriels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 641 millions d'euros en 2012, 587 millions d'euros en 2013, 346 millions d'euros en 2014 et 267 millions d'euros en 2015.

Le mode de financement peut différer pour chaque grand projet (fonds propres, crédits bancaires et crédit-bail notamment). Des informations complémentaires figurent à la note 9 des comptes consolidés. Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR BRANCHE ET NATURE DES PRINCIPAUX PROJETS

ERAMET Nickel

(EN MILLIONS D'EUROS)	2012	2013	2014	2015
Investissements industriels	146	172	97	56

Amélioration des outils de production

En 2015, les budgets d'investissements d'ERAMET Nickel ont été de nouveau réduits après la forte baisse déjà engagée en 2014. Les projets retenus ont été évalués en fonction de critères stricts pour répondre aux besoins préalables de sécurité et d'environnement, pour améliorer la productivité ou pour renouveler des équipements obsolètes. Dans le cadre de cette recherche systématique de performances dans un contexte de limitation des sommes à investir, les plus importants investissements ont été priorisés.

– Pour la Société Le Nickel-SLN, la fin de la réalisation du nouvel atelier charbon et des nouveaux foyers des sècheurs a représenté à elle seule plus de 10 % du montant total de la SLN. La mise en service de l'ensemble a été effective à la fin du premier semestre 2015. Au total, pour la SLN, la répartition des dépenses a été de 10 % pour les investissements d'amélioration des préalables HSE (performances et conditions), de 30 % pour les investissements dits stratégiques sur mines et usine et de 60 % pour ceux courants à l'usine et sur mines.

– À Sandouville et à Eurotungstène, les investissements ont été limités au strict minimum

de maintien des outils de production et de garantie des préalables, sécurité comme environnement.

Centrale électrique pour la Société Le Nickel-SLN

Le financement par ERAMET d'une nouvelle centrale électrique à Doniambo est irréalisable dans les conditions actuelles du marché du nickel et compte tenu des résultats financiers de la SLN. ERAMET a décidé de suspendre ce projet comme d'ailleurs l'ensemble de ses grands projets, de poursuivre le contact avec les autorités calédoniennes et de maintenir une veille technologique dans l'attente de l'amélioration des marchés.

Projet Weda Bay

En raison des conditions de marché du nickel très déprimées, la plupart des projets d'usine de nickel en Indonésie sont en sommeil ou fortement au ralenti. Le projet Weda Bay est dans cette situation conformément à l'annonce il y a un an et demi de la suspension du projet.

ERAMET Manganèse

(EN MILLIONS D'EUROS)	2012	2013	2014	2015
Investissements industriels	399	346	199	164

En 2015, ERAMET Manganèse, dans des conditions de marché qui se sont dégradées, a adapté son niveau d'investissement en le concentrant sur les investissements stratégiques, de sécurité et environnementaux, ainsi que de maintien de l'outil industriel.

Consolidation de la capacité de production de Comilog

En 2015, ERAMET Manganèse a finalisé les investissements relatifs à la consolidation de

la capacité de production de COMILOG à 4 millions de tonnes par an, par la mise en service de matériels ferroviaires complémentaires :

- 30 wagons minéraliers ; et
- six locomotives de ligne.

La rénovation de la SETRAG

L'effort d'investissement nécessaire pour sécuriser les conditions de circulation des trains sur le réseau Transgabonais s'est poursuivi en 2015, et sera amplifié dans les prochaines années avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de remise à niveau de la voie ferrée.

L'année 2015 aura permis d'améliorer significativement les conditions de circulation dans les zones du réseau ferroviaire les plus critiques grâce au renouvellement du ballast et à l'amélioration du drainage de la plateforme de la voie ferrée. Cet important effort a d'ores et déjà permis d'améliorer sensiblement les temps de parcours des trains voyageurs et minéraliers et de réduire significativement la fréquence des incidents.

Le parc de locomotives de manœuvre a été significativement renouvelé, par l'arrivée en fin d'année de six locomotives, qui vont permettre de faciliter les manœuvres de constitution des rames et par voie de conséquence, les temps de cycle des trains.

Enfin, SETRAG a poursuivi ses efforts d'amélioration des conditions de logement de ses agents qui ont été, pour certains d'entre eux, redéployés le long du parcours ferroviaire afin

d'assurer une plus grande réactivité dans les opérations de maintenance de la voie.

Au-delà de la poursuite de ces projets, des investissements visant à améliorer la sécurité, l'impact environnemental et la productivité du dispositif de production, ont été effectués.

Plusieurs investissements importants concernant l'empreinte environnementale de nos usines de fabrication des ferro-alliages de manganèse ont été effectués (systèmes de captation et de filtration des fumées, stockage des déchets ultimes).

ERAMET Manganèse a également poursuivi et finalisé la mise en place d'un outil commun de pilotage de ses usines d'alliages en Europe en déployant le système SAP sur la Norvège, après sa mise en place à Dunkerque en 2014.

Le four de l'usine de TiZir Titanium & Iron a été entièrement refait en 2015 pour diminuer son empreinte environnementale, améliorer ses performances et permettre la fabrication d'un produit à plus forte valeur ajoutée (laitier pour fabrication de pigment par voie chlorure).

Enfin, les travaux de construction d'une École des Mines et de la Métallurgie à Moanda en partenariat avec l'État gabonais se sont poursuivis au rythme prévu.

1.2.4 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1.2.4.1 INFORMATION JUSQU'À LA DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

ERAMET a tiré, début janvier 2016, 980 millions d'euros sur la ligne disponible relative au crédit renouvelable multidevises (RCF – *Multicurrency Revolving Credit Facility Agreement*).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

1.2.4.2 PERSPECTIVES 2016

L'accélération et l'amplification des mesures de réduction des coûts et d'amélioration des performances permettront au groupe ERAMET de faire face à cette période difficile.

Dans ces conditions de marché dégradées et suite à l'augmentation des niveaux mondiaux des stocks, le groupe ERAMET a décidé au 1^{er} trimestre 2016 un arrêt de la production minière à Moanda de quatre semaines et une réduction significative de sa production d'alliages de manganèse.

La limitation aux investissements de sécurité et de stricte maintenance sera reconduite sur l'année 2016. Cela est rendu possible après la période de forts investissements de modernisation de l'outil de production réalisés au début de la décennie 2010.

Un programme de cession d'actifs est développé en parallèle.

ERAMET Alliages

(EN MILLIONS D'EUROS)	2012	2013	2014	2015
Investissements industriels	84	64	48	44

Au cours de l'exercice 2015, ERAMET Alliages a maintenu ses investissements à un niveau similaire à celui de 2014. Il s'agit d'investissements de sécurité/maintenance/modernisation relatifs aux installations existantes. Ils ont en particulier porté sur des équipements de traitement thermique liés à

l'augmentation des cadences de fabrication des pièces en titane destinées aux marchés de l'aéronautique et à l'adaptation de l'aciérie d'Erasteel à Commentry, ainsi qu'au Système d'Information dont la nouvelle application de paye d'Aubert & Duval.

1.3 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

1880

La Société Le Nickel est créée en 1880 pour l'exploitation de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie. Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années 1960, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Peñarroya-Mokta).

1974

L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne Société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983

Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985

La Société Métallurgique Le Nickel-SLN qui regroupe les actifs minières localisés en Nouvelle-Calédonie devient filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une

stratégie de diversification dans des activités complémentaires.

1989-1991

Acquisition de la société française La Comentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel dans le secteur des aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel.

1991

Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec Nisshin Steel. La participation de Nisshin Steel au capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN atteint 10 % fin octobre 1994.

1992

La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de Société Le Nickel-SLN et ERAMET.

1994

Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital.

1994

Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

1995-1996

Prise de participation, par ERAMET, à hauteur de 46 % dans le capital de COMILOG (Gabon),

producteur de minerai de manganèse, de ferromanganèse et de produits chimiques à base de manganèse.

1997

ERAMET acquiert de Gengabon (groupe Gencor) 15 % complémentaire du capital de COMILOG.

1998

Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999

– Intégration au sein du Groupe de la société SIMA (famille Duval), producteur et transformateur d'aciers spéciaux à hautes performances.

– Cession de 30 % du capital de la Société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'état français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA.

– Acquisition des activités Manganèse (alliages affinés) du groupe norvégien Elkem.

Au terme de ces opérations, les activités du Groupe sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés (Cogema/AREVA et les sociétés SORAME et CEIR (famille Duval)), l'État français conservant une participation minoritaire.

2000

Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse – Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon).

2002

Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2005

Prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical (filiale de Gulf Chemical and Metallurgical Corp) aux États-Unis. SETRAG obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans. Création de la société Maboumine, au Gabon, filiale de Comilog, pour l'étude du gisement de Mabounié (niobium, terres rares, uranium, phosphates).

2006

Acquisition de Weda Bay Nickel en Indonésie.

2007

Échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

2008

- Acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien Tinfos.
- Création d'UKAD portant sur l'amont minier et la 1^{ère} transformation du titane (forgeage de lingots).

2009

Cession de 33,4 % de Strand Minerals (holding du projet Weda Bay) à Mitsubishi Corporation.

ERAMET porte sa participation dans Eralloys (ex-Tinfos, Norvège) à 100 % après acquisition des minoritaires. Cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

Acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

2010

Accord avec la République gabonaise sur l'augmentation progressive (jusqu'en 2015) de sa participation au capital de la société COMILOG.

2011

Création de TiZir, joint-venture dans le secteur des sables minéralisés avec Mineral Deposits Ltd.

2012

Acquisition par le Fonds Stratégique d'Investissement (devenu Bpifrance) des actions d'ERAMET détenues antérieurement par AREVA.

2013

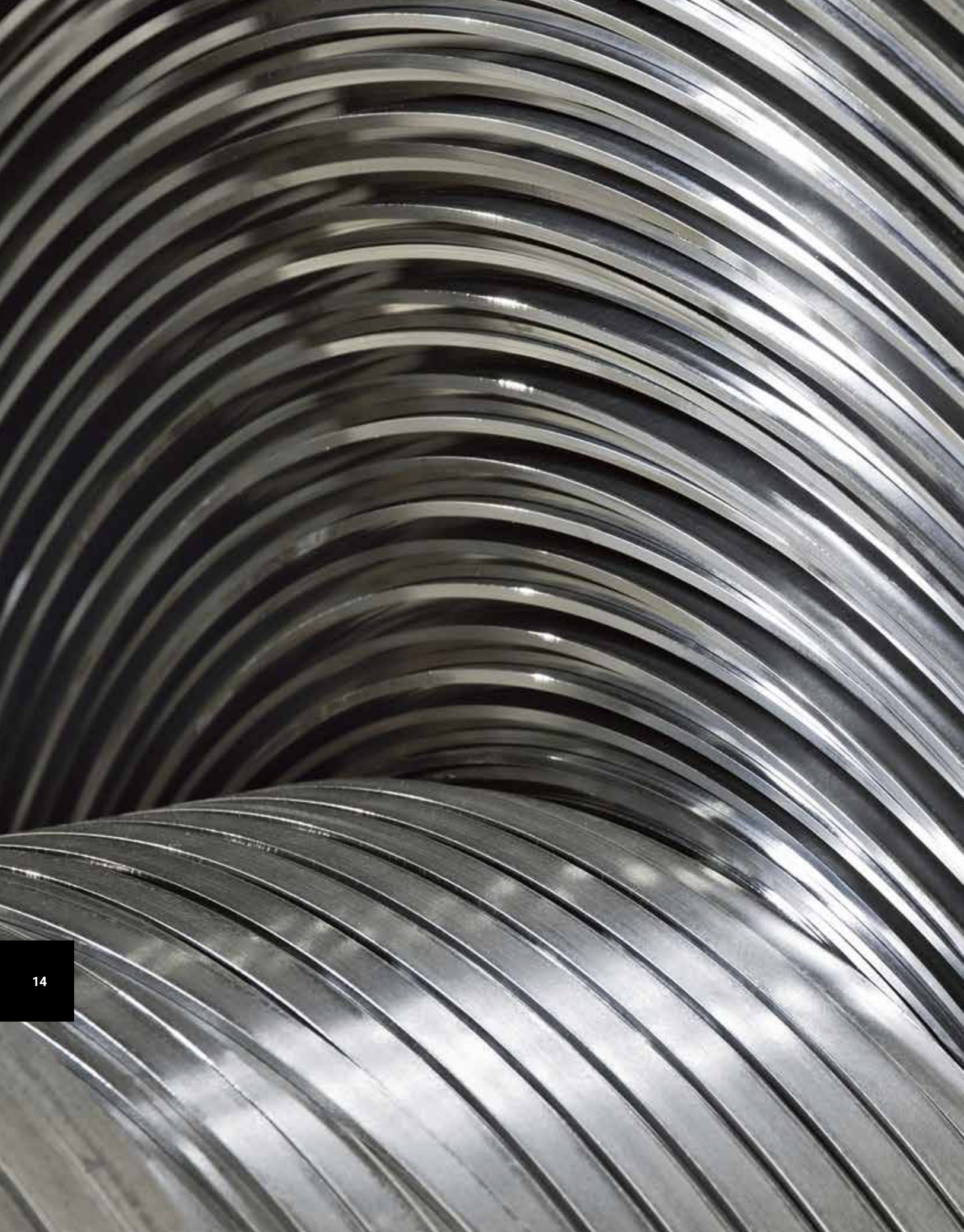
Nomination, sur proposition commune de BPI et de SORAME et CEIR, d'un administrateur représentant le Gabon au Conseil d'administration d'ERAMET.

2014

Démarrage du Complexe Métallurgique de Moanda au Gabon et (à travers TiZir) de Grande Côte au Sénégal (sables minéralisés).

2015

- Lancement d'EcoTitanium, première filière de production de titane de qualité aéronautique en Europe à partir de matières recyclées. Elle est détenue par trois actionnaires : UKAD (43,5 %), l'État français dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir opérés par l'ADEME (41,3 %), et la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France (15,2 %), par l'intermédiaire de sa filiale de prise de participation, CACF Développement.
- Création de MKAD, nouvelle unité d'usinage de grandes pièces de titane, joint-venture entre Aubert & Duval et Mecachrome. L'ambition est d'y transformer le titane produit par EcoTitanium.

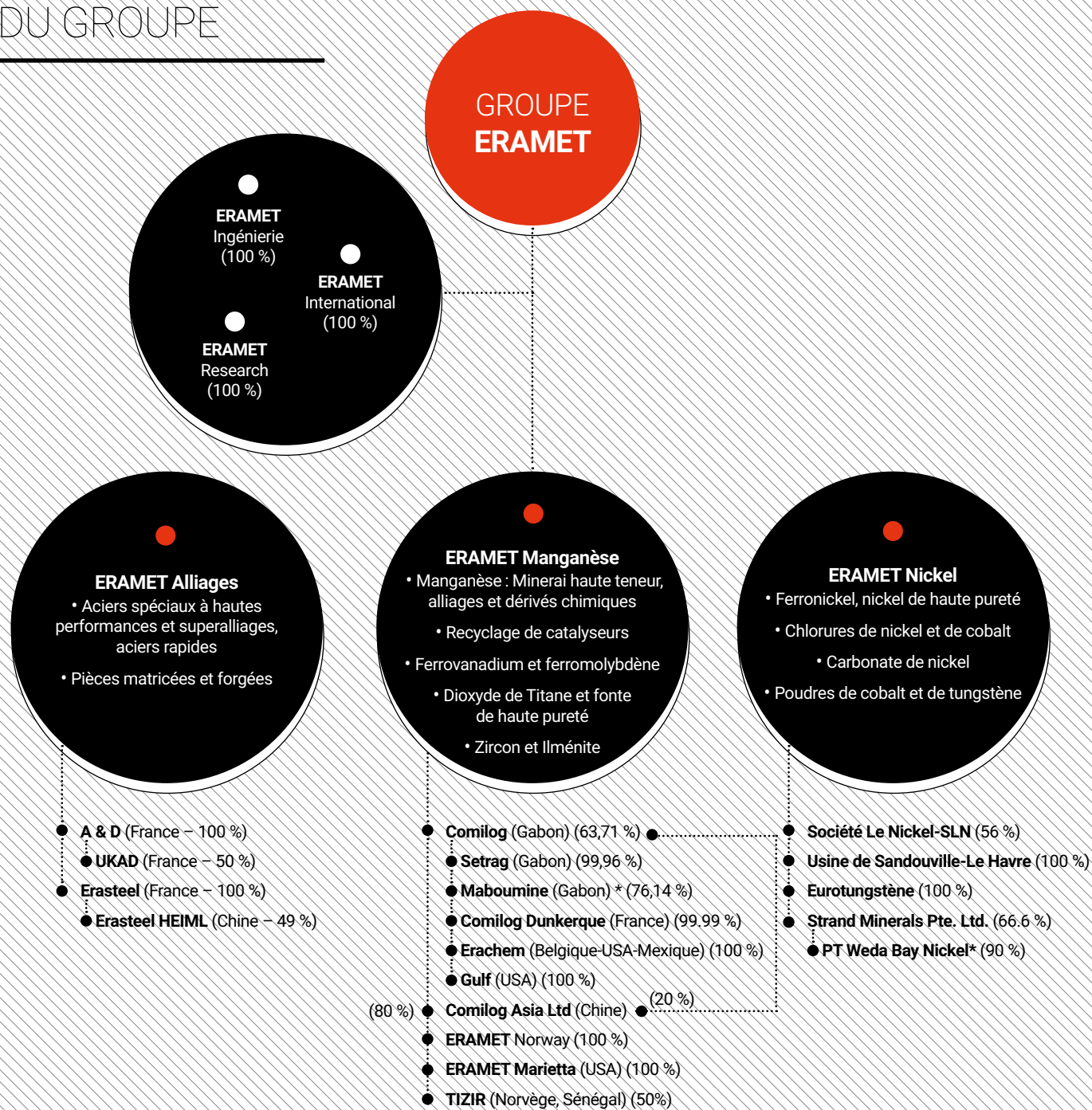


Chapitre 2

ACTIVITÉS

- 16 **2.1 STRUCTURE DU GROUPE**
- 17 **2.2 ERAMET NICKEL**
 - 17 2.2.1 LE MARCHÉ DU NICKEL
 - 18 2.2.2 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL
 - 20 2.2.3 STRUCTURE D'ERAMET NICKEL
 - 22 2.2.4 FAITS MARQUANTS
 - 22 2.2.5 ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
 - 23 2.2.6 ERAMET NICKEL EN 2015 : CHIFFRES CLEFS
- 24 **2.3 ERAMET ALLIAGES**
 - 24 2.3.1 LES MÉTIERS D'ERAMET ALLIAGES : UN MÉTALLURGISTE HAUT DE GAMME À L'AMONT D'INDUSTRIES STRATÉGIQUES, NOTAMMENT L'AÉRONAUTIQUE
 - 25 2.3.2 LE POSITIONNEMENT HAUT DE GAMME D'ERAMET ALLIAGES
 - 26 2.3.3 DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION SPÉCIALISÉS POUR L'ÉLABORATION DES ACIERS À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET SUPERALLIAGES
 - 27 2.3.4 LES CONCURRENTS D'ERAMET ALLIAGES
 - 28 2.3.5 STRUCTURE D'ERAMET ALLIAGES
 - 31 2.3.6 ERAMET ALLIAGES EN 2015
- 32 **2.4 ERAMET MANGANÈSE**
 - 32 2.4.1 LE MARCHÉ DU MANGANÈSE
 - 37 2.4.2 PRÉSENTATION D'ERAMET MANGANÈSE
 - 42 2.4.3 ERAMET MANGANÈSE EN 2015
- 44 **2.5 ORGANISATION ERAMET / ERAMET HOLDING**
- 45 **2.6 USINES ET ÉQUIPEMENTS**
- 46 **2.7 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/RÉSERVES ET RESSOURCES**
 - 46 2.7.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : UNE R&D QUI SE DÉPLOIE SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR DES MÉTAUX, DE LA MINE AUX PRODUITS
 - 49 2.7.2 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

2.1 STRUCTURE DU GROUPE



* Projet non décidé à ce stade

2.2 ERAMET NICKEL

2.2.1 LE MARCHÉ DU NICKEL

2.2.1.1 UTILISATIONS DU NICKEL

Le nickel est utilisé principalement en tant qu'élément entrant dans la composition de nombreux aciers spéciaux, au sens large, c'est-à-dire les aciers inoxydables, les aciers alliés et par extension les superalliages, qui représentent ensemble environ 85 % des débouchés du nickel. Ses propriétés riches et variées lui ouvrent aussi d'autres débouchés de plus petits volumes tels que la galvanoplastie qui consiste en un dépôt mince par électrochimie sur des pièces de robinetterie ou automobile ou encore les batteries rechargeables. Enfin il possède des propriétés catalytiques. Le symbole du nickel dans la table périodique des éléments est « Ni ». En 2015, la consommation mondiale de nickel primaire, estimée à environ 1,9 million de tonnes, se répartissait comme suit :

– Acier inoxydable :	67 %
– Alliages base nickel :	11 %
– Galvanoplastie :	8 %
– Aciers alliés et fonderie :	7 %
– Autres (dont catalyse et batteries) :	7 %

Sources : estimations ERAMET.

ACIER INOXYDABLE DIT ACIER « INOX »

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel. En combinaison avec le chrome, le nickel renforce sa résistance à la corrosion et améliore sa ductilité, sa facilité de mise en forme. Les utilisations principales de l'acier inoxydable sont les suivantes :

- Sécurité alimentaire et hygiène : les équipements ménagers tels que les éviers, les

couverts, les casseroles..., l'électroménager tels que les machines à laver, les fours à micro-ondes..., mais aussi l'industrie agroalimentaire avec les cuves et les tuyauteries pour la production du lait et du vin, les préparations pharmaceutiques ou le matériel chirurgical.

- Industries de base pour éviter la corrosion : chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie...
- Bâtiment et construction dans une recherche d'esthétique, de durabilité en même temps qu'un faible coût d'entretien : ascenseurs, rampes, mobilier urbain, accessoires des bâtiments.
- Transport pour limiter la corrosion et du fait de faibles coûts d'entretien : trains, marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

ALLIAGES BASE NICKEL

Les superalliages pour l'aéronautique ont des teneurs en Ni supérieures à 45 %. Le nickel est alors associé avec d'autres métaux comme le cobalt et le chrome. Ces superalliages ont la capacité de conserver leurs propriétés mécaniques aux températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs.

Les alliages nickel/fer sont utilisés dans la production et le transport des gaz industriels ainsi que du gaz naturel liquéfié. Les très basses températures de ces procédés rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer.

Les autres alliages à base de nickel sont utilisés principalement pour leur résistance à la corrosion dans les industries chimiques et les installations de protection de l'environnement comme le traitement des fumées et des gaz, et les stations de traitement des effluents.

LE RECYCLAGE DU NICKEL

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. La structure de l'industrie du recyclage du nickel est établie depuis de nombreuses années. Le nickel est le plus souvent recyclé dans la production d'acier inoxydable.

2.2.1.2 L'OFFRE DE NICKEL

LES MINÉRAIS DE NICKEL

Il existe deux principaux types de minerais de nickel : les minerais sulfurés et les minerais oxydés, ces derniers étant classés en deux catégories en fonction de leur composition chimique.

Minerais sulfurés

Les mines de minerais sulfurés sont la plupart souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord comme au Canada et en Sibérie ou au Sud comme en Afrique du Sud et en Australie. Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes. Le minerai peut être concentré par voie physique en jouant sur la différence de densité entre d'une part les sulfures des métaux valorisés et d'autre part les minéraux à base d'oxydes. Le concentré est traité par un procédé pyrométallurgique à très haute température pour donner un produit intermédiaire, un mélange de sulfures de métal enrichi en métal appelé la matte. Les mattes obtenues sont ensuite traitées dans des raffineries pour séparer les différents métaux contenus et ainsi obtenir du nickel métal parmi d'autres sels de métaux de grande pureté.

Minerais oxydés : les latérites et les garniérites ou saprolites

Les minerais oxydés de nickel sont exploités à ciel ouvert. Ces gisements où le nickel est concentré par l'altération due au climat associée à certaines configurations de terrain sont situés dans les zones à climat tropical comme la Nouvelle-Calédonie, l'Indonésie, les Philippines ou Cuba.

On distingue les latérites et les garniérites ou saprolites. Les garniérites ou saprolites sont situées sous les latérites, mais ce sont les minerais les plus enrichis en nickel. Leurs teneurs sont de l'ordre de 1,3 à 2,5 %. Pendant longtemps, seules les garniérites étaient exploitées.

Le minerai garniéristique est en effet traité par un procédé pyrométallurgique en four

électrique, qui donne généralement un produit fini, le ferronickel utilisé directement pour l'acier inoxydable ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte, destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Les teneurs en nickel des latérites sont plus faibles, autour de 1 % à 1,4 %. La raréfaction progressive des minerais sulfurés et des garniérites ou saprolites riches a stimulé l'intérêt pour valoriser les latérites depuis le début des années 1990. La valorisation des latérites peut donc passer par des usines hydrométallurgiques dans lesquelles les minerais font l'objet d'une dissolution par de l'acide sulfurique, suivie par l'extraction et la séparation du nickel et du cobalt. Une voie de valorisation des latérites est la fusion dans de petits fours spécifiques sous forme de fonte au nickel (NPI). À long terme les latérites constituent la principale ressource de nickel. Le groupe ERAMET a ainsi développé un procédé hydrométallurgique breveté permettant de valoriser un mélange de latérites et de garniérites ou saprolites à basse teneur. Ce procédé fonctionne à pression atmosphérique et à des températures proches de la température d'ébullition de l'eau. Ce point de fonctionnement allié à la possibilité d'avoir un mélange de minerais est un avantage concurrentiel réel par rapport aux projets existants traitant uniquement des latérites en autoclave à des températures et pressions élevées.

2.2.2 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

2.2.2.1 ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES PRIX DU NICKEL

Le nickel est coté au LME, le *London Metal Exchange*. Ce marché a pour caractéristique la possibilité mais non l'obligation de livrer ou prendre livraison du métal physique correspondant aux contrats arrivés à terme.

Des primes ou décotes sont appliquées à cette base selon la qualité des produits, leur degré de transformation, leur localisation, et en fonction de l'équilibre du marché physique du moment.

Les années récentes se sont caractérisées par une forte croissance de la demande mondiale de nickel, y compris dans les pays développés. Compte tenu de la complexité et du caractère capitalistique des investissements dans l'industrie du nickel, cette forte croissance des besoins a entraîné un pic de prix du nickel majeur en 2006/2007.

En réaction, l'industrie métallurgique chinoise a su d'abord adapter d'anciens sites sidérurgiques, puis développer des moyens de production spécifiques pour fondre des minerais de nickel importés et satisfaire une part croissante des besoins des producteurs d'aciers inoxydables chinois, eux-mêmes en très fort développement.

Les productions de ces nouveaux acteurs du nickel sont de teneur et qualité inférieures aux standards de l'industrie, et sont généralement désignées sous le terme de « fontes au nickel », ou « *nickel pig iron* ».

La Chine est peu dotée en gisements de nickel et a donc eu massivement recours aux importations de minerais oxydés à partir de deux pays, l'Indonésie et les Philippines où elle a su stimuler un développement très rapide de la production minière.

Entre 2011 et 2014 les *nickel pig iron* (NPI) se sont octroyé environ la moitié du marché chinois, soit environ le quart du marché mondial. Il est à noter que cette croissance rapide n'a pas été sans entraîner de lourds impacts environnementaux, tant en Chine notamment en ce qui concerne les émissions que sur les sites miniers, par rapport aux standards pratiqués par l'industrie.

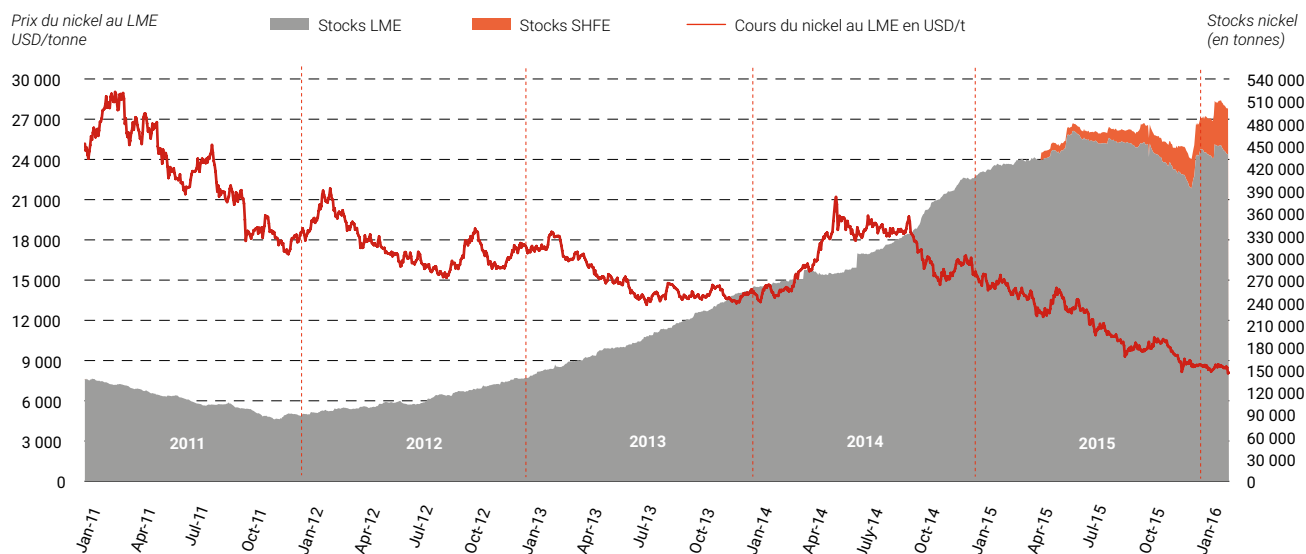
Mais ce développement a été beaucoup plus rapide que celui de la demande et le marché mondial a vu monter rapidement les stocks de nickel dans toute la filière, provoquant la chute des cours du nickel à des niveaux inférieurs aux coûts de production d'une large part des producteurs mondiaux en 2013.

Suite à la mise en place par le gouvernement indonésien d'un embargo sur les exportations de minerai de nickel en janvier 2014 et malgré l'absence de sérieuse menace sur l'appro-

visionnement en minerai de nickel en début d'année 2014, les prix ont grimpé dès la mise en place de l'embargo. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie – qui produit 12 % de la production mondiale de nickel métal – a accéléré la remontée des cours en mars 2014. Finalement, une nouvelle interruption de la production de l'usine hydrométallurgique de Goro (Vale) en Nouvelle-Calédonie en mai 2014, a amené les cours du métal jusqu'à son plus haut de 21 200 US\$/t le 13 mai 2014. Ce dernier rebond a eu lieu malgré l'impact très limité de Goro sur la production mondiale.

Dans le même temps, face à la montée persistante des stocks de nickel au LME, les cours ont commencé à reculer au deuxième semestre 2014. Pourtant, ce gonflement des stocks du LME s'est accompagné d'une rationalisation des stocks chinois. Une quantité de métal presque équivalente a été déstockée en Chine en 2014, notamment à la suite du scandale du port de Qindao (qui a provoqué une sortie massive des stocks de nickel métal utilisés souvent en contrepartie financière pour des prêts). Les stocks excédentaires de métal en Chine paraissaient ainsi épuisés début 2015. De plus les considérables stocks de minerais accumulés en Chine avant l'interdiction indonésienne d'exporter ont eux aussi diminué tout au long de l'année 2014.

Les stocks de nickel métal au LME ont continué à augmenter durant l'année 2015. Dans ce contexte, les cours du nickel au LME se sont dégradés continuellement sur l'ensemble de l'année 2015 pour atteindre leur plus bas niveau depuis la crise de fin 2008. L'évolution économique en Chine notamment, pèse sur les cours du nickel qui ont enregistré un des plus forts reculs du secteur des métaux. Selon les experts du secteur, plus de 70 % des producteurs de nickel produisent à perte. Les stocks de métal à fin 2015 ont certes baissé mais se maintiennent toujours à un niveau record de près de 500 000 tonnes en cumulant les stocks du LME et du SHFE (*Shanghai Futures Exchange*) créé en 2015.



2.2.2.2 LES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS DE NICKEL

Production minière

(EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL CONTENU)

	2013	2014	2014-1-11	2015-1-11
Philippines	316	464	424	461
Russie	264	264	242	242
Australie	234	245	226	197
Canada	223	235	214	215
Nouvelle-Calédonie	164	178	163	172
Indonésie	834	177	170	119
Brésil	108	102	94	87
Chine	107	100	92	91
Colombie	84	76	70	68
Afrique du Sud	51	55	50	50
Cuba	56	50	46	52
Autres	161	241	220	262
MONDE	2 602	2 188	2 011	2 015

Source : INSG (International Nickel Study Group).

Production métallurgique Produits finis

(EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL CONTENU)

	2013	2014	2014-1-11	2015-1-11
Chine	693,5	690,5	633,4	562,4
Russie	242,0	239,4	219,2	203,9
Japon	178,0	177,6	161,7	175,4
Canada	153,1	150,0	136,6	146,7
Australie	141,5	137,8	125,7	121,1
Norvège	91,0	90,5	82,8	83,2
Brésil	57,5	79,6	73,9	64,9
Nouvelle-Calédonie	48,4	62,0	56,0	70,1
Finlande	44,3	42,6	38,4	36,6
Colombie	49,3	41,2	38,0	33,7
Royaume-Uni	42,4	39,1	35,6	35,2
Autres	213,4	238,1	219,2	258,4
TOTAL MONDE	1 954,4	1 988,4	1 820,4	1 791,7

Source : INSG (International Nickel Study Group).

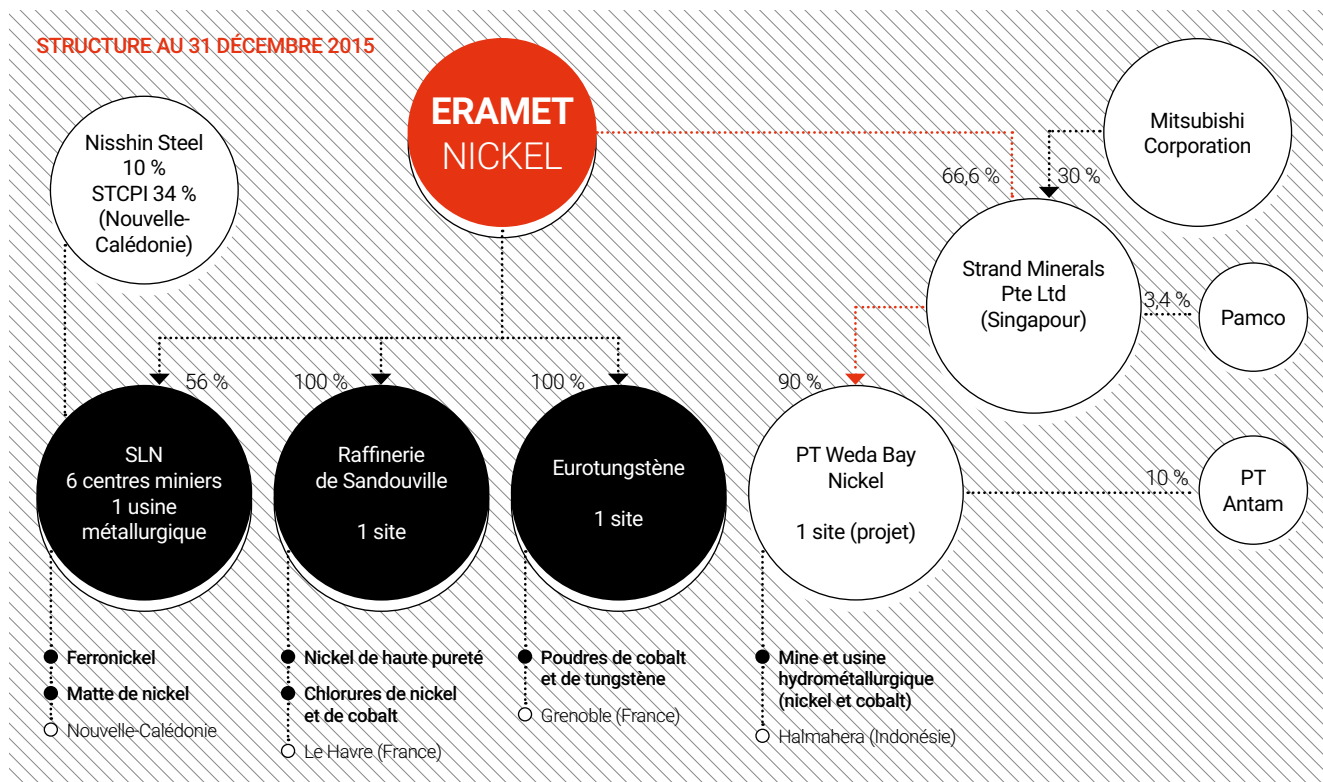
2.2.3 STRUCTURE D'ERAMET NICKEL

ERAMET Nickel met en œuvre une stratégie de valorisation locale des minerais et de positionnement sur des produits à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur la R&D interne au groupe ERAMET. ERAMET Nickel comprend aujourd'hui quatre principales entités :

- la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie, filiale à 56 %, principal pôle minier et métallurgique, produit à l'usine de Doniambo du ferronickel pour 80 à 90 % des volumes et de la matte de nickel pour le complément, un produit intermédiaire livré à la raffinerie de Sandouville ;
- la raffinerie de nickel du Havre Sandouville, spécialisée sur les produits à forte valeur

ajoutée et approvisionnée en matte de nickel par la SLN ;

- Eurotungstène à Grenoble, où une partie importante du cobalt extrait des minerais calédoniens à Sandouville est valorisée sous forme de poudres ;
- le projet Weda Bay en Indonésie basé sur un gisement de classe mondiale.



2.2.3.1 SOCIÉTÉ LE NICKEL

ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie à travers la Société Le Nickel, la SLN, sa filiale à 56 %. Les autres actionnaires sont :

- la STCPI à hauteur de 34 %, structure portant les intérêts des trois Provinces de la Nouvelle-Calédonie ;
- Nisshin Steel à hauteur de 10 %, un important client producteur d'acier inoxydable au Japon.

Les mines exploitées par ERAMET Nickel sont de haute qualité de par leurs teneurs en nickel et leurs réserves identifiées. Comme pour toute l'industrie minière, leurs conditions d'exploitation ont néanmoins évolué au cours des dernières années du fait principalement d'un recouvrement de minerais stériles plus épais, ce qui pèse sur les coûts de production. Mais le Groupe a fait évoluer son procédé métallurgique en s'appuyant sur le centre de recherche pour s'adapter à ces évolutions tout en continuant à faire progresser ses mines sur le plan de l'efficacité opérationnelle

et à investir dans des équipements miniers redimensionnés.

Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines. L'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie produit du ferronickel principalement et pour environ 10 à 15 % des volumes, un produit intermédiaire, la matte, transformé en produits purs à la raffinerie du Havre Sandouville.

ERAMET commercialise tous les produits de la Société Le Nickel-SLN, y compris les minerais à plus faible teneur en nickel. De plus, ERAMET

apporte une assistance technique à la Société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, ainsi que dans les domaines juridique et financier.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET :

- Le prix de vente du ferronickel par SLN à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET.
- Le prix de vente de la matre pour l'usine de Sandouville fait l'objet d'un contrat spécifique visant à une sécurisation mutuelle sur le long terme.

La SLN est dotée d'une gouvernance qui associe fortement les parties prenantes de Nouvelle-Calédonie.

LES MINES DE NICKEL

Les mines d'ERAMET Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de tonnages importants de ressources en saprolites pour pyrométallurgie ;
- de teneurs en nickel élevées à 2,45-2,5 % environ avec des teneurs de coupure de 1,7 à 2,0 % Ni ;
- de réserves importantes qui offrent des perspectives sur plusieurs décennies (cf. chapitre Ressources et réserves).

Les gisements de minerais oxydés de garniérites ou saprolites de la Société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. La Société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du

minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

Les techniques minières d'ERAMET sont conçues et reconnues au niveau international pour préserver l'environnement : stockage des stériles en verses, contrôle des écoulements, revégétalisation...

LES USINES D'ENRICHISSEMENT DE NÉPOUI ET TIÉBAGHI

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie alors innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Un procédé analogue a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. L'usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

TRANSPORT DU MINERAI

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La première étape du transport des minerais vers des aires de stockage de bord de mer s'effectue soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de 11 kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

L'USINE MÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO

L'usine de Doniambo produit du ferronickel, pour environ 80/85 % de sa production, directement commercialisable, et de la matre de nickel qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville. Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel

commercialisable, le SLN 25, soit en matre de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo a été réalisé. Au total quatre des cinq fours rotatifs de calcination et deux des trois fours électriques ont été renouvelés au cours des dernières années. Par ailleurs des installations de séchage du minerai ont été modernisées. Sur le plan environnemental, des investissements importants ont également été réalisés.

2.2.3.2 LA RAFFINERIE DE SANDOUILLE

La raffinerie du Havre-Sandouville utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en matre à 70 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matre est broyée puis dissoute par une solution de chlorure ferrique. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique, et le cobalt sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel pur obtenue finalement est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est découpée et mise en fûts. La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

2.2.3.3 RÉSEAU COMMERCIAL ERAMET

Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Il dispose de son propre réseau commercial mondial, ERAMET International. Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production.

La totalité de la production de ferronickel ou SLN25 est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables, auxquels il apporte non seulement du nickel à une proportion de 20 à 25 % du poids brut, mais aussi du fer d'excellente qualité. Le Groupe travaille généralement dans le cadre de contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume dans le cadre de prix négociés périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons :

- Le nickel métal ou Nickel HP est produit sous forme de cathodes de nickel de haute pureté qui répondent aux contraintes les plus exigeantes et sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage).
- Le chlorure de nickel ou SELNIC, dont ERAMET est le premier producteur mondial est utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs). Une partie du chlorure de nickel est transformé sous forme de chlorure de nickel anhydre à destination des industries électroniques.
- Le carbonate de nickel (« Nickel ONE ») est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment.
- Le chlorure de cobalt est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique comme catalyseurs et par la filiale Eurotungstène.

2.2.3.4 EUROTUNGSTÈNE

Eurotungstène situé à Grenoble, est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène, ainsi que de poudres d'alliages. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

2.2.3.5 WEDA BAY NICKEL (PROJET EN INDONÉSIE)

ERAMET étudie depuis 2006, le développement du projet Weda Bay Nickel à Halmahera en Indonésie, avec ses partenaires Mitsubishi Corporation, Pamco et Antam. Ce projet repose sur :

- un des plus importants gisements de nickel de classe mondiale ;
- une technologie hydrométallurgique innovante développée par les équipes d'ERAMET et propriété du Groupe.

En raison des conditions de marché très déprimées en 2015 pour le nickel, la suspension du projet Weda Bay a été maintenue. ERAMET reste en contact permanent avec le partenaire Mitsubishi et les autorités indonésiennes pour travailler sur le schéma le plus créateur de valeur.

2.2.4 FAITS MARQUANTS

ERAMET Nickel est à travers la SLN en Nouvelle-Calédonie le huitième producteur mondial de nickel, avec une production qui s'est stabilisée au cours des dernières années sur un palier de 50 000-55 000 tonnes.

En 2015, ERAMET Nickel a produit 53 369 tonnes confortant sa place de premier producteur mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.

L'année 2015 est marquée par une très forte saisonnalité de la production à cause d'une activité cyclonique importante au milieu du premier semestre. Le deuxième semestre a

vu un rétablissement de performance qui n'a pas été suffisant pour compenser le début d'année.

Production métallurgique (ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo

(EN TONNES DE NICKEL CONTENU)

2008	51 131
2009	52 131
2010	53 719
2011	54 360
2012	56 447
2013	53 015
2014	55 012
2015	53 369

En 2015, l'usine de Sandouville a été maintenue à son minimum technique et s'est focalisée sur la production des produits à forte marge.

2.2.5 ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

ORGANISATION INDUSTRIELLE DE ERAMET NICKEL

Le groupe ERAMET étudie actuellement une réorganisation de la production de la Branche :

- La SLN se spécialiserait dans la production de ferronickel affiné.
- L'alimentation de Sandouville, proviendrait d'une autre source de matte.

CENTRALE ÉLECTRIQUE POUR LA SOCIÉTÉ LE NICKEL

Le financement par ERAMET d'une nouvelle centrale électrique à Doniambo est irréalisable dans les conditions actuelles du marché du nickel, et compte tenu des résultats financiers de la SLN. ERAMET a décidé de suspendre ce projet, comme d'ailleurs l'ensemble de ses grands projets, de poursuivre le contact avec les autorités calédoniennes et de maintenir une veille technologique dans l'attente de l'amélioration des marchés.

2.2.6 ERAMET NICKEL EN 2015 : CHIFFRES CLEFS

(EN MILLIONS D'EUROS)	2015	2014
Chiffre d'affaires	686	781
Résultat opérationnel courant	(261)	(52)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(60)	(18)
Capitaux employés ⁽¹⁾	652	967
Investissements industriels	56	97

(1) Hors impact Weda Bay sur 2014 et 2015

2.2.6.1 COMMENTAIRES

ERAMET Nickel : chiffre d'affaires en baisse de 12 % en 2015 par rapport à 2014, à 686 millions d'euros. Un résultat opérationnel courant fortement négatif à - 261 millions d'euros, reflétant la crise actuelle du marché du nickel.

La production mondiale d'acier inoxydable, principal débouché du marché du nickel, est restée stable sur l'année 2015 par rapport

à l'année 2014, ce qui correspond à une évolution en rupture par rapport à la période 2010-2014 où les taux de croissance annuels se situaient entre 6 % et 9 %.

Le ralentissement chinois et le maintien de niveaux de production élevés chez les producteurs de nickel ont contribué à l'accroissement des stocks. Leur niveau a atteint un nouveau record en fin d'année 2015, avec plus de 480 000 tonnes de métal au LME (*London Metal Exchange*) et au SHFE (*Shanghai Futures Exchange*).

Les cours du nickel au LME ont ainsi continué à se dégrader tout au long de l'année, pour atteindre leur plus bas niveau depuis 12 ans, constituant l'un des plus forts reculs du secteur des métaux (baisse de 42 % entre décembre 2014 et décembre 2015).

À ces niveaux de prix, selon les experts du secteur, plus de 70 % des producteurs de nickel produisent actuellement à perte.

Dans ce contexte, la production métallurgique de nickel à Doniambo (Nouvelle-Calédonie) s'est établie à 53 369 tonnes de nickel, en recul de 1 643 tonnes par rapport à 2014. Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Nickel est très fortement impacté à - 261 millions d'euros.

La réduction des coûts et les actions d'amélioration de la performance opérationnelle réalisées par ERAMET Nickel s'établissent à 64 millions d'euros cumulés sur 2014 et 2015, permettant de ramener le cash cost de la SLN à environ 6 USD/lb (aux conditions économiques du 4^e trimestre 2015).

De plus, au cours du premier semestre 2016, ERAMET Nickel a pour objectif de renforcer le plan de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité de la SLN, en vue de réduire significativement le cash cost.

La baisse des capitaux employés résulte au premier ordre d'une dépréciation des actifs de Weda-Bay.

2.2.6.2 RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS D'ERAMET NICKEL

ROCE : Résultat opérationnel courant/Capitaux employés au 31 décembre de l'année N-1 (sommes des capitaux propres, de l'endettement financier net, des provisions pour remises en état de sites, des provisions pour restructurations et autres risques sociaux, diminué des immobilisations financières, hors capitaux employés Weda Bay).

ROCE Nickel

%	2011	2012	2013	2014	2015
Nickel	23,8	(5,1)	(28,5)	(6,3)	(27,0)

2.3 ERAMET ALLIAGES

POINTS CLÉS

Pour ERAMET Alliages les éléments clés sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques (Aubert & Duval), premier producteur de poudres métalliques atomisées au gaz, un acteur majeur dans le titane aéronautique, un leader des aciers rapides haut de gamme ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de spécialités ;
- le démarrage, en 2011/2012, de quatre investissements stratégiques : une nouvelle

usine de forgeage de lingots de titane (UKAD, joint-venture à 50/50), une nouvelle tour d'atomisation pour la métallurgie des poudres (Erasteel), un nouveau four VIM pour l'élaboration sous vide (Aubert & Duval) et d'une presse pour l'aluminium (Aubert & Duval) ;

- de nouveaux partenariats en Chine et en Inde.

2.3.1 LES MÉTIERS D'ERAMET ALLIAGES : UN MÉTALLURGISTE HAUT DE GAMME À L'AMONT D'INDUSTRIES STRATÉGIQUES, NOTAMMENT L'AÉRONAUTIQUE

ERAMET Alliages déploie ses activités au sein de deux filiales principales : Aubert & Duval et Erasteel, toutes deux positionnées sur le haut-

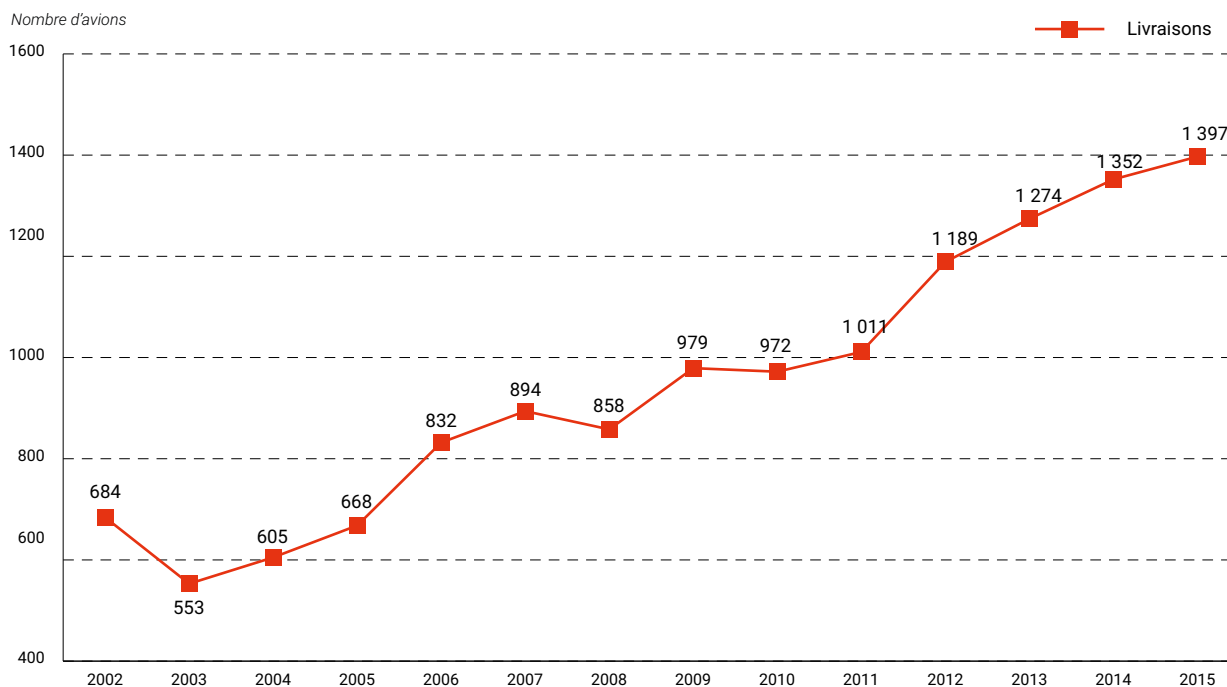
de-gamme des alliages et des compétences métallurgiques.

Aubert & Duval figure parmi les premiers fournisseurs mondiaux d'alliages métallurgiques à hautes performances, d'importance critique pour des industries stratégiques.

L'aéronautique tout d'abord mais aussi, les industries de la défense, la production d'énergie (notamment le nucléaire et les turbines à gaz) sont les domaines de prédilection d'Aubert & Duval, réputé pour sa très haute qualité et sa capacité à proposer des solutions métallurgiques aux défis les plus exigeants.

L'aéronautique, principal secteur pour Aubert & Duval, est en forte croissance sur le long terme avec une hausse moyenne de 5 % par an des livraisons d'avions, au-delà des variations cycliques de ce secteur.

Poursuite de la croissance du secteur aéronautique : évolution du nombre d'avions livrés par Airbus et Boeing



Source Airbus/Boeing.

Aubert & Duval est ainsi très bien représenté dans les nouveaux modèles d'avions de très grande capacité (A350, A380, B787...). Il figure parmi les leaders mondiaux de la métallurgie haut de gamme.

Aubert & Duval est à la fois un élaborateur d'aciers de hautes performances et d'alliages (amont) et un matricieur (aval, au contact avec les clients industriels), sur des productions et avec des outils très spécifiques.

– Producteur de pièces par « matricage de grande puissance » pour l'aéronautique et l'énergie (de 1^{er} à 3^e mondial selon les matériaux). Le matricage consiste à mettre en forme à chaud, en utilisant des presses ou des pilons, des pièces au moyen d'outillages spécifiques. Dans ce métier, Aubert & Duval transforme quatre matériaux clés : les aciers

à hautes performances, les superalliages (base nickel), l'aluminium et le titane. Par grande puissance on entend des puissances supérieures à 30 000 tonnes pouvant aller jusqu'à 80 000 tonnes (cf. *infra*).

– Producteur d'aciers à hautes performances, mais aussi d'alliages base nickel ; Aubert & Duval se positionne ainsi sur le haut de la « pyramide des aciers » (cf. *infra*) et se renforce par ailleurs dans le titane à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur pour participer au fort développement de ce métal dans l'aéronautique, notamment en raison de sa compatibilité avec les composites. Il produit également des quantités limitées d'aciers à outils sur des niches spécifiques. Ceux-ci sont mis en forme par forgeage ou laminage.

Erasteel est le leader historique des aciers rapides et conserve le leadership du haut de gamme de ces aciers, utilisés pour des outils d'usinage, de perçage, de découpe... à hautes performances.

Ces aciers, très durs et chargés en métaux d'alliages, sont utilisés pour des outils à performances élevées et à cadences de marche très rapides en amont d'industries exigeantes telles que la production d'automobiles.

Erasteel est le leader mondial de la métallurgie des poudres, voie qui permet d'obtenir des aciers fortement alliés tout en préservant une qualité métallurgique très supérieure. À partir de cette compétence forte, Erasteel a entamé un développement connexe dans d'autres produits réalisés par métallurgie des poudres, domaines en forte croissance.

2.3.2 LE POSITIONNEMENT HAUT DE GAMME D'ERAMET ALLIAGES

Les matériaux et les produits commercialisés par ERAMET Alliages sont des produits à

prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable livrés sous forme non transformée. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Si l'on remonte vers le haut de la pyramide, on trouve dans l'ordre (et de façon non exhaustive) :

LES ACIERS À OUTILS (1,9 MILLION DE TONNES ENVIRON)

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le nickel, le chrome, le molybdène, le vanadium, le tungstène et le cobalt.

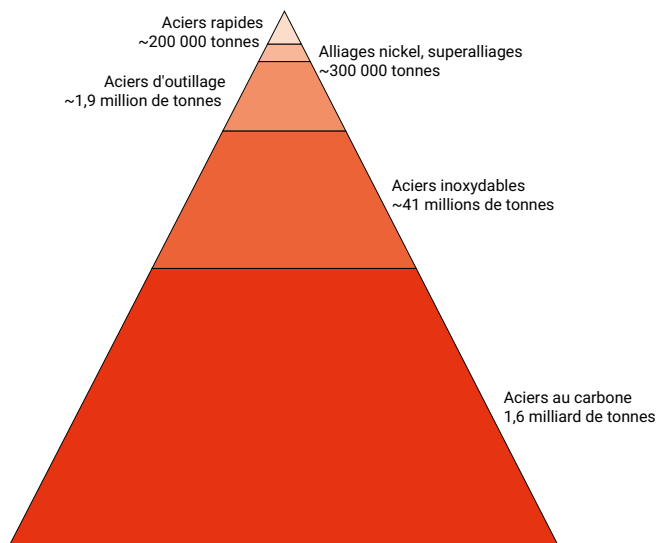
Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques et du verre (outils pour l'emboutissage, le filage, l'injection, le moulage, etc.) en amont de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique, etc.

LES ALLIAGES À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET ALLIAGES À BASE NICKEL (ENVIRON 300 000 TONNES)

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

– Les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages). Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome

Production mondiale des principales familles d'aciers et d'alliages en 2015



Estimations ERAMET.

(15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs) et le secteur des turbines à gaz. L'automobile constitue un troisième pôle de développement.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

- Les alliages pour industries électroniques, et les résistances électriques.
- Les alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié.
- Les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes offshore, nucléaire, environnement).

LES ACIERS RAPIDES (ENVIRON 200 000 TONNES)

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à chaud à l'usure. Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs, etc. Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

Ces marchés nécessitent des circuits de distribution pour répondre aux demandes spécifiques de chaque client.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. D'autre part, la Chine principalement a capté une large part des outils bas

de gamme et de la production d'aciers rapides de même nature. Des concurrents produisant de gros volumes d'aciers rapides à bas coût et de qualité moins bonne que celle des producteurs occidentaux se sont développés en Chine pour satisfaire cette demande.

Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide s'est de plus en plus recentré sur les outils plus sophistiqués à base de métallurgie des poudres, ou des produits spécifiques (bimétal, permettant un usage ciblé des aciers rapides sur les lames...).

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides de meilleure qualité, en raison du développement économique et industriel de ce pays, qui est devenu le premier au monde en matière d'immatriculations de voitures.

Au total la production mondiale d'aciers rapides est évaluée à environ 200 000 tonnes.

2.3.3 DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION SPÉCIALISÉS POUR L'ÉLABORATION DES ACIERS À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET SUPERALLIAGES

Les procédés déployés par ERAMET Alliages pour élaborer ses aciers lui sont propres à ce niveau de maîtrise et de performances à garantir.

2.3.3.1 ÉLABORATION DES ACIERS À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET SUPERALLIAGES (AMONT)

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclées et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les caractéristiques visées :

- La **métallurgie à l'air**, réalisée avec un four à arc et suivie d'une phase de traitement métallurgique (addition de métaux d'alliages) pour atteindre l'analyse chimique et la pureté souhaitée.
- La **métallurgie sous vide**, réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (et comportant des éléments d'alliages réactifs à l'oxygène et à l'azote). Elle s'effectue dans des fours à induction sous vide de type VIM (*Vacuum Induction Melting*).
- La **refusion** est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR, *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR, *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

MÉTALLURGIE DES POUDRES

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui est ensuite compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est notamment adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques. Il est aussi utilisé sous forme de poudre libre pour des applications comme le rechargement, le MIM (*Metal Injection Moulding*) et l'*additive manufacturing* (impression 3D).

2.3.3.2 MISE EN FORME DES ALLIAGES (AVAL)

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à

chaud et optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau.

- Le **matriçage** cf. *supra*.
- Le **forgeage** consiste à mettre en forme des barres ou des ébauches de forme simple. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire

sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils.

- Le **laminage** est réalisé par une série de passages entre des cylindres pour mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre).

2.3.4 LES CONCURRENTS D'ERAMET ALLIAGES

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités d'ERAMET Alliages ; il met en évidence la spécificité d'ERAMET Alliages qui possède l'avantage d'être présent sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

SOCIÉTÉS	MÉTAUX ÉLABORÉS			MODE D'ÉLABORATION			MATRIÇAGE DE GRANDE PUISSANCE			
	ACIERS RAPIDES	ACIERS SPÉCIAUX DE HAUTES PERFORMANCES	SUPERAL-LIAGES	AIR	VIDE	POUDRE	ACIERS SPÉCIAUX DE HAUTES PERFORMANCES	SUPERAL-LIAGES	ALUMINIUM	TITANE
Alcoa (USA & Russie) + Firth Rixson (USA & UK)										
ATI – Ladish (USA)										
Böhler + Buderus (Autriche/Allemagne) VoestAlpine										
BGH (Allemagne)										
Carpenter – Latrobe (USA)										
Cogne (Italie)										
Ellwood (USA)										
ERAMET Alliages										
Erzong (Chine)										
Gloria (Taïwan)										
HeYe (Chine)										
Hitachi Metals (Japon)										
J.Forge (Japon)										
Midhani (India)										
Nachi Fujikoshi (Japon)										
Otto Fuchs (RFA)/Weber (USA)										
PCC (Wyman Gordon & SMC) et TIMET										
Pratt & Whitney (USA Israël)										
Shultz (USA)										
Shanghai Baosteel (Chine)										
Schmolz & Bickenbach (Germany USA)										
Tata Steel (India & UK)										
Tiangong (Chine)										
Universal Stainless										
Valbruna (Italie)										
VSMPO (Russie)										

La spécificité d'ERAMET Alliages est :

- sa maîtrise du matriçage dans quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers à hautes performances, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

La profession est notamment marquée par les tendances suivantes :

- la consolidation « tridimensionnelle » à la fois verticale (de la fusion des alliages au matriçage et même au recyclage) et horizontale (matriçage, fonderie...) mais aussi multi-matériaux (titane) aux États-Unis ;

- l'émergence notamment de nouveaux concurrents décidés à pénétrer leur marché domestique et à réduire leur dépendance : Japon, Chine, voire Inde... ;
- l'importance croissante du titane dans les nouveaux et futurs modèles d'avions, qui fait l'objet d'investissements industriels et de mouvement stratégiques.

ERAMET Alliages a noué plusieurs partenariats stratégiques au cours des cinq dernières années :

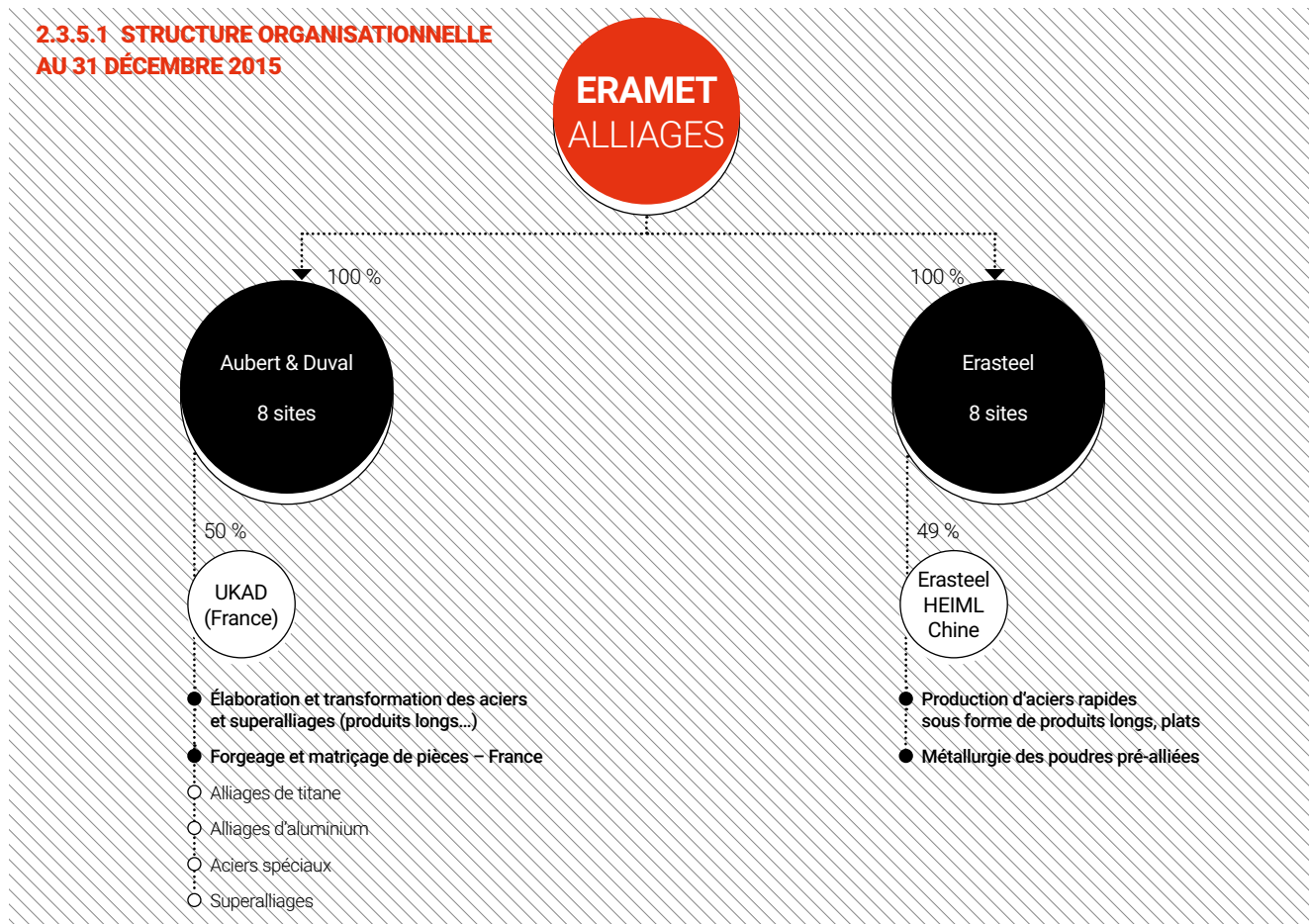
- UKAD dans le forgeage du titane, appuyé sur l'amont d'UKTMP (Kazakhstan) ;
- SQUAD en Inde dans le domaine du matriçage aéronautique ;

- Création de MKAD, joint-venture entre Aubert & Duval et Mecachrome pour la fourniture de pièces usinées en titane ;
- EcoTitanium avec l'ADEME et le Crédit Agricole France, dédiée à la production de lingots de titane de qualité aéronautique à partir de déchets de titane.

ERAMET Alliages a réalisé seul, plusieurs développements vers de nouveaux matériaux, en amont (four sous vide pour superalliages et autres alliages base nickel), élaboration de poudres (Suède) ou dans leur forgeage et matriçage (aluminium-lithium...).

2.3.5 STRUCTURE D'ERAMET ALLIAGES

2.3.5.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015



2.3.5.2 LA PRODUCTION D'ERAMET ALLIAGES

ERASTEEL

La production d'Erasteel

- Sa spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés.
- Erasteel est l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.
- Erasteel est le leader mondial des poudres métalliques alliées atomisées au gaz et a doublé sa capacité avec la mise en service en 2011 d'une nouvelle tour d'atomisation en Suède.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle d'Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Chine et en Espagne.

AUBERT & DUVAL

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

Les activités de matriçage d'Aubert & Duval

Aubert & Duval est le deuxième matriceur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Il est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en partie en interne. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire (aluminium) et de Pamiers (aciers, titane et superalliages).

L'outil industriel destiné au matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt à 65 kt ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

La presse d'Interforge

L'activité de la société Interforge, située à Issoire, est développée depuis le milieu des années 1970 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental. La société réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour SNECMA).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Peu de producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Rusal, producteur d'aluminium et VSMPO AVISMA, producteur de titane).

La presse d'Airforge

L'usine d'Airforge à Pamiers, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil conçu pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion, notamment de grande dimension.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, SNECMA, Pratt & Whitney, Rolls Royce, etc.) et celui des pièces de structures, trains d'atterrissage et équipements clients tels que Airbus, Boeing, Dassault Aviation, Messier-Bugatti-Dowty, etc. ;
- l'industrie des turbines à gaz : clients producteurs de turbines tels que General Electric (Power Systems), Siemens, Alstom.

Un positionnement dans le matriçage appuyé sur la R&D

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des côtes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, mise en œuvre *Lean Manufacturing*).

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son positionnement dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans l'usinage.

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;
- des fours VIM jusqu'à 20 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- des unités de production par métallurgie des poudres ;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage) ;
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur ;
- des équipements de contrôle non destructif (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègre des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie aéronautique, énergie, armement, automobile, médical...

Les produits longs

Ce sont des produits de hautes caractéristiques généralement en forme de barres, destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

2.3.5.3 LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES PRODUITS

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS D'ERASTEEL

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Dans certains pays, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de

marché assurent la promotion technique et commerciale de l'ensemble de la gamme de produits dont il est responsable. Erasteel dispose d'une gamme de produits très complète pour répondre aux besoins de ses marchés.

LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AUBERT & DUVAL : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES DONNEURS D'ORDRE

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à dix ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché attribuées à Aubert & Duval. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

2.3.6 ERAMET ALLIAGES EN 2015

(EN MILLIONS D'EUROS)	2015	2014
Chiffre d'affaires	991	938
Résultat opérationnel courant	27	23
Flux net de trésorerie généré par l'activité	27	18
Capitaux employés	800	789
Investissements industriels	44	48

2.3.6.1 COMMENTAIRES

ERAMET Alliages : chiffre d'affaires en hausse de 6 % sur l'année 2015 à 991 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant est en hausse à 27 millions d'euros, dont 50 millions d'euros pour Aubert & Duval qui confirme sa progression et - 23 millions d'euros pour Erasteel, fortement pénalisé par le marché des aciers rapides. ERAMET Alliages reste très bien positionné dans le secteur de l'aéronautique.

Le secteur de l'aéronautique, en croissance régulière, contribue pour près de 60 % au chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages, présent sur tous les programmes des avionneurs qui nécessitent des pièces à forte valeur ajoutée destinées aux structures et aux moteurs. Le niveau de qualité et de services d'Aubert & Duval a été récompensé lors du salon du Bourget par l'attribution d'une distinction spécifique.

ERAMET Alliages a franchi en 2015 une nouvelle étape dans la structuration de ses activités à destination des marchés du titane aéronautique :

- atteinte d'un niveau de charge industriel pour UKAD, joint-venture entre Aubert & Duval et UKTMP, pour le forgeage de lingots de titane aéronautique ;
- poursuite de la construction d'EcoTitanium, première filière de production de titane de qualité aéronautique en Europe à partir de matières recyclées, en partenariat avec l'ADEME et le Crédit Agricole ;

- création de MKAD, joint-venture entre Aubert & Duval et Mecachrome pour la fourniture de pièces usinées en titane.

ERAMET Alliages a également continué à se développer dans la métallurgie des poudres :

- accroissement des livraisons pour le programme Rafale ;
- positionnement dans le secteur émergent de l'impression 3D.

Les autres marchés d'ERAMET Alliages connaissent des évolutions moins favorables avec notamment une baisse des volumes des aciers rapides, pesant négativement sur les résultats d'Erasteel.

Les plans de réduction des coûts et d'amélioration de la performance opérationnelle réalisés par ERAMET Alliages atteignent 56 millions d'euros d'impact cumulé sur 2014 et 2015.

2.3.6.2 RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR ERAMET ALLIAGES

ROCE : Résultat opérationnel courant / Capitaux employés au 31 décembre de l'année N-1 (sommes des capitaux propres, de l'endettement financier net, des provisions pour remise en état des sites, des provisions pour restructurations et autres risques sociaux, diminuée des immobilisations financières).

ROCE ALLIAGES (avant impôts)

%	2011	2012	2013	2014	2015
Alliages	2,5	(0,7)	0,5	3,0	3,4

2.4 ERAMET MANGANÈSE

2.4.1 LE MARCHÉ DU MANGANÈSE

2.4.1.1 LA DEMANDE DE MANGANÈSE

PRINCIPALES APPLICATIONS

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production, en moyenne, 6 à 7 kg par tonne d'acier. Le manganèse est consommé dans l'acier sous forme d'alliage (ferromanganèse ou silicomanganèse) contenant en moyenne 70 % de manganèse : pour la production d'une tonne d'alliage, 1,8 tonne de minerai contenant environ 40 % de manganèse est nécessaire.

Le manganèse, consommé essentiellement sous forme d'alliages de manganèse, représente une part très faible du coût de production de l'acier. Il sert principalement comme élément d'alliage pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité et l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation et la désulfuration lors de l'élaboration.

Autres applications

- Piles et batteries : il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium.
- Ferrites : utilisées dans les circuits électroniques.
- Agriculture : engrais et alimentation animale.

- Divers chimie : pigments, chimie fine.
- Autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

L'ACIER AU CARBONE, PRINCIPAL MARCHÉ D'APPLICATION

La demande de manganèse dépend très largement de l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Ainsi le décollage économique de la Chine qui a connu une urbanisation rapide avec des besoins en infrastructures croissants, a contribué de manière très significative à la forte période de croissance de la production d'acier et de la demande de manganèse au cours de la dernière décennie.

Néanmoins l'industrie sidérurgique est aujourd'hui dans une situation surcapacitaire préoccupante alors même que la production mondiale d'acier a enregistré un ralentissement de près de 3 % en 2015. L'augmentation rapide de la capacité de production en Chine a excédé les besoins des industries en aval. En parallèle, le poids des stocks dans les principaux secteurs consommateurs d'acier (notamment les surplus de logements vides dans la construction, qui pèsent pour plus de 40 % de la consommation domestique d'acier en Chine) combiné au ralentissement de la croissance économique ont pesé négativement sur la consommation domestique d'acier en Chine. Pour compenser les volumes perdus sur leur marché intérieur, les aciéristes chinois ont exporté une partie de leur surcapacité dans le reste du monde et les exportations d'acier chinois ont atteint de nouveaux records en 2015 : les exportations nettes d'acier fini (près de 90 millions de tonnes) ont enregistré une hausse annuelle de plus de 30 % par rapport à 2014. À titre de comparaison, ce volume excède la production des États-Unis, l'un des principaux pays producteurs d'acier.

Dans le monde hors Chine, la croissance des exports chinois concurrence donc durement les producteurs locaux qui souffrent de prix dégradés et d'une baisse de la rentabilité avec des taux d'utilisation de la capacité de plus en plus bas. Ainsi le taux d'utilisation de la capa-

acité mondiale est passé de 71 % sur les neuf premiers mois de l'année contre 74 % pour la même période de 2014. Par ailleurs, malgré le dynamisme du marché nord-américain en termes de consommation, la production d'acier brut a enregistré une baisse de plus de 8 % en 2015. La crise économique et géopolitique que traversent les pays d'Amérique latine, la Russie et l'Ukraine pèse également négativement sur la consommation locale d'acier de ces pays. Dans ce contexte, un nombre croissant d'aciéristes annoncent des réductions de capacité significatives.

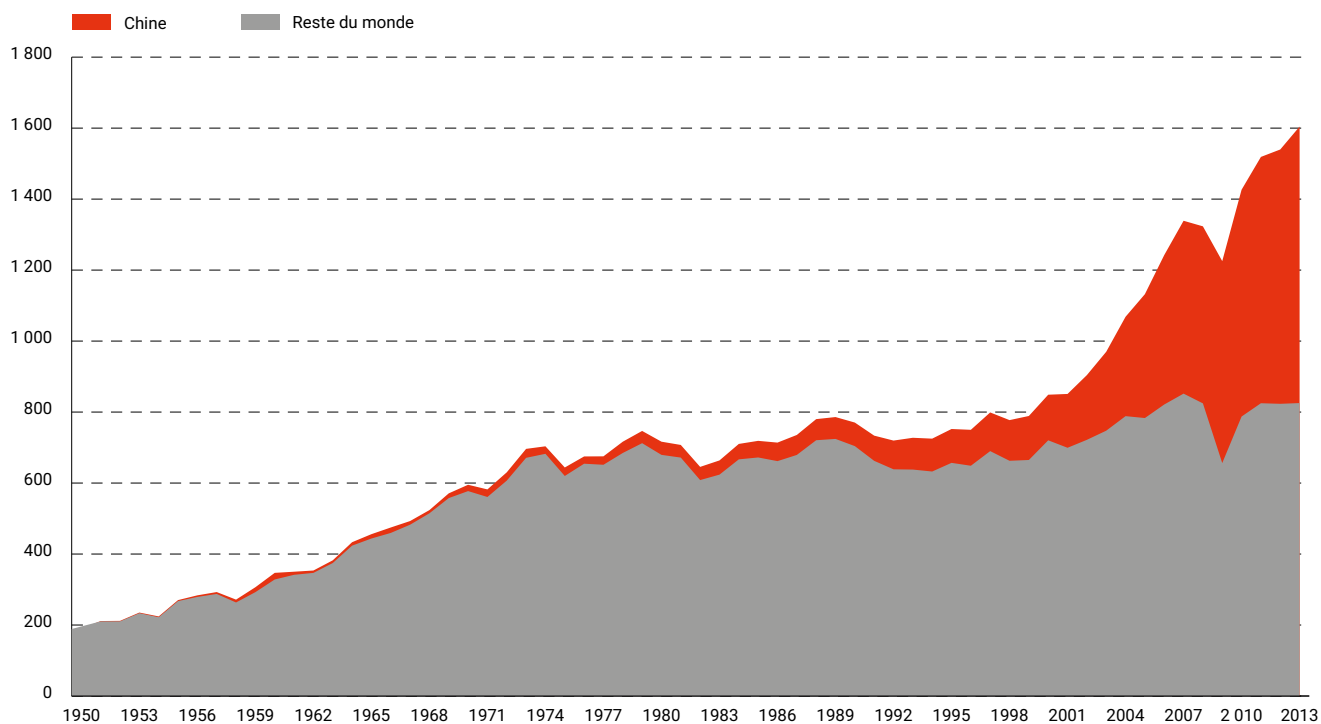
Néanmoins, malgré des attentes de croissance révisées à la baisse, les perspectives à moyen et long terme restent orientées positivement. La demande mondiale d'acier devrait continuer à être tirée par le développement des pays émergents, notamment en Inde.

Répartition de la production d'acier brut mondiale

PRODUCTION MONDIALE D'ACIER BRUT	VOLUMES (EN MILLIONS DE TONNES)			% DE CROISSANCE ANNUELLE		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Union européenne	166,3	169,3	166,2	-1,4 %	1,8 %	-1,8 %
Autre Europe (incl. Turquie)	36,5	36,2	34,0	-8,7 %	-0,8 %	-6,0 %
CIS	108,1	105,9	101,3	-2,6 %	-2,0 %	-4,3 %
Amérique du Nord	118,9	121,2	110,7	-2,2 %	1,9 %	-8,6 %
Amérique du Sud	45,8	45,0	43,9	-1,2 %	-1,7 %	-2,5 %
Afrique	15,7	14,2	14,0	2,3 %	-9,2 %	-1,8 %
Moyen-Orient	26,0	28,0	27,4	5,4 %	7,8 %	-2,4 %
Chine	815,4	822,8	803,8	11,5 %	0,9 %	-2,3 %
Inde	81,3	87,3	89,8	5,2 %	7,4 %	2,9 %
Autre Asie & Océanie	204,5	217,3	209,0	-8,5 %	6,3 %	-3,8 %
65 pays	1 618,5	1 647,2	1 600,1	3,8 %	1,8 %	-2,9 %

Source : World Steel Association.

Évolution de la production d'acier brut mondiale (EN MILLIONS DE TONNES)



Source : World Steel Association, ERAMET.

2.4.1.2 L'OFFRE DE MANGANÈSE

LE MINÉRAI DE MANGANÈSE

L'offre de minerai de manganèse est constituée de nombreux types de minerais de qualités variées. On distingue généralement l'offre de minerai à teneur moyenne à élevée (de 30 à 48 % de manganèse contenu) qu'il est rentable de transporter et d'exporter, de l'offre de minerai à basse teneur qui est consommée localement. Bien que ces deux types de minerai soient utilisés conjointement par les producteurs d'alliages, la valeur d'usage du minerai de haute teneur est très supérieure à celle des minerais de moindre teneur.

La production mondiale de minerai en 2015 est estimée à 15,3 millions de tonnes de manganèse contenu.

Production de minerai de manganèse (EN MILLIONS DE TONNES CONTENUES)

	2013	2014	2015
Afrique du Sud	4,5	5,4	4,9
Australie	3,2	3,2	3,0
Chine	2,9	2,8	2,3
Gabon	1,6	1,5	1,7
Brésil	1,0	1,0	1,1
Inde	0,8	0,8	0,6
Kazakhstan	0,4	0,4	0,5
Ghana	0,5	0,4	0,4
Ukraine	0,4	0,4	0,3
Malaisie	0,4	0,3	0,2
Autres	0,7	0,6	0,4
Monde	16,3	16,7	15,3

Source : rapports producteurs, estimations ERAMET.

LES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : hors Chine, la quasi-totalité des alliages de manganèse utilisent cette voie ;
- des hauts fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en

Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Il existe quatre familles d'alliages de manganèse :

- le ferromanganèse haut carbone (HCFeMn) contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone. Il peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant du minerai, éventuellement complété par un ajout de laitier de FeMn ;
- le ferromanganèse affiné (MCFeMn et LCFeMn) est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HCFeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone : MCFeMn) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone : LCFeMn). Il est utilisé surtout pour la production des aciers plats et des aciers spéciaux.
- le silicomanganèse bas carbone (LCSiMn) est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

ERAMET Manganèse est le premier producteur mondial d'alliages affinés.

Production d'alliages de manganèse (EN MILLIONS DE TONNES BRUTES)

	2013	2014	2015
Chine	12,1	11,1	9,1
Inde	2,2	2,2	1,8
Ukraine	0,6	1,0	0,8
Corée du Sud	0,7	0,8	0,7
Afrique du Sud	0,8	0,9	0,6
Norvège	0,6	0,6	0,6
Japon	0,5	0,5	0,5
Russie	0,3	0,4	0,4
Australie	0,3	0,3	0,3
Espagne	0,3	0,3	0,2
Mexique	0,2	0,2	0,2
Géorgie	0,2	0,2	0,2
France	0,2	0,2	0,2
États-Unis	0,2	0,2	0,2
Kazakhstan	0,2	0,2	0,2
Brésil	0,2	0,2	0,1
Autres	0,4	0,4	0,4
Monde	19,9	19,5	16,6

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse

	2013	2014	2015
Silicomanganèse	68 %	65 %	63 %
Ferromanganèse haut carbone	23 %	26 %	27 %
Ferromanganèse affiné	9 %	9 %	10 %

Source : International Manganese Institute, rapports producteurs, estimations ERAMET.

Parmi les alliages standards, le silicomanganèse est celui qui a connu la croissance la plus forte. La disponibilité en Chine (ainsi qu'en Inde et en Ukraine) de ressources locales à basse teneur, qui peuvent plus facilement être utilisées pour produire du silicomanganèse, a favorisé son développement. Néanmoins les minerais à basse teneur sont toujours mélangés avec des minerais riches importés, dans une recherche permanente d'équilibre prix/performance.

Le marché chinois se caractérise par un très grand nombre de producteurs d'alliages, très dépendants des minerais à haute teneur importés et compte pour plus de 60 % des importations mondiales de minerai. Du fait de la mise en place de taxes à l'exportation depuis

2008, la Chine n'est pas un acteur significatif sur le marché international des alliages, au contraire de l'Inde gros exportateur de commodités (SiMn et HCFEMn).

LE MANGANÈSE MÉTAL

Le manganèse métal, fabriqué par procédé hydrométallurgique lors d'une électrolyse (*electrolytic manganese metal* ou EMM), est un produit très pur en manganèse (plus de 99 % de Mn) généralement produit sous forme de paillettes (« flakes »). Le procédé hydrométallurgique étant adapté au traitement des minerais pauvres, la production d'EMM est concentrée en Chine, qui est le principal exportateur de métal avec une industrie très fragmentée. Les seules productions de manganèse métal en dehors de la Chine se trouvent en Afrique du Sud et au Gabon, où ERAMET COMILOG Manganèse opère actuellement la montée en puissance du Complexe Métallurgique de Moanda (CMM).

Les principaux marchés d'application du manganèse sont l'acier carbone, l'acier inoxydable et la production d'aluminium. La production mondiale de manganèse métal varie entre 1,1 et 1,5 million de tonnes par an selon les années.

2.4.1.3 ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU MARCHÉ ET DES PRIX

FORMATION ET SUIVI DES PRIX DU MINÉRAI DE MANGANÈSE

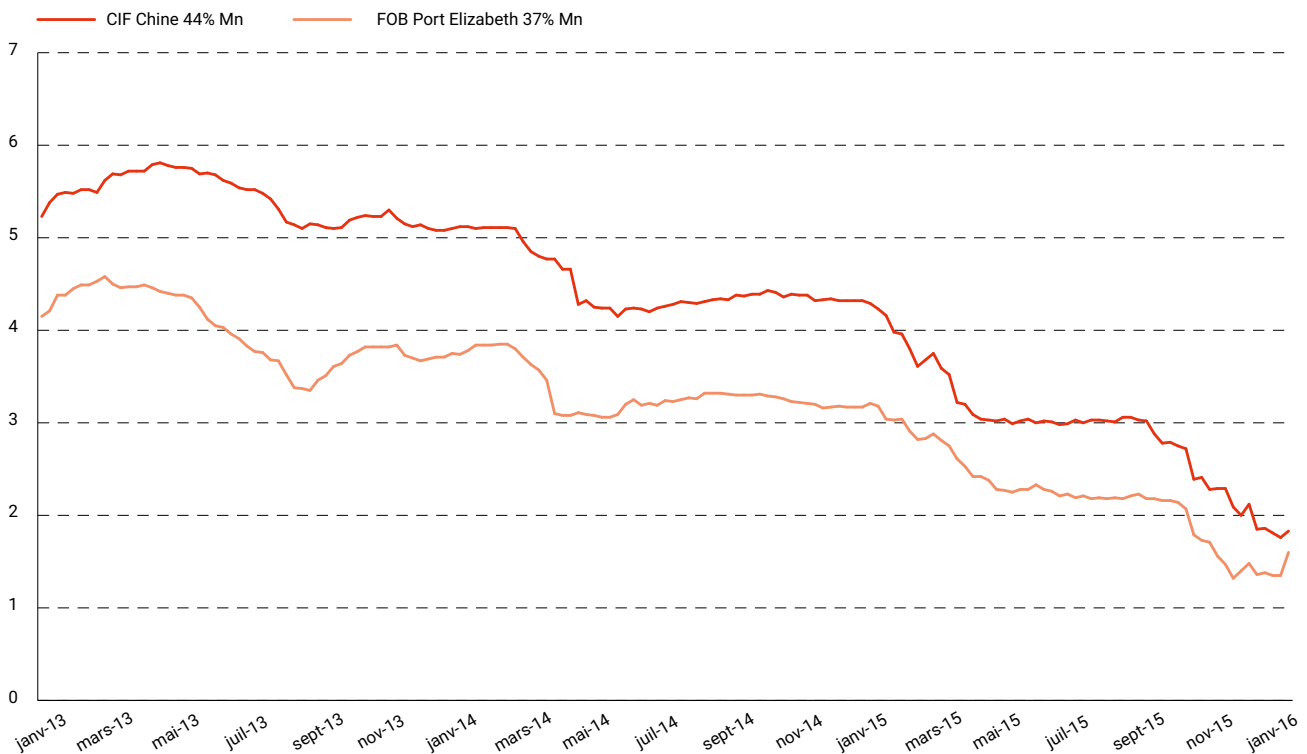
Le prix de vente du minerai de manganèse résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (*dry metric ton unit*). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend également de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.

Alors que le prix du minerai « haute teneur » se fixait dans le passé pour un an, la durée de validité des prix « contrat » s'est raccourcie depuis 2009, amplifiant la volatilité des prix du minerai de manganèse. Cette tendance s'est encore accélérée depuis 2010 : les prix sont passés d'une évaluation trimestrielle à une évaluation mensuelle.

Les principaux indicateurs suivis par le marché sont désormais des indices de prix hebdomadaires publiés par le *Metal Bulletin* :

- le prix CIF Chine pour du minerai à 44 % de manganèse importé. Cet indice comprend ainsi une composante importante (autour de 30 %) assez volatile, à savoir le prix du fret maritime qui est propre à chaque marché ;
- le prix Port Elizabeth FOB pour le minerai à 37 % de manganèse expédié depuis l'Afrique du Sud désormais le premier pays producteur de minerai.

Indice de prix *Metal Bulletin* pour le minerai de manganèse (EN USD/DMTU)



FORMATION ET SUIVI DU PRIX DES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Il n'existe pas de place de marché pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché des alliages de manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Mais les flux d'alliages entre

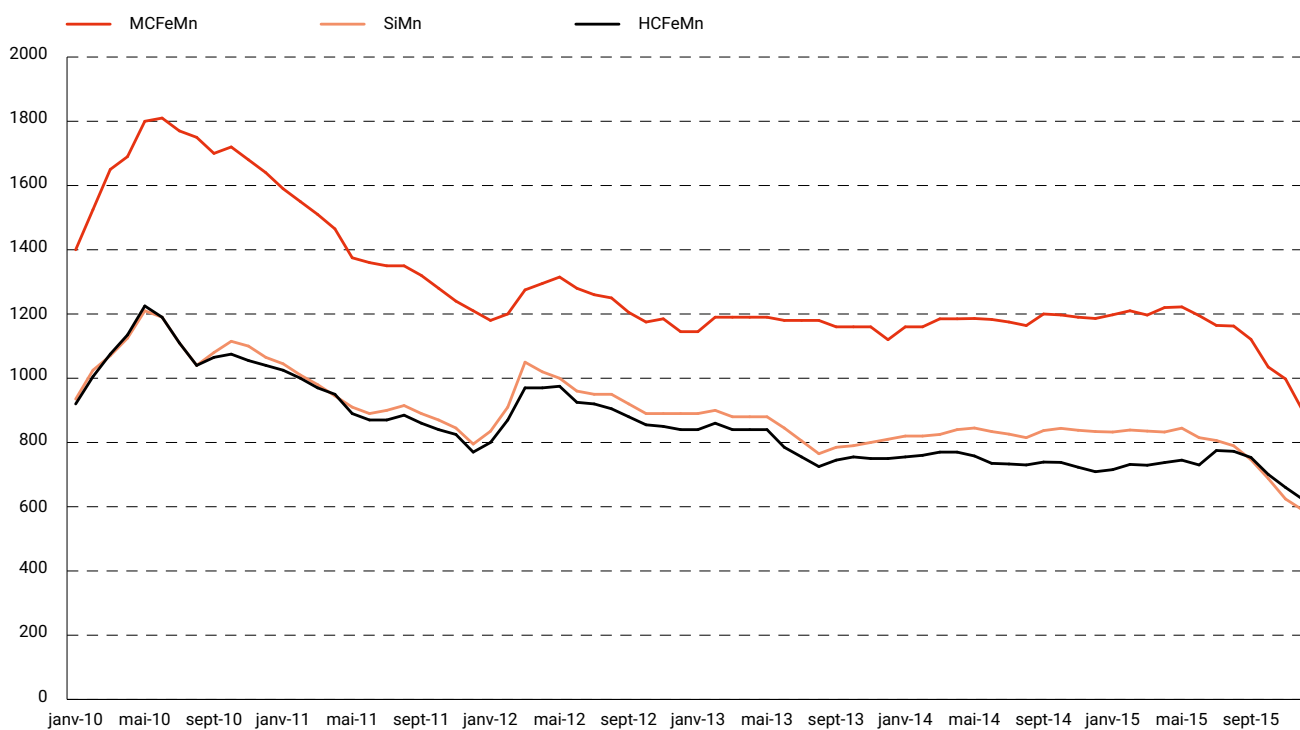
grandes zones sont relativement limités en raison du coût du transport. Il peut parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord et Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou du décalage des cycles économiques.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liés aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains (USD). En Europe, ils se traitent essentiellement en euros (EUR). Les prix sont fixés par tonne brute d'alliages. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Indice de prix CRU pour les alliages de manganèse en Europe (EN EUROS PAR TONNE)



De façon générale les variations de prix des alliages de manganèse suivent celles du minerai. Néanmoins, la capacité des producteurs à préserver leurs marges dépend largement des équilibres régionaux de l'offre et de la demande pour chaque type d'alliage.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU MARCHÉ ET DES PRIX

En 2015, le ralentissement de la production d'acier mondiale a pesé lourdement sur le marché du manganèse.

L'augmentation rapide depuis 2010 de l'offre sud-africaine en minerai de manganèse, liée au démarrage de nouveaux projets, a largement

pesé sur l'équilibre de marché. La hausse des exportations sud-africaines, favorisées par la dépréciation du Rand et des taux de fret bas, a coïncidé avec un ralentissement de la demande de minerai en Chine, principale destination des exportations. En effet, la baisse de la production d'acier domestique et un phénomène de déstockage sur les alliages de manganèse ont pesé négativement sur la demande et les

prix du minerai de manganèse CIF Chine 44 % (source CRU) ont enregistré une baisse de 49 % entre décembre 2014 et décembre 2015. Les prix du manganèse métal ont enregistré une baisse de l'ordre de 20 % sur l'année.

Enfin, les prix des alliages hors Chine ont enregistré une baisse significative sur la deuxième partie de l'année. Cette dégradation reflète non seulement la baisse des prix du minerai, mais également la dégradation de la demande hors Chine où les aciéristes souffrent de la surcapacité et de la concurrence des exportations chinoises. Par ailleurs, la dévaluation de la Roupie et du Rouble en Inde et en Russie, qui sont d'importants producteurs de commodité, a également contribué à la pression sur le prix des alliages de manganèse.

2.4.2 PRÉSENTATION D'ERAMET MANGANÈSE

2.4.2.1 POINTS CLÉS

MINERAI ET ALLIAGES DE MANGANÈSE (78 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'ERAMET MANGANÈSE EN 2015) : UN LEADER MONDIAL DU MINERAI DE MANGANÈSE, SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR

Le principal pôle d'activité est le pôle « Manganèse » qui comprend l'extraction du minerai au Gabon par COMILOG, son transport par rail (y compris les autres activités de transport liées à la concession du train Transgabonais) et son chargement au port ; mais aussi des activités de valorisation du minerai, soit sous forme d'alliages de manganèse pour la sidérurgie, soit sous forme de dérivés chimiques (clients chimistes diversifiés). ERAMET Manganèse est un acteur de premier plan mondial dans l'industrie du manganèse, tant pour l'extraction minière qu'au niveau de la transformation du minerai : il est à travers sa participation majoritaire dans COMILOG aux côtés de la République gabonaise, et à travers plusieurs usines situées près des zones de consommation :

- le 2^e producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur ;
- le 2^e producteur mondial d'alliages de manganèse ;

- le 1^{er} producteur mondial d'alliages affinés ;
- le 1^{er} producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.

CHIMIE : 12 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'ERAMET MANGANÈSE EN 2015

L'industrie chimique a également recours au manganèse. ERAMET Manganèse élabore ainsi des dérivés chimiques. Ils sont utiles à différents secteurs :

- l'énergie pour la production de **piles alcalines** principalement et de batteries ;
- l'agriculture pour **la fabrication d'engrais et d'aliments pour les animaux** ;
- l'électronique pour **les composants high tech** ;
- la chimie fine pour **les traitements de surface des métaux et les pigments**.

ERAMET travaille au développement de nouveaux produits liés en particulier à la chimie du manganèse, parmi eux, le sulfate de manganèse de haute pureté développé dans l'usine de Tertre, en Belgique, et utilisé pour la production des **batteries au lithium**.

RECYCLAGE : 5 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'ERAMET MANGANÈSE EN 2015

Entrée dans le Groupe au moment de l'acquisition de COMILOG qui la détient toujours (GCMC ou « Gulf »), cette activité concerne principalement le recyclage de catalyseurs pétroliers aux États-Unis.

Cette activité comporte, outre sa dimension de service environnemental, l'extraction pour recyclage et la valorisation de différents métaux d'alliages, principalement à base de molybdène et de vanadium, mais aussi de nickel, cobalt, etc. Les technologies utilisées (pyro- et hydrométallurgiques) sont au cœur du domaine de compétences de 1^{er} plan du groupe ERAMET.

ZIRCON / DIOXYDE DE TITANE : 5 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2015 (POUR LES 50 % DÉTENUS PAR ERAMET DANS TIZIR)

Avec le démarrage au 1^{er} semestre 2014 du projet Grande Côte au Sénégal, le groupe ERAMET vise à devenir en régime établi, à terme, un des principaux acteurs au plan mondial dans le zircon et le titane. Cette activité devrait apporter une contribution de plus en plus significative aux résultats du Groupe.

Depuis l'acquisition du groupe norvégien Tinfos en 2008, le Groupe dispose en Norvège d'un outil industriel pyrométallurgique permettant de transformer le minerai de titane, pour livrer un produit enrichi en dioxyde de titane aux clients, producteurs de pigments blancs.

En 2011, ERAMET a rapproché à travers un nouveau partenariat à 50/50 cet actif « aval » métallurgique de premier plan avec une source de minerai « amont » sur le point d'être développée : le projet minier de Grande Côte au Sénégal, développé jusqu'alors par le groupe australien Mineral Deposits Limited. Grande Côte est entré en production en 2014.

PROJET MABOUMINE : PROJET NIOBIUM/ TERRES RARES AU GABON

À travers la société Maboumine, filiale de Comilog (76%), ERAMET déploie depuis 7 ans des moyens importants pour développer un projet d'exploitation minière sur le site de Mabounié dans la province du Moyen-Ogooué, au Gabon. Le projet vise à extraire du gisement de Mabounié le niobium, l'uranium et les terres rares grâce à un procédé hydrométallurgique innovant car la complexité du minerai n'est pas propice à la mise en œuvre de la pyrométallurgie directe et ne permet pas la récupération de l'ensemble des éléments de valeur. Le Groupe a ainsi réalisé d'importants travaux de recherche en laboratoire et sur des installations pilotes pour la mise au point du procédé : ceci s'est traduit par le dépôt de cinq brevets.

Parallèlement aux activités de R&D, une étude de cadrage a été menée en 2014-2015 pour établir le plan d'affaires prévisionnel, aux perspectives peu favorables, compte tenu des enjeux en termes de rentabilité et des incertitudes qui pèsent sur les marchés des produits concernés, en particulier celui des terres rares.

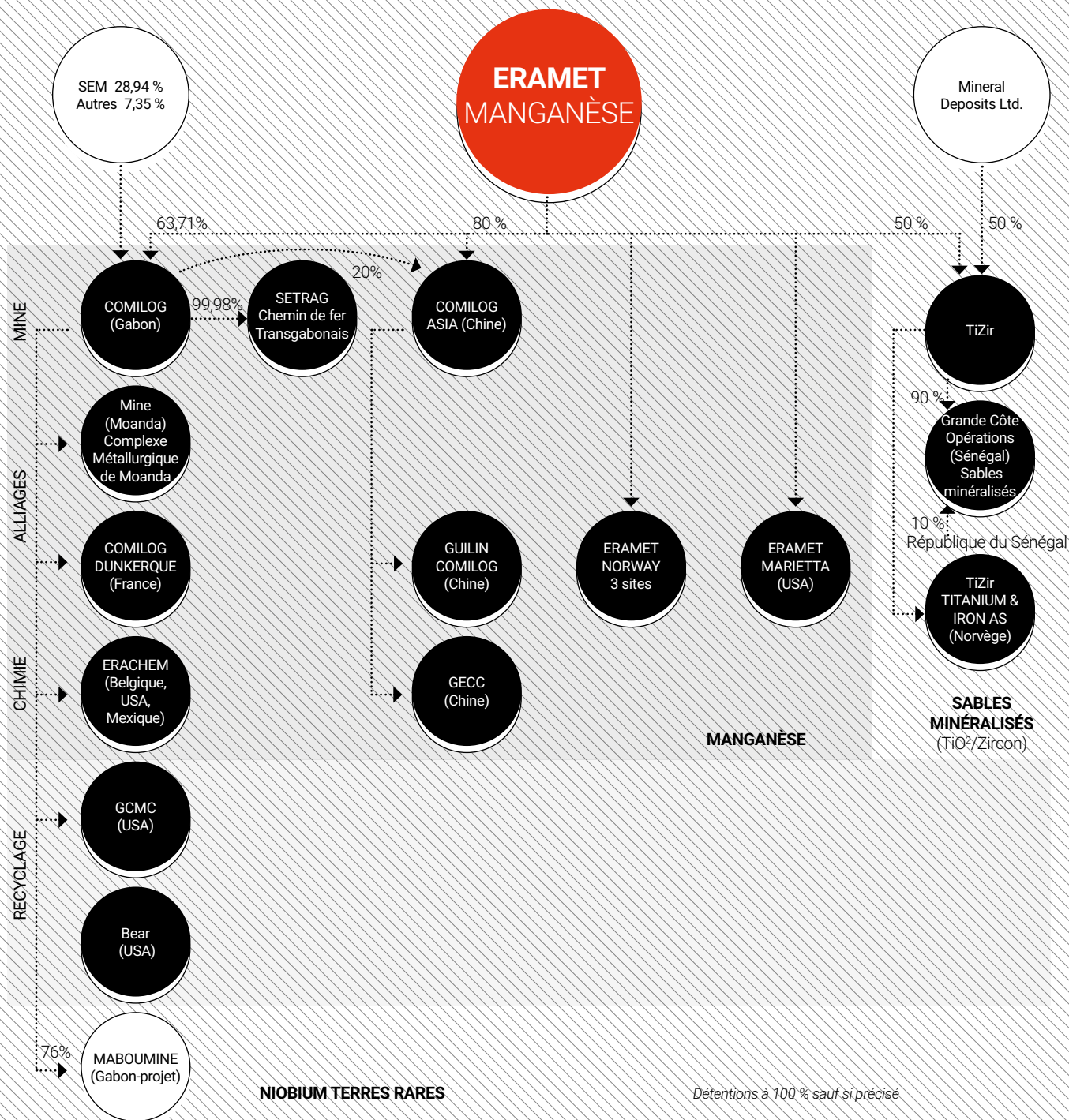
Un benchmark avec des projets comparables montre que le gisement se positionne favorablement mais que le niveau des risques techniques demeure important et justifierait en particulier, de poursuivre les travaux de R&D pour la mise au point d'un procédé économiquement viable.

Des discussions sont actuellement en cours avec toutes les parties prenantes sur la suite à donner au projet.

2.4.2.2 STRUCTURE

ORGANISATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

ERAMET Manganèse est organisé aujourd'hui selon le schéma décrit ci-dessous :



- COMILOG est une société de droit gabonais détenue à 63,71 % par ERAMET. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda (Gabon) ;
 - l'exploitation de SETRAG (concessionnaire du chemin de fer Transgabonais) ;
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France) ;
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse d'ERACHEM (Belgique, Chine, Mexique, États-Unis) ;
 - le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers de GCMC (États-Unis) ;
 - la production de ferovanadium et de ferromolybdène de Bear Metallurgical (États-Unis) ;
 - le projet Maboumine (niobium, terres rares) au Gabon.
- COMILOG Asia abrite notamment les activités de chimie du manganèse et de production d'alliages de manganèse réalisées en Chine. Dans le domaine des alliages, en 2013 le Groupe a concentré toute sa production chinoise d'alliages de manganèse sur le nouveau site de Guilin, qui remplace deux sites anciens moins performants, ne produisant pas d'alliages affinés et fermés en 2011 et 2012. Par ailleurs, COMILOG Asia comprend, dans les dérivés chimiques du manganèse, l'usine de dioxyde électrolytique de manganèse pour piles située à Chongzuo.
- ERAMET Norway comprend les trois usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn, Sauda et Kvinesdal (Norvège).
- ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse.
- TiZir est la joint-venture à 50/50 avec le groupe australien, Mineral Deposits Limited portant sur les sables minéralisés et la

production de dioxyde de titane et de zircon. TiZir regroupe l'exploitation de Grande Côte, au Sénégal, qui a poursuivi sa montée en régime de la production de sables minéralisés (minerai de titane et zircon) en 2015 et l'usine d'enrichissement du minerai de titane par pyrométallurgie située à Tyssedal (Norvège).

2.4.2.3 LES ACTIVITÉS D'ERAMET MANGANÈSE

ACTIVITÉ MINIÈRE ET TRANSFORMATION DU MANGANÈSE (ALLIAGES DE MANGANÈSE ET CHIMIE)

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda est un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le Chapitre 2.8.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quelques mètres d'épaisseur. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent tonnes. Le minerai est traité à la laverie de Moanda. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Le complexe industriel de Moanda valorise les sous-produits fins de la laverie métallurgique, ainsi que des sédiments manganésifères extraits du lit de la rivière Moulili. Les produits fins sont enrichis par milieu dense et par séparation magnétique à haute intensité, de manière à faire passer leur teneur en manganèse d'environ 35 % à un peu plus de 50 %. Une partie des concentrés ainsi fabriqués est vendue directement, alors que le reste est mélangé à du coke et aggloméré dans une chaîne d'agglomération à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 56 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de COMILOG, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. COMILOG possède et opère ses propres locomotives et ses propres wagons.

À compter de novembre 2005, COMILOG a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerais en forte croissance.

COMILOG, via sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire de son port minéralier, le port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ un mois et demi de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe possède actuellement six usines d'alliages de manganèse réparties sur les principales zones de consommation, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production. En 2014, le complexe métallurgique de Moanda au Gabon (CMM) est venu compléter ce dispositif et enrichit la gamme de produits avec le manganèse métal.

Production d'alliages d'ERAMET Manganèse

(EN MILLIERS DE TONNES)	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Ferromanganèse haut carbone	62	68	118	144	227	256	246
Silicomanganèse standard	219	237	267	236	199	196	197
Alliages affinés	422	389	366	350	358	327	174
TOTAL	703	694	750	730	784	779	617

Sites de production d'alliages de manganèse

SITES	PAYS	CAPACITÉ DE PRODUCTION	TYPE DE FOUR	PRODUITS
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	210 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	165 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	165 kt	Four électrique	SiMn, LCSiMn
Marietta	États-Unis	120 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guilin	Chine	165 kt	Four électrique	HC, MC, SiMn
Moanda	Gabon	65 kt	Four électrique	SiMn
Moanda	Gabon	20 kt	Hydro + électrolyse	Mn métal

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, le dispositif industriel a été rationalisé et repositionné, face à une situation excédentaire du marché des alliages standard. Les deux usines de Guilin (ancienne usine) et Guangxi ont été fermées et une nouvelle usine a démarré en juillet 2012 sur un nouveau site à Guilin, utilisant des fours électriques et dispose d'une gamme de production comprenant des alliages affinés.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal des deux producteurs d'alliages de manganèse locaux.

POLITIQUE COMMERCIALE D'ERAMET MANGANÈSE

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, ERAMET Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits

dans leurs propres procédés de production. La politique commerciale est dirigée par ERAMET COMILOG Manganèse qui utilise le réseau commercial mondial du groupe ERAMET, ERAMET International, lequel assure

l'essentiel de la commercialisation des produits d'ERAMET Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

ACTIVITÉ CHIMIE DU MANGANÈSE

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité Chimie du manganèse, regroupée au sein d'ERACHEM COMILOG, est réalisée à partir de cinq usines :

LOCALISATION	PRODUITS
Terre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (dioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi – Chine)	EMD (dioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

ACTIVITÉ RECYCLAGE

Elle est réalisée actuellement sur les sites suivants :

Terte (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène, Nickel, Cobalt...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium

L'activité Recyclage aux États-Unis a été fortement impactée par l'effondrement du prix des métaux.

2.4.2.4 TIZIR 50 % ERAMET : UN IMPORTANT ACTEUR SUR LES MARCHÉS DU DIOXYDE DE TITANE ET DU ZIRCON EN COURS DE CONSTITUTION

La société TiZir a été créée en 2011 par ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited. Détenu à 50 % par ERAMET, elle regroupe deux sites :

- Grande Côte qui est un gisement de sables minéralisés situé au Sénégal ;
- l'usine de Tyssedal qui produit du laitier de dioxyde de titane destiné à l'industrie des pigments ainsi que de la fonte de haute pureté à partir de minerais (ilménite) achetés à plusieurs fournisseurs.

SITES	PAYS	PRODUITS
Grande Côte	Sénégal	Sables minéralisés : dioxyde de titane (ilménite, rutile, leucoxène) et zircon
Tyssedal	Norvège	Laitier de dioxyde de titane (industrie des pigments) Fonte de haute pureté pour la fonderie

Production de TiZir

		2015	2014
Mine			
Sable extrait	(KT)	34 760	14 102
Concentré de sables minéralisés	(KT)	632,9	184,0
Produits finis			
Laitier de dioxyde de titane	(KT)	106,8	183,7
Ilménite	(KT)	427,7	100,6
Zircon	(KT)	45,2	9,0
Fonte haute pureté	(KT)	59,2	103,0
Rutile et leucoxène	(KT)	5,3	0,7

La combinaison de ces deux actifs constitue une entité verticalement intégrée et un acteur majeur de l'industrie des sables minéralisés : l'usine de Tyssedal bénéficie à partir de cette année de la sécurité d'une nouvelle source d'approvisionnement en ilménite de haute qualité – un minerai de titane –, assuré par le site de Grande Côte, qui pourra de son côté sécuriser ainsi la vente d'une majeure partie de sa production sur le long terme.

LES SABLES MINÉRALISÉS, SOURCE DU ZIRCON ET DU DIOXYDE DE TITANE

Les sables minéralisés sont des matières premières minérales qui font référence à des minéraux lourds qui se sont concentrés au fil du temps en milieu alluvial (plaine fluviale, côte marine ou lacustre) ou éolien (dunes). Les gisements de sables minéralisés sont ainsi d'anciennes plages, d'anciennes dunes ou encore d'anciens lits de rivière. Les principaux produits issus de ces sables sont le dioxyde de titane – qu'on trouve principalement sous forme d'ilménite (FeTiO_3) mais aussi de

rutile (TiO_2) et dans une moindre mesure le leucoxène – et le zircon (ZrSiO_4).

Les teneurs de ces minerais dans le sable sont souvent de l'ordre de quelques pourcents, il s'agit donc de les concentrer par séparation gravimétrique dans un premier temps, puis par séparation magnétique et électrostatique. Les minerais de zircon et de titane sont séparés au niveau de la mine et suivent une chaîne logistique distincte.

Les principaux gisements de sables minéralisés exploités fin 2015 se trouvent essentiellement en Australie, en Afrique du Sud et en Chine, qui à eux trois représentent environ 50 % de l'offre de minerai de titane et plus des deux tiers de l'offre de zircon.

MARCHÉ DU DIOXYDE DE TITANE : UN FORT POTENTIEL DE CROISSANCE TIRÉE PAR LES PAYS ÉMERGENTS

Si le titane métal est bien connu pour des usages aéronautiques, comme c'est le cas chez ERAMET Alliages, 90 % des unités de titane sont consommées dans l'industrie des pigments blancs sous forme de dioxyde de titane.

Utilisation des pigments blancs à base de TiO_2

– Peintures	56 %
– Plastiques	25 %
– Papiers	9 %
– Autres	10 %

Le pigment à base de TiO_2 a deux propriétés exceptionnelles ; opacité et blanc pur et a l'avantage d'être non toxique. Il est utilisé dans les peintures, les plastiques, les textiles ou encore les papiers.

Ce marché des peintures progresse au niveau mondial d'environ 4 % par an.

LES PRODUCTEURS DE PIGMENT ONT BESOIN D'UNE MATIÈRE PREMIÈRE RICHE EN TiO_2

Il peut s'agir du rutile qui contient 95 % de TiO_2 et du rutile synthétique produit à partir

d'ilménite de haute teneur. La fusion/réduction de l'ilménite à l'usine de TTI sépare un laitier de TiO₂ de la fonte de haute pureté qui, constitue un coproduit très intéressant, destiné aux fonderies ainsi qu'à des applications telles que les moyeux d'éoliennes.

Les principaux producteurs de matières premières à base de TiO₂ sont :

- Rio Tinto ;
- Iluka ;
- Tronox ;
- Kenmare ;
- Kronos ;
- TiZir ;
- et des producteurs chinois, indiens et ukrainiens.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES PRIX

Après une longue phase de stabilité, le marché du dioxyde de titane a connu une première augmentation de demande en 2008, puis en 2011 une envolée de ses cours sur toute la chaîne de valeur, avec des prix spots jusqu'à un triplement des cours lors du pic de 2012.

La forte rentabilité du produit, combiné avec des prévisions de forte croissance en Chine, a généré des investissements et une surcapacité importante. Les prix ont en conséquence baissé selon un scénario commun à la plupart des matières premières.

MARCHÉ DU ZIRCON

Le zircon est utilisé en particulier dans les céramiques en tant qu'opacifiant, conférant à celles-ci un aspect brillant et une surface lisse. Les carreaux de céramiques ou les lavabos des salles de bains contiennent du zircon : le sable de zircon est broyé finement puis ajouté directement à la préparation de la céramique.

Ce minéral a également des propriétés réfractaires très importantes, il est ainsi utilisé dans certains segments industriels comme élément

de moule dans la fonderie de haute précision. Les dérivés chimiques du zircon sont utilisés dans une multitude d'applications comme les abrasifs, les matériaux résistant à l'usure ou encore certains catalyseurs. Enfin, le zirconium métal est utilisé notamment dans le secteur nucléaire et constitue l'enveloppe protectrice des crayons de combustible (très résistant à la chaleur et perméable aux neutrons).

De même que pour le dioxyde de titane, le marché du zircon a connu au début de la décennie une période de prix très élevés et de tension sur le marché physique. Celle-ci a été accentuée par des comportements de stockage sur toute la filière.

En 2013, le mouvement s'est inversé. Une phase de déstockage et de baisse importante des cours a caractérisé le marché sur l'essentiel de l'année, tandis que certains consommateurs ont adapté leurs modes de consommation sur un plan technique pour optimiser leur utilisation du zircon.

Le prix de zircon est resté relativement stable en 2015, mais des surcapacités et des stocks demeurent.

L'USINE DE TYSSedal (TTI : TIZIR TITANIUM & IRON)

L'usine de TTI à Tyssedal en Norvège, produit du laitier de dioxyde de titane destiné principalement à l'industrie des pigments avec une capacité annuelle de 230 kt ⁽¹⁾, ainsi que de la fonte de haute pureté (« *high purity pig iron* ») avec une capacité annuelle de 100 kt ⁽¹⁾, vendue à des fonderies pour diverses applications, notamment la production de pièces pour éoliennes. Le site bénéficie en outre d'un accès à l'énergie hydroélectrique privilégié, étant localisé près d'importantes chutes d'eau exploitées à cet effet. La technologie particulièrement complexe de transformation d'ilménite, le caractère flexible du procédé de TTI ainsi que son accès unique à une énergie compétitive font de l'usine de TTI un atout majeur dans l'industrie du titane. Le four a été entièrement rénové en 2015, avec un arrêt de

trois mois pour l'installation d'équipements améliorant l'environnement et la performance du four.

GRANDE CÔTE OPÉRATIONS

La mine de sables minéralisés de Grande Côte est située le long de la côte sénégalaise. Il débute à environ 50 km au nord de Dakar et s'étend vers le nord sur plus de 100 km.

La construction du projet a débuté au deuxième trimestre de 2011. La production industrielle a commencé en avril 2014, et la montée en puissance s'est poursuivie tout au long de l'année 2015.

Les installations comprennent entre autres une drague et une unité de concentration flottante utilisées pour récupérer les principaux minéraux lourds ; une usine de séparation des minéraux lourds a aussi été construite ainsi qu'une centrale électrique. La logistique est un point crucial du succès de ce projet minier ; à cet égard une ligne de chemin de fer, des infrastructures de stockage et portuaires à Dakar ont également été réalisées.

2.4.3 ERAMET MANGANÈSE EN 2015

(EN MILLIONS D'EUROS)	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 430	1 429
Résultat opérationnel courant	58	137
Flux net de trésorerie généré par l'activité	106	140
Capitaux employés	1 587	1 676
Investissements industriels	164	199

2.4.3.1 COMMENTAIRES

ERAMET MANGANÈSE

Un chiffre d'affaires stable à 1 430 millions d'euros et un résultat opérationnel courant positif à 58 millions d'euros, malgré une très forte baisse des prix du minerai de manganèse (- 49 % en décembre 2015 par rapport à

(1) Capacités de production à compter de 2016.

décembre 2014). Le gisement de Moanda est parmi les plus compétitifs au monde.

La production mondiale brute d'acier au carbone, principal débouché du manganèse, est pour la première fois, depuis longtemps, en recul d'environ 3 % par rapport à 2014. La construction, qui pèse pour plus de 40 % dans la consommation d'acier au carbone en Chine a stagné sur l'année 2015, avec en fin d'année des stocks de logements vides à un niveau extrêmement élevé.

Les producteurs chinois ont compensé la baisse de la demande intérieure par une hausse de plus de 25 % de leurs exportations, induisant une forte pression sur les producteurs d'aciers hors Chine. La production s'est ainsi contractée d'environ 1 % en Europe, 8 % en Amérique du Nord, 3 % à 5 % en Russie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique latine. La baisse des prix de l'acier a été généralisée.

Dans ce contexte, les prix du minerai de manganèse CIF Chine 44 % (source CRU) ont fortement baissé sur l'année 2015, de 49 % entre décembre 2014 et décembre 2015. Cette forte baisse a été en grande partie liée au poids des nouveaux producteurs sud-africains, favorisés par une très forte dépréciation de la devise locale. Depuis l'été 2015, les prix des alliages de manganèse ont affiché cette même tendance baissière.

ERAMET Manganèse a bien résisté à la très forte baisse des prix grâce à son positionnement compétitif, à la fois sur le minerai et les

alliages de manganèse. Au Gabon, la production de minerai d'ERAMET Manganèse a ainsi atteint un record historique à 3,9 millions de tonnes transportées sur l'année 2015. Cela a été rendu possible par les progrès à la fois de la mine et de ceux du chemin de fer Transgabonais (SETRAG) qui relie la ville de Moanda au port d'Owendo.

Les plans de réduction des coûts et d'amélioration de la performance opérationnelle réalisés par ERAMET Manganèse atteignent 54 millions d'euros d'impact cumulé sur 2014 et 2015.

La SETRAG devrait bénéficier par ailleurs d'un important programme de modernisation, s'étalant sur sept ans, en vue d'accroître la capacité de transport et la fiabilité de la voie.

Au cours des trois derniers mois, plusieurs fermetures ou mises en maintenance prolongées ont été observées chez les producteurs de manganèse, dans le secteur minier ou celui des alliages. Dans ces conditions de marché dégradées et suite à l'augmentation des niveaux mondiaux des stocks, ERAMET Manganèse a décidé un arrêt de la production minière à Moanda de quatre semaines au 1^{er} trimestre 2016, en vue de réduire les niveaux de stocks. Début 2016, le rythme de production global d'alliages de manganèse de la Branche a été réduit significativement par rapport à 2015. L'usine de production d'alliages de manganèse de Guilin (Chine) est à l'arrêt depuis mi-novembre 2015.

TiZir a poursuivi sa montée en régime en 2015 avec près de 633 000 tonnes de concentrés de sables minéralisés produits (ilménite, zircon, rutile, leucoxène) à GCO (Grande Côte Opérations), au Sénégal. Le rythme de fonctionnement industriel de la fin de l'année est au niveau attendu.

En Norvège, l'investissement de modernisation et d'accroissement de capacité de l'usine de Tyssedal (TTI: TiZir Titanium and Iron) a été réalisé au dernier trimestre et a permis la reprise de la production début janvier 2016. Cette opération concrétise la stratégie d'intégration des deux unités industrielles d'extraction des sables minéralisés au Sénégal et de fabrication de laitier de titane en Norvège à partir d'ilménite.

2.4.3.2 RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR ERAMET MANGANÈSE

ROCE : Résultat opérationnel courant / Capitaux employés au 31 décembre de l'année N-1 (somme des capitaux propres de l'ensemble, de l'endettement financier net, des provisions pour remise en état des sites, des provisions pour restructurations et autres risques sociaux, diminuée des immobilisations financières, hors investissement du complexe métallurgique de Moanda aux 31 décembre 2010 à 2013 pour les ROCE 2011 à 2014).

ROCE Manganèse (avant impôts)

%	2011	2012	2013	2014	2015
Manganèse	36,3	20,6	15,6	9,7	3,5

2.5 ORGANISATION ERAMET / ERAMET HOLDING

La société ERAMET S.A., maison-mère consolidante, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction Juridique, la Direction Achats et la Direction des Systèmes d'Information ;
- une partie d'ERAMET Nickel (Direction Générale, Direction Commerciale et Direction Industrielle).

Les coûts de la fonction holding sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de *management fees*. Les autres coûts opérationnels concernant les activités d'ERAMET Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement.
- ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies.
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents.
- ERAMET Services : centre de services partagés qui regroupe certaines activités de

gestion des ressources humaines, d'informatique et de comptabilité.

- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe.
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe.
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la branche Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

2.6 USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (IV30 et presse 40 000 tonnes chez ERAMET Alliages, laverie de Tiébaghi et engins miniers chez ERAMET Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous. Près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEUR BRUTE	%	VALEUR NETTE	%
Société Le Nickel -SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 763	28,4 %	609	24,4 %
Autres	149		26	
Branche Nickel	1 912	30,8 %	635	25,5 %
COMILOG S.A. (Gabon)	1 001	16,1 %	577	23,1 %
TiZir (Sénégal/Norvège)*	404	6,5 %	355	14,2 %
ERAMET Norway A/S (Norvège)	345	5,6 %	125	5,0 %
SETRAG (Gabon)	258	4,2 %	175	7,0 %
GCMC (États-Unis)	203	3,3 %	0	0,0 %
ERAMET Marietta Inc. (États Unis)	178	2,9 %	18	0,7 %
ERACHEM COMILOG SPRL (Belgique)	129	2,1 %	12	0,5 %
ERACHEM COMILOG Inc. (États Unis)	150	2,4 %	50	2,0 %
Guilin COMILOG Ferro Alloys Ltd (Chine)	112	1,8 %	20	0,3 %
Autres	166		42	
Branche Manganèse	2 946	47,5 %	1 374	55,1 %
Aubert & Duval (France)	873	14,1 %	392	15,7 %
Erasteel SAS (France)	135	2,2 %	12	0,5 %
Erasteel Kloster AB (Suède)	137	2,2 %	12	0,5 %
Autres	167		61	2,4 %
Branche Alliages	1 312	21,2 %	477	19,1 %
Branche Holding (France)	32		8	
TOTAL	6 202		2 494	

* Quote-part ERAMET à 50 %.

2.7 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / RÉSERVES ET RESSOURCES

2.7.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : UNE R&D QUI SE DÉPLOIE SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR DES MÉTAUX, DE LA MINE AUX PRODUITS

2.7.1.1 LES ACTIVITÉS DE R&D

Le groupe ERAMET déploie ses activités R&D tout au long de la chaîne de valeur des métaux de la mine aux produits, en incluant le recyclage. Cette chaîne de valeur couvre l'exploration, la mine, la métallurgie extractive, la métallurgie d'élaboration (élaboration primaire, procédés de refusion, métallurgie des poudres), la métallurgie de transformation avec le forgeage libre et le matriçage. Le recyclage des métaux est pris en compte à toutes les étapes de cette chaîne de valeur. Ce positionnement constitue une opportunité stratégique pour le groupe ERAMET d'acquiescer une compréhension globale, incluant chacune des étapes de la création de valeur des produits et des procédés.

Plus précisément, ERAMET est actif en R&D sur la valorisation d'un bon nombre des métaux de la classification périodique ou de leurs dérivés minéraux, avec, dans l'ordre des numéros atomiques les métaux suivants : aluminium, titane, vanadium, manganèse, fer, cobalt, nickel, cuivre, zirconium, molybdène, tungstène, et rhénium. Les projets du Groupe ou des clients d'ERAMET Research hors Groupe amènent également le Groupe à conduire des recherches sur une large gamme de métaux complémentaires, tels que, dans

l'ordre de la classification périodique : lithium, zinc, germanium, yttrium, plomb, niobium, indium, la série des lanthanides comprenant des terres rares telles que lanthane, cérium, praséodyme, néodyme, samarium, europium, dysprosium, et pour finir l'uranium.

Par ailleurs, ERAMET conduit de nombreux projets R&D dans les domaines des superalliages, des aciers à hautes performances, des alliages d'aluminium et des alliages de titane, ainsi que dans celui de la métallurgie des poudres.

Ces compétences multi-métaux et multi-alliages, de surcroît sur toute la chaîne de valeur, contribuent à donner à la R&D d'ERAMET une position unique.

2.7.1.2 DOMAINES D'EXPERTISE

Le premier domaine d'expertise majeur du groupe ERAMET s'enracine en amont autour des principales disciplines de **la métallurgie extractive** que sont la minéralogie, la minéralurgie, l'hydrométallurgie et la pyrométallurgie.

Le second domaine d'expertise majeur du groupe ERAMET est **la métallurgie d'élaboration**, couvrant l'innovation sur de nouvelles nuances d'alliages ainsi que tous les procédés associés à la métallurgie d'élaboration. Au sein de ce domaine, une place de plus en plus importante est consacrée à la métallurgie des poudres dont les nouveaux développements concernent aujourd'hui jusqu'à l'aéronautique, avec en particulier la fabrication additive qui est en pleine expansion.

Le troisième domaine d'expertise du groupe ERAMET est la transformation des alliages par matriçage produisant des pièces à des cotes proches des produits finis, en particulier pour les marchés aéronautique, nucléaire et de la défense.

Enfin, le quatrième domaine d'expertise est celui de **la chimie du manganèse et des activités de recyclage associées**.

La modélisation numérique, appliquée à des domaines tels que la thermodynamique, la

mécanique des fluides, la simulation dynamique des réacteurs, le génie chimique et la métallurgie physique apportent un complément indispensable aux développements et à l'optimisation des procédés et des produits.

2.7.1.3 ORGANISATION DE LA R&D DU GROUPE

L'organisation de la R&D du Groupe est déclinée opérationnellement pour chacun des pôles d'expertise.

En ce qui concerne la métallurgie extractive, ERAMET Research, centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), situé à Trappes (Yvelines), emploie environ 100 personnes dont 80 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité de ce centre pour les activités en propre du Groupe a atteint 14 millions d'euros en 2015. Ce centre possède des outils d'observation ultra-performants comme le premier microscope en France doté du logiciel d'analyse minéralogique QEMSCAN, d'outils de laboratoires perfectionnés et d'installations pilotes, parfois à taille semi-industrielle (fours rotatifs, fours électriques haute et basse impédance d'environ 1 MW), susceptibles d'être utilisées en continu pendant plusieurs semaines.

Le Département Études Techniques et Investigations (DETI) de la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie est également très actif dans ce domaine, et emploie une trentaine de personnes.

Pour la métallurgie d'élaboration (élaboration à l'air, sous-vide, refusion) un important pôle de compétence est localisé aux Ancizes (Puy-de-Dôme) et une équipe R&D sur le domaine du matriçage est basée à Pamiers (Ariège), l'ensemble regroupant une trentaine de personnes.

En métallurgie des poudres, on distingue deux voies, ayant chacune une organisation propre :

- la voie atomisée qui emploie 10 personnes regroupées en Suède à Söderfors. Il s'agit de PEARL (*Powder Expertise Analysis and Research Laboratory*);

– la voie de réduction à l'hydrogène avec l'équipe d'Eurotungstène constituée de 13 personnes à Grenoble.

Enfin, la chimie du manganèse et le recyclage consacrent neuf personnes aux activités de R&D, essentiellement réparties entre Baltimore (États-Unis), Tertre (Belgique), Chongzuo (Chine).

Au total, le groupe ERAMET emploie environ 200 personnes entièrement dédiées à la R&D, sans compter les équipes d'industrialisation et de suivi des procédés déployés sur tous les sites industriels. Au sein des Branches ces équipes coordonnent les essais et les phases essentielles d'industrialisation des projets de recherche du Groupe. Au total, environ 1 % du chiffre d'affaires des Branches est consacré à la R&D, soit environ 30 millions d'euros en 2015.

En 2010, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités de R&D, ERAMET a regroupé sous une même autorité la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie. Cet ensemble a été rattaché à la Direction de la Stratégie en 2014.

2.7.1.4 PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS EN 2015

ERAMET cible son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi créer de nouvelles opportunités de développement. La dimension environnementale est continuellement présente au cours du développement de nouveaux procédés dans le but de diminuer leur empreinte.

Dans les activités du Groupe, de la mine aux produits, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin

de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec ERAMET Ingénierie et les équipes en charge du développement dans les différentes unités, en lien direct avec les opérationnels. Cela génère une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits ou les procédés eux-mêmes, dont l'amélioration de la productivité.

Les principaux grands thèmes de recherche de l'année 2015 sont détaillés dans les paragraphes suivants.

ERAMET NICKEL

Les activités R&D d'ERAMET Nickel se sont concentrées en 2015 autour de trois axes.

Le premier axe a consisté à optimiser les performances techniques et économiques de sa filiale néo-calédonienne en l'accompagnant dans l'adaptation de son procédé pyrométallurgique face aux évolutions chimiques des minerais de nickel, actuelles et futures. De nouveaux outils ont été développés pour améliorer le contrôle du procédé. Des essais industriels ont été engagés sur la calcination des minerais visant à améliorer la stabilité des opérations sur les fours électriques. Enfin, une campagne pilote est en préparation pour étudier les évolutions à apporter au procédé de fusion/réduction des minerais de nickel.

Le deuxième axe de recherche s'est attaché à l'amélioration des performances environnementales en poursuivant le développement d'un nouveau procédé d'affinage du ferronickel devant produire des scories inertes et en étudiant les voies de valorisation internes et externes des co-produits de l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

Le troisième axe s'est concentré sur la diversification de l'alimentation en matrice de nickel de l'usine de production de nickel de haute pureté de Sandouville. Ces travaux ont permis d'aborder, à une échelle pilote puis industrielle, d'autres matières premières pour la raffinerie, tout en gardant la pureté des cathodes de

nickel produites et celle des sels de nickel à destination des marchés à haute valeur ajoutée.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à une étroite collaboration entre les équipes d'ERAMET Research, du DETI, de l'usine de Sandouville et de la direction industrielle d'ERAMET Nickel.

ERAMET MANGANÈSE

La mission principale d'ERAMET Research a été un accompagnement au démarrage de C2M au Gabon (Complexe Métallurgique de Moanda)... Il s'agissait d'apporter un support technique aux équipes procédé et production du manganèse métal, plus particulièrement en participant à l'analyse des causes et à la résolution des problèmes classiques au démarrage de ce type d'installation.

En parallèle, le périmètre d'action de la mission comprenait également l'optimisation ou la mise au point de document de pilotage de l'atelier, la formation des équipes et la proposition d'améliorations. Cette assistance aux équipes opérationnelles se poursuivra en 2016, jusqu'à l'atteinte du régime nominal de l'usine.

Pour la partie alliages de Mn, les travaux d'ERAMET Research se sont concentrés sur l'amélioration de la performance des usines, notamment les projets de diminution des pertes métalliques inhérentes au procédé, l'augmentation de la capacité d'affinage, la baisse des coûts de production et l'amélioration de la stabilité des fours. Les travaux sur la métallurgie du manganèse sont menés en lien étroit avec l'équipe R&D d'ERAMET Norway basée à Trondheim.

Un volume très significatif de R&D a été consacré aux travaux d'amélioration du procédé de traitement des pyrochlores du gisement de Mabounié au Gabon, en vue de la valorisation du niobium et des terres rares. En 2015, deux priorités ont été données à ces travaux et concernent l'enrichissement du minerai par voie minéralurgique et la simplification du procédé hydrométallurgique. Un nouveau procédé a ainsi été mis au point au laboratoire

et en pilote permettant de produire en moins d'étapes des concentrés de niobium et de terres rares. Une phase de pilotage en continu a permis d'acquérir les données nécessaires au dimensionnement et au chiffrage technico-économiques pour chacun des deux scénarios.

ERAMET ALLIAGES

Les activités de R&D sont réalisées en lien étroit avec les *business units* de la division, couvrant les domaines de l'élaboration, de la métallurgie de transformation (forgeage, matriçage) et de la métallurgie des poudres.

Les principales études, le plus souvent dans le cadre de partenariat avec les clients, ont porté sur les thématiques suivantes :

- Développement de nouveaux superalliages (résistants à plus haute température, en particulier pour les moteurs d'avions ou les turbines terrestres : performances du nouveau superalliage AD730, métallurgie des alliages, 718 et 718 +, R65, métallurgie du titane, métallurgie des alliages 706 pour les turbines terrestres.)
- Réduction du ratio « *buy to fly* » en vue d'améliorer les positions compétitives.
- Poursuite de l'optimisation des nouvelles nuances pour arbres de turbine, comme le ML340, qui a été gratifiée du Grand Prix innovation 2014 du groupe Safran.
- Poursuite de l'optimisation et du développement de nouvelles pièces en alliage de titane dans le domaine des structures, en particulier pour les nouveaux programmes des avions.
- Démarrage de nouveaux programmes de R&D en métallurgie des poudres en particulier dans le secteur émergent de la fabrication additive.
- Optimisation des performances industrielles des procédés.

De son côté, ERAMET Research a contribué à l'amélioration de la caractérisation de la propriété inclusionnaire, ainsi qu'à l'enrichissement

des bases de données thermodynamiques au sein d'un consortium européen.

PROJETS GROUPE

Pour les projets du Groupe, les travaux principaux ont porté sur la poursuite de la mise au point du procédé d'extraction directe du lithium à partir des saumures des *salars* argentins. En 2015, les travaux ont été principalement consacrés au suivi de l'industrialisation de la synthèse du matériau actif permettant de récupérer sélectivement le lithium par rapport aux autres éléments contenus dans les saumures. Les propriétés de ce matériau ont été testées et validées en continu dans un équipement de taille pilote sur des saumures réelles provenant d'Argentine.

RECYCLAGE

Enfin, la R&D joue un rôle clef dans la stratégie adossée au recyclage. Plusieurs activités de recherche et de support technique ont ainsi été menées pour les différentes filiales d'ERAMET par ERAMET Research en 2015 et notamment :

- Détermination de nouvelles filières de recyclage pour l'usine de BMC (Bear Metallurgical) et recherche d'une optimisation du rendement métallique : en ce qui concerne les nouvelles filières, plusieurs voix ont été esquissées en favorisant les synergies avec des autres sociétés du Groupe. En outre, l'étude sur le rendement métallique a permis de progresser sur le plan du rendement de récupération des éléments valorisables Mo et V.

Les enjeux de la filière Recyclage sont aussi les augmentations des rendements de récupération et la baisse de la consommation énergétique des procédés associés. En 2015, les efforts se sont ainsi également portés sur les performances des briques réfractaires et des systèmes de refroidissement, sur l'optimisation du bilan énergétique des fours et sur la qualité des produits sortants.

2.7.1.5 COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

La R&D du groupe ERAMET s'enrichit par un lien continu avec le monde universitaire et par des partenariats avec des instituts de recherche et d'autres grandes entreprises industrielles.

En France, et dans le domaine de la métallurgie extractive, ERAMET est en partenariat régulier avec Chimie ParisTech, Mines ParisTech, l'École centrale Paris, l'École nationale supérieure de géologie de Nancy ou encore l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy. Depuis de nombreuses années le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a mené pour ERAMET de multiples études dans des domaines très divers (géologie, audits de ressources, projets de recherche).

Pour la mise au point du procédé de valorisation des pyrochlores du gisement de Mabounié, ERAMET travaille en partenariat avec AREVA (France), GTK (Geologian Tutkimuskeskus, Finlande), Hazen Research (États-Unis), SGS Lakefield (Canada), l'Université de Lorraine et l'Université de Bourgogne.

ERAMET travaille également en partenariat avec l'IFP Énergies Nouvelles en vue du développement de procédés innovants d'extraction du lithium.

Le Groupe a conclu plusieurs partenariats de recherche en pyrométallurgie, notamment avec l'université de Trondheim en Norvège, le KTH (*Royal Institute of Technology*) en Suède, ainsi que le centre de recherche semi-public suédois MEFOS.

En France, dans le domaine des alliages, ERAMET est en partenariat étroit avec des centres de recherche académiques apportant des compétences spécifiques sur les matériaux métalliques (conception, structure, traitements thermomécaniques, élaboration, mise en forme), et associé aux grandes écoles d'ingénieurs suivantes : Mines Paris Tech, École centrale Paris, École Nationale Supérieure des Mines de Nancy, École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, École des Mines d'Albi, IFMA (Clermont-Ferrand), ENSMA (Poi-

tiers). Ces partenariats se concrétisent pour la plupart par l'engagement de travaux de thèses permettant le développement et le partage de compétences et de techniques innovantes en métallurgie, mécanique et modélisation des procédés. Pour le développement de nouveaux alliages et la mise aux points des produits en découlant, ERAMET est également présent dans des projets initiés au sein des Pôles de Compétitivité (ViaMéca, Aerospace Valley, Pôle Nucléaire de Bourgogne, Saint-Exupéry) et est partenaire de l'Institut de Recherche Technologique M2P (Metz, Besançon, Troyes).

On peut noter dans ce domaine les travaux menés avec MetaFensch, inauguré en 2014, pôle de recherche en métallurgie situé à Florange, dont la vocation est de permettre au consortium d'industriels partenaires de progresser dans la métallurgie des poudres et le recyclage des alliages de titane. ERAMET en est un membre actif, particulièrement dans le domaine des poudres de titane.

Hors de France, dans le domaine des alliages, le Groupe poursuit son partenariat avec l'université de Strathclyde en Écosse, avec une présence active et permanente au sein du centre de recherche et développement sur le forgeage de pièces destinées à l'industrie aéronautique (AFRC). Par ailleurs, la collaboration se poursuit avec l'université de Cambridge pour le développement de nouveaux aciers. Les programmes de recherche se sont également poursuivis avec le CEIT (Centre d'Études et d'Investigations Techniques), organisme semi-public au pays basque espagnol, spécialisé dans les matériaux et la métallurgie des poudres.

L'Union européenne ayant depuis quelques années mis l'accent sur les thématiques de l'innovation et des matières premières, ERAMET fait aujourd'hui partie de plusieurs consortiums en cours de constitution au niveau européen dans le cadre du programme EIPRM (*European Innovation Partnership for Raw Materials*) mené par la DG Entreprises devenue DG Growth. ERAMET s'est engagé dans ces projets collaboratifs au sein de consortiums européens, soit en tant que coordinateur soit en tant que

partenaire, sur des domaines aussi variés que l'optimisation des sondages miniers avec analyse minéralogique en ligne, les métaux réfractaires, la valorisation des co-produits ou l'optimisation de la production de Nickel métal ERAMET a rejoint plus de 100 partenaires industriels, académiques et centres de recherche européens en tant que « *core member* » au sein de la « KIC » Raw Materials, innovation visant à renforcer les liens entre le monde de la recherche et de l'enseignement, en relation avec le tissu industriel, afin de favoriser l'innovation, les compétences et l'emploi dans le monde des matières premières.

La même démarche de projets collaboratifs a continué à l'échelle nationale avec la validation de projets tels que la modélisation des traitements thermiques, la maîtrise des contraintes résiduelles dans les pièces en Aluminium ainsi que le matriçage de pièce en aluminium lithium.

ERAMET Ingénierie, filiale à 100 % d'ERAMET, intervient régulièrement dans les phases de transposition industrielle des procédés mis au point par ERAMET Research, en réalisant des études de cadrage d'ingénierie, des avant-projets sommaires (PFS), des avant-projets détaillés (BFS) ou en pilotant des réalisations d'investissements nouveaux.

2.7.1.6 CONCLUSION

La R&D du groupe ERAMET se déploie sur toute la chaîne de valeur de ses activités, de la mine aux produits. L'organisation et la gouvernance de la R&D sont focalisées sur la création de valeur pour le Groupe. La R&D du Groupe est donc un maillon essentiel dans le déploiement de sa stratégie sur le long terme mais elle l'est aussi pour relever les défis opérationnels de plus court terme.

2.7.2 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

2.7.2.1 GÉNÉRALITÉS

DÉFINITIONS

Définitions des ressources minérales

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadé-

quate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définition des ressources drainables

Une **Ressource Drainable** est définie par la disponibilité dans une enveloppe de confiance donnée de saumures ayant une certaine teneur en lithium dans un milieu ayant une porosité efficace suffisante à leur extraction. Une teneur de coupure peut être attribuée. Dans notre cas, les estimations de ressources drainables s'effectuent à l'intérieur d'enveloppes de concentration supérieure à 200 mg/L Li. Le niveau de classification est basé sur des mailles de sondages qui permettent à la fois d'évaluer la continuité latérale et verticale de la lithologie, les concentrations de la saumure en Lithium et des paramètres hydrauliques.

Une **Ressource Drainable Supposée** est la partie d'une Ressource Drainable pour laquelle seule des mesures géophysiques sont disponibles et éventuellement quelques forages. La continuité hydraulique n'est pas vérifiée. L'estimation de teneur en lithium est basée sur des informations limitées ou de qualité et fiabilité incertaines.

Une **Ressource Drainable Indiquée** est la partie de la Ressource Drainable pour laquelle il y a une continuité latérale prouvée et inférieure à 6 km des paramètres hydrauliques de l'aquifère et de la teneur en lithium de la

saumure et une continuité verticale entre deux points de mesure dans un même puits.

Une **Ressource Drainable Mesurée** est la partie de la Ressource Drainable pour laquelle la qualité de l'échantillonnage, les paramètres hydrauliques et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé et répondent à des critères de qualité (QA/QC). Le nombre de mesures en lithium supérieures à la teneur de coupure dans un horizon lithologique particulier doit être supérieur à 3.

Les teneurs en lithium de la saumure et les paramètres hydrodynamiques de l'aquifère sont déterminés par des tests de pompage réalisés dans le volume considéré dont au moins un test de longue durée ($t > 30$ jours). La fiabilité et la cohérence des résultats de teneurs et les paramètres hydrodynamiques sont analysés à partir du modèle conceptuel de la répartition des saumures et d'un modèle numérique.

Définition des ressources extractibles

Une **Ressource Extractible** est définie par un volume disponible de saumure à une certaine teneur lithium, qui peut être extrait par un ou des puits de pompage sur une période donnée et satisfaisant à une viabilité économique. La fiabilité et la cohérence des paramètres hydrodynamiques sont analysées et simulées à partir d'un modèle conceptuel de la répartition des saumures et d'un modèle numérique.

Une **Ressource Extractible Supposée** correspond à un volume modélisé de saumures à une teneur lithium supérieure à la teneur de coupure extrait par un système de pompage provenant de zones où il a été défini des ressources drainables supposées. L'estimation préliminaire par un modèle numérique des volumes et teneurs de saumures exploitées et la confiance insuffisante dans les données géologiques et hydrologiques ne permettent pas de pouvoir convertir ces ressources en réserves. Ces ressources sont exclues des études de faisabilité.

Une **Ressource Extractible Indiquée** correspond à un volume modélisé de saumures à une teneur lithium supérieure à la teneur de

coupure qui peut être extrait par un ou des puits de pompage sur une période donnée et provenant de zones où il a été défini des ressources drainables indiquées. Les variations dans les estimations des paramètres géologiques et hydrologiques peuvent affecter la viabilité économique du champ de pompage. Les volumes et teneurs en lithium des saumures extraites ont une précision de +/- 25 %.

Une **Ressource Extractible Mesurée** correspond à un volume modélisé de saumures à une teneur lithium supérieure à la teneur de coupure, qui peut être extrait par un ou des puits de pompage sur une période donnée et provenant de zones où il a été défini des ressources drainables mesurées. Les paramètres géologiques et hydrologiques sont estimés avec un niveau de confiance suffisant pour que leur variation n'affecte pas ou peu la viabilité économique du champ de pompage. Les volumes et teneurs en lithium des saumures extraites ont une précision de +/- 15 %.

Définitions des réserves

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré-faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment de la déclaration que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

Résultats d'Exploration

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

LOCALISATION

Le Groupe, à travers ses filiales, la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et COMILOG S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec le développement du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiqes. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, COMILOG S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

Au Gabon également, la société La Minière de la Mabouinié (Maboumine) a mené des travaux d'exploration dans le cadre d'un projet hydro-métallurgique de valorisation du niobium, des terres rares, du tantale et l'uranium. Compte-tenu du contexte actuel du marché des matières premières, la recherche d'une technologie qui permette d'enrichir le minerai avec des rendements corrects pour les éléments de valeur recherchés doit guider la recherche d'un partenaire qui apparaît comme l'objectif prioritaire en 2016 dans le cadre d'une démarche conjointe entre l'État gabonais et ERAMET.

En Indonésie, compte tenu des conditions de marché très déprimées, la plupart des projets d'usine de nickel sont en sommeil ou fortement ralentis. ERAMET ne fait pas exception

et il y a un an et demi la suspension du projet Weda Bay Nickel a été annoncée. ERAMET reste cependant en contact permanent avec notre partenaire Mitsubishi et les autorités indonésiennes pour travailler sur le schéma le plus créateur de valeur.

Au Sénégal, la société Grande Côte Opérations (GCO), issue de la joint-venture exposée à la section 3.2 relative aux partenariats, exploite un gisement de sables à minéraux lourds. Le gisement de Grande Côte, situé à quelques dizaines de kilomètres au Nord de Dakar, est un placier de dunes côtières à minéraux lourds, contenant des quantités importantes de minéraux titanifères (ilménite, rutil) et de zircons. Ce gisement est exploitable par dragage. À l'issue d'une étude de faisabilité positive, la construction de la mine de Grande Côte a débuté au 3^e trimestre 2011 et la production a démarré en 2014.

En Argentine, Eramine Sud America SA, filiale à 100 % d'Eramine SAS (100 % Eramet SA), a mené des travaux d'exploration sur plusieurs salars argentins avant de se concentrer sur les salars de Centenario et Ratonés situés au nord-ouest de Salta dans la cordillère des Andes. Ces travaux d'exploration ont permis de mettre en évidence une ressource exploitable en lithium, contenue dans des saumures naturelles.

TITRES JURIDIQUES

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme, essentiellement des concessions perpétuelles ramenées à la date d'échéance du 31 décembre 2048 (art. 7 de la Loi de Pays du 16 avril 2009) et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables par tranche de 25 ans en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans au Gabon, à échéance du 31 décembre 2032 et renouvelable par tranche de 10 ans, d'un « *Contract of Work* » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie.

Les minéralisations du projet Grande Côte au Sénégal se trouvent à l'intérieur d'une concession minière, attribuée depuis 2008 à la société

GCO et initialement attribuée en novembre 2007 à MDL par l'État sénégalais pour une durée de 25 ans renouvelable.

Maboumine possède un permis de recherche minière renouvelé le 14/11/2014 pour une durée de trois années dans lequel se situent les minéralisations du projet.

Eramine S.A. possède 55 titres miniers consolidés à fin 2015, sur le *salar* de Centenario-Ratonés, et délivrés pour une durée perpétuelle (sous réserve de présentation des études d'impact requis et du paiement des redevances minières annuelles).

Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

ESTIMATIONS

Les estimations des ressources et réserves ont été établies pour Le Nickel-SLN, Weda Bay Nickel et COMILOG S.A. par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnelles ou géostatistiques.

Pour TiZir et Eramine S.A., elles ont été établies par des « *Qualified Persons* », extérieures au Groupe.

La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (*Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves*), édition 2012, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Les chiffres publiés sont validés en interne par un collège de référents et des « *Competent Persons* » selon la définition du code « JORC ».

Les estimations de ressources et réserves du projet de sables minéralisés ont été réalisées par des « *Competent Persons* » de la société AMC Consultant, société indépendante de MDL et ERAMET.

Les estimations de ressources drainables et extractibles du projet lithium sont réalisées par Montgomery and Associates, société indépendante, agissant en qualité de « *Qualified Persons* » dans le domaine des gisements lithinifères associés à des saumures. Un audit des ressources a également été conduit en février 2015 par M. King, consultant indépendant spécialiste dans le domaine.

Pour Pt Weda Bay Nickel (latérites et saprolites), la Société Le Nickel-SLN (saprolites destinées à l'usine de Doniambo) et COMILOG S.A. (minerai de manganèse), des audits externes menés respectivement en 2009, 2013 et 2014, ont certifié que les ressources et réserves sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations du code JORC.

Ressources minérales

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un *intercept* est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

Ressources drainables

Les ressources drainables sont établies à l'intérieur d'une enveloppe de concentration à 200 mg/l Li qui représente la teneur de coupure.

Le gisement est reconnu par sondages à une maille permettant de vérifier la continuité verticale et latérale des paramètres lithologiques, géochimiques et hydrauliques de l'aquifère à une teneur lithium supérieure à la teneur de coupure.

Ressources minérales récupérables

Les ressources « récupérables » (*recoverable*) correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés.

Les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités.

Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont estimés selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus.

L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

Présentation des estimations

Les chiffres des ressources minérales ainsi que ceux des ressources récupérables et des réserves sont donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

2.7.2.2 RÉSERVES ET RESSOURCES DE COMILOG S.A.

L'audit externe conduit fin 2014 par la société Melabar GeoConsulting a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société COMILOG S.A. sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

RESSOURCES MINÉRALES

Le tableau ci-après regroupe les chiffres des ressources minérales de COMILOG S.A., mis à jour au 1^{er} janvier 2016. Les chiffres sont donnés en millions de « *dry metric ton unit* » (« millions de dmtu Mn » avec 1 dmtu = 10 kg de manganèse).

Ressources minérales en minerais de manganèse rocheux et fins au 1^{er} janvier 2016

DOMAINE	MESURÉES			INDIQUÉES			SUPPOSÉES			TOTAL		
	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶
Rocheux > 5 mm												
Bangombé	21 796	45,2	985	39 424	45,5	1 795	1 261	45,3	57	62 480	45,4	2 837
Okouma	28 900	48,3	1 390	52 400	46,3	2 430				81 300	47,0	3 820
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
Total	50 696	46,8	2 375	91 824	46,0	4 225	36 261	36,3	1 317	178 780	44,3	7 917
Fines 1-5 mm												
Bangombé	8 352	41,0	342	15 611	42,0	656	430	41,4	25	24 394	41,6	1 016
Okouma	9 300	45,3	420	17 400	43,5	760				26 700	44,1	1 180
Moullili	2 689	44,8	120	2 594	41,2	107	490	34,2	17	5 772	42,3	244
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
Total	20 341	43,4	882	35 605	42,8	1 523	23 820	34,9	832	79 766	40,5	3 230
GRAND TOTAL	71 037	45,9	3 257	127 429	45,1	5 748	60 081	35,8	2 149	258 546	43,1	11 147

Gisement de Bangombé

Pour le gisement Bangombé, en cours d'exploitation, les ressources déclarées au 1^{er} janvier 2016 correspondent aux résultats de l'estimation au 1^{er} janvier 2015 auxquels ont été défalquées les ressources exploitées au cours de l'année 2015.

Les ressources se répartissent en deux fractions granulométriques : le minerai « Rocheux » (+ 5mm, 9 % H₂O) et les « Fines » (1-5 mm, 12 % H₂O). Les ressources minérales sont constituées des minerais dont la teneur en Mn de la fraction « Rocheux » est supérieure ou égale à 30 %.

Gisement Okouma, Bafoula et Massengo

Pour les gisements non exploités d'Okouma, Bafoula et Massengo, les ressources minérales déclarées au 1^{er} janvier 2016 sont identiques à celles publiées au 1^{er} janvier 2015, suivant les mêmes critères de granulométrie (fractions + 5mm, 1-5 mm), d'humidité (9 %, 12 %) et de sélection (30 % Mn) que pour les minerais de Bangombé.

Dépôt de la Moullili

La rivière « Moullili » a été comblée par un dépôt de minerai de manganèse dont la fraction fine 1-10 mm est actuellement valorisée.

De l'amont vers l'aval, le dépôt a été divisé en tronçons, MT1 à MT4, dont deux, MT1 et MT3 sont en cours d'exploitation.

Au 1^{er} janvier 2016, la mise à jour des ressources minérales des tronçons MT1, MT2 et MT3 prend en compte l'actualisation des levés topographiques des zones exploitées à fin décembre 2015 (MT1 et MT3). Aucune teneur de coupure n'est appliquée. La classification des ressources minérales est déterminée par le degré de connaissance des différents tronçons.

Les ressources minérales supposées déclarées au 1^{er} janvier 2016 correspondent au tronçon MT4 sur lequel des sondages ont été réalisés et interprétés en 2014 et 2015.

Gisement Yéyé

Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés. Cependant, la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour prétendre à une classification en ressources minérales supposées.

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-après regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves au

1^{er} janvier 2016 de COMILOG S.A., réparties sur quatre gisements. Les chiffres de production indiqués correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2015, y compris la production d'aggloméré et de fines enrichies.

Ressources récupérables et réserves en minerai de manganèse au 1^{er} janvier 2016

(EN MILLIONS DE DMTU)

DOMAINE	MESURÉES			INDIQUÉES			TOTAL		
	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶
Rocheux > 5 mm									
Bangombé	15 950	45,7	729	24 909	46,4	1 155	40 859	46,1	1 884
Okouma				57 500	47,2	2 710	57 500	47,2	2 710
Total	15 950	45,7	729	82 409	46,9	3 865	98 359	46,7	4 594
Fines 1-5 mm									
Bangombé	8 352	41,0	342	15 611	42,0	656	23 963	41,6	998
Okouma				27 300	44,2	1 200	27 300	44,2	1 200
Moullili	2 555	46,6	119	2 097	42,3	89	4 651	44,6	208
Total	10 907	42,3	461	45 008	43,2	1 945	55 914	43,0	2 406
GRAND TOTAL	26 857	44,3	1 190	127 417	45,6	5 810	154 273	45,4	7 000

Réserves en minerais de manganèse rocheux et fins au 1^{er} janvier 2016

DOMAINE	PROUVÉES			PROBABLES			TOTAL		
	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶	Kts	% Mn	DMTU.10 ⁶
Rocheux > 5 mm									
Bangombé	12 491	44,9	561	10 119	46,6	472	22 610	45,7	1 033
Total	12 491	44,9	561	10 119	46,6	472	22 610	45,7	1 033
Fines 1-5 mm									
Bangombé	4 957	41,0	203	5 139	43,2	222	10 096	42,1	425
Moullili	2 555	46,6	119	1 681	43,1	72	4 235	45,2	191
Total	7 512	42,9	322	6 820	43,2	294	14 331	43,0	616
GRAND TOTAL	20 003	44,1	883	16 939	45,2	766	36 941	44,7	1 649

Gisement Bangombé

À partir des ressources minérales, les chiffres des ressources récupérables sont établis en prenant en compte :

- les incertitudes géologiques excluant à ce titre les ressources minérales supposées ;
- la présence d'infrastructures pérennes jugées non déplaçables, dont l'emprise a été complétée en 2015 ;
- les spécifications commerciales avec une teneur de coupure de 37 % Mn sur la fraction « Rocheux » ;
- les facteurs miniers et techniques déterminés à partir des réconciliations réalisées / estimés.

La définition des ressources récupérables intègre des critères établis selon le domaine géologique considéré et susceptibles d'évoluer

en fonction d'informations et études complémentaires. Ces critères portent, pour les amas du Plateau et des bordures internes, sur une épaisseur minimale de minerai de 2 mètres et des modalités d'exploitation associées à minima à un schéma de principe. Pour les bordures externes, les ressources récupérables correspondent à des minerais intégrés dans un projet d'exploitation avec dessin de fosse.

Les ressources récupérables pour lesquelles le projet d'exploitation est abouti et qui sont intégrées dans une séquence de planification long terme sont converties en réserves. Les recommandations de l'auditeur (Melabar GeoConsulting 2014) ont conduit à exclure les bordures internes des réserves et à classer une partie des bordures externes en réserves probables au 1^{er} janvier 2015. Ces modifications restent d'actualité au 1^{er} janvier 2016.

Gisement Okouma

Les minerais du gisement d'Okouma ont été estimés et classés en ressources récupérables indiquées suivant la même procédure que pour ceux du plateau de Bangombé et en considérant un seul domaine géologique de plateau. Compte tenu des incertitudes sur les facteurs de récupération minières et de traitement des minerais, les ressources récupérables indiquées ne sont pas à ce jour transformées en réserves.

Dépôt Moullili

Le tronçon MT1 est exploité depuis 2010. Les estimations des ressources récupérables et les réserves sont réactualisées annuellement à partir du levé topographique réalisé en fin d'année.

Le tronçon MT3 est exploité depuis 2013. Les bilans de production réalisés entre 2013 et 2015 donnent des informations sur l'exploitabilité du tronçon, permettant la conversion d'une partie des ressources récupérables en réserves.

Les études réalisées sur les tronçons MT2 et MT4 entre 2013 et 2015 ne permettent pas d'estimer des ressources récupérables ou des réserves sur ces zones.

Gisement Bafoula et Massengo

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de traitement des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

2.7.2.3 RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

RÉSERVES ET RESSOURCES EN SAPROLITES POUR PYROMÉTALLURGIE

Un audit externe a été conduit début 2013 par la société Sigma Blue Pty Ltd qui a certifié que

« les chiffres des ressources et réserves de minerais saprolitiques nickélifères destinés à l'alimentation de l'usine pyrométallurgique de la Société Le Nickel à Doniambo ne comportent pas d'anomalies et sont évalués de manière globalement acceptable dans le respect des recommandations définies par le code australien JORC ».

RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales sont regroupées en fonction de leur classification, suivant les critères définis par les géologues de la SLN et en accord avec la définition du code « JORC ».

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les résultats d'exploration correspondent aussi à la phase altérée des saprolites. Au 1^{er} janvier 2016, ils sont évalués à 676 kNi, ce qui est équivalent aux chiffres de l'année précédente. Les prospections réalisées en 2015 ont porté sur des cibles principalement situées dans les régions du Mont Do, Monéo, Me Adeo, Thio, Port Bouquet et la périphérie de Kouaoua. Les efforts se poursuivront dans les années à venir pour amener ces sujets au stade de ressources minérales supposées ou indiquées.

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de ressources récupérables et réserves en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo recensés en 2015 et publiés au 1^{er} janvier 2016 et, en italique, ceux publiés au 1^{er} janvier 2015. Ces chiffres proviennent de la conversion des ressources minérales données ci-dessus et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la Société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon le type de minerai ;
- un traitement minéralurgique sous eau à Népoui Kopéto et à Tiébaghi ;
- les projets miniers optimisés dans le cas de réserves.

Les tonnages de minerai sont indiqués en millions de tonnes sèches et les tonnages métal en milliers de tonnes de nickel contenu dans les minerais.

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie », qui résulte du traitement de la totalité des minerais de Népoui-Kopéto et d'une partie de ceux de Tiébaghi, appartenant à la tranche de teneur 1,8-2,8 % Ni.

Évolution des ressources minérales entre 2014 et 2015

RESSOURCES MINÉRALES	2015			2014		
	Mts	% Ni	KTNi	Mts	% Ni	KTNi
Mesurées	28,2	2,41	681	30,0	2,42	727
Indiquées	79,0	2,41	1 903	80,1	2,41	1 930
Supposées	72,6	2,43	1 768	72,9	2,43	1 771
TOTAL	179,9	2,42	4 352	183,0	2,42	4 428

Les ressources minérales globales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D en utilisant des méthodes de géostatistique linéaire pour l'ensemble des amas minéralisés.

Les tonnages de minerai sont indiqués en millions de tonnes sèches et les humidités, constatées sur les productions en cours ou estimées, varient de 22 à 45 % suivant les amas considérés.

Les chiffres ont été établis avec des teneurs de coupure appliquées sur la fraction altérée et évoluant de 1,8 à 2,4 % de nickel en fonction du type de traitement, minéralurgique ou traditionnel, réservé au tout-venant.

La diminution des ressources minérales est liée à la production minière réalisée en 2015 et la réactualisation des modèles géologiques sera faite dans le courant de l'année 2016.

Évolution des ressources récupérables et réserves entre 2014 et 2015

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES	2015			2014		
	Mts	% Ni	KtNi	Mts	% Ni	KtNi
Mesurées	18,3	2,60	475	19,5	2,60	507
Indiquées	52,8	2,53	1 338	53,5	2,53	1 355
Supposées	48,6	2,51	1 220	48,7	2,51	1 223
TOTAL	119,7	2,53	3 033	121,8	2,53	3 085

RÉSERVES	2015			2014		
	Mts	% Ni	KtNi	Mts	% Ni	KtNi
Prouvées	13,0	2,67	346	14,1	2,68	378
Probables	24,3	2,60	631	24,9	2,60	648
TOTAL	37,3	2,62	977	39,0	2,63	1 026

Les ressources récupérables mesurées et indiquées sont évaluées à 1813 ktNi, avec une proportion sur le total inventorié stable par rapport aux chiffres de 2014.

Les ressources récupérables supposées estimées à 1220 ktNi sont équivalentes à celles de 2014.

La production minière SLN de 2015 s'élève à 53,3 ktNi (milliers de tonnes de Nickel, qui correspondent aux tonnages de nickel contenus dans les minerais évacués vers les différents sites de bord de mer (wharf ou chargements mécanisés)).

Les réserves sont estimées à environ 977 ktNi à fin 2015, à comparer aux 1026 ktNi publiés à fin 2014. Cette diminution est principalement due à la production réalisée en 2015. La proportion de réserves prouvées diminue légèrement de 37 % en 2014 à 35 % en 2015 des réserves totales, du fait de la non-réactualisation des modèles.

La SLN construit son plan minier et industriel à partir de la totalité de ses réserves, ainsi que d'une partie des ressources récupérables considérées comme économiquement exploitables mais non encore inscrites dans un projet minier.

RESSOURCES MINÉRALES POUR HYDROMÉTALLURGIE

Sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure

de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 ktNi.

En dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu pouvant être valorisées en hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET ou exportées selon des contrats signés ou en voie de signature avec des producteurs de ferronickel.

Les ressources minérales pour hydrométallurgie ou export n'ont à ce jour pas été auditées. Elles sont toutefois estimées suivant la même méthodologie que celle définie pour l'estimation des ressources destinées à l'usine Doniambo.

2.7.2.4 RÉSERVES ET RESSOURCES DE PT WEDA BAY NICKEL
RESSOURCES MINÉRALES

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement. Les

ressources minérales sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni et regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

Les densités sèches moyennes des latérites et des saprolites sont établies à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008-2012.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés pour les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources globales sont calculées par modélisation de bloc 3D par l'équipe de Pt Weda Bay Nickel. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées par inverse distance carrée ou krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Les ressources locales ont été estimées sur le gisement de Bukit Limber Barat par la société Tenzing Pty Ltd, et sur les amas des Coastals, de Tofu Blowen et de Kao Rahai par les équipes d'ERAMET et de Pt Weda Bay Nickel, en utilisant la méthode de conditionnement uniforme multi-variables.

Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus des estimations locales pour les saprolites classées en ressources mesurées ou indiquées, transformées en réserves, et d'estimations globales pour les ressources des autres amas dans les saprolites et dans l'horizon latéritique.

Les ressources minérales mesurées sont inchangées par rapport aux chiffres de 2014. Des sondages complémentaires ont été réalisés en 2015 sur l'amas minéralisé Casuarina, appartenant aux « Coastal Deposits ». Les ressources correspondantes initialement classées en ressources supposées ont été ré-estimées et classées en ressources minérales indiquées.

Évolution des ressources minérales en limonites et saprolites entre 2014 et 2015

RESSOURCES MINÉRALES	2015			2014		
	Mts	% Ni	KTNi	Mts	% Ni	KTNi
LIMONITES						
Mesurées	36,0	1,26	455	36,0	1,26	455
Indiquées	68,0	1,22	829	66,4	1,22	809
Supposées	44,9	1,21	543	46,1	1,21	556
Total	148,9	1,23	1827	148,5	1,23	1820
RESSOURCES MINÉRALES						
SAPROLITES						
Mesurées	98,8	1,72	1 694	98,8	1,72	1 694
Indiquées	169,8	1,54	2 613	166,0	1,54	2 547
Supposées	215,2	1,49	3 206	219,8	1,49	3 284
Total	483,8	1,55	7 513	484,6	1,55	7 525
TOTAL	632,7	1,48	9 340	633,1	1,48	9 345

RÉSERVES

Les chiffres ci-dessous regroupent les chiffres de réserves en saprolites et limonites destinées à un traitement par hydrométallurgie. Ces chiffres, qui restent inchangés par rapport à ceux publiés au 1^{er} janvier 2015, correspondent à la transformation des ressources dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier, avec

application de facteurs d'exploitation selon les critères suivants :

- teneur de coupure de 1 % Ni pour les minerais des « Coastal Deposits », les limonites et saprolites terreuses des amas de Bukit Limber et les limonites de Tofu Blowen et Kao Rahai ;

- teneur de coupure de 1,4 % Ni appliquée sur les saprolites rocheuses de Bukit Limber et sur la totalité des saprolites de Tofu Blowen et Kao Rahai West. Les ressources mesurées de ces produits établies à une teneur de coupure de 1 % Ni ont été transformées en réserves prouvées suite aux études de géostatistique non linéaire qui ont permis de mesurer sur ces derniers l'impact d'une sélectivité à 1,4 % Ni.

L'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier réalisé en 2007 a piloté le choix des facteurs miniers et techniques, ainsi que des contraintes géotechniques et environnementales retenues. Les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain naturel supérieure à 30° et à limiter la pente intégratrice des fosses à 35°. Pour les mêmes raisons, l'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables, suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

Réserves en limonites et saprolites de Pt Weda Bay Nickel au 1^{er} janvier 2016

RÉSERVES LIMONITES	Mts	% Ni	KTNi	% Co	KTCo
Probables	21,4	1,26	269	0,16	35
Total	52,9	1,26	669	0,17	89
RÉSERVES SAPROLITES	Mts	% Ni	KTNi	% Co	KTCo
Probables	47,2	1,62	765	0,03	16
Total	122,3	1,72	2099	0,04	44
TOTAL	175,2	1,58	2768	0,08	134

Les études réalisées en 2015 ont permis en outre d'identifier des amas ou parties d'amas constitués de minerais dont la teneur moyenne en Ni varie de 1.8 à 2.0 %, lesquels représentent environ 35 % des ressources minérales mesurées et indiquées en saprolites et 38 % des réserves en saprolites.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET RÉSERVES EN 2015

Les chiffres des ressources minérales de Weda Bay Nickel ont peu évolué entre 2014 et 2015, ils correspondent à un tonnage nickel global de 9,3 millions de tonnes dont près de

60 % sont classées en ressources mesurées et indiquées. Les chiffres de réserves sont inchangés. Ils ont été établis suivant la procédure d'estimation et de classification des ressources et réserves certifiée en 2009 par la société Melabar GeoConsulting.

2.7.2.5 RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ TIZIR

RESSOURCES MINÉRALES

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages de sables minéralisés et teneurs en minéraux lourds (ML).

Ressources minérales de la société TiZir au 1^{er} janvier 2016

RESSOURCES MINÉRALES	2015			2014		
	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Mesurées	1 585	1,5	23,5	1 623	1,5	24,2
Indiquées	210	1,4	3,1	214	1,4	3,1
Supposées	120	1,1	1,3			
TOTALES	1 915	1,4	27,9	1 837	1,5	27,3

La modélisation par bloc a été réalisée par krigage ordinaire. Les ressources minérales ont été estimées à une teneur de coupure de 1,0 % ML, jusqu'à une profondeur de 6 m sous le niveau de la nappe phréatique naturelle, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les teneurs en Minéraux Lourds ont été déterminées par séparation gravimétrique en liqueur dense à la densité de coupure de 2,85 g/cm³. L'assemblage minéralogique a été déterminé sur échantillons composites par utilisation de la technologie *Mineral Liberation Analyser* (MLA) utilisant un microscope électronique à balayage et une microsonde, ainsi que par spectrométrie de fluorescence X.

Les concentrés de minéraux lourds contiennent en moyenne environ 11 % de zir-

con et 77 % de minéraux titanifères (ilménite, pseudorutile et rutile).

RÉSERVES

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent et situées à l'intérieur de l'enveloppe d'exploitation par dragage, par application de facteurs miniers de dilution et de perte. Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

Le démarrage de l'exploitation minière mi-2014 a permis de démontrer la faisabilité technique de l'extraction des minéraux lourds et de leur séparation par méthode minéralurgique jusqu'à la production de concentrés de grade commercial.

Réserves de la société TiZir au 1^{er} janvier 2016

RÉSERVES	2015			2014		
	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Prouvées	1 143	1,54	17,64	1 211	1,5	18,3
Probables	151	1,26	1,91	318	1,1	3,4
TOTALES	1 294	1,51	19,55	1 529	1,4	21,7

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET RÉSERVES EN 2015

L'évolution des ressources minérales entre 2014 et 2015 est caractérisée par une diminution des ressources minérales mesurées liée à la production minière de 2015 et par l'addition d'environ 1,3 million de tonnes de minéraux lourds (« ML ») classées en ressources minérales supposées.

La mise à jour réserves a permis de planifier la durée de vie de la mine de Grande Côte jusqu'en 2040, au rythme d'exploitation nominal.

2.7.2.6 RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ ERAMINE S.A.

RESSOURCES DRAINABLES

Les ressources drainables ont été calculées en avril 2015 par Montgomery and Associates agissant en qualité de « *Qualified Persons* » sur le *salar* de Centenario et Ratones.

Ce calcul utilise les porosités efficaces pour chaque unité lithologique dans l'aquifère. La teneur de coupure de 200 mg/L a été appliquée sur les enveloppes de ressources. Les résultats ne sont présentés qu'à l'intérieur du périmètre des concessions minières concédées à Eramine S.A.

Le tonnage équivalent en LCE (« lithium carbonate equivalent ») est calculé par la masse de lithium multipliée par un facteur issu de la masse atomique de chaque élément du carbonate de lithium, soit 5,322785.

Ressources drainables au 1^{er} janvier 2016

RESSOURCES DRAINABLES	VOLUME DE SAUMURES (M ³)	DENSITÉ MOYENNE	TENEUR Li (mg/L)	LCE (KILOTONNES)
Mesurées	297 000 000	1,15	371	586
Indiquées	962 000 000	1,15	353	1 809
Supposées	2 997 000 000	1,14	305	4 865
TOTALES	4 256 000 000	1,14	320	7 260

RESSOURCES EXTRACTIBLES

Les volumes de saumures et tonnage de « *Lithium Carbonate Equivalent* » (LCE) sont calculés pour un champ de pompage comprenant 26 puits à débit d'extraction de 19L/s par puits sur un champ de pompage défini sur le *salar* de Ratones uniquement.

Ressources extractibles au 1^{er} janvier 2016

RESSOURCES EXTRACTIBLES	TOTAL SUR 20 ANS DE PRODUCTION		
	VOLUME DE SAUMURES (M ³)	TENEUR Li (mg/L)	LCE (KILOTONNES)
Mesurées	144 000 000	379	290,7
Indiquées	105 500 000	373	209,6
Supposées	43 900 000	404	94,5
Mesurées + Indiquées	249 500 000	377	500,3

La teneur lithium correspond aux teneurs extraites du champ de puits moyennées sur la durée de pompage. Le tonnage équivalent en LCE est calculé par la masse de lithium multipliée par un facteur issu de la masse atomique de chaque élément du carbonate de lithium, soit 5,322785.

Les ressources extractibles supposées sont mentionnées à titre informatif et ne sont pas comptabilisées dans les ressources extractibles servant à l'établissement du business-plan.

2.7.2.7 – RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ MABOUMINE**RESSOURCES MINÉRALES**

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Niobium et milliers de tonnes de Niobium, aux teneurs en Terres Rares (équivalent métal) et milliers de tonnes en Terres Rares, aux teneurs en Tantale et milliers de tonnes en Tantale et aux teneurs en Uranium et milliers de tonnes en Uranium contenus dans le minerai superficiel-rubané estimé dans l'enveloppe modélisée en trois dimensions, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement. Les ressources minérales du minerai

superficiel-rubané sont calculées à la teneur de coupure de 0,4 % Nb 205.

Les densités sèches moyennes des minerais sont établies à partir des mesures réalisées en 2013.

Les ressources globales sont estimées par krigeage ordinaire dans un modèle de bloc 3D.

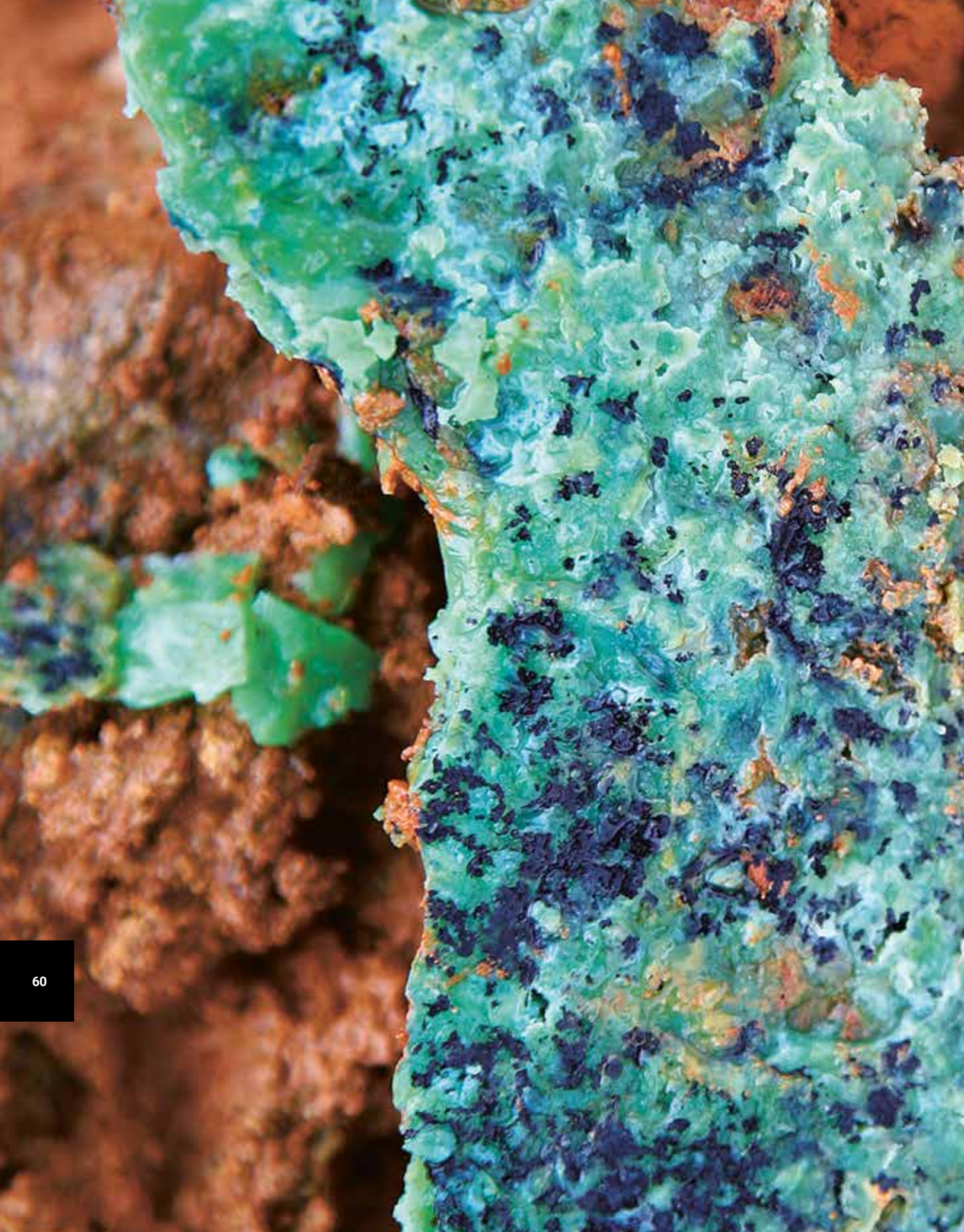
Les ressources minérales et leur classification ont été certifiées en 2015 par la société SGS Géostat.

La distinction entre les ressources minérales supposées 1 et 2 est basée sur le niveau d'information relatif aux éléments estimés (TR, Ta et U non estimés dans les ressources supposées 2).

Ressources minérales pour le minerai superficiel-rubané à la teneur de coupure 0,4 % Nb205

RESSOURCES MINÉRALES	MTs	% NB	KTNb	% TR	KTTR	% Ta	KTTa	% U	KTU
Mesurées	66,5	0,98	650	0,97	644	0,30	20	0,20	15
Indiquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Supposées ⁽¹⁾	79,3	0,70	554	1,04	828	0,20	16	0,20	16
Supposées ⁽²⁾	49,7	0,85	420		219 ^(*)	-	NE	-	NE

NE : Non Estimé ; (*) estimé sur le Cérium uniquement.



Chapitre 3

FACTEURS DE RISQUES

- 62 **3.1 RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES**
- 62 **3.2 RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE**
 - 62 3.2.1 RISQUES ASSOCIÉS À DES FACTEURS POLITIQUES
 - 62 3.2.2 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT OU DE COMMERCIALISATION
 - 62 3.2.3 RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC DES TIERS
- 64 **3.3 RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS**
 - 64 3.3.1 RISQUES LIÉS À L'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET RÉSERVES MINIÈRES
 - 64 3.3.2 RISQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MINIERS
 - 64 3.3.3 RISQUES RELATIFS À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT
 - 66 3.3.4 RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX TRANSPORTS
- 67 **3.4 RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX / LITIGES**
 - 67 3.4.1 DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE
 - 68 3.4.2 LITIGES SIGNIFICATIFS
- 70 **3.5 RISQUES DE LIQUIDITÉS, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE**
 - 70 3.5.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ
 - 70 3.5.2 RISQUES DE MARCHÉ
 - 71 3.5.3 RISQUE DE CONTREPARTIE
- 72 **3.6 ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR**
 - 72 3.6.1 POLITIQUE GÉNÉRALE DE COUVERTURE DU GROUPE / STRATÉGIE DE COUVERTURE DES RISQUES
 - 72 3.6.2 DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POLICE D'ASSURANCE SOUSCRITES

3.1 RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Société Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;

- Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway AS pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte lorsque les critères de la politique de couverture sont atteints. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition tout en profitant d'une évolution favorable des cours (contrats à terme et options).

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de :

- 2 millions d'euros au passif pour le nickel (0 au 31 décembre 2014) ;
- 16 millions d'euros au passif pour le fioul (10 millions au passif au 31 décembre 2014) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'aluminium (0 au 31 décembre 2014) ;
- 4 millions d'euros au passif pour l'électricité (2 millions d'euros au passif au 31 décembre 2014).

3.2 RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE

3.2.1 RISQUES ASSOCIÉS À DES FACTEURS POLITIQUES

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique pourrait engendrer des modifications réglementaires. En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne. Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

3.2.2 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT OU DE COMMERCIALISATION

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines d'ERAMET Manganèse par COMILOG). Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres).

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

3.2.3 RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC DES TIERS

Afin de soutenir ses différentes activités et projets, la politique du Groupe est de développer et maintenir des partenariats solides, durables et complémentaires avec des partenaires nationaux ou des acteurs régionaux. Ces partenariats peuvent notamment prendre la forme de détention d'une partie du capital des filiales du Groupe et être assortis d'un certain nombre d'engagements particuliers en fonction de l'équilibre actionnarial existant.

3.2.3.1 ERAMET NICKEL

RELATION AVEC LA STCPI ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE – PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

La Société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET et dont Nisshin Steel détient 10 %, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir cette participation au capital de la Société Le Nickel-SLN ainsi qu'une participation

d'environ 4 % au capital d'ERAMET (où deux administrateurs sur dix-sept la représentent au Conseil d'ERAMET). La participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, à hauteur de 30 % du capital à l'origine portée à 34 % à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie. La STCPI représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province Sud d'un côté et les Provinces Nord et des Iles de l'autre. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Iles d'un côté, le Sud de l'autre.

Le Pacte d'actionnaires Société Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île a été reconduit en 2010 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2011. Depuis 2010, il a été prorogé chaque année pour une période d'un an. Il comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET (dont le poste du représentant de Nisshin Steel) et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la Société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait

auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET, réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la Société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

La Société Le Nickel-SLN a annoncé à l'issue de son Conseil d'administration du 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance modernisée pour renforcer encore l'implication de la Nouvelle-Calédonie, avec la création d'un Comité stratégique, d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations. La STCPI est largement représentée dans ces trois comités et détient la présidence du Comité d'audit.

La STCPI et ERAMET ont convenu le 13 juillet 2010 d'engager des discussions en vue d'apporter des aménagements au pacte, dont les principes directeurs demeureront inchangés, afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions industrielles, commerciales et technologiques intervenues au sein de la Société Le Nickel-SLN comme de son environnement depuis la conclusion du pacte d'origine. Les prorogations du pacte intervenues en 2011, en 2012, en 2013, en 2014 et en 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 permettent de poursuivre ces discussions.

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC NISSHIN STEEL

Depuis 1991, le groupe ERAMET et Nisshin Steel, producteur japonais d'acier inoxydable et actionnaire à hauteur de 10 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin Steel est l'un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

RELATION AVEC PT ANTAM ET L'INDONÉSIE (PROJET WEDA BAY)

La société indonésienne Pt Weda Bay Nickel, est la société de projet et d'exploration créée pour le développement du projet de nickel et de cobalt de Weda Bay, situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Cette société est détenue à 90 % par Strand Minerals (Indonesia) et à 10 % par la société publique à responsabilité limitée indonésienne, productrice de nickel, Pt Antam Tbk (Antam), société spécialisée dans l'exploration, l'exploitation minière, le raffinage et la distribution de produits miniers. Antam est représentée par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel (sur un total de cinq administrateurs dont trois représentants d'ERAMET) et détient également une option pour augmenter sa participation à 25 %.

Par ailleurs, l'exploration et l'exploitation de Pt Weda Bay Nickel se font dans le cadre d'un « *Contract of Work* » passé avec le gouvernement indonésien.

RELATIONS AVEC MITSUBISHI CORPORATION (PROJET WEDA BAY)

Le 19 février 2009, la société Mitsubishi Corporation est devenue propriétaire de 33,4 % du capital de Strand Minerals, qui détient 90 % du capital de la société indonésienne, Pt Weda Bay Nickel. En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco). Le pacte d'actionnaires signé entre ERAMET et Mitsubishi Corporation a été modifié pour permettre l'intégration de Pamco. Au titre de ce pacte modifié, Mitsubishi Corporation est représentée au Conseil d'administration de Strand Minerals par deux administrateurs sur un total de six administrateurs, ainsi que par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel sur un total de cinq administrateurs. Pamco n'est pas représentée au sein de ces conseils.

La société Mitsubishi Corporation et Pamco détiennent une option pour céder à ERAMET cette participation.

3.2.3.2 ERAMET MANGANÈSE

RELATION AVEC L'ÉTAT GABONAIS

COMILOG entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais et trois administrateurs gabonais siègent au Conseil d'administration. En 2014, la Société Équatoriale des Mines, société d'État entièrement contrôlée par l'État, est devenue actionnaire de COMILOG, en remplacement de l'État gabonais, qui était présent au capital depuis 1973. Depuis l'origine, l'État soutient COMILOG, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de COMILOG pour la construction du port d'Owendo, dont sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire); plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la SETRAG dont COMILOG est le partenaire de référence, et en accordant un permis de recherche minière sur le gisement polymétallique de Mabounié (projet Maboumine). Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels.

Ainsi, dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles unités métallurgiques de silicomanganèse et manganèse métal à Moanda dans le Haut-Ogooué (dit « Complexe Métallurgique de Moanda »), COMILOG a, en date du 7 janvier 2010, signé à Libreville avec les autorités gabonaises, d'une part, une première convention ayant notamment pour objet de préciser le cadre juridique, fiscal et douanier particulier au projet, et d'autre part, une seconde convention venant préciser les conditions propres à la sécurisation du futur approvisionnement énergétique du complexe. Afin de mettre en œuvre le projet, un financement dédié a été mis en place, assorti de garanties données par ERAMET et la République gabonaise. L'inauguration du nouveau Complexe Métallurgique de Moanda a eu lieu en 2015, en présence du Président de la République gabonaise et du Président d'ERAMET.

Le 20 octobre 2010, ERAMET et la République gabonaise ont conclu un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société COMILOG. Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise en plusieurs étapes sur la période 2010-2015 d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du

capital de COMILOG, ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise. La première étape concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital a été réalisée pour 2,17 % le 17 décembre 2010, et pour le solde soit 1,37 % le 14 juin 2011. En outre, une personnalité proposée par l'État gabonais a été désignée administrateur le 15 mai 2013 par l'Assemblée Générale des actionnaires d'ERAMET.

PARTENARIAT TIZIR AVEC MINERAL DEPOSITS LIMITED

Le 25 octobre 2011, ERAMET et Mineral Deposits Ltd ont créé une société commune, détenue à 50 % par chacun des partenaires, regroupant 100 % de TiZir Titanium and Iron (TTI) (Norvège) et 90 % du projet de sables minéralisés Grande Côte au Sénégal. Grande Côte vise à permettre à TTI de bénéficier d'un approvisionnement en ilménite de bonne qualité pour sa production de laitier de dioxyde de titane et à TiZir d'avoir une forte position sur le marché du zircon. Enfin, TiZir bénéficie des compétences d'ERAMET en matière de minéralurgie, de métallurgie, de R&D, de logistique et de marketing, et de l'expérience de l'équipe de MDL en matière de développement de projets, ainsi que d'exploitation des sables minéralisés.

3.3 RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

3.3.1 RISQUES LIÉS À L'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET RÉSERVES MINIÈRES

Les ressources et réserves minières peuvent évoluer dans le temps, notamment en raison des hypothèses techniques et économiques retenues pour leur exploitation (informations géologiques, facteurs de coût d'exploitation,

technologies d'exploitation). À cet effet, l'estimation des ressources et réserves est révisée chaque année, tant en termes de quantité que de qualité. Le détail de ces estimations et des hypothèses retenues est donné au Chapitre 2, sous-chapitre « Réserves et Ressources » de ce document.

3.3.2 RISQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MINIERS

Compte tenu de leur échelle capitalistique et de leur durée, les études de lancement de nouvelles exploitations minières ou de réfection d'exploitations existantes sont des décisions d'investissement qui impliquent de réaliser au préalable des études de faisabilité technique complètes

avec des hypothèses de financement et de calcul de rentabilité, directement influencées par l'évolution du cours des matières premières concernées, du cours des devises concernées, du coût du crédit et du financement choisi. En période de ralentissement de la demande, certaines de ces décisions peuvent être retardées ou annulées, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité de l'exploitation.

3.3.3 RISQUES RELATIFS À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement

durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles. Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites et dans ses projets, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les impacts et les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités.

Concernant les projets, la prise en compte des diverses dimensions environnementales et sociétales du développement durable fait partie des critères intégrés à la procédure investissement Groupe et la fonction Environnement, Risques Industriels et Responsabilité Produits est systématiquement représentée dans les comités de pilotage des projets.

Les paragraphes suivants décrivent les démarches déployées sous l'égide de la Direction de la Communication et du Développement Durable pour assurer la maîtrise des risques industriels et des risques environnementaux sur les sites.

3.3.3.1 POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

ASSISTANCE MÉTHODOLOGIQUE DANS L'ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe assure une assistance aux sites, dans le cadre de leurs études de dangers, afin d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et de déboucher sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement. En 2015, cela a surtout concerné la SLN, le projet Centrale C de Doniambo et les projets EcoTitanium, VALMET, MKAD.

INGÉNIERIE DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DE LA POLICE D'ASSURANCE GROUPE « DOMMAGES AUX BIENS »

ERAMET a poursuivi en 2015 la campagne de visites biannuelles d'ingénierie (audits prévention assurance) de tous ses sites industriels, en collaboration étroite avec les assureurs, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe.

Les sites suivants ont été visités :

- **ERAMET Alliages :**
 - UKAD,
 - Aubert & Duval: Imphy, et Pamiers (France),
 - Erasteel : Kloster (trois sites, Suède) ;
- **ERAMET Manganèse :**
 - GCMC (États-Unis), BMC (États-Unis), EMI (États-Unis), COMILOG S.A. (Gabon), CMM (Gabon), Kvinesdal (Norvège), COMILOG Guilin (Chine), GECC (Chine), COMILOG Dunkerque (France) et ERACHEM Tertre (Belgique) ;
- **ERAMET Nickel :**
 - Eurotungstène (France).

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting synthétique deux fois par an sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques (dernière version en date de décembre 2015).

Comme toujours, une forte implication des correspondants risques industriels des sites et des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, a permis de prendre en compte les préconisations assurance dès la conception des nouvelles installations.

En 2015, les études ont porté essentiellement sur les projets EcoTitanium, VALMET et SLN avec la protection de la cave à câbles 63 kV et la protection des salles électriques critiques.

PROCÉDURES GROUPE DE GESTION DES CRISES

Elles définissent les bonnes pratiques et la communication pour trois situations :

- prévention des situations de crise : identification et prise en compte opérationnelle des signaux faibles, exercices de simulation de crise afin que chacun connaisse son rôle et pour améliorer en continu les plans d'urgences (en liaison avec la procédure standard assurance correspondante) ;
- gestion des incidents sérieux : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication ;
- lors d'une crise : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites. Comme en 2014, une attention particulière a été portée aux exercices de simulation de crise sur tous les sites.

Sur les 42 sites suivis actuellement, 90 % ont réalisé un ou plusieurs exercices en 2015, parfois en collaboration avec les pompiers.

3.3.3.2 POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

POLITIQUE D'AUDITS

ERAMET s'appuie sur un système d'audit interne périodique de la performance de ses entités en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité. Ces audits, pilotés par les Directions Sécurité et Environnement du Groupe, s'appuient sur un référentiel exigeant qui reprend à minima les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Des détails sur cette démarche d'audit interne sont donnés au chapitre 5.2 Préservation de l'Environnement.

D'autres inspections sont également effectuées dans le cadre du programme d'assurances ECOSPHERE conduit en partenariat avec AXA. Ces visites, qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental, complètent la bonne connaissance des impacts environnementaux des sites et des structures et actions mises en place pour les minimiser. Ainsi, depuis 2008, un programme

de visites a permis aux assureurs d'évaluer les risques d'atteinte à l'environnement de 15 sites, en complément des échanges d'information et questionnaires remplis par l'ensemble des entités couvertes par cette police.

Les recommandations des assureurs, classées par priorité, sont ensuite suivies dans des plans d'actions par les sites et font l'objet d'une revue annuelle consolidée au niveau du Groupe.

Ces présences sur le terrain sont essentielles à la bonne prise en compte des multiples facettes de la réglementation et des enjeux qui s'appliquent aux diverses activités. Cette connaissance de détail est également primordiale à l'examen anticipatif des évolutions réglementaires ainsi que pour favoriser les échanges et la synergie de progrès inter-sites ou inter-Branches.

Les données issues de ces systèmes d'audit et de contrôle permettent ainsi au Groupe d'alimenter sans relâche sa démarche d'amélioration continue.

OBJECTIF « ZÉRO CONTENTIEUX »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations, de transparence et de dialogue avec les autorités de tutelle dans toutes les situations et particulièrement en cas de difficultés temporaires ou de conditions spécifiques d'exploitation. Il s'est fixé depuis 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou poursuites pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait des sites du Groupe aux obligations réglementaires opposables.

Le dispositif de suivi des contentieux a été modifié en 2015 pour passer d'une logique de constats *a posteriori* vers une logique d'anticipation et de maîtrise des risques. Le bilan des contentieux prend désormais en compte quatre types d'événements :

– **Type 1 – Signaux faibles** : Avertissement écrit de l'administration rappelant une prescription qui, si elle n'est pas mise en œuvre, peut conduire à une mise en demeure (États-Unis : « *notice of violation* »), grief d'un tiers auprès du site ou dans les médias.

– **Type 2 – Constatation d'une non-conformité** et injonction par l'administration de faire quelque chose dans un délai contraint, sous peine de sanctions ; exemple en France métropolitaine, Nouvelle-Calédonie, Gabon : mise en demeure ; aux États-Unis : « *notice of enforcement* » ou « *consent agreement* » entre l'administration et l'opérateur, ou « *administrative order* ».

– **Type 3 – Action en justice** : Poursuites engagées par le ministère public ou toute autre autorité publique habilitée à la suite d'un PV d'infraction, ou d'une plainte d'un tiers auprès d'un tribunal. Recours en responsabilité d'un salarié ou d'un tiers devant une juridiction tendant à la réparation d'un préjudice résultant de la violation d'une atteinte à l'environnement. Recours d'un tiers dirigé contre une autorisation administrative délivrée en application d'une législation relative à l'environnement.

– **Type 4 – Sanction prononcée** : Sanction administrative (amende, suspension de permis), condamnation judiciaire ou condamnation pénale.

Le bilan « Zéro contentieux » 2015 rapporte un nombre de situations cumulées équivalent au bilan précédent. Le nombre de contentieux de type 3 et 4 reste très faible (trois événements) et sans réelle gravité de même que les contentieux de type 2 (11 contre 8 en 2014).

Ces contentieux très limités en nombre sont à mettre en perspective avec l'ensemble des prescriptions détaillées dans les multiples permis d'exploiter auxquels les sites du Groupe ont à se conformer. Le nombre des permis d'exploiter s'élève en 2015 à 177, chacun comportant a minima une dizaine de paramètres de surveillance à respecter sur bases annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même parfois continue.

3.3.4 RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX TRANSPORTS

3.3.4.1 FRET MARITIME

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits,

d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés. Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires. Lors des périodes de faible activité commerciale, ceci peut notamment avoir pour contrepartie la renégociation de certains contrats.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques.

3.3.4.2 TRANSPORTS FERROVIAIRES ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le Groupe a obtenu au Gabon la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo (Libreville). COMILOG, via sa filiale Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire du port minéralier d'Owendo.

Grande Côte Opérations, filiale de TiZir comporte une concession ferroviaire au Sénégal sur 25 ans à compter de 2011 pour assurer l'acheminement du minerai entre le gisement et les infrastructures portuaires de Dakar. Grande Côte Opérations bénéficie également d'une autorisation d'occupation du domaine portuaire au port autonome de Dakar.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

3.4 RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX / LITIGES

3.4.1 DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

3.4.1.1 RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis de recherche et d'exploitation et des concessions minières ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation minière ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement et à la biodiversité ;
- la remise en état après mine.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer ce qui peut entraîner une incidence sur l'exploitation et les résultats. Tel est le cas au Gabon avec la réforme du code minier qui est entrée en vigueur à travers la loi n° 017/2014 du 30 janvier 2015 mais dont les décrets d'application ne sont pas encore parus.

Indépendamment de l'exploitation minière, l'exploitation industrielle est également soumise à des réglementations spécifiques suivant les sites industriels. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes des permis et autorisations d'exploiter ;

- le respect de valeurs limites de rejets dans le milieu naturel au cours de l'exploitation, la prise en compte des risques industriels majeurs et des impacts sanitaires potentiels liés à l'exploitation ainsi que la gestion et l'élimination des déchets industriels ;

- les obligations de remise en état en fin d'exploitation avec notamment la prise en compte des risques liés aux sites et sols pollués et aux déchets.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer et d'impacter l'exploitation industrielle, notamment par la nécessité d'engager des investissements environnementaux supplémentaires à la suite d'un changement de réglementation.

3.4.1.2 FISCALITÉS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 % et hors contribution exceptionnelle de 10,7 % applicable depuis 2013.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comporte 21 sociétés au 31 décembre 2015.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- La Société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs (en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002, soit décembre 2016), en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie ont bénéficié, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul

et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie.

Au cours de l'exercice 2014, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans une réforme de son système fiscal. Le 31 décembre 2014 ont été publiés au *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, plusieurs lois du pays qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les distributions de la SLN au profit d'ERAMET seront désormais soumises à une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % (pour toute distribution supérieure à 30 millions de francs pacifiques, soit 251 400 euros). De plus, le prélèvement à la source sur les distributions de dividendes appliqué en Nouvelle-Calédonie est porté de 5 à 10 % du fait de l'instauration d'une contribution calédonienne de solidarité qui s'élève à 5 %. Dans la continuité de cette réforme une nouvelle loi du pays a été publiée le 29 décembre 2015, cette loi vient plafonner la déductibilité des frais généraux à 5 % du montant des services extérieurs.

- Le projet Weda Bay est encadré par un « *contract of work* » qui définit entre autres le régime fiscal qui sera applicable à l'activité de production au démarrage de l'exploitation du site. Les sujets de nature fiscale sont actuellement en cours de discussion avec le gouvernement indonésien et concernent les questions relatives aux revenus de l'État (royalties, mesures d'incitations fiscales, TVA). L'issue de ces discussions est déterminante pour la poursuite de cet investissement et sa rentabilité.
- De son côté, la filiale COMILOG est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 % (10 % en application du régime fiscal des groupes de sociétés). Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La

convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 et qui s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966, a été publiée au *Journal officiel de la République du Gabon* en date du 24 au 31 juillet 2011.

Un nouveau Code minier est entré en vigueur en 2015 au Gabon. Ces nouvelles dispositions n'entraînent pas de changement significatif pour les sociétés déjà en phase d'exploitation minière, en revanche ce code comporte des dispositions favorables pour les titulaires de permis de recherche et les sociétés débutant leur exploitation.

- On assiste actuellement en Chine à un renforcement des mesures de contrôle des sociétés étrangères en cas d'existence de flux transfrontaliers. Cela se traduit par des obligations déclaratives renforcées, l'adoption de règles fiscales anti-abus et la requalification de l'activité en établissement stable de la société étrangère en Chine.

Par ailleurs, la Chine s'est engagée dans une réforme de sa fiscalité indirecte, avec l'adoption d'un système de taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la « *business tax* » existante.

- De par la convention signée avec l'État du Sénégal en 2005 et son avenant n° 1 signé en 2007, la société Grande Côte Opérations (GCO) bénéficie d'un régime de concession minière pour une durée de 25 ans à compter de novembre 2007. Conformément aux dispositions du code minier, elle jouit d'un régime de pleine exonération durant 15 ans (exonération de TVA, droits de douanes, impôts sur les sociétés, patentes et contributions foncières...), sans compter la période de réalisation des investissements (construction).

En outre, en ce qui concerne les redevances minières, de manière dérogatoire au Code minier, qui fixe lesdites redevances à 3 % du carreau minier, GCO a accepté en 2007 de relever cette redevance à 5 % et de pratiquer

un partage de production à 10 % basé sur la marge nette d'un certain nombre de coûts.

- D'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger sont soumises à la fiscalité locale de droit commun et bénéficient du régime des conventions fiscales en vigueur. Les dividendes versés par les filiales en Norvège, Suède, États-Unis, Chine, Belgique à la maison mère ne sont pas soumis à une retenue à la source. En revanche les dividendes versés par COMILOG (Gabon) et SLN (Nouvelle-Calédonie) subissent une retenue à la source respectivement au taux de 15 % (10 % en application du régime fiscal des groupes de sociétés) et 10 %.

3.4.2 LITIGES SIGNIFICATIFS

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autre que celles détaillées ci-dessous.

LITIGE CARLO TASSARA FRANCE

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés SIMA, SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Ce fait est détaillé à la note 14 aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce document.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. La Cour d'appel de Paris a confirmé, le 19 mars 2013, le jugement du tribunal de commerce de Paris en toutes ses dispositions.

Le 8 juillet 2014, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la société Carlo Tassara France contre l'arrêt rendu le 19 mars 2013 par la Cour d'appel de Paris.

Le 10 avril 2014, la société Carlo Tassara France a formé un recours en révision contre l'arrêt rendu le 19 mars 2013 par la Cour d'appel de Paris. Le 29 septembre 2015, la Cour d'appel a débouté la société Carlo Tassara France de son recours en révision.

3.4.2.1 ERAMET NICKEL

CONTENTIEUX SALARIÉS CADRES SLN

En 2012, une cinquantaine de salariés et anciens salariés cadres de SLN ont assigné leur employeur devant le Tribunal du travail de Nouméa, réclamant, pour la période non prescrite, des arriérés de salaires correspondant au versement d'une prime de fin d'année. Les demandeurs contestent la validité à leur égard d'une mesure, intervenue à la fin de 1992, par laquelle cette prime a été intégrée à la rémunération annuelle versée mensuellement par douzième.

Par jugements exécutoires du 26 août 2014, le Tribunal du travail de Nouméa a fait droit à ces demandes pour la période non prescrite. Par arrêts du 5 novembre 2015, la Cour d'appel de Nouméa a confirmé les jugements du Tribunal du travail de Nouméa mais limité la somme due à un douzième du salaire annuel brut pour chaque année considérée de la période non prescrite.

3.4.2.2 ERAMET MANGANÈSE

ANCIENS SALARIÉS DE COMILOG AU CONGO

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, COMILOG exportait son minerai de manganèse par le Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes. À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de COMILOG par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de

l'activité COMILOG au Congo et le licenciement des salariés congolais. Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile au Congo, un « Protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la cessation des activités de la COMILOG en République du Congo » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société COMILOG, le 19 juillet 2003. Par ce protocole, COMILOG et la République du Congo mettaient fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de COMILOG au Congo. En exécution de cet accord, COMILOG réglait à la République du Congo une somme d'un milliard deux cents millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par COMILOG. Contestant les conditions de cet accord, 867 anciens salariés de COMILOG au Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le Bureau de conciliation du Conseil de prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de COMILOG, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que COMILOG. Par une décision du 26 janvier 2011, le Bureau de jugement du Conseil des prud'hommes s'est déclaré territorialement incompétent. Les demandeurs ont formé contredit devant la Cour d'appel de Paris. Celle-ci a décidé d'examiner tout d'abord six dossiers. Par arrêts du 20 juin 2013, la Cour d'appel de Paris a ordonné à deux filiales françaises de COMILOG de produire plusieurs documents. COMILOG et ses filiales se sont pourvues en cassation contre ces arrêts et ont, en conséquence, sollicité de la Cour d'appel un renvoi jusqu'à ce que la Cour de cassation ait statué. Le 28 janvier 2015, la Cour de cassation a rejeté ces pourvois en confirmant que, par ses arrêts du 20 juin 2013, la Cour d'appel de Paris n'avait pas jugé que les juridictions françaises du travail seraient compétentes pour se prononcer sur le fond du litige contre les requérants et leur ancien employeur gabonais et qu'elle n'a pas d'avantage jugé que les filiales françaises de COMILOG auraient eu la qualité d'employeur de ces personnes.

Les six dossiers ont donc à nouveau été examinés par la Cour d'appel de Paris qui a rendu le 10 septembre 2015, six arrêts par lesquels elle a jugé que les filiales françaises de COMILOG n'étaient pas co-employeurs des demandeurs et que COMILOG est bien une société gabonaise. Elle a rejeté les contredits de quatre demandeurs. Pour deux d'entre eux qui avaient engagé préalablement des procédures devant les juridictions congolaises, elle a cependant retenu la compétence des juridictions françaises pour statuer sur les demandes formées contre COMILOG, en estimant que ces demandeurs étaient victimes d'un déni de justice devant les juridictions congolaises et qu'un lien de rattachement desdits litiges avec la France existe de façon suffisante. COMILOG a formé un recours en cassation contre ces deux arrêts.

PROCÉDURE PÉNALE CONTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SETRAG

Le 3 février 2014, un accident intervenu avec un train de voyageurs de la SETRAG sur un passage à niveau à Nkoltang (Gabon) a coûté la vie aux sept occupants d'un véhicule. Suite à cet accident, le Directeur général de la SETRAG, société concessionnaire du chemin de fer Transgabonais, est poursuivi, ès qualité, d'homicide involontaire.

En l'état des éléments avancés par le ministère public, il n'est pas justifié l'existence d'une quelconque infraction pénale ou de manquements de la SETRAG à la convention de concession qui la lie à l'État ni aux lois et règlements relatifs à la sécurité ferroviaire.

Le 16 mars 2016, le Tribunal de Libreville a prononcé une fin de non recevoir de ces poursuites et renvoyé le Ministère Public à mieux se pourvoir.

LITIGE ENVIRONNEMENT MOANDA

Quatre ONG (Organisations Non Gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagé, devant le Tribunal de Première Instance de Libreville, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles pour obtenir répara-

tion de Comilog SA et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés dans le passé par l'exploitation du site minier de Moanda.

Le Tribunal de Première Instance de Libreville a fait droit, le 13 novembre 2012, à la demande de Comilog SA et des autres défendeurs en se déclarant territorialement incompétent. L'appel formé par les demandeurs contre ce jugement a été jugé irrecevable par la Cour d'Appel de Libreville le 16 mai 2013. Les requérants se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Libreville en septembre 2013. Le 7 janvier 2015, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi des requérants.

GULF CHEMICAL & METALLURGICAL CORP.

En février 2013, le Groupe a eu connaissance d'une action civile, à l'encontre de sociétés du Groupe, tendant à la réparation de prétendus dommages causés à des riverains de l'usine de Freeport au Texas. Une assignation a été reçue en mars 2015 devant la cour du comté de Wharton au Texas. Le montant des réparations susceptibles d'être demandées n'est pas connu.

3.4.2.3 ERAMET ALLIAGES

CLASSEMENT AMIANTE DES ANCIZES

L'établissement des Ancizes de la société Aubert & Duval n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui qu'un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques (fours). À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Le dispositif réglementaire de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante est ouvert aux salariés des établissements où une proportion significative des travailleurs ont été significativement exposés à l'amiante, indépendamment des postes occupés. Le ministre du travail est chargé d'apprécier le caractère

significatif d'une telle exposition et d'inscrire les établissements concernés sur la liste des établissements dont les salariés ont droit à ce dispositif. Quatre enquêtes contradictoires successives, diligentées par le ministère du travail, ont concerné le site des Ancizes et ont conclu que cet établissement ne remplissait aucun des critères réglementaires justifiant cette inscription.

Dans son arrêt du 7 mai 2013, la Cour administrative d'appel de Lyon a toutefois enjoint au ministre du travail d'inscrire l'établissement des Ancizes sur la liste des établissements

dont les salariés ont droit au dispositif, pour la période antérieure à 2005.

Le 1^{er} août 2013, le Conseil d'État a prononcé le sursis à exécution de l'arrêt du 7 mai 2013 pour la période postérieure à 1992 et a rejeté le pourvoi pour la période antérieure à 1993. Le classement du site des Ancizes a été prononcé, pour la période antérieure à 1993 par un arrêté interministériel de novembre 2013.

Par décision du 19 mai 2014, le Conseil d'État a annulé l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon en date du 7 mai 2013 pour la période

postérieure à 1992. Il a renvoyé à la Cour administrative d'appel de Lyon le jugement de l'affaire au fond pour la période postérieure à 1992.

Par un arrêt du 17 novembre 2015, la Cour administrative d'appel de Lyon (contrairement à ce qu'avait statué la Cour en mai 2013) a jugé qu'il n'y a pas lieu de classer le site des Ancizes sur la liste des établissements dont les salariés ont droit au dispositif pour la période postérieure au 31 décembre 1992.

Le litige est donc clos sur ce point, sauf éventuel pourvoi en cassation des requérants.

3.5 RISQUES DE LIQUIDITÉS, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

3.5.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe dispose d'une position de liquidité financière qui reste importante au travers :

- du crédit syndiqué – *Revolving Credit Facility* (RCF), totalement non tiré au 31 décembre 2015, d'un montant de 981 millions d'euros essentiellement à échéance janvier 2018. Cette ligne a été tirée pour 980 millions d'euros début janvier 2016 ;
- 630 millions d'euros d'excédents de trésorerie dont 434 millions d'euros classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société *ad hoc* du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

Par ailleurs, l'endettement net du Groupe s'élève à 878 millions d'euros au 31 décembre 2015.

COVENANTS

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans la note 7 des comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce document.

3.5.2 RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont mesurés et gérés par la Trésorerie Groupe conformément aux politiques Groupe.

3.5.2.1 RISQUE DE CHANGE

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe règle ou encaisse des flux nets dans une devise différente de sa devise de compte ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales dont la devise de compte est différente de l'euro.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique

pluriannuelle selon des procédures et des modalités approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres.

Depuis 2007, les opérations de couverture de change sont réalisées au travers de la société *ad hoc* Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture si le montant net est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise et par an.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le détail de ces couvertures est précisé dans la note 7 des comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce document.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un passif net de 89 millions d'euros (31 décembre 2014 : passif net de 71 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours

de couverture communiqué par la Trésorerie. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements / achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires ») ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 0,10 en valeur du taux de change EUR/USD aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture, en contrepartie des capitaux propres, de l'ordre de + 55 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ - 66 millions d'euros en cas de baisse des cours.

RISQUES BILANTIELS

Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

3.5.2.2 RISQUE DE TAUX

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Une variation de 10 points de base des taux aurait un impact annuel non significatif sur l'ensemble de la dette à taux variable du Groupe.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés pour l'essentiel sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*).

Une variation de 10 points de base des taux aurait un impact annuel non significatif sur les produits financiers.

3.5.3 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé à plusieurs types de risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment.

Pour le risque client, sont utilisées l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires. Pour les créances non garanties, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation et de renseignements, états financiers publiés...). Spécifiquement les comptes clients sont suivis par un responsable crédit dans chaque Branche du Groupe et un Comité de crédit se réunit mensuellement pour fixer les limites de crédit et d'encours par client. En outre, tous les deux mois, un Comité de crédit Groupe échange sur les bonnes pratiques et revoit la situation commerciale des grands comptes clients.

Pour les émetteurs d'obligations ou de titres de créances négociables à plus de trois mois : la procédure applicable à Metal Securities fixe des limites générales de placement en fonction de la notation des contreparties et de la maturité. Par ailleurs, chaque contrepartie fait l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.

Pour les OPCVM, la procédure applicable à Metal Securities fixe une double règle de dispersion, en terme de ratio d'emprise d'un OPCVM donné, ainsi que de division des encours de Metal Securities, procédure qui s'ajoute aux règles de division des risques appliquées par les gérants eux-mêmes à leurs actifs.

3.6 ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.6.1 POLITIQUE GÉNÉRALE DE COUVERTURE DU GROUPE / STRATÉGIE DE COUVERTURE DES RISQUES

3.6.1.1 ORGANISATION DU GROUPE

La Direction du Management des Risques et des Assurances promeut et développe la politique du management des risques et définit et met en place, après validation par le Comex, les stratégies d'assurance : mise en place de programmes Groupe, suivi de la politique de prévention en liaison avec la Direction Communication et Développement Durable et recherche de solutions optimales risque-primaires-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe. Conformément à la charte du Groupe, elle rapporte au Directeur Administratif et Financier Groupe et fonctionnellement au Comité d'audit et dispose d'un accès direct au PDG du Groupe.

3.6.1.2 IDENTIFICATION ET MAÎTRISE DES RISQUES

Dans le cadre de sa politique du management des risques, le Groupe a effectué en 2014 une nouvelle cartographie, actant le principe d'un processus triennal (année 1 : établissement

d'une nouvelle cartographie, suivie en année 2 et 3 de deux exercices de mises à jour). Conformément à ce principe, la cartographie Groupe 2014 a été mise à jour fin 2015.

Les principaux risques identifiés dans la cartographie font l'objet de plusieurs types de traitement :

- déploiement de plans d'actions visant à renforcer les dispositifs de maîtrise en place pour les risques majeurs identifiés ;
- intégration, dans la mesure du possible, au plan d'audit interne du Groupe : l'objectif de cette démarche étant de s'assurer du bon fonctionnement des processus de maîtrise existant et de la bonne mise en œuvre des plans d'actions décidés ;
- transfert au marché de l'assurance chaque fois que cela est possible et pertinent.

3.6.1.3 RECOURS AU MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées. Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

3.6.1.4 RÉASSURANCE

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance. Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie

de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

3.6.1.5 NIVEAU DES COUVERTURES

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

3.6.2 DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POLICE D'ASSURANCE SOUSCRITES

Le Groupe dispose de programmes d'assurance variés destinés à couvrir les différents risques assurables auquel il est exposé.

Les quatre principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile et responsabilité civile atteinte à l'environnement, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

3.6.2.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle. La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française). Pour toutes réclamations reçues,

le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde.

Ce programme, mis en place le 1^{er} juillet 2014 à la suite d'un appel d'offres auprès d'AXA Corporate Solutions (apériteur) a été souscrit pour deux ans.

Il repose sur une première ligne de 75 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires respectivement de 50 et 25 millions d'euros dites « Excess » complétant la police « Master » et offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros.

Les franchises applicables sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre.

RESPONSABILITÉ CIVILE PRODUITS AÉRONAUTIQUES

La capacité de ce programme, placé chez l'assureur Allianz Global Corporate & Specialty (apériteur) depuis août 2012, a été portée à 800 millions d'euros à son renouvellement en juillet 2015.

RESPONSABILITÉ CIVILE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Les polices mises en place pour l'Europe et le Mexique (25 millions d'euros), les États-Unis (25 millions d'euros) et la Nouvelle-Calédonie (20 millions d'euros) ont été renouvelées sans changement notable.

3.6.2.2 ASSURANCE DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. Ce programme s'articule autour d'une police « Master » émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL)

des polices locales (Gabon, Chine, États-Unis et Mexique).

Ce programme a fait l'objet, en vue de son renouvellement au 1^{er} janvier 2015, d'un appel d'offres qui a permis d'améliorer, de façon très sensible à la fois les garanties et les conditions financières. Il est désormais placé auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie HDI-Gerling Industrie est apériteur, pour un montant de garantie maximum de 300 millions d'euros.

3.6.2.3 ASSURANCE TRANSPORT

Un programme Groupe mondial transport est en place. Il couvre toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements. Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées, une police dite « affréteur » placée auprès du RAETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA Corporate Solutions.



Chapitre 4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 76 **4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016**
- 76 4.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 85 4.1.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
- 98 **4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET**
- 99 **4.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**
- 99 4.3.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX
- 106 4.3.2 ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL, SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES
- 118 **4.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE DES MANDATAIRES SOCIAUX ARTICLE R. 225-104-1 DU CODE DE COMMERCE ISSU DU DÉCRET N°2016-182 DU 23 FÉVRIER 2016**
- 119 **4.5 TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 119 4.5.1 INTÉRÊTS INDIRECTS
- 119 4.5.2 INTÉRÊTS DIRECTS
- 119 4.5.3 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS
- 120 **4.6 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**
- 120 4.6.1 ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ
- 120 4.6.2 ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES NON MANDATAIRES SOCIAUX
- 120 4.6.3 ATTRIBUTIONS À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES

4.1

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016

Ce rapport, prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, porte, en premier lieu, sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et, d'autre part, sur le contrôle interne et la gestion des risques mises en place.

4.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1.1.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef (« le Code Afep/Medef »), disponible sur le site internet de l'Afep et du Medef.

La Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du Code Afep/Medef. Certaines adaptations ont été opérées par rapport à ces recommandations pour les raisons expliquées dans le tableau figurant en annexe au présent rapport.

4.1.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION/INDÉPENDANCE

Conformément au Pacte d'actionnaires du 16 mars 2012 modifié le 21 mars 2013 existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et FSI Equation (filiale de Bpifrance Participations) d'autre part, le Conseil d'administration est composé depuis le 15 mai 2013 comme suit :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR ;
- trois administrateurs, proposés par Bpifrance Participations ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- un administrateur proposé d'un commun accord par SORAME-CEIR et Bpifrance Participations ;
- cinq « personnes qualifiées », proposées à raison de trois par le concert SORAME-CEIR, et deux par Bpifrance Participations, choisies en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef ;
- un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration.

En outre, conformément à la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi (article L. 225-27-1 du Code de commerce) et à l'article 10.9 des statuts, deux administrateurs représentant les salariés ont été désignés, l'un par le Comité Central d'Entreprise, l'autre par le

Comité d'Entreprise Européen, et sont entrés en fonction au cours de l'exercice 2014.

La composition détaillée du Conseil d'administration à la date du présent rapport figure dans le tableau ci-annexé.

Le Code Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, ni salarié, ou administrateur de sa société-mère ou d'une société que celle-ci consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;
- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;

- « ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

À la date du présent rapport, sur la base de l'examen annuel par le Conseil de l'ensemble des critères rappelés ci-dessus, le Conseil a considéré que le Conseil est composé de sept administrateurs indépendants sur un total de 16 membres (les deux administrateurs représentant les salariés n'étant pas comptabilisés conformément aux dispositions du Code Afep/Medef et l'un des postes d'administrateur n'étant pas actuellement pourvu), soit plus d'un tiers de membres indépendants conformément à la recommandation 9.2 du Code Afep/Medef pour les sociétés contrôlées.

Il est précisé qu'à l'occasion de la revue annuelle de la qualification d'indépendance des administrateurs, le Conseil a procédé à une appréciation des relations d'affaires existant entre le groupe ERAMET et le groupe au sein duquel certains administrateurs indépendants concernés détiennent un mandat social. L'activité d'ERAMET de production et de vente de produits miniers et métallurgiques génère des courants d'affaires vers un nombre restreint de clients pour lesquels il n'existe pas de relations d'affaires avec les administrateurs d'ERAMET. Pour l'exercice de son activité, ERAMET a recours à un certain nombre de fournisseurs de matières premières, de biens et de services, parmi lesquels deux groupes dans lesquels deux administrateurs en particulier (Mme Lepoutre pour les produits pétroliers et M. Tendil pour les assurances) exercent leurs activités professionnelles. Cet exercice d'appréciation a permis de vérifier qu'il n'existe pas de relations d'affaires significatives à ce titre, tant en terme de nature des prestations que de leurs montants et des conditions de leur négociation ou de leur fourniture.

Concernant l'indépendance des administrateurs au regard de la durée des fonctions pendant une période excédant 12 ans, le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 février 2011, a estimé que M. Treuille, nommé pour la

première fois administrateur de la Société en juillet 1999, pouvait continuer à être considéré comme indépendant en raison de sa grande expérience et compétence. Le Conseil d'administration du 21 mars 2013 a également estimé que M. Tona, représentant d'AREVA de 2002 à 2012, qui ne conserve aucun lien avec la société AREVA depuis mai 2012 remplissait les conditions d'indépendance requises.

À la date du présent rapport, le Conseil d'administration d'ERAMET de 18 membres comprend sept femmes, dont deux administrateurs représentant les salariés désignées conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Ceci représente une proportion de 39 % de femmes sur l'ensemble du Conseil et de 31 % de femmes par rapport aux membres du Conseil comptabilisés pour établir ce pourcentage conformément au Code Afep/Medef (hors administrateurs représentant les salariés).

En application de l'article 10 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Conformément aux statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a indiqué qu'en outre, chaque administrateur, dans les dix-huit mois suivant son entrée au Conseil, doit devenir détenteur de cent actions.

Pour des raisons historiques liées à l'actionariat de la Société et à l'existence d'un pacte d'actionnaire depuis 1999, les mandats des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale n'ont pas été échelonnés. Trois mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les treize autres mandats en cours viennent à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autres participants au Conseil d'administration

Censeurs

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 18 des statuts, a décidé de pourvoir deux postes de censeurs en y désignant des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'Entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen, le Conseil prononçant la cessation anticipée du mandat des intéressés lorsqu'ils cessent d'appartenir à ce Comité. Le Conseil du 27 juillet 2012 a renouvelé Messieurs Daniel Signoret et Pierre Lescot aux postes de censeurs pour une période de quatre ans. Le Conseil du 26 juillet 2013 a nommé M. Jean-François Rebatel en remplacement de M. Pierre Lescot pour la durée restant à courir de son mandat.

Compte tenu du nouveau dispositif de représentation obligatoire des salariés introduit par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi (article L. 225-27-1 du Code de commerce), l'Assemblée Générale de mai 2014 a modifié l'article 18 des statuts pour mettre fin à la possibilité offerte au Conseil d'administration de nommer des Censeurs. Les mandats actuellement en cours des deux censeurs se poursuivront jusqu'à leur expiration, dans les conditions actuellement prévues par les statuts.

Délégué du Comité central d'entreprise

M. Philippe Laignel.

CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR ERAMET

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 11-4 des statuts. L'article 12 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposées par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). À la date d'établissement du présent rapport, et à la connaissance de la Société, aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004.

Aucun membre du Conseil d'administration n'a conclu un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales.

L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants dont la liste est régulièrement mise à jour. Cette procédure a fait l'objet d'une mise à jour et d'un réexamen lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 qui a adopté une charte de déontologie boursière du groupe ERAMET. La charte de déontologie boursière, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, fixe des périodes d'abstention de toute transaction sur le titre

ERAMET préalablement à la publication des résultats annuels et semestriels et du chiffre d'affaires trimestriel.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur précisant les modalités d'organisation du Conseil est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Il y est indiqué que le Conseil approuve les orientations stratégiques du Groupe et les projets d'investissement stratégiques, ainsi que toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan et son profil de risques. Préalablement à chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent, selon l'ordre du jour, les comptes, le budget et les prévisions. Il examine également les communiqués de presse relatifs aux arrêtés de comptes ou à des opérations d'acquisition ou de cession, préalablement à leur diffusion, sauf urgence justifiée.

Le règlement intérieur précise également la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités, tels que décrits plus bas. Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

CHARTES D'ÉTHIQUE

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe. Le texte complet de la charte est disponible sur le site internet d'ERAMET. Cette charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels de comportement afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires à partager ces mêmes exigences. Ces principes sont les suivants : lutter contre toute forme de fraude ou de corruption, éviter tout conflit d'intérêt, respecter les règles de concurrence, protéger les informations du Groupe, respecter

et protéger la santé et la sécurité au travail, fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement, promouvoir la responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe, fournir une information de qualité aux partenaires locaux du Groupe et une information fiable et complète à ses actionnaires.

Une nouvelle version de la charte a été rédigée afin de développer et illustrer davantage les principes qui guident l'action du Groupe et de ses collaborateurs et est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Ce renouvellement a été décidé pour les raisons suivantes :

- tenir compte d'importantes évolutions légales, nationales ou internationales, survenues depuis l'entrée en vigueur de la précédente Charte d'Éthique du Groupe, en 2010 ;
- permettre à ERAMET de mieux répondre aux évolutions sociétales de notre monde et aux attentes de toutes nos parties prenantes ;
- apporter à chaque collaborateur du Groupe un texte de référence détaillé, clair et explicite, rassemblant les principales obligations, légales ou volontaires, que nous devons tous respecter dans le cadre de nos fonctions.

Cette mise à jour de la charte, traduite dans les douze langues du Groupe, a fait l'objet durant l'exercice 2015 d'une diffusion à l'ensemble des salariés du Groupe. Elle est relayée par les membres du Comex, du Comité de direction de chaque Branche et les principaux collaborateurs des Directeurs Corporate. Un déontologue est chargé notamment de veiller à la bonne application de la charte d'éthique.

ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les conclusions de la dernière évaluation formalisée triennale des travaux du Conseil ont été revues lors du Conseil du 14 mai 2014. Le Conseil a validé les orientations de ces conclusions et a demandé en particulier la mise en œuvre d'une organisation plus courte des séances du Conseil, un allongement du délai

d'examen préalable des projets de comptes et des budgets annuels et un renforcement du rôle du Comité de sélection en matière de plan de succession des dirigeants.

Une nouvelle évaluation du fonctionnement du Conseil au cours de l'exercice 2015 a été initiée auprès des administrateurs à la fin 2015. Les conclusions en ont été débattues lors du Conseil du 17 février 2016.

RÉUNIONS

Convocations

Les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (Tour Maine-Montparnasse).

Déroulement des séances

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion suivi d'une présentation par chaque Directeur de Branche de l'état de marche de chacune des trois Branches. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur Juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentant du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

TRAVAUX EN 2015

Le Conseil s'est réuni dix fois en 2015. Le taux de présence de ses membres a été de 93 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe, le Conseil a notamment procédé à :

- l'arrêté des comptes 2014 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2015 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité ;
- les programmes d'amélioration de la productivité et les projets d'investissements des trois Branches ;
- l'examen du plan opérationnel 2016-2018.

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des quatre Comités qu'il a constitués. En tant que de besoin, chaque Comité peut recourir à des experts extérieurs sur des sujets relevant de sa compétence.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2015 figure ci-dessous.

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ STRATÉGIQUE
Michel Antsélévé	100 %	-	-	-
Valérie Baudson ⁽¹⁾	100 %	100 %	-	-
Patrick Buffet	100 %	-	-	100 %
Cyrille Duval (SORAME)	100 %	-	-	100 %
Édouard Duval	90 %	-	-	100 %
Georges Duval	100 %	-	-	-
Nathalie de La Fournière (CEIR) ⁽²⁾	100 %	-	-	-
Marie Axelle Gautier	100 %	-	-	-
Jean Yves Gilet (FSI Equation)	100 %	-	-	100 %
Philippe Gomès	80 %	-	-	-
Caroline Grégoire-Sainte-Marie	80 %	100 %	-	-
Thierry Le Hénaff ⁽⁴⁾	80 %	-	-	33 %
Manoelle Lepoutre	90 %	-	100 %	100 %
Pia Olders	100 %	-	-	-
Michel Somnolet ⁽³⁾	66 %	50 %	50 %	-
Claude Tendil	70 %	-	100 %	-
Frédéric Tona	100 %	100 %	100 %	-
Antoine Treuille	100 %	100 %	100 %	-
Alexis Zajdenweber (rep. État)	90 %	-	-	100 %
Moyenne	93 %	90 %	90 %	90 %

(1) Nomination par l'Assemblée du 29 mai 2015.

(2) Nouveau représentant permanent de CEIR depuis le 4 mai 2015.

(3) Mandat venu à expiration lors de l'Assemblée du 29 mai 2015.

(4) Démission au 17 février 2016.

COMITÉ D'AUDIT

Le règlement précisant sa composition (trois membres au moins, cinq membres au plus et deux tiers d'administrateurs indépendants en harmonie avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef), son fonctionnement et ses missions a été révisé par le Conseil du 25 mai 2012.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

À cet effet, et en application des missions rappelées au paragraphe précédent, il a

notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées (y compris des engagements hors bilan), (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants, (v) d'examiner la politique de gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe, (vi) donner au Conseil son avis sur les propositions de désignation concernant les commissaires aux comptes et (vii) d'examiner le rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne. Il se réunit au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil. Conformément à la recommandation 16.2.1 du Code Afep/Medef, l'examen des comptes est accompagné d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats

de l'audit légal et des options comptables retenues et d'une présentation du Directeur général adjoint en charges des finances décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs de l'entreprise.

Pour l'organisation des travaux du Comité d'audit, la Société s'appuie sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit (recommandation AMF du 22 juillet 2010).

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur général adjoint en charge des finances, les commissaires aux comptes et le Directeur de l'Audit interne du Groupe, le Directeur de la Comptabilité, de la Fiscalité et de la Consolidation, le Directeur du Plan et du Contrôle de Gestion, le Directeur du Financement et de la Trésorerie et le Directeur du Management des Risques et des Assurances Groupe.

Le Comité d'audit est actuellement composé de quatre administrateurs : Valérie Baudson (administrateur indépendant), Catherine Ronge (administrateur indépendant), Antoine Treuille (Président du Comité – administrateur indépendant) et Frédéric Tona (administrateur indépendant).

Valérie Baudson, diplômée d'HEC et du certificat d'administrateur de Sciences-Po Paris, est responsable mondial de la ligne métier ETF et Indiciel d'Amundi.

Catherine Ronge, diplômée de l'École Normale Supérieure, agrégée de physique, docteur en physique quantique, est Présidente de Weave Air, société de conseil en stratégie.

Antoine Treuille, diplômé de l'ESSEC et d'un MBA de l'Université de Columbia aux États-Unis, est *Executive Managing Director* d'Altamont Capital Partners LLC, un fonds privé basé à New York.

Frédéric Tona, docteur en géologie appliquée, a exercé son activité durant 30 ans au sein du pôle Mines du groupe AREVA. Il est consultant indépendant et administrateurs de sociétés.

Le Comité d'audit s'est réuni neuf fois en 2015.

Outre la présentation des comptes de l'année précédente en février et l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement le bilan des audits internes de l'année ainsi que le plan d'audit interne de l'année suivante. L'examen des comptes par le Comité est accompagné d'une présentation des commissaires aux comptes décrivant les conclusions de leurs travaux et les points essentiels sur les travaux menés.

Pour l'exercice 2015, outre la revue des comptes annuels et semestriels et des audits internes, le Comité a plus particulièrement examiné les points suivants :

- le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne ;
- les travaux de la Direction de l'audit interne pour l'année 2015 et son plan de travail prévisionnel pour 2016 ;

- les dernières évolutions des normes IFRS ;
- Le suivi de l'évolution du besoin en fonds de roulement du Groupe et de ses principales filiales ;
- le processus de suivi de la gestion des risques du Groupe ;
- la politique de couverture du risque de change du Groupe ;
- le processus de suivi des engagements hors bilan du Groupe.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le règlement précisant sa composition (trois membres au moins, cinq membres au plus et une majorité de membres indépendants), son fonctionnement et ses missions a été révisé par le Conseil du 29 juillet 2014. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions au Conseil d'administration quant à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté du Groupe assure la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de quatre administrateurs : Manoelle Lepoutre (administrateur indépendant), Claude Tendil (Président du Comité – administrateur indépendant), Frédéric Tona (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des rémunérations. La part fixe est restée inchangée depuis le 1^{er} janvier 2013, à l'exception de la révision de la rémunération de M. Vecten le 22 décembre 2015.
- La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont

le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2015 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Pour des raisons de confidentialité, ces résultats, comparés à des objectifs préétablis et définis de manière précise par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics. La partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 70 % de la rémunération fixe annuelle brute (140 % pour le Président-Directeur général). La part qualitative de la rémunération variable s'établit à 40 % de la rémunération variable. Le détail est donné dans les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la Société et soumis au vote des actionnaires.

- En outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, pendant toute la durée de leur mandat. Compte tenu du niveau significatif de cette obligation de conservation imposée lors de l'acquisition définitive d'actions, il n'est pas imposé l'achat, recommandé par le Code Afep/Medef, d'une quantité supplémentaire d'actions de la Société lors de la disponibilité

des actions attribuées. Les attributions ont lieu annuellement aux mêmes périodes calendaires et ne font pas l'objet de décote. S'agissant d'actions existantes, et non d'actions nouvelles, il n'y a pas de dilution en nombre d'actions. En matière de dilution des droits de vote, l'attribution de ces actions existantes n'a qu'un impact très marginal, compte tenu d'une part de la composition du capital d'ERAMET et, d'autre part, de la sélectivité des critères fixés par ces plans. Les règlements de plans interdisent le recours à des opérations de couverture du risque et les dirigeants mandataires sociaux prennent un engagement formel de respect de ces dispositions. En 2015, un total de 34 105 actions de performance, actions existantes, soumises dans leur intégralité à des conditions de performance ont été attribuées aux mandataires sociaux. Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action – « *total shareholder return* » – par rapport à celui d'un panel constitué d'une soixantaine de sociétés comparables de deux panels « *diversified metals and mining* » et « *steel* » et de l'indice *Euromoney Mining Index*, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur de 50 % le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de 50 % le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs). Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée durant l'exercice à ces mêmes bénéficiaires.

– Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. La rémunération globale des mandataires sociaux prend en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. Le dispositif ne prévoit pas de taux d'augmentation annuelle des droits potentiels. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ⁽¹⁾ confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère tout à fait équilibré. Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des trois mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2015 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 16,9 millions d'euros à fin décembre 2015, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 52,4 millions d'euros.

– À la suite du renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 29 mai 2015, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 29 mai 2015 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir l'ensemble des éléments de sa rémunération et toutes les dispositions de son contrat de mandataire social du 20 février 2008 (en prenant en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des rémunérations). Cependant, deux changements ont été apportés à l'indemnité de fin de mandat du Président-Directeur général due en cas de départ du Président-Directeur général (par suite de révocation ou démission provoquée, non-renouvellement de son mandat ou modification des conditions en considération desquelles il a rejoint le groupe ERAMET) :

- Le montant de l'indemnité susceptible d'être due est égal à deux fois – au lieu de trois comme précédemment – la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à deux fois – au lieu de trois – la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ.
- Le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices – au lieu de 20 % comme précédemment –. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec.

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2015 était de 38 040 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif modifié fera l'objet d'une résolution présentée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle du 27 mai 2016. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code Afep/Medef, M. Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société.

Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de M. Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contrac-

tuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2015, cette garantie concerne 12 cadres dirigeants du Groupe (M. Vecten, seul mandataire social bénéficiaire, certains membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et des membres du « Comex » des Branches). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2015. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

- Les mandataires sociaux bénéficient également du régime collectif d'assurance complémentaire frais de santé et du régime collectif de prévoyance complémentaire invalidité décès offert à tous les salariés du groupe ERAMET.

Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois en 2015.

Au cours de l'exercice, outre la validation des propositions de bonus 2014 et des objectifs 2015 des mandataires sociaux, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé, dans le cadre du plan annuel d'attribution d'actions de performance destiné aux mandataires sociaux et cadres dirigeants de la Société et de ses filiales, un plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2015 ayant permis l'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, ainsi qu'un plan sélectif d'actions de performance et d'actions gratuites pour 2015 d'un total de 132 830 actions dont 95 205 actions de performances et 37 625 actions gratuites à 276 cadres du Groupe (y compris 34 105 actions de performance aux mandataires sociaux).

COMITÉ DE SÉLECTION

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des dirigeants placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe et du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe. Le règlement précisant sa composition, son fonctionnement et ses missions a été révisé par le Conseil du 25 mai 2012.

S'agissant de l'examen des propositions de nomination de nouveaux administrateurs, il s'assure de l'absence d'incompatibilité légale ou de conflit d'intérêts et, concernant les propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants, il examine dans quelle mesure les candidats possibles répondent aux critères d'indépendance proposés par le Code Afep/Medef. Enfin, s'agissant de la succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, il doit être en mesure d'examiner pour avis des solutions de succession.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et de Jean-Yves Gilet. Ce comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les actionnaires de contrôle de la Société.

Le Comité de sélection s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2015 afin d'examiner les candidatures de nouveaux administrateurs proposés, le remplacement du Directeur Administratif et Financier du Groupe et le projet de réaménagement de la Direction Générale Déléguée des Branches minières. Le taux de participation de ses membres a été de 100 %.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique est composé de sept membres (six administrateurs et le Président). Le règlement précisant sa composition, son fonctionnement et ses missions a été adopté par les Conseils d'Administration des 14 mai et 29 juillet 2014.

Le Comité stratégique a pour mission d'examiner, aux fins d'émettre un avis au Conseil

d'administration, les principales orientations stratégiques de la Société proposées par la Direction Générale, les projets d'investissement, de cession ou de partenariat présentant une importance stratégique significative ou tout sujet spécifique d'importance stratégique.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Alexis Zajdenweber, Cyrille Duval, Édouard Duval, Jean-Yves Gilet, Caroline Grégoire Sainte Marie (administrateur indépendant) et Manoelle Lepoutre (administrateur indépendant).

Le Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière assure la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité stratégique s'est réuni trois fois au cours de l'année 2015. Lors de ces réunions, le Comité stratégique a examiné l'évolution des marchés sur lesquels évoluent les trois Branches du Groupe et leur compétitivité. Au cas par cas, il a examiné les programmes d'amélioration de la productivité menés, ainsi que certains projets d'investissement ou de désinvestissement.

4.1.1.3 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 20, 21 et 22 des statuts.

4.1.1.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE

MODE DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Depuis la délibération du Conseil du 26 mars 2003, le Directeur général de la Société est également Président du Conseil d'administration, le Conseil ayant estimé que ce choix était le plus adapté à l'organisation et à la composition du capital de la Société, contrôlé à hauteur de 63 % du capital de concert par deux groupes d'actionnaires. Le dialogue régulier entre les deux principaux actionnaires parties au pacte d'actionnaire et la Direction Générale est en effet facilité à travers un interlocuteur unique

unissant les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Ce mode de gouvernance est, en outre, très majoritaire parmi les sociétés françaises à Conseil d'administration dont les titres sont cotés sur un marché réglementé. L'unicité des fonctions de Président et de Directeur général s'effectue dans le cadre du respect de règles de gouvernance équilibrées reposant sur :

- une composition de Conseil comprenant plus d'un tiers d'administrateurs indépendants et deux comités (audit et rémunération) entièrement composés de membres indépendants ;
- l'examen préalable par le Comité stratégique puis l'approbation du Conseil étant requise pour les grandes orientations stratégiques, ainsi qu'il est défini au paragraphe « Comité stratégique » ci-dessus et au paragraphe « composition de la Direction Générale » ci-dessous ;
- une Direction Générale comprenant deux Directeurs généraux délégués.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction Générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général

Patrick Buffet

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme. Les Conseils d'administration des 11 mai 2011 et 29 mai 2015 ont renouvelé ses pouvoirs et ceux des Directeurs

généraux délégués. Le Conseil a accordé au Président-Directeur général la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 13 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 13 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs généraux délégués

- Georges Duval, ERAMET Alliages ;
- Philippe Vecten, ERAMET Manganèse et ERAMET Nickel.

Les Directeurs généraux délégués sont chacun Directeur de Branche. La Direction Chine rapporte au Directeur général délégué de la branche Manganèse. La Direction administration et Finances, la Direction Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction de la Stratégie et de la Communication Financière, la Direction des Études Économiques, la Direction des Affaires Industrielle, la Direction Juridique, ainsi qu'ERAMET International, rapportent au Président-Directeur général.

Le Directeur général adjoint en charge des finances supervise également les systèmes d'information, l'audit interne, le contrôle de gestion, la trésorerie, le management des risques et les assurances, le financement, la comptabilité et la fiscalité.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général

permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Le mode de direction de la Société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« Comex ») et un Comité de direction international (*International Management Committee* – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif est constitué du Président-Directeur général, des Directeurs des Branches, du Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, du Directeur général adjoint en charge des finances, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, Direction administration et Finances et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du Comex renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit périodiquement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Aubert & Duval et Erasteel, le Président d'ERAMET International, le Directeur général de la Société Le Nickel-SLN, le Directeur général de COMILOG, le Directeur du projet Maboumine, le Directeur d'ERAMET en Chine, le Directeur exécutif chargé du développement du Groupe en Afrique, le Représentant Général d'ERAMET au Gabon, le Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière et le Directeur Juridique Groupe.

4.1.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

4.1.2.1 OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF mis à jour en juillet 2010, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de s'assurer de la mise en place de procédures et/ou programmes d'assurances permettant la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels.
- de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.1.2.2 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances). Le siège, outre sa

fonction de Direction Générale, assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité exécutif (Comex) dont la composition est détaillée à la partie « Direction Générale » ci-dessus, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction Générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit périodiquement ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur général adjoint en charge des finances. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le Comex et par le Comité d'audit, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte régulièrement aux membres du Comex et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose au Conseil d'administration tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;
- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur général adjoint en charge des finances. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion ERAMET et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leur cohérence avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;
- la Direction juridique, rattachée au Président Directeur général. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;

- la Direction du Financement et de la Trésorerie, rattachée au Directeur général adjoint en charge des finances, gère, en liaison avec les comités spécialisés des grandes filiales, pour l'ensemble du Groupe la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, et la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) ;
- La Direction du management des risques et des assurances Groupe, rattachée au Directeur général adjoint en charge des finances et fonctionnellement au Comité d'audit, promeut et coordonne le management des risques. Ainsi :
 - Elle assure la mise à jour annuelle de la cartographie des risques du Groupe en s'appuyant sur les cartographies des Branches établies par les *Risk Managers* des Branches.
 - Elle s'assure, pour les risques majeurs, de la mise en œuvre de plans d'action afin d'accroître le niveau de maîtrise des risques.
 - Elle rend compte au Comex et au Comité d'audit des actions menées sur la gestion des risques.
 - Elle gère également la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur général adjoint en charge des finances. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la Société mère ;
- la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;
- la Direction des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté Groupe. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques

sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Sûreté et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;

- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « Comex ».

GESTION DES RISQUES

Charte du Management des Risques

Le Conseil d'administration a adopté le 11 décembre 2013 les termes de la charte du management des risques du groupe ERAMET. Le groupe ERAMET retient pour définition du risque :

« Notre dispositif de Management des Risques est un levier de gestion du Groupe, et contribue notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

- protéger nos principaux actifs humains et financiers, ainsi que notre image ;
- sécuriser la création de valeur ;
- favoriser une prise de risque à un niveau acceptable ;
- être en conformité avec les obligations légales et réglementaires, ainsi qu'avec les valeurs promues par le Groupe ;
- rechercher des opportunités pour le Groupe, créatrices de valeur (ex. : nouveaux marchés, nouveaux clients, etc.). »

Le texte complet est disponible sur le site internet d'ERAMET.

En raison de l'évolution permanente du contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités du Groupe, ERAMET se doit de disposer d'une connaissance des risques d'origine interne ou externe qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs, ou affecter l'un de ses principaux actifs ou processus clés. La démarche mise en œuvre par le Groupe

comprend deux étapes : le recensement et l'évaluation des risques majeurs d'une part, la gestion des risques d'autre part.

Recensement et évaluation des risques

- Fin 2011, le Groupe a réalisé avec un cabinet de conseil la cartographie des risques du Groupe. La méthode déployée a permis d'identifier les risques majeurs d'ordre stratégique, opérationnel, financier, et de conformité pouvant affecter les Branches et plus largement, le Groupe.
- Depuis cette date, la démarche a été poursuivie avec l'objectif d'un alignement du dispositif sur les meilleures pratiques :
 - mise en place d'un outil de suivi des risques ;
 - création du Comité « *Risk Management* » (constitué de tous les métiers du risque : sûreté, environnement, santé, sécurité, risques industriels, assurances, *Risk Managers*) ;
 - établissement d'une procédure du management du risque en complément de la charte du management des risques ;
 - déploiement de la gestion des risques dans les projets majeurs.
- En 2014, une nouvelle cartographie a été réalisée, actant le principe d'un processus triennal (année 1 : établissement d'une nouvelle cartographie, suivie en années 2 et 3 de deux exercices de mises à jour).
- Conformément à ce principe, la cartographie Groupe 2014 a été mise à jour fin 2015.

Traitement des risques

Les principaux risques identifiés dans la cartographie font l'objet de deux types de traitement :

- Des plans d'actions visant à renforcer les dispositifs de maîtrise en place seront déployés sur les risques majeurs identifiés. Le suivi de la démarche est assuré par les *Risk Managers* du Groupe.
- Le résultat de la cartographie des risques est intégré au plan d'audit interne du Groupe : l'objectif de cette démarche est de s'assurer

du bon fonctionnement des processus de maîtrise existants et de la bonne mise en œuvre des plans d'actions décidés.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques. Les risques industriels et les risques liés à l'environnement sont suivis par les Branches, en liaison avec la Direction de la Communication et du Développement Durable.

Les risques financiers de liquidité, de taux, de change et matière premières sont gérés par la Direction du Financement et de la Trésorerie pour l'ensemble du Groupe, en liaison avec les interlocuteurs concernés des grandes filiales.

Enfin, la Direction du Management des Risques et des Assurances Groupe fixe avec les responsables des Branches, la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les différents programmes d'assurances sont décrits dans le Document de Référence relatif à l'exercice 2014 du Groupe. Les compléments éventuels à ces programmes d'assurance seront décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2015 du Groupe.

INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LE GROUPE

- **Chartes existantes :** le Comité d'audit, l'Audit Interne (actualisée en 2015), la Direction juridique, la Direction du Management des risques et des assurances Groupe, le Contrôle de Gestion, le Département Fiscal, la Direction des Systèmes d'Information ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs. Enfin, le Conseil a adopté le 20 février 2014 les termes de la nouvelle Charte d'éthique du Groupe entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.
- **Délégations de signature, pouvoirs :** les Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que

leur donne la loi. Le Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société.

- **Systèmes d'information :** la fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et logiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le projet Spring a été lancé en 2011 en vue de mieux sécuriser et moderniser nos infrastructures informatiques. Une organisation globale couvrant l'ensemble du Groupe et de ses filiales est en cours de mise en place. La modernisation porte sur trois aspects :
 - Un poste de travail repensé, embarquant les dernières technologies en termes de bureautique, communication, et de sécurisation des données et de la navigation internet est en cours de déploiement.
 - Les principaux serveurs de données sont consolidés au sein de centres régionaux. Le réseau intersites mondial est renforcé et si nécessaire doublé pour supporter cette nouvelle architecture technique.
 - Concernant les applications métiers, plusieurs projets de modernisation de nos principales plateformes ERP autour de la solution SAP sont en cours pour disposer à terme d'une solution cohérente sur l'ensemble du Groupe.
- **Organisation générale des procédures :** ERAMET a formalisé et diffusé sur

l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan opérationnel, plans de financement à long terme, prévisions, analyses d'écart), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.

– Contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société mère sur les filiales :

- Chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « Comex » Groupe de façon fidèle et régulière.
- La Direction juridique assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Société Le Nickel-SLN, COMILOG S.A.).
- Le Conseil d'administration de la société COMILOG S.A. s'est doté courant 2008, d'un Comité d'audit, ainsi que d'un Comité des rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN), qui s'est tenu en novembre 2008, de créer de même trois Comités : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé. Ceci a été mis en place lors du Conseil de SLN du 17 novembre 2009. Ce dispositif a été adapté lors du Conseil d'administration de la SLN du 4 décembre 2012 pour tenir compte de la dissociation des fonctions de Président

et de Directeur-Général de la Société et de la désignation de nouveaux titulaires de ces mandats en remplacement du Président Directeur général du Groupe ;

- Réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité et Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement Directeurs Administratifs et Financiers, comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances, avec les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Représentations, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
- Exécution du plan d'audit interne : l'audit interne a réalisé 16 missions en 2015 sur l'ensemble des filiales du Groupe.
- Contrôle des investissements stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'examen au niveau corporate de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction des Affaires Industrielles et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Comité stratégique et au Conseil d'administration de la société ERAMET. Les principaux projets font l'objet d'un audit interne après démarrage de l'investissement ;
- Suivi des engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le reporting trimestriel comp-

table prévoit une information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

- **Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe :** les Services Comptables de la société mère et de ses filiales enregistrent les opérations quotidiennes (achats, ventes, mouvements de trésorerie) et s'assurent de la conformité des méthodes comptables avec les procédures diffusées par le Groupe. La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière du Groupe assure la tenue des comptes de la Société Mère, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les Directeurs Administratifs et Financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.
- **Procédures d'élaboration des comptes consolidés :** la saisie des liasses de consolidation dans le logiciel BusinessObjects Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est mensuelle, avec estimation pour les arrétés en cours d'année des éléments à caractère annuel (impôts, provisions).
- **Manuel comptable :** le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et applicables dans le cadre de comptes établis en conformité avec les normes IFRS. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le

Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter pour l'élaboration des comptes.

- **Contrôle budgétaire et de gestion :** Le budget du plan opérationnel à trois ans, incluant le budget de la première année est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et au moins trois reprévisions sont réalisées en cours d'année pour le budget de l'année en cours. Les budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche, le Comex du Groupe puis par le Président-Directeur général d'ERAMET. Une analyse des écarts entre le budget et le réel est effectuée tous les mois au niveau des Branches puis au niveau du Groupe. En complément des comptes la Direction du Contrôle de gestion prépare les analyses sur la performance du Groupe sur la période.
- **Contrôle de la Trésorerie et du Financement :** la Direction administrative et financière Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers en liaison avec les responsables desdites filiales. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe. Tant Metal Securities que Metal Currencies font l'objet d'une gouvernance élaborée associant totalement les responsables des filiales concernées.
- **Travaux du Comité d'audit du Conseil d'administration :** le Comité d'audit revoit les comptes semestriels et annuels, suit les

contentieux importants, la conformité aux procédures de la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine le plan de l'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.

– **Liaison avec les commissaires aux comptes** : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation avec les directions financières des Branches, du Groupe, avec les Directeurs de Branche, le Directeur général

adjoint en charge des finances du Groupe puis avec le Président Directeur général d'ERAMET.

Paris, le 17 février 2016

Le Président du Conseil d'administration

Liste et fonctions des administrateurs

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE PRINCIPALE FONCTION LIEN FAMILIAL EXPERTISE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT, ET DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES
<p>Buffet Patrick Administrateur, ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 (62 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Buffet est ingénieur au Corps des Mines. Il a été Délégué Général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 25 avril 2007, du 11 mai 2011 et du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN Administrateur de COMILOG S.A. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Bureau Véritas, Banimmo (Belgique) (sociétés cotées) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Rhodia (jusqu'au 21 octobre 2011) Président-Directeur général de la Société Le Nickel-SLN (jusqu'au 31 décembre 2012) Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée) (jusqu'au 4 octobre 2014)
<p>Antsélévé Michel Administrateur Né le 19 février 1965 (50 ans) Nationalité gabonaise Adresse professionnelle : Présidence de la République Libreville Gabon M. Antsélévé est Conseiller Spécial Chargé de Missions du Président de la République gabonaise, Chef de Département Mines, Hydrocarbures, Énergies et Ressources Hydrauliques.</p>	<p>Assemblée Générale du 15 mai 2013</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur représentant la Présidence de la République gabonaise aux Conseils d'Administration de la Société de Développement des Ports (Gabon), la Compagnie Minière de Belinga (Gabon) et la Société Nationale de Gestion et de Construction du Logement Social (Gabon) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur représentant la République gabonaise au Conseil d'administration de la Compagnie de Navigation Intérieure (Gabon)
<p>Baudson Valérie Administrateur, ⁽¹⁾ ⁽⁴⁾ Née le 7 mai 1971 (44 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Mme Baudson est responsable mondial de la ligne métier ETF et Indiciel d'Amundi.</p>	<p>Assemblée Générale du 29 mai 2015</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de SPDR LLC (Irlande) (société non cotée) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE PRINCIPALE FONCTION LIEN FAMILIAL EXPERTISE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT, ET DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES
<p>Duval Georges Administrateur Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 (69 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard Duval, cousin de Cyrille Duval et Nathalie de La Fournière. M. Duval est Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007, du 11 mai 2011 et du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : <ul style="list-style-type: none"> Aubert & Duval (SAS) ; ERAMET Holding Alliages (SAS) ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de SORAME SCA Directeur général de CEIR <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de UKAD (S.A.)
<p>Duval Édouard Administrateur ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Né le 2 décembre 1944 (71 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges Duval, cousin de Cyrille Duval et Nathalie de La Fournière. M. Duval est Président du Conseil de Gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007, du 11 mai 2011 et du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN Directeur général délégué d'ERAMET Holding Alliages (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de gérance de SORAME SCA Directeur général de CEIR Président d'ERAMET International (SAS)
<p>SORAME Administrateur ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ représenté par</p> <p>Duval Cyrille Représentant permanent de SORAME au Conseil d'administration Né le 18 juillet 1948 (67 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Oncle de Nathalie de La Fournière, cousin de Georges et Édouard Duval M. Duval est Secrétaire Général de la branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 11 mai 2011</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur général délégué d'ERAMET Holding Alliages Administrateur de COMILOG S.A. Représentant permanent d'ERAMET Holding Alliages au Conseil de Metal Securities Président de Brown Europe et de la société Forges de Montplaisir Gérant de la SCI Grande Plaine <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Nexans (société cotée) Directeur général de CEIR (société non cotée) Gérant de SORAME (société non cotée) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années (sociétés du Groupe)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président d'AD TAF (jusqu'en 2011) Gérant de Transmet (jusqu'en avril 2014)

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE PRINCIPALE FONCTION LIEN FAMILIAL EXPERTISE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT, ET DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES
<p>CEIR Administrateur représenté par de La Fournière Nathalie Représentant permanent de CEIR au Conseil d'administration Née le 1^{er} octobre 1967 (48 ans) Nationalité française Adresse : c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Nièce de Cyrille Duval, cousine de Georges et Édouard Duval Mme de La Fournière est Directrice administration et finances de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire urbaine.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe Néant Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années Néant</p>
<p>Gautier Marie Axelle Administrateur représentant les salariés Née le 22 juillet 1974 (41 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Mme Gautier est responsable pôle droit public – droit minier à la direction juridique.</p>	Désignée par le Comité d'Entreprise Européen du 12 novembre 2014 conformément à l'article 10.9 des statuts	Date d'échéance : 11 novembre 2018	<p>Au sein de sociétés du Groupe Néant Au sein de sociétés hors du Groupe Néant Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années • Administrateur ArcelorMittal Geo Lorraine (jusqu'en juin 2011)</p>
<p>FSI Equation Administrateur ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Représentée par Jean Yves Gilet Né le 9 mai 1956 (59 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : 6-8, boulevard Haussmann 75009 Paris M. Gilet est Directeur Exécutif de Bpifrance.</p>	Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (Ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)	Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe • Directeur Exécutif de Bpifrance Participations • Membre du Conseil d'administration d'Eiffage et Orange Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années • Directeur général du Fonds Stratégique d'Investissement (2010-2013) • (jusqu'en septembre 2010) Membre du Conseil d'administration d'ArcelorMittal France, ArcelorMittal Stainless International, ArcelorMittal Europe, ArcelorMittal Stainless France, ArcelorMittal Stainless Belgium, ArcelorMittal Inox Brasil • Membre du Conseil d'administration de CGG Veritas (2014-2015)</p>

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE PRINCIPALE FONCTION LIEN FAMILIAL EXPERTISE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT, ET DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES
<p>Gomès Philippe Administrateur Né le 27 octobre 1958 (57 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Assemblée Nationale 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP M. Gomès est Député de la 2^e circonscription de la Nouvelle-Calédonie.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 10 décembre 2014</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président Délégué de la STCPI Président du Conseil d'administration d'ENERCAL Administrateur de la SEM de Tina <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président Délégué de la STCPI (de 2004 à 2009) Président de l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) (de 2009 à 2011) Président de la Société Immobilière Calédonienne (SIC) (de 2004 à 2009) Président de la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC) (de 2005 à 2009 et en 2014)
<p>Grégoire-Sainte-Marie Caroline Administrateur ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾ Née le 27 octobre 1957 (58 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Mme Grégoire-Sainte-Marie a exercé des fonctions de Direction Générale aux seins des Groupes Frans Bonhomme, Tarmac et Lafarge et exerce une activité investisseur.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (Ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Groupama S.A. (société cotée), FLSMIDTH (Danemark) et Calyos (Belgique) Censeur de Safran (société cotée) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président Directeur général de Frans Bonhomme, Président Directeur général de Tarmac
<p>Lepoutre Manuelle Administrateur ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾ Née le 8 mai 1959 (56 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : TOTAL 2, place Jean-Millier La Défense 6 92078 Paris La Défense Cedex Mme Lepoutre est Directeur des Dirigeants et Équipes Dirigeantes du groupe TOTAL et membre du CODIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 11 mai 2011</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Fondation Vilette-Entreprises <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de l'Ifremer (jusqu'en 2011)
<p>Olders Pia Administrateur représentant les salariés Née le 3 mai 1971 (44 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Mme Olders est responsable portefeuilles d'assurances.</p>	<p>Désignée par le Comité Central d'Entreprise du 23 juin 2014 conformément à l'article 10.9 des statuts</p>	<p>Date d'échéance : 22 juin 2018</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe Néant Au sein de sociétés hors du Groupe Néant Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années Néant</p>

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE PRINCIPALE FONCTION LIEN FAMILIAL EXPERTISE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT, ET DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES
<p>Ronge Catherine Administrateur ⁽¹⁾ ⁽⁴⁾ Née le 13 avril 1961 (54 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : WEAVE AIR 37-41, rue du Rocher 75008 Paris Mme Ronge est Présidente de Weave Air, société de conseil en stratégie.</p>	<p>Cooptée par le Conseil du 17 février 2016</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Colas, Paprec et Innortex (start-up) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Innoveox
<p>Tendil Claude Administrateur ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ Né le 25 juillet 1945 (70 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Generali France 7-9, bld Haussmann 75309 Paris Cedex 09 M. Tendil est Président du Groupe Generali en France.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (Ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de Generali France, Generali France Assurances, Generali Vie et Generali IARD Administrateur de Europ Assistance Hodling et SCOR SE Président de RVS 5 (association) Membre du Comité exécutif du Medef <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de Generali France, Generali Vie, Generali Iard (jusqu'en octobre 2013) Président du Conseil d'administration de Europ Assistance Holding (jusqu'en juin 2015) et Europ Assistance Italie (jusqu'en avril 2015) Administrateur de Assicurzioni Generali SpA Membre du Conseil de Surveillance de Generali Investments SpA Représentant permanent de Europ Assistance Holding au Conseil de Europ Assistance Espagne (jusqu'en 2014)
<p>Tona Frédéric Administrateur ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ Né le 27 août 1947 (68 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Tona est consultant indépendant dans le domaine minier.</p>	<p>Assemblée Générale du 15 mai 2013</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de CMT (Compagnie Minière de Touissit) (Maroc), et de Minrex S.A. (Maroc). <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'OMM (OSEAD Mining Morocco) (Maroc) (jusqu'en 2014), d'OSEAD SAS (France), de Somair (Niger), de Cominak (Niger), d'Imouraren (Niger), de CFMM (France). Administrateur d'ERAMET en qualité de représentant d'AREVA jusqu'en mai 2011 puis en son nom propre jusqu'au 25 mai 2012.

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE PRINCIPALE FONCTION LIEN FAMILIAL EXPERTISE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT, ET DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES
<p>Treuille Antoine Administrateur ^{(1) (2) (4)} Né le 7 octobre 1948 (67 ans) Adresse professionnelle : Charter Pacific Corporation 3239, 47 Street Astoria, NY 11103 États-Unis M. Treuille est Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis).</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007, 11 mai 2011 et 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis), Administrateur : <i>French American Foundation</i> (États Unis) et <i>Fondation Franco-Américaine Foch</i> (France) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : <i>Altamont Capital Partners, LLC</i> (États-Unis) (jusqu'en 2014), <i>Mercantile Capital Partners LLC</i> (États-Unis) (jusqu'en 2014) et <i>Partex Corporation</i> (jusqu'en 2013) Administrateur de <i>BIC S.A.</i> (France), <i>Harris Interactive</i>, <i>Partex Corporation</i>, et <i>Imperial Headwear Inc.</i> (États-Unis) (jusqu'en 2013).
<p>Zajdenweber Alexis Administrateur représentant de l'État ⁽⁵⁾ Né le 18 mai 1976 (39 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'État 139, rue de Bercy Teledoc 229 75012 Paris M. Zajdenweber est Directeur de participations Énergie à l'Agence des Participations de l'État.</p>	<p>Coopté au Conseil du 10 décembre 2014</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 29 mai 2015 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2018</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) Administrateur d'AREVA <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Monnaie de Paris (de 2009 à 2011)
<p>Vecten Philippe Directeur général délégué (non-administrateur) Né le 22 avril 1949 (66 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Vecten est Directeur général délégué.</p>	<p>Nommé par le Conseil du 23 mai 2007</p>		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de COMILOG S.A. ; COMILOG US ; Port Minéralier d'Owendo, Maboumine Président du Conseil d'administration de SETRAG et d'Eralloys Holding AS Directeur général d'ERAMET COMILOG Manganèse Gérant de COMILOG Holding <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Société Le Nickel-SLN (jusqu'en juin 2012),

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

Ainsi que le paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 le prévoit, la Société vous informe qu'à la connaissance de la Société et à la date d'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale ;
- aucun des membres du Conseil d'administration ni de la Direction Générale n'a été

associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et

- aucun Administrateur ni membre de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal au cours des cinq dernières années d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

Tableau récapitulatif des changements intervenus dans la composition du Conseil durant l'exercice 2015 et jusqu'à la date de dépôt du présent document

Cooptations	Le 17 février 2016, Mme Catherine Ronge a été désignée par le Conseil en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Thierry Le Hénaff, démissionnaire.
Nomination de nouveaux représentants permanents d'Administrateurs personnes morales	Le 4 mai 2015, Mme Nathalie de La Fournière a été désignée comme nouveau représentant permanent de CEIR au Conseil, en remplacement de M. Patrick Duval.
Nominations par l'Assemblée Générale	Le 29 mai 2015, l'Assemblée Générale a nommé en qualité d'Administrateur Mme Valérie Baudson, en remplacement de M. Michel Somnolet dont le mandat était arrivé à échéance.
Démission	Mme Valérie Baudson a démissionné de son mandat d'administrateur à effet du 31 mars 2016.

Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer »

RECOMMANDATION CODE AFEP/MEDEF	GOVERNANCE ERAMET
<p>Recommandation 10.4 : Il est recommandé que les administrateurs non exécutifs se réunissent périodiquement hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. Le règlement intérieur du Conseil devrait prévoir une réunion par an de cette nature, au cours de laquelle serait réalisée l'évaluation des performances du Président, du Directeur général, du ou des Directeurs généraux délégués et qui serait l'occasion périodique de réfléchir à l'avenir du management.</p>	<p>Le règlement intérieur du Conseil ne comprend pas la mention expresse de la possibilité de tenue de réunions annuelles des administrateurs non exécutifs, hors la présence des administrateurs exécutifs. Toutefois, en pratique le Comité des rémunérations est composé uniquement d'administrateurs non exécutifs et se réunit au moins une fois par an, hors la présence des administrateurs exécutifs concernés, pour évaluer les performances du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.</p>
<p>Recommandation 14 : L'échelonnement des mandats des administrateurs doit être organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.</p>	<p>La répartition des mandats est actuellement échelonnée entre deux groupes d'administrateurs : un groupe de quatre administrateurs et un second groupe de 13 administrateurs. Ceci résulte de la composition de l'actionnariat de la Société et des règles du Pacte d'actionnaires en vigueur.</p>
<p>Recommandation 15 sur les comités du Conseil : Les comités du Conseil peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société.</p>	<p>La mention expresse de la possibilité de recours à des experts extérieurs ne figure pas dans le règlement intérieur du Conseil et des comités. Toutefois, le recours à des experts extérieurs est possible en tant que de besoin.</p>
<p>Recommandation 17.1 : composition du Comité de sélection : « Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. »</p>	<p>Le Comité de sélection ne comprend aucun administrateur indépendant et le Président Directeur général est membre du Comité. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les principaux actionnaires de la Société.</p>
<p>Recommandation 17.2 : Le Comité de sélection a la charge de faire des propositions au Conseil pour la sélection de nouveaux administrateurs.</p>	<p>Le Comité de sélection n'a pas pour mission de proposer au Conseil la sélection de nouveaux administrateurs. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les actionnaires de contrôle de la Société, qui prévoit uniquement que le Comité de sélection « a pour mission de proposer aux organes sociaux compétents la nomination des dirigeants des différentes Branches d'activité et le Directeur Financier du groupe ERAMET ». Toutefois, la Charte du Comité de sélection indique que « s'agissant de l'examen des propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants, le Comité de sélection a la charge, dans le respect des dispositions du Pacte, d'examiner dans quelle mesure les candidats possibles répondent aux critères d'indépendance proposés par le Code Afep/Medef et de faire part au Conseil du résultat de cet examen » et que « s'agissant de l'examen des propositions de nominations de nouveaux administrateurs, le Comité de sélection a la charge, dans le respect des dispositions du Pacte, de s'assurer de l'absence d'incompatibilité légale ou de conflit d'intérêts ».</p>
<p>Conseil 18.1 sur la composition du Comité des rémunérations : « Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre du Comité ».</p>	<p>Le pacte d'actionnaires en vigueur prévoit une composition contractuelle prédéfinie du Comité des rémunérations. À cet égard, les deux groupes d'actionnaires ont choisi d'un commun accord de privilégier la représentation actuelle du Comité, uniquement composée d'administrateurs indépendants, les administrateurs représentant les salariés ne pouvant prétendre par hypothèse à cette qualification.</p>
<p>Recommandation 18.2 sur les modalités de fonctionnement du Comité des rémunérations : « Lors de la présentation du compte rendu des travaux du Comité sur les rémunérations, il est nécessaire que le Conseil délibère sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux hors la présence de ceux-ci. »</p>	<p>Les dirigeants mandataires sociaux peuvent être présents lors de la présentation du compte rendu des travaux du Comité sur les rémunérations. Les délibérations du Conseil s'effectuent dans le respect des règles légales et des recommandations de gouvernance.</p>

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2015 était de 38 040 euros.

RECOMMANDATION CODE AFEP/MEDEF	GOUVERNANCE ERAMET
<p>Recommandation 23.2.4 : Actions de performance : Il convient de conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.</p>	<p>Compte tenu du niveau significatif de l'obligation de conservation imposée lors de l'acquisition définitive d'actions (20 % des actions pendant toute la durée du mandat), il n'est pas imposé l'achat d'une quantité supplémentaire d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions attribuées. En outre, depuis le premier plan d'actions de performance mis en place en 2010, le pourcentage d'actions acquises définitivement par les dirigeants mandataires sociaux par rapport au nombre d'actions de performance qui leur ont été attribuées a été particulièrement faible, compte tenu de la rigueur des conditions de performance exigées.</p>
<p>Recommandation 23.2.5 : Indemnité de départ du PDG : Les conditions de performance fixées par les Conseils doivent être exigeantes et n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêt ce départ et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement d'indemnité de départ à un dirigeant mandataire social doit être exclu s'il quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.</p>	<p>En cas de départ du Président-Directeur général (par suite de révocation ou démission provoquée, non-renouvellement de son mandat ou modification des conditions en considération desquelles il a rejoint le groupe ERAMET), le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. À la suite du renouvellement du mandat de Président-Directeur général lors du Conseil d'administration du 29 mai 2015, ce dispositif fera l'objet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 27 mai 2016.</p>
<p>Recommandation 23.2.6 : Régimes de retraite supplémentaires : La période de référence pour le calcul des prestations doit être de plusieurs années.</p>	<p>La période de référence est de 12 mois pour la partie fixe et de la moyenne des trois dernières rémunérations variables brutes calculées en année pleine pour la partie variable. La condition d'ancienneté est supérieure à deux ans. L'ensemble du dispositif de régime de retraite supplémentaire, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ⁽¹⁾, confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère très raisonnablement équilibré.</p>
<p>Recommandation 24.1 : Information permanente des actionnaires sur les rémunérations perçues : Tous les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux doivent être rendus publics immédiatement après la réunion du Conseil les ayant arrêtées.</p>	<p>Pas de communication après le Conseil révisant éventuellement les rémunérations. Les éléments sont communiqués dans le document de référence préalablement à la consultation des actionnaires.</p>

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2015 était de 38 040 euros.

4.2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET

EXERCICE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ERAMET et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et

- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées

dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 22 février 2016
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé

Ernst & Young Audit
Jean-Roch Varon

4.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.3.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comprend une partie fixe et une partie variable. Les objectifs des dirigeants mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux repose sur des principes détaillés au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ».

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes dues au titre de 2015 aux mandataires sociaux se répartit ainsi :

Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	RÉMUNÉRATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE		VALORISATION DES ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE ⁽²⁾		TOTAL ⁽³⁾	TOTAL ⁽³⁾
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
(EN EUROS)						
Patrick Buffet Président Directeur général	1 259 194	1 839 402	1 346 989	1 064 910	2 606 182	2 904 312
Georges Duval Directeur général délégué	445 915	494 478	180 360	241 690	626 275	736 168
Bertrand Madelin ⁽¹⁾ Directeur général délégué	333 972	458 565	238 676	188 694	572 648	647 259
Philippe Vecten Directeur général délégué	471 328	525 707	284 368	224 817	755 695	750 524
Édouard Duval	0	597 947	0	42 777	0	640 724
Cyrille Duval	0	406 442	0	23 765	0	430 207
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX	2 510 409	4 322 541	2 050 393	1 786 653	4 560 801	6 109 194

(1) Jusqu'au 27 novembre 2015.

(2) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration, soit 60,12 euros au 19 février 2015 et 47,53 euros au 20/02/2014 ; pour mémoire, le cours de l'action à la clôture au 17 février 2016 était de 18,18 euros – il n'y a pas eu d'attribution d'options au cours de l'exercice.

(3) Le mode de valorisation des actions de performance ne permet pas d'extrapoler de ces chiffres la rémunération réelle des dirigeants au cours des années considérées

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	MONTANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015		MONTANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Patrick Buffet Président Directeur général				
Rémunération fixe	807 365	807 365	807 365	807 365
Rémunération variable ⁽⁴⁾	377 921	949 151	949 151	712 566
Jetons de présence	65 222	74 200	74 200	62 992
Avantages en nature ⁽¹⁾	8 686	8 686	8 686	6 579
Total	1 259 194	1 839 402	1 839 402	1 589 502
Georges Duval Directeur général délégué				
Rémunération fixe	326 600	326 600	326 600	326 600
Rémunération variable ⁽⁴⁾	88 063	127 227	127 227	119 145
Jetons de présence	27 640	36 700	36 700	25 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 612	3 951	3 951	4 194
Total	445 915	494 478	494 478	474 939
Bertrand Madelin Directeur général délégué				
Rémunération fixe ⁽²⁾	237 808	261 250	261 250	261 250
Rémunération variable	91 438	169 159	169 159	96 924
Jetons de présence	0	23 000	23 000	22 500
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 726	5 156	5 156	3 194
Total	333 972	458 565	458 565	383 868
Philippe Vecten Directeur général délégué				
Rémunération fixe ⁽³⁾	312 191	306 940	306 940	306 940
Rémunération variable ⁽⁴⁾	110 258	173 821	173 821	156 191
Jetons de présence	42 181	38 248	38 248	38 737
Avantages en nature ⁽¹⁾	6 698	6 698	6 698	5 614
Total	471 328	525 707	525 707	507 482
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX	2 510 409	3 318 152	3 318 152	2 955 791

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(2) Fin du mandat social au 27 novembre 2015.

(3) Révision rémunération fixe Conseil d'administration du 22 décembre 2015.

(4) Compte tenu de la situation économique du Groupe, les mandataires sociaux ont volontairement renoncé à percevoir 20 % de leurs parts variables validées par le Conseil d'administration.

Aucune rémunération variable pluriannuelle n'est due ou n'a été versée au cours de l'exercice.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2015 s'élève à 5 860 223 euros et a fait l'objet d'une certification des commissaires aux comptes.

Tableau 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET en janvier 2016 au titre de l'année 2015 s'élève à 745 000 euros (674 117 euros en 2014). L'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration a été fixée à 700 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 (treizième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

Pour l'exercice 2015, et conformément à la recommandation 21.1 du Code Afep Medef afin de comporter une part variable prépondérante, les règles de répartition des jetons de présence ont été les suivantes :

- forfait annuel de 10 000 euros ;
- montant de 2 000 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 5 000 euros pour les membres du Comité d'audit, du Comité de rémunération ou du Comité stratégique ;

- montant de 1 800 euros à chaque participation effective au Comité d'audit, au Comité de rémunération ou au Comité stratégique ;
- application du plafond global de 700 000 euros au prorata des sommes dues à chaque administrateur.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger, lorsqu'il y a effectivement déplacement, lors de chaque Conseil (et Comité pour le cas où une réunion de Comité se tiendrait plus de 48 heures avant ou après une réunion du Conseil).

À compter de l'exercice 2016, et conformément à la recommandation 21.1 du Code Afep Medef afin de comporter une part variable prépondérante, les règles de répartition des jetons de présence seront les suivantes :

- forfait annuel de 10 000 euros ;
- montant de 2 000 euros à chaque participation effective au Conseil avec un plafond annuel de 14 000 euros soit sept Conseils ;
- forfait annuel de 5 000 euros pour les membres du Comité d'audit, du Comité de rémunération ou du Comité stratégique ;

- montant de 1 800 euros à chaque participation effective au Comité d'audit avec un plafond annuel de 9 000 euros soit cinq comités d'audit, au Comité de rémunération avec un plafond annuel de 7 200 euros soit quatre comités de rémunération ou au Comité stratégique avec un plafond annuel de 7 200 euros soit quatre comités stratégiques.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros sera versée à chaque administrateur résidant à l'étranger, lorsqu'il y a effectivement déplacement, lors de chaque Conseil (et Comité pour le cas où une réunion de Comité se tiendrait plus de 48 heures avant ou après une réunion du Conseil).

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 45 000 euros en 2015 (73 959 euros en 2014).

Il n'est pas versé d'autre rémunération aux mandataires sociaux non dirigeants, à l'exception des rémunérations mentionnées ci-dessous.

La répartition des jetons de présence versés début 2016 au titre de l'exercice 2015 est la suivante (en euros et avant retenues à la source) :

	ERAMET	AUTRES SOCIÉTÉS	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Michel Antsélévé	36 070	-	36 070	31 150
Valérie Baudson ⁽³⁾	32 569	-	32 569	-
Patrick Buffet ⁽¹⁾	37 222	28 000	65 222	74 200
Cyrille Duval ⁽¹⁾ (SORAME)	37 222	17 000	54 222	52 700
Autres rémunérations	150 098 €			
Édouard Duval ⁽¹⁾	35 379	-	35 379	50 200
Autres rémunérations	62 998 €			
Georges Duval ⁽¹⁾	27 640	-	27 640	23 500
Patrick Duval (CEIR) ⁽²⁾	6 757	-	6 757	23 500
Nathalie de La Fournière (CEIR) ⁽²⁾	20 883	-	20 883	-
Marie Axelle Gautier ⁽⁸⁾	27 640	-	27 640	3 666
Autres rémunérations	87 113 €			
Jean Yves Gilet (FSI Equation) ⁽⁴⁾	37 222	-	37 222	36 700
Philippe Gomès ⁽¹⁰⁾	33 790	-	33 790	4 108
Caroline Grégoire-Sainte-Marie	43 487	-	43 487	35 400
Thierry Le Hénaff	30 219	-	30 219	31 100
Manoelle Lepoutre	39 724	-	39 724	35 200
Louis Mapou ⁽⁵⁾	-	-	-	6 500
Pia Older ⁽⁷⁾	27 640	-	27 640	11 000
Autres rémunérations	51 890 €			
Michel Quintard ⁽⁶⁾	-	-	-	25 117
Michel Somnolet ⁽³⁾	19 149	-	19 149	51 926
Claude Tendil	35 010	-	35 010	39 300
Frédéric Tona	60 070	-	60 070	40 000
Antoine Treuille	76 931	-	76 931	66 450
Alexis Zajdenweber (rep. État) ⁽⁹⁾	35 379	-	35 379	3 249
TOTAL	700 000	45 000	745 000	674 117

(1) Autres rémunérations : voir les autres tableaux relatifs à la rémunération des mandataires sociaux.

(2) Nomination de Mme Nathalie de La Fournière en tant que nouveau représentant permanent de CEIR en remplacement de M. Patrick Duval le 4 mai 2015.

(3) Nomination de Mme Valérie Baudson par l'AG du 29 mai 2015 en remplacement de M. Somnolet.

(4) Montant versé à Bpifrance Participations – En février 2014, M. Jean-Yves Gilet a été nommé en qualité de représentant permanent de FSI Equation.

(5) Démission le 26 juin 2014.

(6) Démission le 31 juillet 2014.

(7) Administrateur représentant les salariés – Désignation le 23 juin 2014.

(8) Administrateur représentant les salariés – Désignation le 12 novembre 2014.

(9) Cooptation le 10 décembre 2014 – montant versé au ministère des Finances.

(10) Cooptation le 10 décembre 2014.

Tableaux 4 et 5 – Non applicable

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice. Il n'a pas été procédé au cours de l'exercice à la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice

	N° ET DATE DU PLAN	NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	VALORISATION DES ACTIONS ⁽¹⁾	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITÉ	CONDITIONS DE PERFORMANCE
P. Buffet	Plan du 19/02/2015	22 405	1 346 989	19/02/2018	19/02/2020	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resouces (1/3) et performance intrinsèque d'indicateurs économique (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles) acquisition progressive sur trois ans
G. Duval	Plan du 19/02/2015	3 000	180 360	19/02/2018	19/02/2020	idem
B. Madelin	Plan du 19/02/2015	3 970	238 676	19/02/2018	19/02/2020	idem
P. Vecten	Plan du 19/02/2015	4 730	284 368	19/02/2018	19/02/2020	idem
TOTAL		34 105	2 050 393			

(1) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration, soit 60,12 euros au 19 février 2015 et 47,53 euros au 20 février 2014; pour mémoire, le cours de l'action à la clôture au 17 février 2016 était de 18,18 euros.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° ET DATE DU PLAN	NOMBRE D'ACTIONS DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE (fin de période de conservation du plan du 20/05/2010)	CONDITIONS D'ACQUISITION (quantité d'actions à acquérir lors de la disponibilité des actions, en cas d'atteinte de l'ensemble des conditions de performance, selon les modalités fixées par le Conseil lors de leur attribution)
P. Buffet	Plan du 20/05/2010	2 376	8 670
G. Duval	Plan du 20/05/2010	439	1 600
B. Madelin	Plan du 20/05/2010	420	1 530
P. Vecten	Plan du 20/05/2010	512	1 865
TOTAL		3 747	13 665

Compte tenu des conditions de performance, le taux d'acquisition en pourcentage des actions attribuées du plan du 20 mai 2010 est de 27,4 %.

Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, pendant toute la durée de leur mandat.

Tableau 8 – non applicable

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions actuellement en vigueur.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance – Information sur les actions de performance

	PLAN 2010	PLAN 2011	PLAN 2012	PLAN 2013	PLAN 2014	PLAN 2015
Date d'assemblée	20/05/2010	20/05/2010	20/05/2010	15/05/2012	15/05/2012	15/05/2012
Date du Conseil d'administration	20/05/2010	16/02/2011	15/02/2012	21/03/2013	20/02/2014	19/02/2015
Nb total d'actions attribuées dont le nombre attribué à (Total)	65 008	71 665	89 885	145 040	143 510	132 680
Les mandataires sociaux						
P. Buffet	8 670	8 605	10 755	22 405	22 405	22 405
G. Duval	1 600	2 030	1 000	5 085	5 085	3 000
B. Madelin	1 530	1 490	1 865	3 970	3 970	3 970
P. Vecten	1 865	1 820	2 275	4 730	4 730	4 730
Date d'acquisition des actions plan France	20/05/2013	16/02/2014	15/02/2015	21/03/2016	20/02/2017	19/02/2018
Date de fin de période de conservation Plan France	20/05/2015	16/02/2016	15/02/2017	21/03/2018	20/02/2019	19/02/2020
Date de fin de période d'acquisition et de conservation des actions plan International	20/05/2014	16/02/2015	15/02/2016	21/03/2017	20/02/2018	19/02/2019
Conditions de performance	Performance relative de l'action ERAMET (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (50 %) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (50 %) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur 3 ans	Performance relative de l'action ERAMET (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (50 %) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (50 %) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur 3 ans	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (50 %) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (50 %) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur 3 ans	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (1/3) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur 3 ans	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (1/3) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur 3 ans	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (1/3) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur 3 ans
Nombre d'actions acquises au 31/12/2015 (Plan international)	4 397	3 545				
Nombre d'actions acquises au 31/12/2015 (Plan France)	13 097	8 008	13 836	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	47 514	60 102	49 074	5 900	4 190	1 741
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	0	26 125	139 140	139 320	131 087

Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes pour les plans d'attribution d'actions de performance 2010, 2011 et 2012 : performance relative de l'action ERAMET pour 50 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action – « *total shareholder return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour 50 % de l'attribution (à hauteur de 25 % résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et

à hauteur de 25 % flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs). Compte tenu des conditions de performance, le taux d'acquisition en pourcentage des actions attribuées est le suivant : 2010 : 27,4 % – 2011 : 15,6 % – 2012 : 22,4 %.

Pour les plans 2013, 2014 et 2015, les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action –

« *total shareholder return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur de un tiers résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs).

Tableau 10 – Tableau récapitulatif par mandataire social

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Patrick Buffet Président Directeur général Début de mandat : 25/04/07 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2014	Non	Oui	Oui	Non
Georges Duval Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/02 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2014	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Bertrand Madelin Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/08 Fin de mandat : 27/11/2015	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Philippe Vecten Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/07 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non

4.3.2 ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL, SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

En application de la recommandation 24.3 du Code Afep/Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont soumis à consultation des actionnaires les éléments de la rémunération

due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la Société :

- la part fixe ;
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la part variable pluriannuelle, avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;
- les rémunérations exceptionnelles ;
- les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération long terme ;

- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions ;
- le régime de retraite supplémentaire ; et
- les avantages de toute nature.

Par le vote des **7^e, 8^e, 9^e et 10^e résolutions**, il est proposé aux actionnaires d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à chaque dirigeant mandataire social de la Société.

En conséquence, il est proposé aux actionnaires d'émettre un avis sur les éléments suivants de la rémunération de chaque dirigeant mandataire social.

4.3.2.1 MONSIEUR PATRICK BUFFET, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	807 365 euros (montant versé)	Pas de contrat de travail suspendu ; P. Buffet bénéficie d'un pur contrat de mandataire social Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2015 arrêtée par le Conseil d'administration du 19 février 2015 sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	377 921 euros (montant arrêté pour l'exercice 2015)	Au cours de la réunion du 17 février 2016, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Patrick Buffet au titre de l'exercice 2015 à 472 401 euros (soit 41,79 % de sa rémunération variable maximale). Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile que connaît le groupe ERAMET, M. Patrick Buffet a volontairement renoncé à percevoir 20 % de sa part variable initialement validée par le Conseil d'administration. La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2015 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires. La part variable ne peut dépasser 140 % de la rémunération fixe annuelle brute pour le Président Directeur général. En 2015, la part des objectifs quantitatifs représentait 60 % de la rémunération variable annuelle totale maximale.
Rémunération variable différée	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	22 405 actions de performance = 1 346 989 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A	<p>Le Conseil d'administration du 19 février 2015, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Patrick Buffet 22 405 actions de performance (soit 0,08 % du capital social), pour une valorisation de 1 346 989 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social. Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>total shareholder return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 57 sociétés comparables de l'indice <i>Euromoney Global Mining Index ; Diversified Metals & Mining, Steel</i> ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2013 ayant pris fin en 2015 n'a permis d'acquérir que 16,37 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Patrick Buffet n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions ou d'autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p>
Jetons de présence	65 222 euros (montant brut avant retenues à la source)	Conformément aux règles d'attribution des jetons de présence applicables à l'ensemble des administrateurs d'ERAMET, M. Patrick Buffet a perçu des jetons de présence d'ERAMET. Il a également perçu un montant brut de 28 000 euros de COMILOG selon les règles applicables à l'ensemble des administrateurs de cette société. Compte tenu de la situation actuelle de la Société Le Nickel SLN, Il a renoncé, comme l'ensemble des administrateurs de cette société, à percevoir les jetons de présence au titre de l'exercice 2015.
Avantages de toutes natures	8 686 euros (valorisation comptable)	M. Patrick Buffet bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	MONTANT SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	À la suite du renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 29 mai 2015, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 29 mai 2015 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir l'ensemble des éléments de sa rémunération et toutes les dispositions de son contrat de mandataire social du 20 février 2008 (en prenant en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des rémunérations). Cependant, deux changements ont été apportés à l'indemnité de fin de mandat du Président-Directeur général due en cas de départ du Président-Directeur général (par suite de révocation ou démission provoquée, non-renouvellement de son mandat ou modification des conditions en considération desquelles il a rejoint le groupe ERAMET) – Le montant de l'indemnité susceptible d'être due est égal à deux fois – au lieu de trois comme précédemment – la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à deux fois – au lieu de trois – la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ. Le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices – au lieu de 20 % comme précédemment. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif modifié fera l'objet d'une résolution présentée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle du 29 mai 2016.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Patrick Buffet n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Patrick Buffet bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. Dans le cas de M. Patrick Buffet, la rente de retraite supplémentaire est limitée à 35 % de 25 fois le PASS. Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3 ^e résolution). À titre d'illustration, le calcul effectué pour M. Patrick Buffet opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), conduit à une rente brute annuelle de 282 923 € au 31/12/2015 (avant impôt et charges) ; ceci correspond à 17,4% de sa rémunération brute globale (rémunération fixe brute annuelle à laquelle s'ajoute la moyenne des 3 rémunérations variables brutes annuelles perçues au cours des 3 exercices précédents incluant l'année 2015). Un coefficient d'abattement important sur le montant annuel versé, passage de 35% à 26,25%, s'applique en effet en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans. Rappel : le mécanisme de retraite supplémentaire Art 39 du Groupe ERAMET confère à l'ensemble de ce régime un caractère tout à fait équilibré et raisonnable dans les montants servis.
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		M. Patrick Buffet bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3 ^e résolution).
Droits ASSEDIC	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de ce droit.
Indemnités de départ conventionnelles	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie pas d'indemnités de départ conventionnelles collectives pour retraite ou autres motifs.

4.3.2.2 MONSIEUR GEORGES DUVAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
		M. Georges Duval bénéficie d'un contrat de travail, suspendu pendant la durée de son mandat social.
Rémunération fixe	326 600 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2015 arrêtée par le Conseil d'administration du 19 février 2015 sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	88 063 euros (montant arrêté pour l'exercice 2015)	<p>Au cours de la réunion du 17 février 2016, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Georges Duval au titre de l'exercice 2015 à 110 079 euros (soit 48,15 % de sa rémunération variable maximale). Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile que connaît le groupe ERAMET, M. Georges Duval a volontairement renoncé à percevoir 20 % de sa part variable initialement validée par le Conseil d'administration.</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 70 % de la rémunération fixe annuelle brute pour les Directeurs généraux délégués.</p> <p>En 2015, la part des objectifs quantitatifs représentait 60 % de la rémunération variable annuelle totale maximale</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Georges Duval ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Georges Duval ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Georges Duval ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	3 000 actions de performance= 180 360 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A	<p>Le Conseil d'administration du 19 février 2015, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Georges Duval 5 085 actions de performance (soit 0,01 % du capital social), pour une valorisation de 180 360 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>total shareholder return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 57 sociétés comparables de l'indice <i>Euromoney Global Mining Index ; Diversified Metals & Mining, Steel</i> ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2013 ayant pris fin en 2015 n'a permis d'acquérir que 16,37 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Georges Duval n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions ou d'autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p>
Jetons de présence	27 640 euros (montant brut avant retenues à la source)	Conformément aux règles d'attribution des jetons de présence applicables à l'ensemble des administrateurs d'ERAMET, M. Georges Duval a perçu des jetons de présence d'ERAMET.
Avantages de toutes natures	3 612 euros (valorisation comptable)	M. Georges Duval bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	MONTANT SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	M. Georges Duval ne bénéficie pas d'un engagement ou d'une promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de son mandat social. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou de mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe + variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Georges Duval n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Georges Duval bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 13 mai 2009 (3 ^e résolution). A titre d'illustration, le calcul effectué pour M. Georges Duval opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), conduit à une rente brute annuelle de 148 058 € au 31/12/2015 (avant impôt et charges) ; ceci correspond à 33% de sa rémunération brute globale (rémunération fixe brute annuelle à laquelle s'ajoute la moyenne des 3 rémunérations variables brutes annuelles perçues au cours des 3 exercices précédents incluant l'année 2015). Rappel : le mécanisme de retraite supplémentaire Art 39 du Groupe ERAMET confère à l'ensemble de ce régime un caractère tout à fait équilibré et raisonnable dans les montants servis.
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		M. Georges Duval bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3 ^e résolution).

4.3.2.3 MONSIEUR BERTRAND MADELIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, JUSQU'AU 27 NOVEMBRE 2015**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES****Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos**

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
		M. Bertrand Madelin bénéficie d'un contrat de travail, suspendu pendant la durée de son mandat social
Rémunération fixe	237 808 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 19 février 2015 sur proposition du Comité des rémunérations versée du 1 ^{er} janvier au 27 novembre 2015 (fin du mandat social)
Rémunération variable annuelle	91 438 euros (montant arrêté pour l'exercice 2015)	<p>Au cours de la réunion du 17 février 2016, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Bertrand Madelin au titre de l'exercice 2015 (du 1^{er} janvier au 27 novembre 2015) à 91 438 euros (soit 50 % de sa rémunération variable maximale).</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 70 % de la rémunération fixe annuelle brute pour les Directeurs généraux délégués.</p> <p>En 2015, la part des objectifs quantitatifs représentait 60 % de la rémunération variable annuelle totale maximale.</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Bertrand Madelin n'a bénéficié d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Bertrand Madelin n'a bénéficié d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Bertrand Madelin n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	3 970 actions de performance = 238 676 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A	<p>Le Conseil d'administration du 19 février 2015, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Bertrand Madelin 3 970 actions de performance (soit 0,01 % du capital social), pour une valorisation de 238 676 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>total shareholder return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 57 sociétés comparables de l'indice <i>Euromoney Global Mining Index ; Diversified Metals & Mining, Steel</i> ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2013 ayant pris fin en 2015 n'a permis d'acquérir que 16,37 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans. M. Bertrand Madelin n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions ou d'autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p>
Jetons de présence	Aucun versement	M. Bertrand Madelin n'a pas perçu de jetons de présence d'ERAMET, n'étant pas administrateur d'ERAMET S.A. Compte tenu de la situation actuelle de la Société Le Nickel SLN, il a renoncé, comme l'ensemble des administrateurs de cette société, à percevoir les jetons de présence au titre de l'exercice 2015.
Avantages de toutes natures	4 726 euros (valorisation comptable)	M. Bertrand Madelin a bénéficié d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	MONTANT SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	M. Bertrand Madelin ne bénéficiait pas d'un engagement ou d'une promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de son mandat social. Le contrat de travail suspendu de M. Bertrand Madelin contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou de mise à la retraite, le versement d'une indemnité conventionnelle calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de sa rémunération de référence (fixe + variable) en tant que salarié. La convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en vigueur. Elle représente une indemnité de trois années de rémunération (fixe + variable).
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Bertrand Madelin n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Bertrand Madelin bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3 ^e résolution). À titre d'illustration, le calcul effectué pour M. Bertrand Madelin opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), conduit à une rente brute annuelle de 112 789 € au 31/12/2015 (avant impôt et charges) ; ceci correspond à 28.4% de sa rémunération brute globale (rémunération fixe brute annuelle à laquelle s'ajoute la moyenne des 3 rémunérations variables brutes annuelles perçues au cours des 3 exercices précédents incluant l'année 2015). Un coefficient d'abattement important sur le montant annuel versé, passage de 35% à 26.25%, s'applique en effet en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans. Rappel : le mécanisme de retraite supplémentaire Art 39 du Groupe ERAMET confère à l'ensemble de ce régime un caractère tout à fait équilibré et raisonnable dans les montants servis.
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		M. Bertrand Madelin a bénéficié des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3 ^e résolution).

4.3.2.4 MONSIEUR PHILIPPE VECTEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
		M. Philippe Vecten bénéficie d'un contrat de travail, suspendu pendant la durée de son mandat social
Rémunération fixe	312 191 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2015 arrêtée par le Conseil d'administration du 19 février 2015 sur proposition du Comité des rémunérations et révisée lors de la séance du Conseil d'administration du 22 décembre 2015 sur proposition du Comité des Rémunérations.
Rémunération variable annuelle	110 258 euros (montant arrêté pour l'exercice 2015)	<p>Au cours de la réunion du 17 février 2016, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Philippe Vecten au titre de l'exercice 2015 à 137 822 euros (soit 64,15 % de sa rémunération variable maximale). Compte tenu de la situation économique particulièrement difficile que connaît le groupe ERAMET, M. Philippe Vecten a volontairement renoncé à percevoir 20 % de sa part variable initialement validée par le Conseil d'administration.</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 70 % de la rémunération fixe annuelle brute pour les Directeurs généraux délégués.</p> <p>En 2015, la part des objectifs quantitatifs représentait 60 % de la rémunération variable annuelle totale maximale.</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Philippe Vecten ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Philippe Vecten ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Philippe Vecten ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.

	MONTANTS OU VALORISATION COMPTABLE SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	4 730 actions de performance = 284 368 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A	<p>Le Conseil d'administration du 19 février 2015, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Philippe Vecten 4 730 actions de performance (soit 0,02 % du capital social), pour une valorisation de 284 368 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>total shareholder return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 57 sociétés comparables de l'indice <i>Euromoney Global Mining Index ; Diversified Metals & Mining, Steel</i> ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2013 ayant pris fin en 2015 n'a permis d'acquérir que 16,37 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Philippe Vecten n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.</p>
Jetons de présence	42 181 euros (montant brut avant retenues à la source)	M. Philippe Vecten n'a pas perçu de jetons de présence d'ERAMET, n'étant pas administrateur d'ERAMET S.A. Il a perçu un montant brut de 42 181 euros, pour sa participation au Conseil de COMILOG et de ses filiales, selon les règles applicables à l'ensemble des administrateurs de ces sociétés.
Avantages de toutes natures	6 698 euros	M. Philippe Vecten bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	MONTANT SOUMIS AU VOTE	PRÉSENTATION
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	<p>M. Philippe Vecten ne bénéficie pas d'un engagement ou d'une promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de son mandat social.</p> <p>Le contrat de travail suspendu de M. Philippe Vecten contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou de mise à la retraite, le versement d'une indemnité conventionnelle calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de sa rémunération de référence (fixe + variable) en tant que salarié. La convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ.</p> <p>En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en vigueur. Elle représente une indemnité de trois années de rémunération (fixe + variable).</p>
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Philippe Vecten n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	<p>M. Philippe Vecten bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable.</p> <p>Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3^e résolution).</p> <p>À titre d'illustration, le calcul effectué pour M. Philippe Vecten opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), conduit à une rente brute annuelle de 167 694 € au 31/12/2015 (avant impôt et charges) ; ceci correspond à 35% de sa rémunération brute globale (rémunération fixe brute annuelle à laquelle s'ajoute la moyenne des 3 rémunérations variables brutes annuelles perçues au cours des 3 exercices précédents incluant l'année 2015).</p> <p>Rappel : le mécanisme de retraite supplémentaire Art 39 du Groupe ERAMET confère à l'ensemble de ce régime un caractère tout à fait équilibré et raisonnable dans les montants servis.</p>
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		<p>M. Philippe Vecten bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3^e résolution).</p>

4.4

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE DES MANDATAIRES SOCIAUX

ARTICLE R. 225-104-1 DU CODE DE COMMERCE ISSU DU DÉCRET N°2016-182 DU 23 FÉVRIER 2016

a) Intitulé de l'engagement considéré	Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies au profit et des cadres dirigeants de la Société ERAMET.
b) Références aux dispositions légales permettant d'identifier la catégorie de régime correspondant	Article 39 - 5° du Code général des Impôts
c) Conditions d'entrée dans le régime et les autres conditions pour pouvoir en bénéficier	Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise et disposent d'une rémunération annuelle (fixe et variable) supérieure à 5 fois le plafond annuel de sécurité sociale. Conditions pour en bénéficier : être âgé d'au-moins 60 ans, avoir achevé sa carrière au sein de la Société ERAMET ou dans une société du groupe ERAMET et avoir procédé à la liquidation de ses droits à pension vieillesse au titre du régime de base de la Sécurité Sociale.
d) Les modalités de détermination de la rémunération de référence fixée par le régime concerné et servant à calculer les droits des bénéficiaires	La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de 12 mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des 3 dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. Il n'est pas prévu de revalorisation automatique.
e) Le rythme d'acquisition des droits	Le dispositif ne prévoit pas de taux d'augmentation annuelle des droits potentiels.
f) L'existence éventuelle d'un plafond, son montant ou les modalités de détermination de celui-ci	En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35% de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à 25 fois le plafond annuel de sécurité sociale. Un coefficient d'abattement important sur le montant annuel versé, passage de 35% à 26.25%, s'applique en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans.
g) Les modalités de financement des droits	La Société ERAMET a souscrit un contrat d'assurance auprès d'un organisme habilité. Les cotisations sont entièrement financées par la Société ERAMET, elles sont globales, ne sont pas constitutives de droits individuels avant la liquidation de la retraite supplémentaire et ne font pas l'objet d'une affectation à un compte individuel ouvert au nom des bénéficiaires potentiels.
h) Le montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	Montant annuel brut de la rente estimée avant tout impôt et charges pour chaque mandataire social : <ul style="list-style-type: none"> • P. Buffet : 282 923 € brut, ceci correspond à 17,4% de sa rémunération brute globale (rémunération fixe brute annuelle à laquelle s'ajoute la moyenne des 3 rémunérations variables annuelles perçues au cours des 3 exercices précédents incluant l'année 2015) pour une liquidation des droits à retraite à la fin de l'exercice 2015. • G. Duval : 148 058 €, soit 33% de la rémunération de référence. • B. Madelin : 112 789 €, soit 28,4% de la rémunération de référence. • P. Vecten : 167 694 €, soit 35% de la rémunération de référence.
i) Les charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Dans la provision calculée au 31/12/2015, il n'y aucune charge sociale et/ou fiscale. ERAMET a opté pour une taxation sur les primes versées à l'assureur ; aucune prime n'a été versée en 2015.

4.5 TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

4.5.1 INTÉRÊTS INDIRECTS

Georges, Édouard et Cyrille Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR, gérants de SORAME et Directeurs généraux de CEIR.

4.5.2 INTÉRÊTS DIRECTS

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe.

4.5.3 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

ACTIONS DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2015	ACTIONS	DROITS DE VOTE
Michel Antsélévé	100	100
Valérie Baudson	100	100
Patrick Buffet	16 137	28 523
SORAME	8 051 838	16 103 676
Cyrille Duval	5 781	6 487
Édouard Duval	941	1 571
Georges Duval	2 189	3 837
CEIR	1 783 996	3 567 992 ⁽¹⁾
Nathalie de La Fournière	100	100
Marie Axelle Gautier	4	4
FSI Equation	6 810 317	13 620 634 ⁽²⁾
Philippe Gomès	1	1
Caroline Grégoire-Sainte-Marie	150	250
Manoelle Lepoutre	100	200
Pia Olders	13	22
Claude Tendil	100	200
Frédéric Tona	204	204
Antoine Treuille	160	320
Alexis Zajdenweber (représentant de l'État)	na	na
Philippe Vecten	2 456	4 118

(1) Dont 720 866 droits de vote ne sont pas exerçables jusqu'au 21 juillet 2016 (cf. décision AMF 214C1461 du 21 juillet 2014).

(2) Dont 2 751 872 droits de vote ne sont pas exerçables jusqu'au 21 juillet 2016 (cf. décision AMF 214C1461 du 21 juillet 2014).

4.6

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

EXERCICE 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.6.1 ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ

PLAN DU 19 FÉVRIER 2015	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR
Patrick Buffet	22 405	1 346 989
Georges Duval	3 000	180 360
Bertrand Madelin	3 970	238 676
Philippe Vecten	4 730	284 368

4.6.2 ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES NON MANDATAIRES SOCIAUX

PLAN DU 19 FÉVRIER 2015	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR
Jean-Didier Dujardin	4 970	298 796
Michel Carnec	4 295	258 215
Bertrand Madelin	3 970	238 676
Denis Hugelmann	3 585	215 530
Catherine Tissot-Colle	2 885	173 446
Pierre Gugliermina	1 500	101 820
Philippe Gundermann	1 500	90 180
Jean de L'Hermite	1 300	78 156
Marie-Christine Jaulmes	1 000	60 120
Pietro Amico	900	61 092

4.6.3 ATTRIBUTIONS À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES

Lors du plan du 19 février 2015, chaque salarié à l'effectif, sous conditions d'ancienneté, a reçu 2 actions gratuites.

Le Conseil d'administration



Chapitre 5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 124 5.1 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ORGANISATION**
- 124 5.1.1 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 124 5.1.2 ORGANISATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 125 5.2 PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**
- 125 5.2.1 ENJEUX, OBJECTIFS, ORGANISATION ET MOYENS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
- 128 5.2.2 CERTIFICATIONS ISO 14001
- 129 5.2.3 GESTION DES ÉMISSIONS ET DÉCHETS
- 132 5.2.4 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
- 134 5.2.5 ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 137 5.2.6 ENVIRONNEMENT MINIER
- 141 5.2.7 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- 145 5.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 145 5.3.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ
- 146 5.3.2 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES
- 149 5.3.3 GOUVERNANCE RESPONSABLE
- 150 5.3.4 ACHATS RESPONSABLES
- 151 5.4 PROJETS INDUSTRIELS ET MINIERS**
- 151 5.4.1 LE PROJET WEDA BAY NICKEL EN INDONÉSIE
- 152 5.4.2 LE PROJET MABOUMINE DE VALORISATION DU NIOBIUM ET DES TERRES RARES AU GABON
- 152 5.4.3 LE PROJET DE NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE
- 152 5.4.4 PROJET DE MODERNISATION DE LA SETRAG
- 153 5.4.5 LE PROJET LITHIUM EN ARGENTINE
- 153 5.4.6 UNE EXTENSION DES ACTIVITÉS TITANE À VARILHES, EN FRANCE, (MKAD ET LE PROJET DE RECYCLAGE DE TITANE DE QUALITÉ AÉRONAUTIQUE (ECOTITANIUM))
- 153 5.4.7 LA PRODUCTION D'ACIERS RAPIDES ET LE RECYCLAGE DE PILES ET DE CATALYSEURS RASSEMBLÉS SUR UN MÊME SITE EN FRANCE
- 154 5.5 RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES**
- 154 5.5.1 LES ENJEUX
- 154 5.5.2 L'ORGANISATION D'ERAMET
- 156 5.6 SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ**
- 156 5.6.1 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT SANTÉ-SÉCURITÉ
- 156 5.6.2 ORIENTATIONS ET RÉALISATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ SUR L'ANNÉE 2015
- 158 5.6.3 PERFORMANCE SANTÉ-SÉCURITÉ
- 159 5.7 RESSOURCES HUMAINES**
- 159 5.7.1 LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE
- 160 5.7.2 L'EMPLOI
- 162 5.7.3 ORGANISATION DU TRAVAIL
- 163 5.7.4 UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET COMPÉTITIVE
- 164 5.7.5 UN DIALOGUE SOCIAL MOBILISÉ SUR DES OBJECTIFS DE RESTRUCTURATION DU GROUPE
- 166 5.7.6 DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ET GESTION DE CARRIÈRE
- 169 5.7.7 ÉGALITÉ DES CHANCES – MESURES EN FAVEUR DE LA NON-DISCRIMINATION ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ
- 171 5.8 NOTE MÉTHODOLOGIQUE**
- 171 5.8.1 RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS
- 171 5.8.2 PÉRIMÈTRE DE REPORTING
- 174 5.8.3 COLLECTE, CONSOLIDATION ET CONTRÔLE DES DONNÉES
- 174 5.8.4 SPÉCIFICITÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES
- 175 5.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION TEL QU'INCLUS AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

5.1 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ORGANISATION

5.1.1 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ERAMET est un groupe minier et métallurgique qui opère trois implantations minières de classe mondiale ainsi qu'une cinquantaine de sites industriels, tout en développant des projets. Par la nature de ses activités tant minières qu'industrielles, le Groupe est concerné par l'ensemble des thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale (développement économique et social, protection de l'environnement, qualité des relations avec les parties prenantes). Conscient de sa très forte interdépendance avec les territoires dans lesquels il opère, ERAMET est engagé de longue date dans une démarche d'amélioration continue pour placer le Développement Durable au cœur de ses activités. L'objectif visé par ERAMET, en conduisant durablement ses activités dans ses lieux d'implantation, est de renforcer sans cesse l'acceptabilité de ses opérations et d'accompagner son développement sur de nouveaux territoires et dans de nouveaux secteurs.

Dans cette logique d'amélioration continue créatrice de valeur partagée, le Conseil d'administration d'ERAMET a adopté en 2010 une politique de Développement Durable.

Cette politique est structurée autour de quatre priorités :

- la protection et le développement des collaborateurs du Groupe ;
- la gestion des risques et des impacts sur la santé et l'environnement ;
- l'intégration du développement durable à la politique produits et innovation ;

- et enfin l'entretien d'une relation de confiance avec les parties prenantes.

Son texte complet est disponible sur le site Internet d'ERAMET à l'adresse suivante : <http://www.eramet.com/publications/la-politique-de-developpement-durable>.

En 2015, les équipes de la Direction Communication et Développement Durable ont achevé le développement d'un module de *e-learning* visant à poursuivre à grande échelle la sensibilisation des salariés du Groupe à cette politique et aux moyens de sa mise en œuvre concrète.

La politique Développement Durable du Groupe est déployée sur l'ensemble des Branches et des sites et se décline au quotidien au travers d'objectifs pluriannuels hiérarchisés suivant différents niveaux de priorité et validés par le Comex. La dernière version de ces objectifs, qui couvrent la période 2015-2016, a été validée par le Comex du Groupe en novembre 2014.

Ce plan d'actions s'organise autour des quatre axes suivants :

- renforcer les dispositifs de maîtrise des risques environnementaux et industriels ;
- renforcer l'ancrage de l'amélioration continue environnementale dans nos métiers ;
- améliorer le reporting environnemental et sociétal du Groupe ;
- renforcer la connaissance de nos parties prenantes et les interfaces avec elles.

Enfin, la charte Éthique du Groupe, dont une version modifiée est entrée en vigueur en janvier 2015, énonce les règles et les principes d'action et de comportement qui nous rassemblent et s'imposent à chacun, et chapeaute l'ensemble du programme de conformité dont s'est doté ERAMET. Celui-ci est relatif aux engagements du Groupe et de ses collaborateurs dans de nombreux domaines : développement, respect et confiance avec les parties prenantes, sécurité des salariés et de leurs proches, respect et protection de l'environnement, sûreté, respect des clients, dialogue social, lutte contre toute force de

coercition et de harcèlement, transparence, prévention de la corruption, respect des règles de la concurrence, etc.

5.1.2 ORGANISATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement du Groupe se traduit par une implication au plus haut niveau de l'entreprise. Les Directeurs de la Communication et du Développement Durable et des Ressources Humaines, tous deux membres du Comité Exécutif (Comex) du Groupe proposent, accompagnent et assurent le suivi de ces diverses actions, en y associant au besoin d'autres directions fonctionnelles. La Direction Communication et Développement Durable (DC2D) compte une Direction de l'Environnement, des Risques Industriels et des Produits (DERIP) et une Direction des Affaires Publiques tandis que la Direction des Ressources Humaines (DRH) inclut une Direction Sécurité et Prévention (SP) et une Direction de la Sûreté. Enfin, le Groupe dispose également d'un Médecin Conseil chargé d'animer la politique Santé du Groupe.

Afin de renforcer son engagement et son efficacité, ces fonctions corporate ont été réorganisées en 2015 autour d'un objectif commun de management intégré structuré autour de sept processus communs à ces cinq métiers que sont la santé, la sécurité, l'environnement, les risques industriels et les produits mettant en avant une culture forte de la maîtrise des risques.

Les orientations et plans d'actions sont déclinés dans l'ensemble des Branches et entités opérationnelles du Groupe. Au cours des dernières années, ERAMET a créé plusieurs groupes de travail transverses thématiques (biodiversité, environnement minier) et pour renforcer la coordination environnement siège / Branches, ou encore celles des fonctions corporate entre elles autour de l'objectif du management des risques. Le partage d'expérience et la bonne application de règles du Groupe en sont ainsi renforcés.

Parallèlement, le Groupe prête une attention toute particulière à l'intégration des critères sociaux, environnementaux, hygiène et sécurité, culturels et sociétaux lors de la conception et du développement de ses projets. En se référant aux meilleurs standards internationaux, le Groupe a vocation à bâtir des relations pérennes sur le long terme avec ses parties prenantes partout où il s'implante, dans le respect des règles et cultures spécifiques et des connaissances scientifiques actuelles. La Direction de la Communication et du Dévelop-

pement durable est systématiquement représentée à cet effet dans les Comités de pilotage des projets. La partie 5.4 de ce chapitre détaille l'application de ces principes généraux pour tous les projets du Groupe.

Enfin, le Groupe a mis en place des instruments de suivi et de contrôle pour mesurer la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable sur l'ensemble de son périmètre. Parmi ces instruments figurent les systèmes d'information dédiés qui permettent de collecter et consolider les indicateurs associés pour

l'ensemble du périmètre. Les précisions sur les référentiels et outils utilisés pour produire ces informations sont données dans la note méthodologique au paragraphe 5.8.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système d'audit interne de la performance de ses entités en matière d'Environnement, de Santé, de Sécurité et d'Énergie, qui est détaillé au paragraphe 5.2.1. Les données issues de ces systèmes d'audit et de contrôle permettent d'alimenter sans relâche la démarche d'amélioration continue du Groupe.

5.2 PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

5.2.1 ENJEUX, OBJECTIFS, ORGANISATION ET MOYENS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

5.2.1.1 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LES SITES ERAMET

Les sites industriels et miniers du Groupe exercent des activités parfois très différentes les unes des autres dans des zones géogra-

phiques d'implantation elles-mêmes diverses. Les enjeux environnementaux varient donc fortement d'un site à l'autre.

Les enjeux environnementaux propres aux trois implantations minières du Groupe sont décrits avec précision dans le paragraphe dédié à l'environnement minier (5.2.6).

Le tableau suivant vise à donner une vue d'ensemble des grands enjeux environnementaux pour les grandes catégories de sites industriels présents dans le Groupe. Cette synthèse vise à aider le lecteur dans sa compréhension : elle est nécessairement macroscopique et

très schématique et ne saurait refléter complètement la diversité des enjeux pour chaque site pris individuellement. Certains sites regroupent d'ailleurs des activités relevant de plusieurs des catégories présentées ici. Par ailleurs, la majorité des sites industriels situés en France relève du régime des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et certaines sont sous statut Seveso.

Tableau de synthèse des enjeux environnementaux des sites industriels d'ERAMET

	SITES PYROMÉTALLURGIQUES (FOURS)	SITES HYDROMÉTALLURGIQUES	SITES MÉTALLURGIQUES D'ÉLABORATION ET DE TRANSFORMATION (laminoirs, forges, matriçage, traitement thermique...)	COMMENTAIRES
Consommations d'eau	Significatives	Significatives	Modérées	Sauf pour les sites hydrométallurgiques, la très grande majorité des consommations d'eau dans le Groupe est liée aux boucles de refroidissements des équipements industriels. L'eau consommée dans ces processus ne subit pas de transformation ni de pollution. En outre, la très grande majorité des sites travaillent en boucle fermée, ce qui permet de réduire fortement le besoin. Dans les autres cas, l'eau prélevée est restituée au milieu naturel.
Émissions dans l'eau	Modérées	Significatives	Faibles	Les sites hydrométallurgiques sont ceux qui présentent relativement les risques les plus significatifs vis-à-vis de la pollution des eaux, en raison de l'usage des produits chimiques. Toutes les eaux industrielles font l'objet d'un traitement avant rejet.
Émissions atmosphériques	Fortes	Faibles	Modérées	Les sites qui possèdent des fours métallurgiques sont ceux qui concentrent l'essentiel des émissions atmosphériques du Groupe (poussières, oxydes d'azote ou de soufre). La très grande majorité des installations sont dotées d'équipements de captation des émissions, conformément aux réglementations applicables.
Consommations d'énergie / émissions de Gaz à effet de serre	Fortes	Faibles	Modérées	Les sites qui possèdent des fours métallurgiques et/ou des installations de production d'électricité sont ceux qui concentrent l'essentiel des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
Production de déchets dangereux	Significatives	Significatives	Modérées	L'activité « chimie » de la branche Manganèse produit un volume important de résidus de production et de purification (appelés gangues de minerai). L'activité pyrométallurgique produit des poussières, des boues et des laitiers, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et des lieux d'opération peuvent pour certains être considérés comme des déchets dangereux.
Impacts sur la biodiversité	Faibles	Faibles	Faibles	Les sites industriels du Groupe sont pour l'essentiel localisés dans des zones industrielles et urbaines.

Enfin, pour compléter le tableau précédent, il convient de mentionner que les sites de production sont généralement conçus sur des dalles de protection des sols et que les stockages de produits dangereux sont équipés de systèmes de rétention. Toutefois, les pratiques industrielles ayant évolué, les sites les plus anciens peuvent présenter des risques de pollutions historiques des sols.

À noter que les nuisances sonores ne représentent pas un impact environnemental significatif. Les divers sites concernés respectent les niveaux de bruit stipulés dans leur permis

d'exploiter, et ce sujet n'apparaît pas comme important dans le bilan des contentieux réalisés par le Groupe.

5.2.1.2 OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'action du Groupe en matière d'environnement s'inscrit dans le cadre des huit principes d'actions énoncés dans la Charte Environnement publiée dès 2002, dont le texte complet est disponible sur le site Internet d'ERAMET à l'adresse suivante :

http://www.eramet.com/sites/default/files/charte_environnement_2010_fr.pdf

Comme cela a été décrit dans l'introduction (5.1), des objectifs environnementaux transverses pluriannuels sont définis, mis à jour et suivis en déclinaison directe de la Politique Développement Durable.

Le Groupe s'est également fixé depuis 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou poursuites pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait des sites du Groupe aux obligations réglementaires opposables. Les

informations relatives à ce dispositif, qui a profondément évolué en 2015, et à ses résultats sont détaillées au paragraphe 3.3.3 Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement.

Enfin, le Groupe poursuit l'objectif de déployer des systèmes de management de l'environnement certifiés suivant la norme ISO 14001 pour tous les sites industriels et miniers à enjeux environnementaux significatifs. Les résultats relatifs à cet objectif sont détaillés à la section 5.2.2.

5.2.1.3 ORGANISATION ET INSTRUMENTS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Pour mettre en œuvre ses objectifs, le Groupe s'appuie sur un réseau d'experts internes et sur une organisation structurée :

- La Direction de l'Environnement, des Risques Industriels et des Produits (DERIP) coordonne les multiples actions en matière de respect de l'environnement ainsi que le mouvement général d'amélioration continue qui prévaut depuis plusieurs années.
- Les trois Branches du Groupe sont dotées d'une structure de coordination pour les thématiques environnementales.
- La Direction des Affaires Publiques (DAP) anime et coordonne les actions de RSE liées aux relations avec les parties prenantes.
- Dans les sites où plus de 90 personnes composent le réseau des fonctions HSE avec un rattachement hiérarchique à la Direction Générale pour la grande majorité des sites.
- Le Comité Métiers Hygiène, Santé et Sécurité (HS&S) et Environnement (E) analyse une fois par an les compétences disponibles dans le Groupe au regard des besoins et des enjeux. Cette démarche d'anticipation se déroule en coordination entre les Directions des Ressources Humaines des Branches du Groupe et les Directions Prévention Sécurité / Développement Durable et Environnement.

En novembre 2015, plus de 80 membres du réseau HSE et managers du Groupe se sont réu-

nis à Lille en France autour de la thématique de « l'implication des hommes et des femmes en matière de HSE », donnant lieu à des sessions de partage, de retour d'expérience et d'écoute avec intervention d'experts externes.

Les actions de formation et de sensibilisation aux incontournables en matière de gestion et de responsabilité environnementales se développent sur les sites, dans les Branches ou encore au niveau du siège. En 2014 et 2015, un support *e-learning* dédié à la gestion des risques liés aux produits chimiques a par exemple été développé.

Les systèmes de suivi et de contrôle constituent un des points forts du management environnemental du Groupe.

Ainsi, un système d'information environnemental dédié (EraGreen), est complètement déployé à l'ensemble des sites industriels et miniers, permettant ainsi la collecte et la consolidation des indicateurs de performance environnementale. Ces indicateurs sont pour la plupart issus des plans d'échantillonnages et d'analyses développés par les sites en parfaite adéquation avec les prescriptions de leurs permis d'exploiter.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système d'audit interne de la performance de ses entités en matière d'Environnement, de Santé, de Sécurité et d'Énergie. Le référentiel d'audit commun est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 50001. Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (Directions centrales, coordinations Branches et représentants des sites) formés selon un référentiel interne animent ces audits qui sont organisés afin que chaque site soit évalué pour les aspects HSE tous les deux à quatre ans au maximum suivant l'importance des pistes d'amélioration soulevées lors de l'audit précédent. Cette implication renforce le niveau d'expertise transverse des managers HSE et favorise les partages d'expériences entre les équipes opérationnelles. Au cours des trois dernières années, 34 sites des 48 sites à

enjeux environnementaux significatifs ont été audités suivant ces modalités.

Le processus d'audit interne a fait l'objet d'un vaste chantier d'amélioration en 2014 et 2015, aboutissant à l'adaptation fin 2015 de la procédure qui encadre ce dispositif. Ce chantier a permis une mise à jour complète du référentiel et une évolution des rapports vers des supports plus pédagogiques. Il a également conduit à renforcer le mécanisme de suivi des plans d'actions issus des audits.

D'autres inspections effectuées dans le cadre du programme d'assurances, qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental, complètent la bonne connaissance des impacts environnementaux des sites et des structures et actions mises en place pour les minimiser. Ces présences sur le terrain sont essentielles à la bonne prise en compte des multiples facettes de la réglementation et des enjeux qui s'appliquent aux diverses activités.

Enfin, comme indiqué à la section risques miniers et industriels du chapitre 3 du Document de Référence, le Groupe dispose d'indicateurs qui lui permettent de suivre la mise en œuvre de son objectif de « zéro contentieux » lié aux obligations réglementaires environnementales opposables.

5.2.1.4 MOYENS FINANCIERS CONSACRÉS À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les investissements globaux en matière d'environnement sont estimés à près de 43 millions d'euros en 2015, répartis sur environ 40 sites. Ce chiffre est en hausse significative par rapport à 2014, ceci étant à relier aux investissements environnementaux importants réalisés sur le site de Tizir TTI (Norvège). Si l'on exclut cet investissement particulier, le montant des investissements environnementaux se maintient à un niveau important de 24 millions d'euros, ce qui traduit la pérennité des engagements d'ERAMET vis-à-vis de la protection de l'environnement et de la conformité réglementaire dans une conjoncture très difficile.

Les investissements considérés ici ont un strict caractère de prévention et de protection de l'environnement. Ils couvrent par exemple l'installation de nouveaux équipements ou des travaux effectués afin de minimiser les impacts. Ils couvrent aussi certains investissements consentis pour de nouvelles activités avec une dimension à caractère exclusivement environnemental. Les investissements environnementaux de 2015 se répartissent à 46 % en faveur de la lutte contre la pollution de l'air et à 40 % pour la prévention de la pollution de l'eau, le reste étant dévolu à la gestion des déchets, à la biodiversité, et à la prévention d'autres impacts.

Dans le domaine de la prévention de la pollution de l'eau, des moyens significatifs ont été consacrés par les sites miniers. Ces investissements visent essentiellement la maîtrise de la qualité et des flux d'eaux de ruissellement par des ouvrages de décantation. Des réservoirs et rétentions ont également été mis en place ou remplacés afin de prévenir toute pollution hydrocarburée. Cela peut ainsi couvrir la construction d'ouvrages, la création de bassins de décantation, des travaux d'aménagement de descente d'eau, des travaux d'amélioration de stations-service ou encore la mise en place et la gestion des piézomètres. Ces différents exemples s'appliquent parfaitement aux sites miniers de Kouaoua, Thio ou encore Tiébaghi à la SLN en Nouvelle-Calédonie, à celui de COMILOG au Gabon ou celui de GCO au Sénégal.

Les sites industriels ne sont pas en reste et ont également réalisé d'importants investissements visant à la prévention de la pollution de l'eau. Citons dans le désordre : bacs de rétentions, stockages à double paroi, caniveaux, dalles, réfection des égouts, bassins de collecte des eaux de pluie, récupération des eaux de process, bassin d'incidence pour les situations d'incendie ou d'orage... En 2015, les investissements les plus significatifs ont eu lieu sur le site d'ERACHEM à Baltimore (États-Unis) pour la poursuite de la construction d'une unité de dénitrification qui lui permettra de respecter l'évolution des nouvelles contraintes réglementaires qui lui sont imposées et sur le site de GCMC à Freeport (États-Unis).

En matière de prévention de la pollution de l'air, l'investissement majeur en 2015 concerne le site de production de laitier riche en dioxyde de titane de TIZir TTI en Norvège, où plusieurs nouvelles installations de filtration ont été construites, ce qui permettra de faire progresser considérablement la performance environnementale de l'usine.

Les sites norvégiens d'ERAMET Norway de Kvinesdal et Porsgrunn ont également réalisé divers investissements de remplacement ou de renforcement de dépoussiéreurs, et d'équipements permettant de réduire les taux de poussières fugitives. Les sites de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) et GCMC à Freeport (États-Unis) ont également poursuivi leurs investissements en faveur de la qualité de l'air.

5.2.2 CERTIFICATIONS ISO 14001

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement ont continué en 2015.

Il est à noter que depuis 2013, le Groupe mesure l'avancement de son objectif de certification ISO 14001 pour les sites susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement.

Ainsi, les sites dont l'activité ne présente pas ou plus de risques notables pour l'environnement, comme les sites ayant cessé leurs activités ou les centres de distribution, ne sont pas retenus dans le périmètre de comparaison.

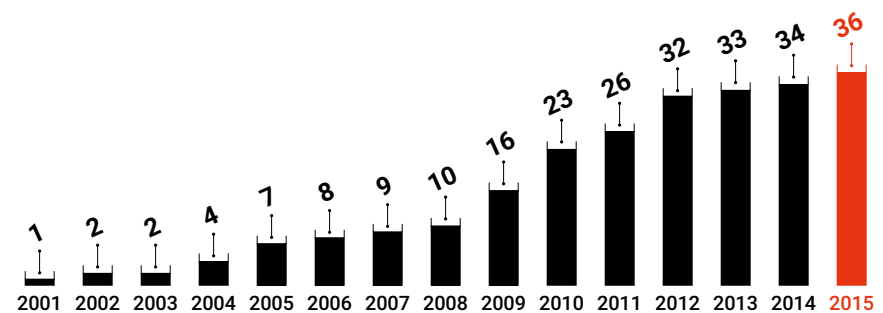
À fin 2015, les sites ayant obtenu la certification ISO 14001 sont au nombre de 36, représentant ainsi une réalisation de 75 % (en nombre de sites) de l'objectif cible.

On retiendra l'obtention de la certification ISO 14001 pour deux sites supplémentaires :

- site minier de SLN – Poum ;
- site minier de SLN – Tiébaghi.

Afin d'accompagner et d'évaluer les sites dans leur démarche environnementale, le Groupe réalise des audits internes de pré-certification, ainsi que des audits de suivi dans les domaines hygiène, santé, sécurité (HS&S) et environnement, en utilisant le référentiel d'audit interne évoqué en 5.1.2.

Évolution des sites certifiés ISO 14001 (mines comprises)



Le Groupe compte en ce début d'année 2016 trois nouveaux sites engagés dans cette démarche. Les mines de Kouaoua, Népoui et Thio, qui ont réalisé leurs audits de certification ISO 14001 avec succès en fin d'année 2015, ont été proposées à la certification et devraient obtenir formellement cette reconnaissance dans les premiers mois de 2016.

5.2.3 GESTION DES ÉMISSIONS ET DÉCHETS

5.2.3.1 AIR

REJETS ATMOSPHÉRIQUES		2013	2014	2015
Oxydes de soufre (SOx)	tonnes	13 500	11 021	13 494
Oxyde d'azote (NOx)	tonnes	5 234	6 366	6 045
Composés organiques volatils (COV)	tonnes	438	377	390
Poussières totales canalisées	tonnes	1 629	1 355	1 219
Nickel	tonnes	8,8	11,2	13,3
Manganèse	tonnes	161	144	149

En parallèle avec les besoins en énergie, on constate que ce sont avant tout les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours de traitement thermique qui contribuent aux rejets atmosphériques canalisés.

Les émissions de CO₂ sont évoquées dans le paragraphe 5.2.5.

Les émissions atmosphériques sont fonction de la nature des matières premières et minerais utilisés, des technologies de transfert et de chargement en place, de la puissance installée des équipements et surtout du niveau d'activité des sites.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations de moulage et de broyage ainsi que de celles impliquant du métal liquide en fusion et des laitiers.

En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de broyage, de séchage ou de transfert de matière.

Les émissions d'oxydes de soufre (SOx) sont essentiellement produites à la SLN (la centrale thermique et l'usine de Doniambo). Après une année de légère baisse en 2014, liée à des travaux de réfection des cuves de stockage de carburant qui ont conduit la SLN à perdre de la flexibilité entre les différentes qualités de fioul à disposition, 2015 est plus représentative d'un fonctionnement normal de la centrale et retrouve un niveau équivalent à 2013.

Le site de Grande Côte Opérations (GCO) qui a démarré son activité en 2014, monte progressivement à son régime de production nominal, contribuant ainsi, en 2015, à une augmentation des émissions de SOx du Groupe.

Les niveaux d'oxydes d'azote (NOx) sont relativement stables sur les trois dernières années.

L'année 2015 confirme la tendance à la baisse des rejets atmosphériques en composés organiques volatils (COV) amorcée en 2014. Ainsi, les sites d'Erasteel à Commentry, l'usine d'ERAMET Sandouville ainsi que le Complexe Industriel de Moanda au Gabon ont particulièrement participé à cette amélioration en réduisant chacun leurs émissions.

Cette année encore, les rejets atmosphériques canalisés de poussières diminuent significativement. Cette amélioration de 25 % sur deux ans est due entre autre aux divers investissements réalisés ces dernières années ; mais il est probable qu'un niveau asymptotique soit atteint (la majorité des sites étant aux meilleures technologies disponibles) et qu'il sera de plus en plus difficile d'améliorer cette performance tout en ayant à cœur de la maintenir dans le temps.

Le Groupe porte aussi une attention particulière aux rejets diffus. Des actions se poursuivent afin de développer une connaissance plus approfondie des sources génératrices. Les situations sont très diversifiées et les règles et hypothèses retenues afin d'estimer ces rejets, au niveau des sites ou au niveau de certains des lieux d'implantation sont très variables.

Quant aux rejets atmosphériques en nickel et en manganèse examinés sur les trois dernières années, on constate qu'ils restent du même ordre de grandeur, étant liés aux niveaux d'activité. Leur variabilité relative dépend de mesures de concentrations faibles multipliées par d'importants débits.

5.2.3.2 EAU

REJETS AQUEUX		2013	2014	2015
Matières en suspension (MES)	tonnes	5 246	6 159	8 479
Demande chimique en oxygène (DCO)	tonnes	168	151	145
Nickel	tonnes	8,7	12,2	6,4
Manganèse	tonnes	129,5	62,9	107,0

Tout comme pour les émissions atmosphériques, ERAMET affiche sa volonté de réduire ses rejets aqueux. Les sites industriels travaillent à améliorer les procédés de traitement pour assurer une meilleure qualité de l'eau rejetée.

Pour les rejets en matières en suspension (MES), la tendance générale reste très variable d'une année sur l'autre et c'est la SLN à Doniambo (Nouvelle-Calédonie) qui représente la majorité des rejets du Groupe. Comme expliqué les années précédentes, la variabilité du contenu en MES de l'eau de mer utilisée pour le refroidissement de la centrale et la granulation de la scorie est la cause première de ces variations, mais cette année des travaux ponctuels de déplacement de la stalle de stockage des scories sont à l'origine de la hausse exceptionnelle de ce paramètre.

D'autres sites industriels contribuent à ce bilan mais avec des quantités moindres. C'est le cas des sites d'ERAMET Marietta (États-Unis) et d'ERACHEM COMILOG à Tertre (Belgique).

Les rejets en Demande Chimique en Oxygène (DCO) s'améliorent régulièrement depuis deux ans. Des réels progrès ont été réalisés sur certains sites comme l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie ou celle des Ancizes (France).

En matière de rejets de métaux, la diminution significative des rejets en nickel cette année fait retrouver au Groupe les niveaux de valeurs en deçà de celles plus couramment relevés les années précédentes.

Pour les rejets aqueux en manganèse, c'est le site d'ERACHEM COMILOG Tertre (Belgique) qui contribue significativement à ce bilan

en augmentation. En effet un déversement inopiné au mois de juin n'a pas été contenu en raison de travaux de réfection du bassin de collecte des eaux industrielles qui étaient en cours à cette période. Le site, en totale transparence avec les autorités locales, a décidé d'actions correctives à mettre en place lors de ces phases de maintenance.

Enfin, les sites du Groupe suivent avec attention la qualité des eaux souterraines et l'impact de l'activité sur les sols et les sous-sols. C'est ainsi plusieurs centaines de piézomètres répartis dans les différents sites du Groupe tant dans leur périmètre qu'en dehors de celui-ci, qui permettent d'accompagner les premières phases de tout nouveau projet (caractérisation de l'état initial) et qui assurent également la surveillance de tout impact éventuel sur les eaux souterraines et de surface.

5.2.3.3 DÉCHETS

PRODUCTION DE DÉCHETS		2013	2014	2015
Quantité de déchets non dangereux	milliers de tonnes	3 647	3 764	4 595
Quantité de déchets dangereux	milliers de tonnes	72	71	77

La mise en place de système de management de l'environnement sur plus de 75 % des sites du Groupe induit une gestion spécifique des déchets.

DÉCHETS NON DANGEREUX

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie en accord avec les réglementations des pays d'implantation. En effet, à ce jour les statuts de déchets sont très disparates d'un pays à l'autre.

Ce sont les activités minières et leurs opérations industrielles associées qui sont les sources principales des déchets non dangereux. Un important tonnage de ceux-ci est stocké dans des bassins industriels au Ga-

bon. Il s'agit des fractions fines de minerai de manganèse recueillies après l'étape de lavage qui sert à isoler la fraction grenue destinée au marché. Du côté de l'activité nickel, un autre important tonnage de déchets non dangereux correspond aux scories de fusion générées par l'activité pyrométallurgique de l'usine de Doniambo. C'est ainsi que les trois contributeurs majeurs que sont la SLN, la mine de Moanda et le Complexe Industriel de Moanda (CIM), représentent 95 % de la quantité totale calculée pour 2015.

À des tonnages bien inférieurs, les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages sont génératrices de sous-produits ou de déchets non dangereux du Groupe. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne ou faisant l'objet pour une partie d'entre eux de valorisation externe.

Il est à noter que la comptabilisation des déchets non dangereux ne comprend pas les tonnages des laitiers volontairement riches qui

sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse contribuant ainsi au concept d'économie circulaire.

La comptabilisation des déchets non dangereux est également affectée par des tonnages significatifs, résultant d'opérations de maintenance, travaux, démantèlement (gravats, ferrailles...) ou encore d'opérations ponctuelles d'évacuation de déchets stockés sur site depuis plusieurs années comme ce fut notamment le cas cette année à Moanda ou sur certains sites de SLN.

DÉCHETS DANGEREUX

Les activités génératrices de déchets dangereux sont principalement issues des procédés pyrométallurgiques et chimiques de la division Manganèse du Groupe.

Ainsi, l'activité « Chimie » de la branche Manganèse produit un volume important de résidus de production et de purification (appelées gangues de minerai). Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme aux réglementations applicables.

L'activité pyrométallurgique produit des poussières, des boues et des scories calcosodiques, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et des lieux d'opération peuvent pour certains être considérés comme des déchets dangereux.

La quantité de déchets dangereux stable entre 2013 et 2014 évolue à la hausse en 2015, principalement en raison de la montée en puissance des activités du nouveau Complexe Métallurgique de Moanda (C2M), au Gabon ou d'opérations plus ponctuelles comme l'élimination de terres souillées résultant de travaux de curage d'un canal sur le site d'ERAMET Sandouville (France).

5.2.3.4 RÉHABILITATION DES SITES

Le Groupe fait preuve de la plus grande vigilance envers les possibilités d'impacts potentiels sur les sols et sous-sols du fait d'activités passées, en cours ou futures, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé une politique et une expertise dans l'investigation, l'identification, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers de différents projets tels que la réhabilitation de terrains industriels, la fin de vie de décharges internes, d'anciennes mines mais aussi des projets de caractérisation des sols avant l'implantation de nouveaux projets.

Par ailleurs, le Groupe porte la plus grande attention à ce type de problématique dans le cadre de ses audits internes ou lors d'acquisition de nouvelles activités.

En 2015, notons les faits marquants suivants. Dans le domaine industriel d'abord :

– *Aubert & Duval Gennevilliers (France)* : Les usines B/C ont cessé leurs activités en 2011, des premiers travaux de démantèlement et de remise en état se sont effectués en 2013 et 2014. Des investigations complémentaires menées à l'issue de ces travaux ont identifié la nécessité d'un plan de gestion complémentaire qui a été soumis à l'administration en 2015. De nouveaux travaux seront entrepris en 2016, afin d'atteindre les objectifs cibles fixés par l'administration pour un usage futur industriel de ces terrains.

L'usine A, qui a débuté une démarche similaire en 2014, a déposé, en 2015, un plan de gestion relatif à la remédiation de ses terrains (toujours en instruction par l'administration).

Tout comme pour les usines B/C, le site s'est attaché les services d'un maître œuvre expert, le cabinet RAMBOL-ENVIRON, pour l'accompagner dans l'élaboration des documents et le suivi des travaux.

– *GCMC Freeport (États-Unis)* : Le site de GCMC Freeport (États-Unis) valorise les

métaux contenus dans des catalyseurs pétroliers usagés. Le site a conclu un accord avec les autorités dans le cadre d'un jugement final en 2013 incluant les actions à mener en ce qui concerne les sujets relatifs à la maîtrise des impacts sur les sols. À ce titre et conformément au planning établi, GCMC a finalisé les actions internes et poursuivi, dans le cadre de son « *voluntary action plan* », avec les autorités environnementales texanes (TCEQ), en 2015 les études et recherches de solutions au plan de gestion pour l'assainissement « *Clean Closure* » de l'ancien stockage déporté de résidus de traitement des catalyseurs usés. Sa réalisation et son bon achèvement se poursuivent.

– *Valdi Feurs (France)* : Le site a notifié sa cessation d'activité en 2014, déposé le mémoire associé et proposé un plan de gestion à l'administration de tutelle qui a donné lieu à la prise d'un arrêté préfectoral fixant les objectifs de remise en état. Les travaux de remédiation, commencés en 2015, devraient se finaliser sur le 1^{er} trimestre 2016. Une procédure similaire à celle menée pour les usines B/C de Gennevilliers a été entreprise. Un maître d'œuvre a été mandaté afin de réaliser l'appel d'offres et de suivre les travaux sur le site.

– *Valdi Le Palais (France)* : En raison du transfert sur le site d'Erasteel Commentry (France), de ses activités de valorisation de déchets, le site a notifié la cessation de ses activités et a démarré en 2015 un diagnostic environnemental dans l'objectif de déposer en 2016, un plan de gestion pour la remédiation des terrains.

– *Erasteel Commentry (France)* : Dans le cadre des travaux préparatoire des activités de valorisation de déchets du site de Valdi, le site a préparé les plateformes d'implantation et procédé aux investigations nécessaires, donnant lieu, lorsque justifié, à la gestion des terres et matériaux pollués sur les zones concernées.

– *SETRAG (Gabon)* : Les audits environnementaux, réalisés progressivement depuis la reprise de la concession du chemin de fer par

COMILOG, ont révélé un impact important sur les sols. Créée avant toute législation environnementale, la SETRAG s'est engagée à trouver des solutions à ce passif historique. Un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) a été développé avec le dossier de l'évaluation des impacts accompagnant la démarche volontaire de régularisation ICPE. Les études détaillées relatives aux diagnostics initiaux ont permis dès 2014 de prendre les premières mesures de mise en sécurité et de maîtrise, le plan d'actions s'est

poursuivi en 2015. Des travaux de remise en état des sols ont été initiés sur les stations de distribution de carburants et se poursuivront en 2016.

- *SLN (Nouvelle-Calédonie)*: Dans le cadre des travaux préparatoires de la plateforme prévue pour accueillir une future centrale, le terrain de 15 ha a fait l'objet d'un diagnostic de l'état des sols ayant donné lieu à la remise d'un plan de gestion auprès de l'administration.

Des actions ont également été menées dans le domaine minier, elles sont développées au chapitre « Environnement minier » (5.2.6) ainsi que dans le chapitre 5.2.7 consacré à la biodiversité.

Il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préalablement à tout nouveau projet, conformément à la politique de Développement Durable du Groupe.

5.2.4 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

5.2.4.1 CONSOMMATION D'EAU

CONSOMMATION		2013	2014	2015
Consommation totale en eau	millions de m ³	31,5	33,5	34,9

Avant tout commentaire sur les consommations d'eau des sites du groupe ERAMET, il est important de souligner qu'aucun des sites industriels du Groupe n'est implanté dans un pays confronté au « stress hydrique » suivant la définition retenue par l'ONU, c'est-à-dire dont la ressource en eau par habitant, tous usages confondus est généralement inférieure à 1 700 m³ par personne. Bien que cette ressource en eau soit le plus souvent substantielle ou abondante sur ses sites, le Groupe attache une importance réelle à sa préservation. De multiples actions sont mises en œuvre afin de n'utiliser que la quantité requise.

La consommation totale en eau se décompose en 2015 de la façon suivante :

- 53 % d'eaux de surface (eau de mer, fleuve ou lac) ;
- 28 % d'eaux souterraines ;
- 12 % d'eau industrielle (eau de qualité industrielle fournie par un réseau extérieur) ;
- 7 % d'eau potable achetée à un réseau de distribution.

Les métiers de la mine, de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- lavage des minerais, matières premières et sous-produits ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

Il faut aussi garder à l'esprit que la ressource en eau est essentielle pour le pilotage de certains des procédés utilisés dans le Groupe. Le processus de refroidissement des fours électriques, par exemple, se doit d'être parfaitement géré et optimisé. Un manque d'alimentation en eau peut dans certains cas entraîner des situations à risque au cours desquelles la sécurité doit être assurée avant toute autre considération.

Dès lors que cela est techniquement possible, les sites :

- favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que toutes les autres utilisations très

consommatrices se font principalement en circuit fermé. Les consommations d'eau sont alors essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation ;

- privilégient l'eau en provenance d'un site industriel voisin comme à ERAMET Norway Porsgrunn.

En 2015, le total des consommations d'eaux est en légère augmentation.

En effet, le site de Grande Côte Opérations (GCO) au Sénégal qui représente à lui seul 25 % des consommations totales du Groupe a démarré son activité en 2014, et augmente progressivement sa production et donc sa consommation.

Des efforts de réduction des consommations sont toujours menés par ailleurs. Cette année, ils ont porté leurs fruits chez Erasteel Commeny qui a mis en place avec succès un recyclage complet de ses eaux de pluie, ou encore chez Aubert & Duval Les Ancizes grâce à un plan d'actions « chasse aux fuites ». Le site minier de Moanda (Gabon) a bénéficié d'un meilleur taux de recirculation de ses eaux industrielles ; ce qui lui a permis une économie de 30 % sur ses appoints d'eau.

5.2.4.2 UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ERAMET s'inscrit pleinement dans une dynamique de promotion d'une économie circulaire.

L'utilisation durable des ressources minérales est développée au sein du chapitre Environnement Minier (cf. § 5.2.6) et des informations complémentaires se trouvent également dans le chapitre Achats Responsables – Suivi des approvisionnements en « minerais de conflit » (cf. § 5.3.4).

Depuis des années, ERAMET s'applique à recycler dans ses procédés certains déchets générés sur ses sites, mais aussi à valoriser dans divers processus des déchets contenant des métaux qui résultent de la fabrication ou de l'usage de produits mis sur le marché par d'autres acteurs industriels.

La branche Alliages du Groupe est un acteur historique fort de cette valorisation de matière. En effet, des résidus métalliques internes (copeaux d'usinage, chutes...) et externes (matières premières secondaires) sont enfournés dans les fours des aciéries du Groupe. Ce secteur se démarque particulièrement par des taux de recyclage extrêmement élevés. Le taux d'utilisation de matières premières secondaires est très variable suivant les sites et leurs procédés, il peut atteindre près de 90 % pour certains sites.

Le recyclage par la branche Alliages s'étendra au titane aéronautique avec le projet Ecotitanium de production de lingots pour UKAD à partir de chutes massives et de copeaux, dont le modèle économique met en œuvre le principe de l'économie circulaire.

De la même façon, dans les usines pyrométallurgiques de fabrication d'alliages de manganèse, les importants tonnages de laitier riche de ferromanganèse sont utilisés pour la fabrication du silicomanganèse.

Depuis plusieurs années, ERAMET est également actif dans le domaine du recyclage. Ainsi, une partie de la branche Manganèse est spécialisée dans les activités basées sur l'utilisation des matières premières secondaires. C'est le cas pour le site de GCMC Freeport (États-Unis)

qui recycle principalement des catalyseurs usés de la pétrochimie et pour le site d'ERACHEM COMILOG Tertre (Belgique) qui produit des sels et oxydes de cuivre à partir de déchets. L'activité de Valdi (France), acteur de la valorisation des métaux contenus par le recyclage de déchets provenant de la sidérurgie, de catalyseurs de la pétrochimie, et de piles et accumulateurs, a rejoint la branche Alliages dans une logique de développement de nouvelles synergies.

Des efforts sont également faits pour réemployer les déchets quand leurs propriétés physico-chimiques le permettent ; c'est ainsi que les scories de la SLN (Nouvelle-Calédonie) et le laitier pauvre de COMILOG Dunkerque sont homologués et intégrés pour des applications en techniques routières.

5.2.4.3 ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

L'écologie industrielle est un mode de management qui, au lieu de raisonner en terme de réduction des pollutions en bout de chaîne dans une logique de déchets ultimes, vise à réduire les flux de matières et d'énergie en concevant des écosystèmes industriels dans lesquels ces flux circuleraient dans des cycles autant que possible bouclés.

Ainsi, d'après ce concept, un flux de matière émis par un procédé, au lieu d'être rejeté après utilisation peut être réutilisé soit en interne soit par un tiers. Ce flux, qui peut prendre la forme d'électricité, de vapeur, de déchet ou encore d'eau peut être réemployé de trois manières différentes :

- réutilisation en interne pour alimenter un autre procédé ou pour d'autres usages tels que le chauffage des bureaux d'une usine par exemple ;
- réutilisation en externe par d'autres entreprises voisines pour alimenter leurs propres installations grâce à ces flux ou réutilisation de flux provenant d'autres entreprises ;
- réutilisation toujours en externe mais cette fois par la communauté (chauffage de boutiques ou d'installations sportives par exemple).

Conscients de la nécessité de maîtriser leurs impacts, les sites du Groupe cherchent de

longue date à mettre en place ou à renforcer ce type de démarches comme l'attestent les quelques exemples suivants.

RÉUTILISATION DES FLUX EN INTERNE

Les exemples de recyclages internes sont nombreux et sont souvent historiques. Les recyclages d'eaux sont pratique courante et sont poussés à des taux qui peuvent aller jusqu'à 95 %. La récupération d'eaux pluviales pour alimenter le circuit d'eau industrielle d'une l'usine en substitution d'eau souterraine ou de surface fait également partie des objectifs poursuivis par certains sites. En matière d'efficacité énergétique également, une génération de gaz chauds est souvent réutilisée en interne comme par ERACHEM Mexico qui les recycle pour préchauffer le minerai de manganèse lors de son broyage en remplacement de l'utilisation d'énergies fossiles. Parmi les exemples les plus marquants, citons le site de la SLN à Doniambo (Nouvelle-Calédonie) avec son circuit de chaleur sensible ou encore le site d'ERAMET Norway à Sauda (Norvège) qui recycle et brûle les gaz riches en monoxyde de carbone. Des productions de vapeur à partir de la chaleur sensible des gaz issus des procédés, sont souvent utilisées en interne comme moyen de chauffage des bureaux et bâtiments.

RÉUTILISATION DES FLUX PAR D'AUTRES ENTREPRISES OU PROVENANT D'AUTRES ENTREPRISES

Les synergies entre entreprises voisines sont également étudiées de près dans le Groupe. En Belgique, ERACHEM COMILOG à Tertre reste fortement impliqué dans le projet d'Eco-Zoning, notamment dans les domaines du transport, de l'assainissement et de l'énergie optimisés entre toutes les installations industrielles de la zone.

En Nouvelle-Calédonie, la SLN collecte des canettes aluminium dans et en dehors de l'entreprise, ce qui permet de répondre en partie aux besoins de l'affinage ferronickel. La valorisation thermique des huiles usagées du territoire permet également la réduction de la consommation de fioul de la Centrale B.

En France, le site de Sandouville utilise la vapeur comme première source d'énergie. 97 % de cette vapeur est d'origine non carbonée

provenant en majorité d'une entreprise voisine (Sedibex) qui brûle des déchets chimiques. Le complément étant fourni par une chaudière au bois installée sur le site.

RÉUTILISATION DES FLUX PAR LES COMMUNAUTÉS VOISINES

Certains sites du Groupe font profiter gratuitement les communautés voisines de flux excédentaires. Les sites norvégiens d'ERAMET Norway à Sauda et à Kvinedal utilisent leurs excédents de production de vapeur pour chauffer le sous-sol des rues de la ville, souvent verglacées ou enneigées ainsi que l'arène du stade local pour éviter que le sol ne gèle en hiver.

Au niveau du Groupe, une part substantielle de la consommation globale d'eau est destinée à l'usage soit du public soit du personnel vivant dans les logements mis à disposition.

Ce type de démarches se généralise. Ainsi au niveau de la R&D, le centre de recherche du Groupe, ERAMET Research (Trappes, France) intègre ces exigences comme objectifs dans ses programmes de développement de procédés : neutralité optimale des résidus, minimisation des rejets et des consommations (qu'elles soient énergétiques, en eau ou en consommables...).

5.2.5 ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte tenu du caractère stratégique de l'énergie, le Groupe a décidé en 2015 de créer au sein de la Direction des Affaires Industrielles un nouveau « Pôle Énergie Groupe » regroupant les missions relatives aux achats d'énergie, à l'efficacité énergétique et au changement climatique.

5.2.5.1 CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie en 2015 de 16,6 TWh est quasiment stable par rapport à 2014 (16,5 TWh).

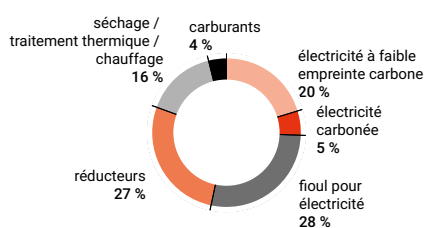
Les énergies consommées dans le Groupe correspondent à plusieurs grands types d'usages :

- Métallurgie extractive. Pour transformer, par des réactions de réduction, les oxydes

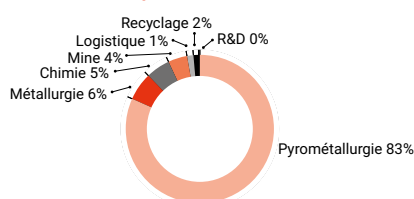
contenus dans les minerais en alliages de métaux qu'il commercialise, le Groupe s'appuie principalement sur les procédés de pyrométallurgie.

- Ces procédés nécessitent un apport d'énergie pour atteindre les températures des réactions de réduction ou de fusion, sous la forme d'énergie électrique et de réducteurs métallurgiques contenant également de l'énergie. Ces consommations dépendent directement de l'activité.
- La bonne maîtrise des procédés nécessite également en amont de contrôler la teneur en eau des minerais. La consommation des énergies pour ces usages est dépendante des conditions climatiques.
- Métallurgie d'élaboration et transformations à chaud. La fabrication des alliages, leur transformation à chaud et les traitements thermiques associés sont consommateurs d'énergie électrique et de gaz.
- Les procédés mis en œuvre par la chimie du manganèse et les activités de recyclage sont également consommateurs d'énergie, principalement électricité et gaz.
- Le dernier usage correspond à l'utilisation de carburants pour les engins miniers. La consommation dépend de l'activité (volumes de minerais produits) et surtout des ratios de découverte et de travaux préparatoires (volumes totaux manipulés).

Consommation d'énergie 2015



Consommation par métiers 2015



Les activités du groupe ERAMET peuvent se classer en sept métiers (pyrométallurgie, métallurgie, chimie, mine, logistique, recyclage et R&D). 83 % des besoins en énergie sont consommés par les 14 usines pyrométallurgiques du Groupe.

Notons aussi que 79 % de l'électricité achetée en 2015 est produite sans recours à des énergies fossiles, donc avec une plus faible empreinte carbone (dont 55 % d'origine hydraulique et 24 % d'origine nucléaire).

5.2.5.2 EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

- Suite à la validation par le Comex en septembre 2013 de la **Politique Énergie Groupe** qui reprend les principes de la norme ISO 50001, la Direction des Affaires Industrielles Groupe a poursuivi son déploiement en continuité de la démarche d'efficacité énergétique initiée en 2005.

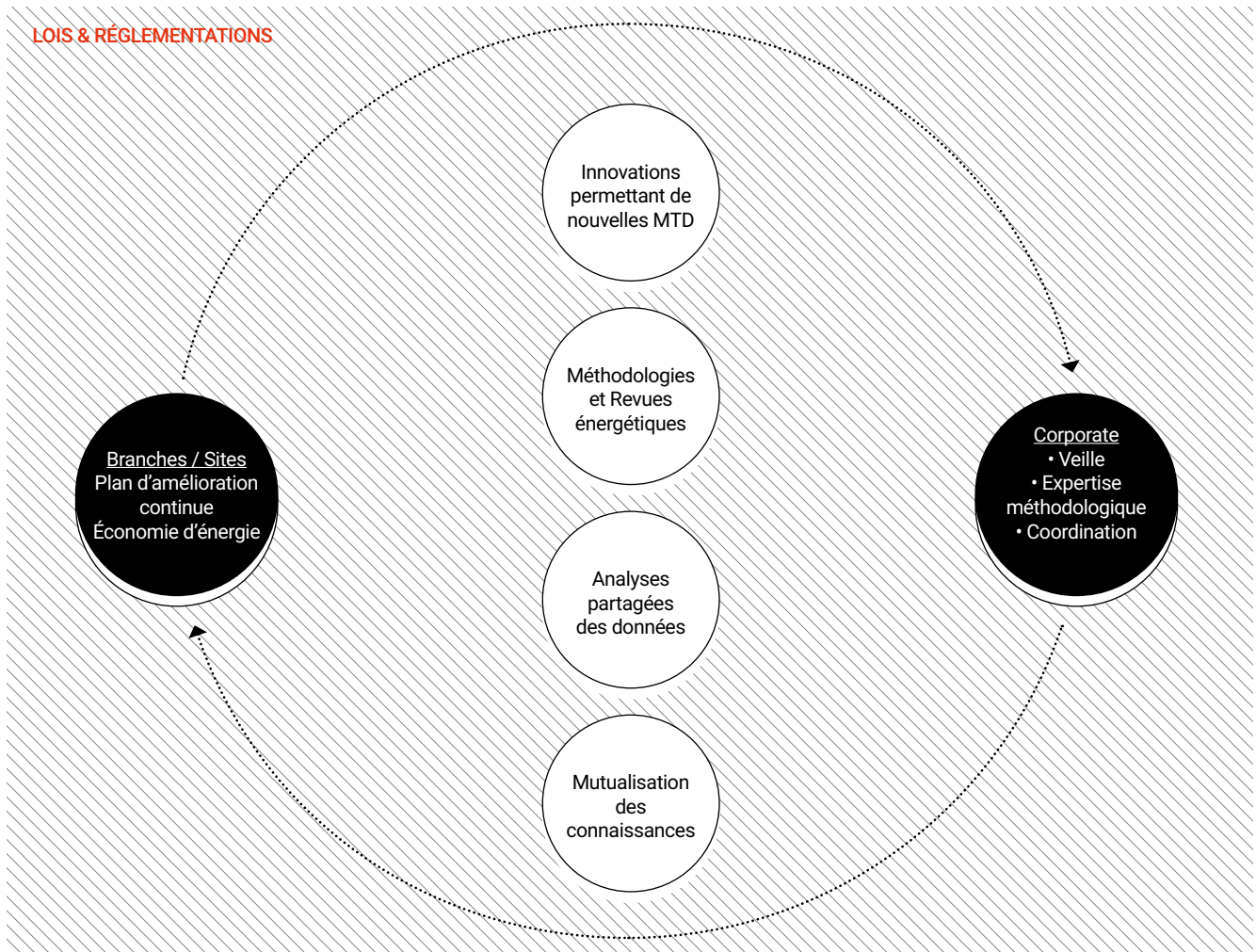
- Le Groupe a ainsi décidé de mettre en place un mode de fonctionnement complémentaire entre les sites et les fonctions corporate. Trois types d'interlocuteurs ont été définis :

- le coordinateur Groupe, dont les missions principales sont l'animation de la démarche, l'apport méthodologique (le coordinateur Groupe est auditeur ISO 50001 certifié Afnor), l'expertise sur plusieurs métiers du Groupe et une veille réglementaire et technologique ;

- les correspondants énergie site, véritables représentants des Directions sites au sens de la norme ISO 50001, dont les missions sont de porter localement la démarche d'amélioration continue autour des énergies ;

- les Directions sites, dont le rôle principal est de montrer un véritable engagement vers un système de management des énergies en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 50001 et, bien entendu, d'allouer les moyens adaptés aux enjeux de chaque site. Les directions des Branches sont sollicitées en appui des directions sites.

LOIS & RÉGLEMENTATIONS



- Le déploiement a continué sur les trois Branches en 2015 et plusieurs sites appliquent les nouvelles recommandations du Groupe.
- Dans le cadre de la démarche d'efficacité énergétique, des indicateurs de performance énergétique sont mis en place pour chaque site.
- Les valeurs et les évolutions de ces indicateurs sont analysées au regard de chaque procédé local. Du fait de la diversité des métiers et des procédés, la consolidation au niveau Groupe de ces indicateurs n'aurait aucune signification. En conséquence, et pour des raisons de confidentialité et de protection de nos procédés, le Groupe a décidé

de ne pas communiquer plus précisément sur ces indicateurs.

- En 2015, un nouveau site (Sandouville) a obtenu la certification ISO 50001, portant ainsi le total à cinq sites certifiés. Plusieurs autres sites sont en cours de certification.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE : OBLIGATION D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

La démarche du Groupe est parfaitement en accord avec la nouvelle réglementation européenne qui demande aux grandes entreprises d'effectuer un audit énergétique tous les quatre ans. À ce titre, tous les audits énergie des sites concernés ont été menés avant

l'échéance réglementaire de fin 2015 par une équipe d'auditeurs internes qualifiés.

5.2.5.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE

POLITIQUE DE GESTION ET DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Au titre de la « prise en compte du changement climatique », le pôle énergie créé en 2015 a parmi ses missions :

- Participer activement aux comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (Afep, A3M, Eurofer, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités françaises et européennes dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet.

- Informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application.
- Contribuer à définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la Direction de la Communication et du Développement Durable.
- Gérer les comptes des sites français concernés dans le registre européen des quotas de gaz à effet de serre. Les sites norvégiens assurent la gestion de leurs propres comptes en concertation avec le pôle énergie.

ETS 3 : Directive 2009/29/CE du 23 avril 2009 modifiant la Directive 2003/87/CE « afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre »

Le Groupe a participé activement aux concertations entre l'industrie, à travers les organisations professionnelles, et les autorités nationales et européennes (Commission, Parlement et Conseil).

Sites ERAMET concernés

- **Branche Alliages :** Aubert & Duval : Les Ancizes, Firminy, Pamiers et Interforge. Erasteel : Commentry
- **Branche Manganèse :** COMILOG Dunkerque, ERAMET Norway (Porsgrunn, Sauda, Kvinesdal) et TiZir Titanium & Iron à Tyssedal (Norvège).

Allocations de quotas à titre gratuit

Le calcul du nombre de quotas gratuits se fait suivant la formule générale :

$$\begin{aligned} & \text{Quotas gratuits} \\ & = \\ & \text{émissions spécifiques (suivant référentiel)} \\ & \times \\ & \text{volume historique de production (médiane} \\ & \text{d'activité 2005-2008)} \\ & \times \\ & \text{facteur intersectoriel de réduction} \end{aligned}$$

La décision de la Commission du 27 avril 2011 a fixé les différents termes qui diffèrent suivant les installations et sous-installations.

Il faut noter que les sites de forgeage (AD Pamiers et Interforge) ne font pas partie de la liste des secteurs « à risque de fuite de carbone » et n'auront donc pas, à terme, droit à des quotas gratuits. À titre transitoire, ils ont néanmoins reçu un nombre dégressif de quotas gratuits (de 80 % des émissions historiques en 2013 à 30 % en 2020 et 0 % en 2027).

La Commission européenne a validé fin 2013 l'attribution de quotas gratuits proposés par les autorités françaises et norvégiennes. Tous les sites concernés du Groupe ont donc reçu officiellement des quotas gratuits sur l'ensemble de la période 3.

Les émissions 2015 des sites sont en phase finale de vérification par des organismes agréés par la Commission européenne. Ceux-ci émettront les « rapports d'assurance raisonnable » indispensables pour la restitution des quotas dans les registres officiels courant 2016.

IMPACT DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une réflexion a été entamée pour évaluer et anticiper l'impact des effets du changement climatique sur les activités du Groupe. Des questions spécifiques sont adressées aux sites au travers de l'outil de reporting environnemental Eragreen sur leur évaluation des risques et les mesures d'adaptation envisagées.

En 2015, environ 30 % des sites ont indiqué pouvoir être affectés par les conséquences du changement climatique. Les conséquences citées le plus souvent par les sites sont :

- l'impact éventuel d'une élévation du niveau des océans ;
- l'impact éventuel d'effets climatiques extrêmes (sécheresse, vents violents, inondations...).

Dans l'état actuel de la connaissance de possibles effets du changement climatique, les sites n'ont pas prévu à court terme de mesures d'adaptations à certaines conséquences hypothétiques. Par rapport à une éventuelle élévation du niveau des océans, les sites situés près d'une côte s'en réfèrent à l'altitude à laquelle ils sont implantés, ce qui leur garantit un impact jugé minimal à négligeable.

Au niveau Groupe, le changement climatique pourrait entraîner une hausse de la fiscalité sur l'énergie, et une plus grande difficulté d'accès aux financements pour certains investissements. Il est difficile à ce jour d'évaluer plus précisément ces conséquences.

BILAN CARBONE

Le Bilan Carbone ERAMET initial réalisé en 2007-2008 a été établi en collaboration avec Carbone 4, société agréée par l'ADEME.

Le Bilan Carbone Groupe s'établissait en 2007 à environ :

6,35 millions de tonnes d'équivalent CO₂

Avec une répartition par poste de :

- **87 % pour le poste « énergie »** qui regroupe la consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon) et la consommation de réducteurs nécessaire aux process (coke, charbon, anthracite...);
- **8 % pour le fret ;**
- **3 % pour les « intrants » :** CO₂ émis, en particulier, lors de la production des ferrailles consommées dans les fours à arc des aciéries.

Suivant la classification du « GHG Protocol », les émissions du Groupe se répartissaient comme suit :

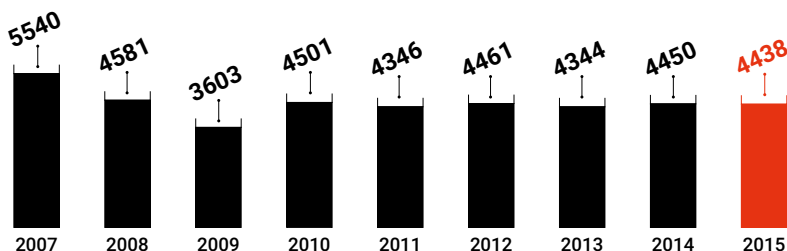
- Émissions de scope 1 = 4 742 098 tonnes de CO₂, soit 74 % du total.
- Émissions de scope 2 = 797 918 tonnes de CO₂, soit 13 % du total.
- Émissions de scope 3 = 810 473 tonnes de CO₂, soit 13 % du total.

Évolution du Bilan Carbone du Groupe

Le suivi dans le temps de l'évolution du bilan carbone est réalisé à partir des seules émissions des scopes 1 et 2 représentant 87 % du total et facilement calculables à partir de l'activité du Groupe. Les données permettant de calculer ces émissions sont saisies dans le système de consolidation des données environnementales du Groupe (EraGreen).

Le tableau ci-après montre l'évolution des émissions du Groupe de 2007 à 2015.

Groupe ERAMET - Évolution des émissions – Tonnes de CO₂ émises (scopes 1 et 2)



À part pour l'année 2009, on peut observer une stabilité de ce bilan.

L'écart avec 2007 est principalement lié à des différences de périmètres entre les bilans (Chine, Norvège...).

Aubert & Duval (AD) est la seule « personne morale » du Groupe en France à employer plus de 500 personnes et, donc, à être soumis à l'application de l'article 75 de la loi Grenelle II et du décret n° 2011-829.

Avec l'aide d'un consultant, BURGEAP, un bilan carbone a été réalisé pour ce périmètre **sur l'année 2011**, basé sur la « méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre » issue du pôle de coordination national (version 2012).

Le rapport du 27 novembre 2012 détaille en première partie la consolidation du bilan des émissions de GES à l'échelle de l'ensemble des sites français d'Aubert & Duval. Une seconde partie synthétise les principales actions envisagées actuellement par Aubert & Duval pour réduire ces émissions.

Le bilan fait apparaître les émissions suivantes :

- Émissions directes (Scope 1) = 85 491 tCO₂e ;
- Émissions indirectes (Scope 2) = 16 504 tCO₂e ;
- **Émissions totales (Scopes 1 et 2) = 101 995 tCO₂e.**

5.2.6 ENVIRONNEMENT MINIER

Ce chapitre est consacré aux actions de protection de l'environnement déployées sur les sites miniers en production (à l'exception des mesures relatives à la biodiversité qui sont détaillées au chapitre 5.2.7). Les dispositions relatives aux projets miniers en développement figurent au chapitre 5.4 « Projets industriels et miniers ».

Les exploitations minières du Groupe ne comprennent pas de mines souterraines.

La mine exploitée par COMILOG au Gabon sur le plateau de Bangombé est un des gisements de manganèse les plus riches au monde recouvert par une couche de 4 à 5 mètres de stériles. Les caractéristiques du gisement et du minerai font que cette exploitation produit très peu de stériles miniers.

La SLN exploite 15 mines de Nickel en Nouvelle-Calédonie ; les sept plus importantes sont exploitées directement par la SLN et les autres sont sous-traitées à des opérateurs locaux. Les mines sont situées dans un relief accidenté à des altitudes comprises entre 250 et 1 000 mètres. Dans ce type de gisement, il est nécessaire de déplacer environ 7 à 9 tonnes de stériles pour produire 1 tonne de minerai exploitable. Le stockage de ces stériles dans des conditions qui garantissent la sécurité et la protection de l'environnement constitue donc un enjeu clé.

La mine de sables minéralisés de Grande Côte au Sénégal produit du zircon, de l'ilménite, du rutile et du leucoxène. Les opérations minières suivent un tracé optimisé pour exploiter le gisement dans les dunes de sable proches du littoral au Nord de Dakar. Les opérations d'extraction se déroulent dans un bassin artificiel mobile de 12 ha et de 6 m de profondeur. Le processus minier fait appel à une drague d'une capacité de 7 000 t/heure, reliée à une usine flottante de concentration, où les minéraux sont séparés du sable par un procédé granulométrique et gravimétrique. Après extraction des fractions valorisables (1,8 % environ du sable traité), le sable est directement remis en place à l'arrière des installations pour reformer la dune. Le concentré de minéraux lourds obtenu est transféré à des usines de séparation situées à terre, qui permettent d'obtenir les produits commerciaux par séparation granulométrique, gravimétrique, électrostatique et magnétique. Les faibles volumes de produits non valorisés à cette étape sont réincorporés dans les dunes reconstituées. L'eau nécessaire au fonctionnement des opérations est pompée dans un aquifère profond et recyclée au maximum. La mine n'utilise aucun produit chimique et ne produit aucun déchet minier.

Tableau de synthèse des enjeux environnementaux des sites miniers d'ERAMET

	MINES SLN DE NOUVELLE- CALÉDONIE	MINE COMILOG AU GABON	MINE GCO AU SÉNÉGAL	COMMENTAIRES
Pression sur les ressources en eau (quantité)	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Forte sensibilité	Les hauts niveaux de pluviométrie des sites de Nouvelle-Calédonie et du Gabon rendent relativement peu sensible la question des consommations d'eau. À l'inverse, au Sénégal, les deux aquifères sollicités par la mine sont des réserves importantes pour les riverains et pour le pays.
Érosion	Forte sensibilité	Sensibilité moyenne	Sensibilité moyenne	La nature des sols et roches, la topographie des gisements et la présence de milieux récepteurs fragiles rendent très sensible le sujet de l'érosion en Nouvelle-Calédonie. Au Sénégal, les dunes reconstituées après passage de la drague sont sensibles à l'érosion éolienne et hydraulique. Au Gabon, l'extension récente du gisement dans une zone en déclivité a renforcé relativement l'acuité du sujet qui reste peu sensible pour le reste de la mine.
Drainage acide	Pas de drainage acide	Faible risque de drainage acide	Faible risque de drainage acide	D'une manière générale les sites miniers ERAMET sont peu concernés par le risque de drainage acide minier. Au Gabon, seul un horizon de roche stérile situé dans l'extension en cours du gisement est susceptible de présenter ce risque. Au Sénégal, un horizon sableux contenant de la tourbe peut être rencontré durant les opérations minières et potentiellement générer une faible acidification.
Production de stériles miniers	Forte sensibilité	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les stériles de la mine de Moanda sont en grande partie replacés immédiatement dans les casiers d'exploitation. La mine du Sénégal ne produit pas de stériles. En revanche, en Nouvelle-Calédonie, la production de stériles est beaucoup plus importante. Les méthodes d'exploitation de la SLN vont de plus en plus du stockage en verses vers le comblement des fosses par les stériles.
Production de résidus	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Seule la mine de COMILOG et les sites miniers de Tiébaghi et Népoui produisent des quantités significatives de résidus miniers issus d'étapes de concentration. Ces résidus sont stables chimiquement et ne constituent pas des déchets dangereux pour l'environnement. En Nouvelle-Calédonie, les résidus des usines de traitement sont, par ailleurs, valorisés commercialement comme des sous-produits miniers. Au Sénégal, 98 % du sable est directement retourné au milieu après extraction de la fraction valorisable.
Biodiversité	Forte sensibilité	Sensibilité moyenne	Sensibilité moyenne	La biodiversité des sites calédoniens est reconnue comme remarquable en raison notamment de sa très grande endémicité. Les études menées au regard de standards internationaux ont montré que les sites miniers du Gabon et du Sénégal ne présentent pas ce niveau de sensibilité. Toutefois, la mine du Sénégal jouxte des zones de production maraîchères d'importance.

5.2.6.1 LES STRUCTURES DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Des équipes dédiées à la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation minière sont présentes sur les sites et dans les filiales concernées tant au Gabon, au Sénégal qu'en Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2010, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, ERAMET a renforcé la structuration, la formalisation et la coordination internationale des outils de la gestion en-

vironnementale sur mine. Dans cette optique, les actions suivantes ont été réalisées :

- Toutes les filiales minières ont formalisé un plan d'action Environnement Minier ; l'avancement de ces plans d'actions est revu régulièrement avec la direction Environnement, Risques Industriels et Produits Groupe.
- Une communauté des experts de l'environnement minier a été mise en place et se réunit régulièrement. Son rôle est de formaliser des guides de bonnes pratiques applicables à l'échelle du Groupe et de favoriser l'échange d'expertise entre les sites. Le

développement durable a été un des thèmes principaux du séminaire de la filière Géologie Mine Minéralurgie qui a eu lieu en octobre 2015 à Johannesburg.

- Le référentiel d'audit interne du Groupe a fait l'objet d'une déclinaison adaptée aux spécificités des activités minières, permettant ainsi l'intégration pleine et entière des sites miniers au système d'audits Groupe.
- Des Systèmes de Management de l'Environnement compatibles avec les exigences de la norme ISO 14001 ont été déployés par les filiales minières. Deux des cinq principaux

centres miniers de SLN ont obtenu la certification en 2015, les trois autres ont été proposés en décembre 2015 à cette certification. Parallèlement, COMILOG a obtenu sa certification dès 2012 et obtenu sa proposition au renouvellement de cette dernière en novembre 2015 pour un périmètre qui couvre les opérations de la mine de Moanda, les activités de stockage, d'expédition du minerai et du sinter à Owendo ainsi que celles d'entretien des équipements.

- Tous les sites miniers de SLN ont mis à jour au cours des dernières années leurs études d'impact sur l'environnement dans le cadre de la réforme du Code minier de Nouvelle-Calédonie. Ce travail considérable permet à chacun des sites de disposer d'études complètes sur l'environnement et les écosystèmes dans lesquels ils sont implantés, et de plans de gestion de l'environnement performants et adaptés à leurs caractéristiques spécifiques.
- Dans le même temps, pour la mine de COMILOG au Gabon, un effort important d'études environnementales a été entrepris depuis 2012 pour améliorer le niveau de connaissance des caractéristiques environnementales du site en vue de poursuivre le développement d'une stratégie pertinente de réhabilitation du site. Ces études portent sur les sols, l'hydrologie et l'hydrogéologie ainsi que sur la biodiversité du site.
- Enfin, en concertation avec les autorités, COMILOG a choisi, au-delà des obligations réglementaires qui lui sont applicables de réaliser une étude d'impact environnementale complète pour préparer au mieux l'extension de l'exploitation de la mine de Moanda aux bordures du gisement (partie du gisement en déclivité situé dans l'emprise de la concession COMILOG).
- Au Sénégal, le site minier de Grande Côte a été soumis en 2014 à un audit environnemental et social diligenté par les autorités de tutelle. Les résultats de cet audit ont été considérés comme satisfaisants par les autorités, et ont servi de base à la remise à jour

des Plans de Gestion de l'Environnement du site.

5.2.6.2 LA VALORISATION RESPONSABLE DE LA RESSOURCE

La valorisation minière est un des cœurs de métier du Groupe. La ressource minérale est exploitée de manière responsable, c'est-à-dire en minimisant les impacts lors des étapes d'exploration et d'extraction, et en optimisant la valorisation des gisements. En Nouvelle-Calédonie, les géologues limitent les ouvertures de pistes, en favorisant à la fois les méthodes de géophysique indirecte, non impactantes sur l'environnement et l'hélicoptage du matériel lors des campagnes d'exploration. Ils font également appel à des outils de modélisation pour compléter leur connaissance des gisements et mieux évaluer les ressources. Ces données sont relayées aux mineurs qui optimisent les étapes d'extraction en réduisant les volumes de stériles à manipuler, en cartographiant précisément, en minimisant les surfaces défrichées et en maximisant la valorisation du profil minéral. L'amélioration de la récupération peut se traduire sur le terrain par la mise en place de GPS sur les godets des pelles et l'affichage des plans de chargement dans les cabines.

En parallèle, les chercheurs d'ERAMET travaillent à la valorisation des stériles et des minerais à des teneurs de plus en plus faibles. Cette volonté s'est illustrée à Moanda, au Gabon, où COMILOG a réalisé un investissement de 12 millions d'euros. L'atelier de traitement des sables permet ainsi de récupérer les fractions de minerai les plus fines selon un procédé de la séparation magnétique développée en interne.

La SLN a mis au point des techniques permettant de valoriser des minerais considérés initialement comme marginaux, et ainsi de prolonger la durée de vie des gisements de manière significative tout en réduisant l'impact environnemental final. Ces résultats ont pu être obtenus avec la construction de laveriers (Usines de Traitement des Minerais) qui permettent de concentrer le minerai, sans ajout de produit chimique. La SLN valorise depuis mi-

2010 les coproduits de laverie mais aussi des produits sélectivement stockés en verses. En cinq ans, ce sont ainsi plus de 985 000 tonnes de produits qui ont pu être valorisées, rendant concret le recyclage de matières premières secondaires.

Enfin le centre de recherches de Trappes travaille assidûment au développement de méthodes innovantes géo-métallurgiques à haute valeur ajoutée de caractérisation et de modélisation non destructrices qui permettent de caractériser les horizons complexes des profils géologiques.

5.2.6.3 LA GESTION DES EAUX

Sur les sites miniers de Nouvelle-Calédonie, et dans une moindre mesure du Gabon, l'enjeu principal de gestion des eaux est de prévenir l'érosion due au décapage des surfaces exploitées afin d'éviter l'entraînement de matières en suspension (MES) vers les milieux récepteurs par les eaux de ruissellement.

Pour éviter cela, la SLN a depuis longtemps équipé ses sites de bassins de sédimentation qui piègent les matières en suspension afin d'éviter leur transport dans le milieu naturel. En amont de ces ouvrages, de multiples précautions sont prises pour limiter au maximum l'érosion : mise hors d'eau des chantiers, réduction au maximum des zones découvertes, conservation de merlons naturels en bordures des chantiers de décapage, organisation des écoulements pour en réduire la vitesse, mise en œuvre de verrous hydrauliques, etc. Ces mesures sont documentées pour chaque site minier SLN dans un Plan de Gestion des eaux en tous points conformes aux exigences de la réglementation de Nouvelle-Calédonie. La mise en œuvre de ces Plans de gestion des eaux au fur et à mesure de l'évolution des exploitations représente un engagement continu et un investissement considérable. Ainsi, les investissements dédiés à la gestion des eaux dépassent pour ces sites 15 millions d'euros sur les trois dernières années.

Le savoir-faire particulier de SLN sur le sujet de la prévention de l'érosion a été rassemblé dans

un guide technique publié en 2005 et révisé en 2012 (dit « Guide Bleu ») qui fait référence pour la profession en Nouvelle-Calédonie et au-delà pour le Groupe.

Au Gabon, le sujet de l'érosion est moins sensible étant donné la topographie du gisement en plateau et le caractère drainant des couches géologiques supérieures du plateau. Cette affirmation a été confirmée par l'étude menée en 2012-2013 pour caractériser les masses d'eau et l'hydrologie du site. Les exploitants sont néanmoins sensibilisés aux mesures à prendre pour limiter l'érosion. Cette thématique retient toutefois l'attention pour l'extension en cours du gisement dans sa partie en déclivité. Un Plan de gestion des eaux spécifique a donc été défini dans l'étude d'impact associée à cette extension. Sa mise en œuvre a débuté en même temps que l'exploitation et fait l'objet d'un dispositif spécifique de monitoring environnemental.

En outre, au cours des dernières années, des avancées majeures ont été réalisées sur le site de Moanda pour la gestion des rejets aqueux de l'installation de concentration du minerai. Depuis 2010, les rejets à la rivière Mouilli ont été supprimés avec la mise en service de bassins de stockage des résidus (ultrafines). Ces bassins ont été construits de manière à pouvoir récupérer les eaux de surverse et à les rediriger sur l'installation de concentration, éliminant ainsi tout rejet direct à la rivière.

Au Sénégal, le sujet de la gestion des eaux est sensible puisque l'exploitation de la mine fait appel à deux aquifères dont l'un est très important pour les populations et le pays en général. Compte tenu de cette situation, toutes les précautions sont prises pour assurer que l'impact de la mine soit aussi bas que possible. L'entreprise GCO dispose d'une équipe experte complètement dédiée à l'hydrogéologie.

Le système de gestion des eaux a été conçu et autorisé par le département compétent de l'État sénégalais pour éviter toute pression additionnelle sur la nappe superficielle qui sert à l'alimentation des riverains pour leurs cultures agricoles. L'ensemble des installations minières est piloté pour garantir des variations

minimales du niveau de cette nappe phréatique. Cet aquifère fait l'objet d'une surveillance biquotidienne. Plus de 80 % de la consommation nette d'eau de la mine sert à assurer un niveau d'eau constant dans le bassin dans lequel flottent les installations. Pour ceci, la mine fait appel à un aquifère plus profond pour lequel des limites de débits de pompage ont été fixées par les autorités et respectées par GCO depuis le démarrage de la production. Les eaux issues de cet aquifère sont recyclées au maximum. En outre, cet aquifère fait également l'objet d'une surveillance continue. À ce titre, neuf piézomètres ont été installés en 2015 pour contrôler l'aquifère profond (maestrichtien).

Des rapports mensuels sont adressés sur ce sujet aux administrations concernées. La surveillance continue a démontré depuis le démarrage de l'exploitation l'efficacité des mesures prises et l'absence de conséquences dommageables sur les ressources en eau.

5.2.6.4 GESTION DES STÉRILES ET RÉSIDUS MINIERS

Étant donné le volume considérable de stériles manipulés dans les exploitations de la SLN, le stockage des stériles dans des ouvrages appropriés et leur revégétalisation constitue un enjeu environnemental de première importance pour limiter au maximum l'érosion et les impacts sur l'écosystème et le paysage.

Grâce à sa longue expérience, la SLN a mis au point des techniques efficaces dont l'une consiste à créer des verses à stériles. Les ouvrages sont réalisés dans les règles de l'art et leur stabilité est garantie à long terme, même lors des pluies cycloniques exceptionnelles. Ces verses à stériles font l'objet d'une surveillance continue (auscultation interne) et d'audits réguliers par un tiers externe. Comme pour les techniques de gestion des eaux, SLN a publié un guide technique, remis à jour en 2012, qui explicite les modalités de construction des verses à stériles et leurs règles de dimensionnement. Ce guide s'applique à tous les sites miniers SLN exploités directement ou en sous-traitance. Par ailleurs, pour réduire au

minimum le défrichage et favoriser la réhabilitation des sites, la SLN a entrepris depuis plusieurs années la réalisation de verse au sein d'anciennes fosses minières.

Au Gabon, la problématique est à nouveau moins sensible puisque d'une part les volumes de stériles manipulés sont nettement moindres, et d'autre part parce que la technique d'exploitation par ouverture/ fermeture successives de casiers permet de replacer en grande partie directement les stériles dans les casiers après l'extraction.

La mine du Sénégal n'est pas du tout concernée par cette problématique, puisque la dune de sable est reconstituée après passage de la drague et extraction de la partie valorisable.

Les résidus miniers, qui sont produits dans les installations de concentration des minerais sur mine, sont stables chimiquement et ne sont donc pas des déchets dangereux au sens des réglementations. Au Gabon, ces résidus sont stockés dans sept bassins d'un million de mètres cube de capacité. Ces ouvrages font l'objet d'une surveillance et d'un monitoring environnemental continus. Les très faibles quantités de résidus produits au Sénégal par l'usine de concentration présentent des caractéristiques qui autorisent leur retour au milieu naturel lors de la reconstitution de la dune. Ces résidus peuvent contenir des faibles volumes de minéraux naturellement faiblement radioactifs qui sont donc gérés de façon à minimiser l'exposition pour l'environnement.

5.2.6.5 RÉHABILITATION DES SITES MINIERS

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les sites miniers de SLN pratiquent tous la réhabilitation en continu. Ces travaux incluent des opérations de remodelage des terrains et des opérations de revégétalisation, dont les méthodes et résultats sont décrits au chapitre 5.2.7 « Préservation de la biodiversité ».

Dans le cadre de la mise en place du système de management environnemental pour les mines, SLN a conduit au cours des deux

dernières années une révision complète de ses procédures et instructions internes de réhabilitation ainsi qu'une formalisation du savoir-faire développé depuis une dizaine d'années. L'objectif visé est de partager les bonnes pratiques afin d'assurer une meilleure homogénéité entre les sites, ainsi qu'une meilleure intégration des opérations de réhabilitation dans la planification minière à court et moyen terme. Dans cette optique un Guide Technique dédié à la gestion optimale du *top soil* a par exemple été édité.

Sur les cinq centres miniers de SLN, trois disposent d'un schéma directeur de réhabilitation formalisé. Les deux schémas manquants sont quasi finalisés.

Enfin, au cours des dernières années, d'importants travaux de réaménagement, permettant une réhabilitation définitive, ont été conduits, poursuivis ou achevés :

- à Poum, où le réaménagement de l'ancienne verse Fabrice (verse qui avait glissé avant la récupération du massif de Poum par la SLN) s'est achevé en 2014. Ceci a permis l'évacuation de plus de 130 000 m³ de matériaux glissés et le remodelage des versants pour 50 000 m³. En 2015, ce site a été revégétalisé ;
- au Plateau de Thio, où les équipes de la SLN ont poursuivi le remodelage d'une très ancienne verse de produits stériles. La majeure partie des très gros travaux de terrassement (environ 200 000 m³ de mouvement de terres) et de remodelage paysager a été réalisée. Il s'agit particulièrement d'impressionnants ouvrages de canalisation et de gestions des eaux, ainsi que le remodelage paysager de la verse ;
- à Népoui, la fermeture du chantier de la verse Rachel s'est achevée avec la réalisation d'environ 6 ha de semis hydrauliques.

En contrebas des sites miniers, la SLN a conduit cette année, en collaboration avec les services administratifs compétents, un important chantier de désengrèvement de deux cours d'eau affluents de la rivière Thio (la Nakalé et la Nemburu).

AU GABON

La revégétalisation est beaucoup plus aisée que dans l'environnement calédonien car la recolonisation par la végétation se fait de manière naturelle. L'enjeu du réaménagement des sites est également paysager avec la nécessité de remodeler les monticules de stériles de quelques mètres créés par l'exploitation.

- Depuis 2010, la procédure d'exploitation minière a été revue de façon à intégrer le remodelage des terrains au fur et à mesure. Un effort de remodelage des surfaces perturbées avant cette date a été entrepris parallèlement et fait l'objet d'un objectif annuel dans le système de management environnemental de la mine. Les résultats obtenus sont détaillés au chapitre suivant 5.2.7 « Préservation de la biodiversité ». Au-delà de ces actions concrètes, les études préalables pour la définition d'une stratégie complète de réhabilitation du plateau minier Bangombé se sont poursuivies en 2015.
- Par ailleurs, les opérations de réhabilitation de la rivière Moulili par extraction des ultrafines déposées en aval de la laverie de la mine se sont poursuivies depuis 2010. À fin 2015, plus de 8 millions de tonnes de sédiments manganésifères ont été excavées. Ces opérations se réalisent dans le plus strict respect du Plan de Gestion Environnemental et Social établi suite à l'étude d'impact. Dans un esprit de transparence et de dialogue, COMILOG a également organisé en juin 2014 un séminaire de réflexion consacré à la réhabilitation du segment aval de la rivière. Ce séminaire a rassemblé l'ensemble des parties prenantes concernées (autorités, société civile, ONG, scientifiques...). Il a permis de définir un consensus et des recommandations pour ce segment aval, qui ont ensuite été proposées aux autorités de tutelle. Une telle opération de concertation est une première au Gabon. En 2015, les études d'ingénierie et les études d'impacts préalables à la réalisation des travaux convenus à l'issue de ce séminaire ont été réalisées dans le respect des principes de

transparence et de dialogue avec les parties intéressées qui ont présidé au séminaire.

AU SÉNÉGAL

Le mode d'exploitation particulier de cette mine, avec une usine d'enrichissement qui se déplace au fur et à mesure le long du gisement, implique le défrichage de la végétation constituée de graminées et d'arbres faiblement distribués sur la zone. La revégétalisation des dunes reconstituées à l'arrière des installations minières mobiles est une attente forte des populations riveraines, autant qu'un challenge dans un contexte de pluviométrie limitée à une courte saison des pluies. Après consultation des autorités concernées, des populations et de leurs représentants, une stratégie de réhabilitation a été formalisée fin 2013. Un suivi régulier des travaux de réhabilitation est réalisé au travers d'un cadre de concertation formalisé dédié, mis en place en 2015 par le sous-préfet de Méouane. Le succès des opérations de réhabilitation et l'application rigoureuse de la stratégie de réhabilitation a pu être constaté par un audit de l'Inspection des Eaux et Forêts – ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de conformité en date d'octobre 2015 pour les opérations de réhabilitations conduites depuis le démarrage de la production en 2014. Les résultats obtenus sont détaillés au chapitre suivant 5.2.7 « Préservation de la biodiversité ».

5.2.7 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La pluralité et la localisation des activités minières et métallurgiques d'ERAMET lui ont permis d'acquérir une solide expérience sur les sujets de biodiversité. Fort de ces retours d'expérience en matière de préservation de la biodiversité et d'atténuation des impacts de ses activités, et sous l'impulsion commune de ses collaborateurs et du Comité Exécutif, ERAMET a décidé de formaliser ses actions à travers l'adoption d'une Politique Biodiversité, diffusée et communiquée aux salariés du Groupe en 2015.

Cette politique s'articule autour de trois axes :

1. Mieux connaître et comprendre la biodiversité et ses fonctionnalités.
2. Agir pour préserver la biodiversité.
3. Sensibiliser, échanger et partager.

Elle a vocation à fédérer les pratiques des sites du Groupe – aussi divers soient-ils – sous un même engagement. Les principes édictés sont à décliner sur les sites de manière proportionnée aux enjeux locaux. Le texte complet est directement accessible sur le site Internet d'ERAMET à l'adresse suivante :

http://www.eramet.com/sites/default/files/eramet_politique_biodiversite_fr.pdf

Depuis quelques années, le Groupe a saisi l'opportunité de ses expériences pour :

- participer aux réflexions *ad hoc* sur les scènes locales, nationales et internationale ;
- faire grandir une compétence au sein d'ERAMET avec la mise en place et l'animation depuis 2012 d'un groupe de travail interne dédié à la Biodiversité ;
- développer des outils méthodologiques pour une gestion coordonnée de la biodiversité sur les sites ERAMET.

L'objectif est de réduire les impacts des activités du Groupe, de manière proportionnée aux enjeux et tout au long de la vie des sites.

Au niveau international, ERAMET est très impliqué au sein du *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP), *think-tank* reconnu en matière d'offset de biodiversité que le Groupe a rejoint en 2011. En 2015, ERAMET a participé au séminaire annuel et a assuré la présidence du Comité exécutif du *think-tank*.

Au niveau français, ERAMET participe activement aux discussions relatives au projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, notamment à travers la présidence du Groupe de travail Biodiversité au sein du Medef⁽¹⁾.

(1) Medef: Mouvement des entreprises de France.

5.2.7.1 LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

ERAMET, de par ses activités minières et métallurgiques, peut impacter les espèces, les habitats et les services écosystémiques, qu'il s'agisse de biodiversité ordinaire ou remarquable selon les lieux d'implantation. Comme l'illustre le tableau ci-après, les enjeux de biodiversité les plus importants pour le Groupe se concentrent néanmoins sur trois zones géographiques : la Nouvelle-Calédonie, le Gabon et l'Indonésie. Le Sénégal, malgré une sensibilité faible à modérée de la biodiversité sur le site d'implantation, fait également l'objet d'une attention particulière étant donné des enjeux de réhabilitation et de revégétalisation importants.

Le Groupe ne compte aucun site minier ou métallurgique en zone protégée. Il y a cependant le cas de la SETRAG, la compagnie de trains gabonaise, dont la voie traverse le site Ramsar⁽²⁾ du Bas-Ogooué (sur 56 km), le site Ramsar des rapides de Mboundou Badouma et de Doume (sur 30 km) ainsi que le Parc national de la Lopé (62 km) inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco⁽³⁾. Les sites Ramsar et le Parc national ont été créés entre 2007 et 2009, c'est-à-dire 35 ans après la construction du chemin de fer du Transgabonais. La SETRAG est par ailleurs engagée avec le ministère des Eaux et Forêts gabonais et l'ONG WWF⁽⁴⁾ dans la lutte contre le braconnage via la sensibilisation de son personnel et sa politique d'interdiction de transport d'espèces protégées.

SUR LES SITES	NOUVELLE-CALÉDONIE	GABON	INDONÉSIE	AUTRES
Nombre d'espèces (faune et flore) classées CR ⁽¹⁾ sur la liste rouge UICN ⁽²⁾	4	2 ^(*)	0 ^(*)	0
Nombre d'espèces (faune et flore) classées EN ⁽³⁾ sur la liste rouge UICN	24	4 ^(*)	14 ^(*)	0

(*) Ces valeurs sont issues des résultats des études de caractérisation développées sur les projets Weda Bay Nickel et Maboumine.

(1) CR : Classification UICN désignant les espèces en danger critique d'extension.

(2) UICN : Union internationale pour la conservation de la nature.

(3) EN : Classification UICN désignant les espèces en danger d'extension.

(2) La liste Ramsar désigne les zones humides d'importance internationale.

(3) Unesco : L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).

(4) WWF : Fonds mondial pour la vie sauvage (en anglais World Wildlife Fund).

Nombre de sites à moins de 10 km d'une aire protégée	21
Distance moyenne de ces sites avec les aires protégées	2 km
Types d'aire protégée	Réserve naturelle, Parcs nationaux, ZNIEFF ⁽¹⁾ , ZICO ⁽²⁾ , Zone Natura 2000 ⁽³⁾ , Zone Ramsar, Patrimoine mondial de l'Unesco

(1) ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

(2) ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux.

(3) Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen formé de Zones de protection spéciale et de Zones spéciales de conservation désignées par les États membres.

5.2.7.2 EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites au cœur d'un territoire reconnu pour sa richesse en biodiversité et le fort taux d'endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques.

Depuis plus de 30 ans, la SLN a développé des méthodes de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement. Les travaux de revégétalisation ont permis de traiter, par semis hydrauliques et plantations, approximativement 265 ha. La faible fertilité des sols, riches en métaux et pauvres en éléments organiques rendent ces travaux très complexes et

difficiles en plus de conditions pluviométriques extrêmes, ce qui conduit à des résultats qui ne sont pas toujours très visibles sur le court terme.

La SLN a mené depuis 2010 un important travail de réorganisation de cette activité « revégétalisation » et a pu ainsi accroître significativement les superficies traitées tout en continuant à améliorer toujours plus la qualité des réalisations. En 2015, ce sont 26 ha qui ont été réhabilités et 26 ha qui ont été revégétalisés. Le tableau suivant donne les surfaces affectées et réhabilitées pour les quatre dernières années d'exploitation des cinq centres miniers.

SURFACES (EN HECTARES)	2012	2013	2014	2015
Surface affectée au cours de l'année	41	60	48	52
Surface réhabilitée au cours de l'année	50	13	26	26
Surface végétalisée au cours de l'année	29	21	21	26

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Direction de la SLN a mis en place une Stratégie Biodiversité basée sur les standards internationaux en matière de préservation de la biodiversité. À travers celle-ci, la SLN a développé un plan de gestion global de la biodiversité qui a été décliné en 2015 sur chaque centre minier par des plans de gestion de la faune et de la flore adaptés aux enjeux écologiques spécifiques locaux. Ces plans de gestion comprennent des mesures d'évitement de certaines zones, des mesures de lutte contre les espèces envahissantes, des mesures de multiplication des espèces sensibles et des actions visant à acquérir de meilleures connaissances scientifiques. La

mise en œuvre opérationnelle s'accompagne de la sensibilisation et de la formation des techniciens environnement minier et des cadres de l'exploitation.

En outre, la SLN poursuit ses travaux sur la compensation, visant à évaluer la faisabilité d'atteindre en Nouvelle-Calédonie une absence de perte nette en biodiversité en respectant une approche de type offset dans un haut-lieu de biodiversité. Pour ce faire, la SLN développe des outils de calcul des pertes et des gains en biodiversité avec le support de ses partenaires scientifiques et du cabinet MICA Environne-

ment. Ces outils sont testés sur deux sites pilotes.

En 2015, la SLN a également participé, avec le Syndicat des Industries de la Mine de Nouvelle-Calédonie et les Provinces Nord et Sud, aux réflexions en cours sur le territoire relatives à la compensation et aux outils de mise en œuvre.

5.2.7.3 AU GABON

La Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) exploite du minerai de manganèse sur le plateau de Bangombé à Moanda, au Gabon depuis plus de 50 ans.

Bien que les réserves en manganèse de ce plateau soient encore considérables et permettent d'envisager plus de 10 voire 20 ans d'exploitation, une partie du plateau a déjà été réhabilitée. La procédure d'exploitation minière a été revue de manière à intégrer une étape de remodelage et la valorisation des terres végétales au fur et à mesure. Depuis 2010, le remodelage progressif des surfaces perturbées historiquement est réalisé également.

En 2014, une brigade environnement minier a été créée, ce qui a contribué à l'augmentation significative des surfaces réhabilitées : plus de 220 ha en deux ans.

SURFACES (EN HECTARES)	2012	2013	2014	2015
Surface affectée au cours de l'année	46	64	67	52
Surface réhabilitée au cours de l'année	28	31	95	119

En parallèle, COMILOG continue à améliorer sa stratégie de réhabilitation en tenant compte des résultats des dernières études environnementales développées pour le plateau de Bangombé et l'exploitation de ses bordures.

En marge des activités minières de COMILOG, le Parc de la Lékédi situé à 5 km de Bakoumba, dans le Sud-Est de la République gabonaise, couvre 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau. Il est composé de trois réserves et héberge des représentants de la faune locale comme les buffles, les mandrills, les chimpanzés, les gorilles, les potamochères, les panthères et des antilopes.

Le Parc est dédié à la préservation d'espèces protégées, à l'observation d'animaux et à l'accueil des jeunes orphelins du braconnage (singes et primates). Il mène également des actions de recherche sur la biodiversité et de lutte contre le braconnage en partenariat avec des scientifiques et des organisations gabonaises et internationales.

Le Projet *Mandrillus* mené en partenariat avec le CNRS depuis 2011 se poursuit. Les chercheurs et assistants de terrain étudient une population de mandrills en milieu sauvage, dans le but de répondre à des questions fondamentales en écologie évolutive, en anthropologie, en écologie alimentaire, en communication animale (etc.) mais aussi à des questions plus appliquées de conservation et d'épidémiologie.

Dans le cadre de la protection des gorilles, le Parc collabore avec la fondation Aspinall. En 2015, il a initié un projet de réintroduction des gorilles orphelins du Parc. Il devrait voir son aboutissement à partir de 2017 avec le relâché du groupe formé dans le Parc national des Plateaux Batékés.

Le Parc est également associé à :

- un programme de réintroduction d'espèces menacées ou disparues au Gabon (ex. : antilopes Cobe de Fassa) avec l'Agence des parcs nationaux et l'Union internationale pour la conservation de la nature depuis 2014. Les premières réintroductions devraient avoir lieu en 2016 ;
- un projet de repeuplement en buffles du Parc national des plateaux Batéké dans le but d'un renforcement de la population de grands carnivores (lion).

Le Parc s'est aussi associé depuis 2013 avec l'ONG *Conservation Justice* et la Direction régionale des Eaux et Forêts du Haut-Ogooué pour conduire mutuellement des actions de sensibilisation et de lutte anti-braconnage avec des résultats très positifs en termes de saisies et confiscation d'armes illégales.

Enfin, le parc reste le premier producteur de Tilapias du Gabon qui est une alternative appréciée à la consommation de viande de brousse par les populations riveraines.

Au Gabon toujours, le projet Maboumine de valorisation d'un gisement de niobium et de terres rares est situé à environ 250 km de Libreville, au sud de Lambaréné. Le site est localisé dans une zone assez reculée où des activités forestières ont eu lieu dans les décennies précédentes.

Le projet a aussitôt reconnu la richesse biologique du site liée notamment :

- au pays d'implantation : le Gabon appartient au Bassin du Congo, la plus grande zone de forêt tropicale contiguë du monde après le bassin amazonien ;
- au voisinage d'une zone humide d'intérêt international, le site Ramsar du Bas-Ogooué.

Ainsi, une attention particulière a été portée au volet biodiversité dès l'étape d'exploration :

- les premières études de caractérisation et d'évaluation des espèces faunistiques et floristiques en 2012 et 2013 ;
- une première évaluation des enjeux de biodiversité réalisée sur la base des critères du standard de performance 6 de la Société Financière Internationale en 2013 et 2014 ;
- le concours de spécialistes et experts gabonais et internationaux reconnus : du Centre national de recherche scientifique et technologique (Cenarest), de l'Herbier national de Libreville, du *Missouri Botanical Garden* (MBG), du *Wildlife Conservation Society* (WCS), ainsi que des cabinets de conseils en environnement TERA et Golder & Associates ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les scénarii de développement et d'implantation du projet.

5.2.7.4 EN INDONÉSIE

Le projet d'extraction et de valorisation du nickel Weda Bay Nickel est situé sur l'île de Halmahera, en Indonésie, en zone équatoriale. Deux particularités écologiques notoires sont à signaler pour cette île qui se trouve :

- à proximité des trois frontières écologiques de Wallace, de Weber et Lydekker ; l'île présente ainsi un mélange d'espèces faunistiques et floristiques d'Asie et d'Australasie ;
- au centre du Triangle de Corail qui est mondialement reconnu pour sa biodiversité côtière et marine, et qui s'étire entre les côtes des Philippines, des Célèbes et de Papouasie.

Dans ce contexte, ERAMET et sa filiale Weda Bay Nickel (WBN) ont placé la biodiversité au cœur de ce projet Greenfield en conduisant les études de caractérisation de l'état initial des milieux et d'évaluation des impacts sur la biodiversité avec des experts et des spécialistes indonésiens et internationaux reconnus entre 2009 et 2014.

En ligne avec les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI), le projet s'est engagé à avoir un impact positif sur la biodiversité étant donné la présence d'habitats critiques. WBN a veillé à l'application de la séquence d'atténuation dans le développement du projet et a développé une première étude de faisabilité d'offset sur la base du standard BBOP dans l'objectif de pallier les impacts négatifs résiduels du projet.

Le projet WBN est actuellement suspendu.

5.2.7.5 AU SÉNÉGAL

Au Sénégal, les opérations de Grande Côte ont démarré en 2014. L'exploitation des sables minéralisés implique le défrichage de la végétation au fur et à mesure du déplacement d'une drague flottante le long du gisement.

La biodiversité ne présente pas une grande sensibilité. Les enjeux sont principalement la réhabilitation et la revégétalisation à mettre en œuvre sur des surfaces importantes.

Après reconstruction de la dune, la revégétalisation suit les mêmes méthodes que celles développées en Nouvelle-Calédonie : couverture des surfaces concernées par de la terre arable qui favorise la pousse des graines et des plants, puis la semence/plantation des espèces endémiques pionnières qui permettent de stabiliser les dunes sur le court terme et qui facilitent la recolonisation sur le moyen et le long terme par d'autres espèces. Deux particularités néanmoins :

- la reconstitution d'un paysage dunaire ;
- la revégétalisation qui ne peut s'opérer que de juillet à septembre, pendant la période de pluies.

Les premiers essais de revégétalisation ont été conduits sur le terrain en 2014 et ont été concluants avec deux méthodes utilisées :

- le semis à partir de graines récoltées sur place ;
- les plantations à partir de plants d'espèces locales développés en pépinière.

Le succès des méthodes de réhabilitation a été confirmé en 2015 et la surface traitée a fortement augmenté.

SURFACES (EN HECTARES)	2014	2015
Surface affectée au cours de l'année	150	188
Surface réhabilitée au cours de l'année	2	45
Surface végétalisée au cours de l'année	2	45

5.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.3.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

5.3.1.1 EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le groupe ERAMET, présent dans plus de 20 pays dans le monde, participe activement au développement économique et social des pays et régions dans lesquels il est implanté. Ceci se traduit dans les faits par l'émergence d'entreprises liées à l'activité des sites du Groupe, la construction d'infrastructures locales importantes pour le développement, ou encore l'implication des sites dans de grandes initiatives nationales ou régionales en matière de développement durable.

ÉMERGENCE D'ENTREPRISES

Les sites du Groupe favorisent l'émergence d'entreprises locales par la nature et l'évolution de leurs activités qui nécessitent souvent

une part importante de sous-traitance et font apparaître des besoins spécifiques.

COMILOG au Gabon a ainsi poursuivi en 2015 le renforcement et le développement du tissu économique local en organisant des rencontres périodiques et multi thèmes avec l'ensemble de ses 300 PME sous-traitantes. Autre exemple concret au Gabon : le démarrage du Complexe Métallurgique de Moanda a engendré la création d'environ 400 emplois indirects au-delà des 432 emplois directs.

La sous-traitance permet d'associer les populations locales à l'activité économique des sites. En Nouvelle-Calédonie, la SLN est à l'origine d'une grande partie du tissu de sous-traitance industrielle du territoire pour des activités telles que le tâcheronnage, le transport du minerai, l'arrosage des pistes, la revégétalisation ou encore la gestion des eaux sur les mines. De nombreux sites industriels génèrent la création de PME spécialisées. Le site de Brown Europe (France) a ainsi permis la création d'une PME spécialisée dans la mécanique de précision.

CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES LOCALES

Les grandes filiales du Groupe peuvent contribuer directement à la construction d'infrastructures locales.

Au Sénégal par exemple, Grande Côte Opération (GCO) a réalisé des projets communautaires en concertation avec les populations et les autorités locales : ceux-ci comprennent la construction d'une nouvelle école primaire à Ngouye Yewatt, d'un collège d'enseignement supérieur Secondaire à Ndjiligne, d'un nouveau marché communautaire à Ndoucoura, d'une gare routière à Fass Boye et l'extension sur 10 km d'un réseau d'approvisionnement en eau de Diogo pour 13 villages.

En Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de plusieurs partenariats ou conventions avec les communes minières et les Provinces, la SLN contribue au financement des équipements communaux tels que des stades et à la réfection, la remise en état ou la construction de biens d'équipement (ponts, routes, etc.).

INITIATIVES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibles aux impacts qu'ils peuvent générer sur leur environnement et les communautés, les sites sont toujours plus nombreux à s'engager dans l'ouverture vers la société civile et dans des initiatives territoriales ou nationales liées au développement durable.

Des représentants des sites contribuent ainsi aux réflexions locales ou nationales portant sur des sujets tels que les économies d'énergies, la « clean production », les plans climat ou encore la conservation de l'eau, à travers leur participation à des groupes de travail sur ces sujets. À titre d'exemple, le site de Sandouville (France) a effectué une intervention sur le thème de la vapeur durable dans le wagon de l'UIC du Train du Climat de la COP21 dont l'une des étapes était la ville du Havre, proche du site ERAMET Sandouville. Au Sénégal GCO a participé au Salon du Développement Durable. Certains sites sont aussi impliqués dans des programmes de recherche, nationaux ou européens pour travailler sur des sujets tels

que, par exemple, l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Plus largement, les actions mises en œuvre par COMILOG au Gabon et GCO au Sénégal s'intègrent dans les deux plans nationaux que sont « Gabon Émergent » et « Sénégal Émergent » ayant pour objectif la valorisation du potentiel en ressources humaines, naturelles et minières de ces deux pays dans une démarche de développement durable.

5.3.1.2 RELATIONS AVEC LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Conscient de sa responsabilité envers la société et plus précisément les populations riveraines et locales, le Groupe s'engage à informer ses parties prenantes de ses activités via la participation à des instances locales d'informations, la sensibilisation du public au développement durable.

INSTANCES LOCALES D'INFORMATION

Les sites étant souvent implantés à proximité ou aujourd'hui dans les villes du fait de l'urbanisation, ils sont plus que jamais intégrés à la vie locale. Ils participent à des Commissions locales d'information et de concertation pour tenir les populations informées de leurs activités, leur expliquer les actualités du site, notamment en matière de risques industriels, dans un souci de transparence.

Les réunions publiques sont l'occasion pour les sites de présenter à leurs parties prenantes les nouvelles activités d'un site. Celles-ci rassemblent parfois plusieurs centaines de riverains, soucieux de connaître davantage les sites industriels auprès desquels ils sont installés. Les sites français de Pamiers et de Commentry, le site de GCMC Freeport (États-Unis) ont eu l'occasion en 2015 de présenter lors de réunions publiques les changements majeurs de l'année, tels que la construction de nouveaux ateliers. D'autres filiales telles que Erasteel Kloster A.B. (Suède) informent leurs riverains des changements significatifs de leurs sites via d'autres moyens, comme

par exemple les journaux locaux ou des lettres d'information.

En Indonésie, Weda Bay Nickel (WBN) qui organise chaque année depuis 2010 de nombreuses réunions d'informations des populations a modifié en 2015 le format de ces réunions : WBN a organisé cette année une grande réunion rassemblant des participants de plus de 290 villages en une fois, en présence de l'équipe projet.

SENSIBILISATION DES POPULATIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, les sites du Groupe vont plus loin que la simple information du public et contribuent à la formation et à la sensibilisation du public.

Les quatre exemples présentés ici illustrent ces actions de sensibilisation aux différentes dimensions du développement durable mises en œuvre dans différents pays d'implantation du Groupe.

Eramine Sudamerica organise en Argentine des formations sur la collecte et le recyclage des déchets. En Suède, les sites d'Erasteel Kloster A. B. sensibilisent les jeunes étudiants de la province d'Uppland et de la province de Dalarna au développement durable et à l'environnement au travers de campagnes d'informations. Aux États-Unis, le site de Bear Metallurgical, en coopération avec une usine voisine a offert à la communauté locale un programme gratuit de recyclage du papier à travers l'association Abitibi Paper Retriever.

Enfin, au Gabon, des campagnes d'informations et de sensibilisation sur le braconnage sont organisées chaque année à destination des populations locales.

5.3.2 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES

Les sites ERAMET, qu'ils soient miniers, métallurgiques, pyro- ou hydrométallurgiques, interagissent au quotidien avec une grande diversité de parties prenantes, voisins, écoles, clients,

autorités publiques, associations, etc. et de diverses façons, via la présentation de leurs sites ou encore la célébration d'événements.

Une première étape, préalable au dialogue, est nécessaire : il s'agit de l'identification et de la cartographie des parties prenantes, qui diffèrent en fonction des sites, de leur localisation et de leur activité. Grâce à des outils simples (fichiers Excel) ou à des outils spécifiques, de nombreux sites du Groupe formalisent ces cartographies.

5.3.2.1 DES OPÉRATIONS FAVORABLES AU DIALOGUE

Le dialogue avec les parties prenantes locales peut prendre plusieurs formes. De la concertation locale à la mise en place de démarches spécifiques en passant par les réunions d'information et l'organisation de journées portes ouvertes, chaque site du Groupe agit selon sa sensibilité et ses moyens, en cohérence avec la politique de développement durable du Groupe.

OUVERTURE DES SITES AU PUBLIC

Dans un souci de transparence et de meilleure communication, les sites du Groupe ouvrent régulièrement leurs portes à toutes les catégories de parties prenantes, familles de collaborateurs, populations riveraines, autorités locales, clients, etc. Ces visites peuvent accueillir de quelques dizaines à quelques centaines de personnes et ont pour objectif de leur faire découvrir les installations et les métiers des sites.

Elles peuvent s'inscrire dans le cadre d'un plan national tel que les Journées Nationales de l'Ingénieur et du Scientifique en France ou répondre à une demande locale. C'était le cas du site de Pamiers (France) qui a organisé en 2015 pas moins de 24 visites comprenant aussi des présentations en salle et visant à faire découvrir aux riverains et aux écoles de la région les métiers de la métallurgie et l'environnement.

En Nouvelle-Calédonie, 1 700 visiteurs ont participé au sein de l'usine Doniambo de la

SLN aux trois journées portes ouvertes, placées sous le thème des « générations SLN ». Cette affluence témoigne de l'intérêt porté à la première entreprise locale, à ses mineurs et métallurgistes qui forgent son identité depuis des générations. Outre la visite du site industriel, l'exposition consacrée aux « Générations SLN » a été un moment fort pour les anciens et la 7^e génération de salariés. Les visiteurs ont pu, aussi, échanger avec les salariés sur leurs engagements économiques, environnementaux et sociétaux.

CÉLÉBRATION D'ÉVÉNEMENTS

Les sites industriels et miniers célèbrent aussi régulièrement des événements importants pour eux et leurs parties prenantes.

Le site d'ERAMET Research a inauguré fin 2015 son nouveau hall minéralurgie en présence de plus de 130 invités. Lors de cette journée, les visiteurs ont pu suivre une visite guidée du site, assister à des présentations des compétences du centre de recherche par thématiques (hydrométallurgie, pyrométallurgie, minéralogie, ingénierie, modélisation, HSE...) et rencontrer les experts d'ERAMET Research. En Norvège, le site de Sauda fêtait quant à lui ses 100 ans en compagnie de représentants des autorités locales et nationales, et notamment le ministre du commerce norvégien.

5.3.2.2 DIALOGUE AVEC LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION

Le Groupe est engagé dans une politique de soutien actif à l'éducation et à la formation des populations locales et des jeunes en particulier. Ce soutien se traduit de plusieurs façons sur les sites, au siège et au sein des projets du Groupe.

DIALOGUE AVEC LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT

De nombreux sites et filiales du Groupe entretiennent des relations fortes avec les struc-

tures d'enseignement. Cela peut notamment se traduire par :

- des visites de sites organisées pour les classes de tous niveaux ;
- des parrainages de promotion ;
- des actions de partenariat avec des établissements d'enseignement ;
- une participation à la définition des programmes de formation des établissements d'enseignement.

Des programmes de coopération avec des établissements locaux sont également mis en œuvre : le site français d'Aubert & Duval Les Ancizes (Puy-de-Dôme) est ainsi engagé, cette année encore, dans une structure appelée École des Sciences. Constituée d'élèves, d'enseignants, de formateurs, de représentants d'Aubert & Duval et de partenaires locaux, cette structure met en place des manifestations ayant trait à l'éducation et a organisé, en 2015, deux événements majeurs :

- la découverte du développement durable avec des classes de primaire via l'accompagnement des projets dans les classes, l'organisation d'une journée de restitution des travaux par l'ensemble des classes participantes et d'ateliers préparés par Aubert & Duval ;
- l'accueil d'enseignants, d'universitaires et de scientifiques sur site autour d'un thème choisi du développement durable et visite pédagogique d'une installation.

Des représentants du Groupe interviennent régulièrement en tant qu'experts au sein de masters spécialisés ou d'écoles supérieures, notamment à l'INSA sur l'efficacité énergétique ou à l'École des Mines de Paris sur l'environnement et les enjeux sociétaux dans les projets miniers et industriels.

Au Gabon, les filiales COMILOG et Maboumine ont contribué à la définition des programmes de formation de la future École de Mines et de la Métallurgie de Moanda.

En Indonésie, le projet WBN favorise l'accès à la formation en poursuivant le financement

de la scolarité de 30 étudiants et en finançant 10 nouvelles bourses pour des étudiants issus de villages proches du site, actuellement inscrits dans les universités indonésiennes de Makassar, Manado, Bandung, Jakarta, Ternate.

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

La très grande majorité des sites du Groupe accueille chaque année des stagiaires, des apprentis ou des thésards, pour quelques semaines ou quelques mois. Les étudiants reçus par les sites sont issus de divers horizons : collèges, lycées, filières spécialisées, universités, grandes écoles et peuvent ainsi découvrir le fonctionnement d'un site industriel. Ils ont aussi l'opportunité de venir mettre en pratique des connaissances acquises dans le cadre de filières professionnelles.

Les sites du Groupe jouent ainsi localement un rôle important en matière de transmission de savoir. Le site norvégien de Porsgrunn en est une bonne illustration : il a accueilli en 2015 des étudiants de tous niveaux, au travers de partenariats avec diverses écoles et a aussi reçu pour quelques semaines des étudiants allemands en apprentissage au sein de l'entreprise BASF. Globalement ce sont environ 1 000 étudiants ou apprentis qui sont accueillis chaque année au sein du Groupe.

5.3.2.3 DIALOGUE AVEC LES AUTORITÉS

Tous les sites du Groupe entretiennent des relations régulières avec leurs autorités pour échanger sur tout sujet identifié par l'une ou l'autre partie. C'est par exemple le cas du projet Lithium (Argentine) qui rencontre chaque mois le Secrétariat des Mines pour rapporter les avancements du projet et échanger des informations relatives au développement du projet.

De nombreux sites entretiennent aussi des relations avec leurs autorités en dehors de leurs obligations réglementaires courantes ; ils leur font ainsi régulièrement visiter leurs installations et leur font découvrir leurs métiers et leurs activités. Ces visites constituent une

opportunité appréciée de présenter les investissements réalisés ou les projets à venir ainsi que les principaux enjeux. Cela a notamment été le cas lors de l'inauguration du nouveau Complexe Métallurgique de Moanda au Gabon en présence du Président de la République gabonaise, des élus locaux, du Préfet, du Gouverneur et de leurs équipes. Le site de GCO au Sénégal a quant à lui reçu en 2015 une délégation de plusieurs députés du réseau national des Parlementaires pour la Bonne Gouvernance Minière, accompagnés par les ONGs Oxfam et Forum Civil. À cette occasion, ils ont pu découvrir le site industriel et son procédé et visiter le nouveau village proche du site ainsi que les sites de réhabilitation.

Le dialogue avec les autorités se fait aussi au niveau du siège du Groupe. Les différentes entités du groupe ERAMET rencontrent les cabinets ministériels et les services pour présenter les activités et les problématiques du Groupe, participer à des groupes de travail, faire visiter nos installations ou tout simplement répondre à leurs demandes d'informations. Des échanges de même nature ont lieu avec les autorités européennes à Bruxelles.

5.3.2.4 UNE IMPLICATION FORTE AU SEIN DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

ERAMET est très engagé au sein des organisations professionnelles, tant nationales qu'euro-péennes et internationales, qui représentent ses propres métiers et plus largement contribuent à la promotion et au développement des entreprises et de leurs activités industrielles et commerciales.

Cette implication du Groupe se fait à plusieurs niveaux. Plusieurs membres du Comex et Directeurs représentent le Groupe au sein des organes de gouvernance ou de management : c'est le cas par exemple pour l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M), le Comité stratégique de Filière des Industries Extractives et de Première Transformation, le Medef, ou encore EuroAlliages, l'Association européenne de la Métallurgie des Poudres, l'*International Manganese Institute*, et le Nickel Institute. En

complément, plusieurs experts du Groupe participent aux travaux des diverses commissions ou groupes de travail thématiques mis en place par ces structures professionnelles.

5.3.2.5 ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Le groupe ERAMET est engagé à différents niveaux dans des actions de partenariat ou de mécénat, sur diverses thématiques que sont l'environnement, le soutien à la population, le sport ou encore la culture.

PARTENARIATS ET MÉCÉNATS LOCAUX

La très grande majorité des sites a contracté un ou plusieurs partenariats avec des associations locales pour permettre le financement d'activités allant de quelques centaines à quelques milliers d'euros. Les activités sportives font ainsi l'objet de mécénats par des sites français, norvégiens, chinois ou calédoniens. Au Gabon, COMILOG soutient financièrement chaque année les associations sportives MangaSport et ce, depuis plusieurs décennies.

Des sites encouragent le développement d'initiatives culturelles et apportent tous une contribution financière pour permettre le développement d'activités diverses : soutien à des spectacles de sensibilisation à la musique classique dans les quartiers défavorisés (Eurotungstène, France), à un festival de musique sacrée (Pamiers, France) ou à un festival international de danse (Tertre, Belgique). En Norvège le site de Porsgrunn a parrainé cette année encore le festival international de théâtre de la ville.

Dans le domaine du soutien aux communautés ou à l'éducation, les projets d'associations caritatives bénéficient de nombreux mécénats. Ce soutien porte par exemple sur la lutte contre le VIH sida au Gabon, le soutien de petits projets locaux aux États-Unis ou encore le développement de la culture du quinoa en Argentine. Au Sénégal, GCO a développé en 2015 un partenariat avec l'Agence Nationale des Éco-Villages (ANEV) pour l'accompagne-

ment dans la mise en place d'un nouveau village. Ainsi, la réalisation du concept d'Éco Village a permis, entre autre, la construction de 35 maisons équipées de l'eau courante et éclairées grâce au soleil, la construction d'infrastructures communautaires telles qu'une école, une case de santé ou encore une mosquée, ainsi que le reboisement du village via la création d'un bois villageois de 15 hectares. Pour témoigner des bonnes pratiques mises en œuvre dans ce projet, des représentants de GCO ont été invités par le gouvernement sénégalais à participer, aux côtés de l'ANEV, à la conférence COP21 qui s'est tenue cette année à Paris.

Certains sites apportent un soutien financier à des actions de protection de l'environnement ou concluent des partenariats avec des ONG. Ainsi, en 2015, la SLN a conclu un partenariat avec l'association environnementale Mocamana pour des actions de reboisement en Nouvelle-Calédonie. Les quatre sites norvégiens de TiZir Titanium & Iron à Tyssedal, d'ERAMET Norway, Kvinesdal, Porsgrunn et Sauda sont quant à eux partenaires, depuis de nombreuses années, de l'ONG Bellona qui leur apporte conseils et expertises sur des sujets environnementaux.

FONDATIONS

Le groupe ERAMET contribue à ce jour au soutien de deux fondations créées en 2010, une première dans le cadre du projet WBN, et une autre sous l'égide d'Aubert & Duval et dédiée aux sites français de cette filiale.

La fondation Saloi créée et parrainée par le projet WBN en Indonésie a pour objectif de déployer des programmes de développement communautaire sur l'île d'Halmahera. Plus concrètement, elle mène des actions sur quatre piliers : éducation, activité économique locale, santé, initiatives environnementales et culturelles.

La Fondation Aubert & Duval a pour objet de développer des initiatives contribuant à la vitalité des territoires d'implantation des sites de la filiale Aubert & Duval de France et ambitionne de soutenir des projets locaux du monde

associatif ou micro-économique. La Fondation a vocation à s'intéresser à deux domaines, l'animation des territoires (initiatives économiques locales, micro-entrepreneuriat, développement touristique...) et le développement des hommes (activités sportives, culturelles, loisirs, formation et savoirs...). La fondation collecte les demandes des sites français Aubert & Duval en matière de financements pour des mécénats, étudie les projets et réalise un arbitrage. Le Comité exécutif de la Fondation accorde ensuite un budget aux sites pour leurs mécénats sportifs, culturels ou caritatifs.

Ainsi, cette année encore, la Fondation Aubert & Duval était partenaire du Centre de formation des Combrailles (Puy-de-Dôme), une plateforme opérationnelle depuis 2015 dispensant des formations techniques s'adressant à différents publics : apprentis, alternants, salariés en formation continue, demandeurs d'emploi... Situé à proximité du site des Ancizes (France) et ouvert à toutes les entreprises et collectivités du territoire, le Centre de formation des Combrailles bénéficie d'une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 500 stagiaires par an.

Par ailleurs, AFFRI (*The African Foundation for Resources and Industry*), Fondation créée à l'initiative des deux actionnaires ERAMET et MDL de TiZir Ltd qui détient le gisement de Grande Côte au Sénégal a poursuivi en 2015 son activité de conception et de préparation d'un projet de développement économique et social bénéficiant aux communautés rurales implantées à proximité du projet Grande Côte.

5.3.3 GOUVERNANCE RESPONSABLE

5.3.3.1 CHARTE ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Dans le prolongement des valeurs que le groupe ERAMET s'est données et afin de mieux répondre à ses enjeux mondiaux, le Groupe s'est doté à compter du 1^{er} janvier 2015 d'une nouvelle Charte Éthique, traduite

dans les douze langues utilisées au sein du Groupe, visant un quadruple objectif :

- mieux répondre aux évolutions sociétales ;
- détailler, préciser et expliciter des notions essentielles relatives au cadre de travail des collaborateurs du Groupe ;
- être plus clair et explicite dans le rappel des obligations légales s'imposant à tous, et tenir compte de l'évolution du cadre juridique national et international entourant les activités du Groupe ;
- veiller à la cohérence interne des documents et compléter utilement un dispositif de règles et d'engagements internes.

Au cours de l'année 2015, une large diffusion de la Charte Éthique a été mise en place. Tous les managers du Groupe, quel que soit leur pays d'implantation, ont reçu un kit de communication pour les aider à sensibiliser leurs équipes sur la Charte Éthique.

Enfin, une *task force* a été mise en place pour développer, en 2016, un « *rapid learning* » sur la Charte Éthique à destination de tous les collaborateurs du Groupe.

Parmi tous les thèmes abordés dans cette Charte, celui de l'éthique des affaires est un thème très mobilisateur. Plus de la moitié des sites du Groupe ont ainsi consacré du temps de discussion sur ce sujet en interne au moins une fois dans l'année.

ERAMET est par ailleurs engagé, à travers ses collaborateurs, dans des fédérations nationales, européennes ou internationales représentant les intérêts du secteur. C'est notamment à ce titre que le Groupe est inscrit au Registre de la Transparence de l'Union européenne.

5.3.3.2 INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

ERAMET adhère depuis 2011 à l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives). Cette initiative s'appuie sur un ensemble de principes et de règles et sur une coalition

composée de gouvernements, d'entreprises, de groupes de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales pour promouvoir la transparence des revenus à un niveau local. En adhérant à ces principes, ERAMET démontre sa volonté d'assurer une mise en valeur responsable des ressources naturelles et une transparence dans les transferts d'argent entre entreprises et pays hôtes mais également de rendre régulièrement des comptes à ses parties prenantes.

Les correspondants ITIE d'ERAMET participent à la mise en œuvre de l'ITIE dans les différents pays d'implantation du Groupe qui sont pays membres ou candidats à cette initiative, en participant aux groupes de travail nationaux multi-acteurs. Par ailleurs, le groupe ERAMET suit de près les évolutions et la mise en œuvre de l'adhésion de la France à l'ITIE annoncée par le Président de la République française lors du Sommet du G8 en juin 2013 à Moscou. Enfin, ERAMET suit les évolutions de la réforme de la gouvernance et de la norme de l'ITIE prévues en 2016.

5.3.3.3 RELATIONS AVEC LES CLIENTS – INFORMATION SUR LES PRODUITS

Les sites du Groupe mettent en œuvre une traçabilité des produits comportant des informations couvrant toutes les étapes réalisées entre la réception des matières premières et la fabrication du produit fini avant sa livraison au client.

Les sites réalisent lorsque c'est obligatoire, des fiches de données de sécurité (FDS) utilisées pour diffuser l'information sur les produits chimiques. Toutefois, lorsque la rédaction d'une FDS n'est pas obligatoire mais que le Groupe juge qu'il est important pour les parties prenantes externes et internes d'avoir suffisamment d'informations sur les produits et substances, les sites rédigent des RMIS (*Risk Management Information Sheet*), sensiblement identiques aux FDS.

Par ailleurs, les entités et sites du Groupe ne vendent leurs produits qu'à d'autres industriels

(relation « *Business to Business* »). Dans ce cadre le Groupe produit et diffuse à ses clients des informations complètes sur le produit et son utilisation en aval. De nombreux forums d'information et d'échanges sont par ailleurs organisés entre les acteurs amont et aval de la filière industrielle des métaux et de leur transformation.

La traçabilité des produits est surtout réalisée en amont pour identifier la source d'approvisionnement des matières premières. Les utilisateurs de nos produits et en particulier les grands clients des secteurs de pointe, attachent une grande importance à la traçabilité qui doit permettre de remonter jusqu'aux matières premières utilisées pour élaborer la pièce concernée et d'identifier toutes les étapes ayant permis d'obtenir le produit fini à partir de cette matière.

5.3.4 ACHATS RESPONSABLES

5.3.4.1 CHARTE ACHATS RESPONSABLES GROUPE

En vigueur depuis 2013, la Charte Achats Responsables formalise la volonté du Groupe de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable liés aux achats, et s'attache à promouvoir une dynamique de progrès continu. Les attentes d'ERAMET à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires ciblent prioritairement trois grands domaines : les conditions et normes de travail, l'environnement, et les bonnes pratiques des affaires.

La sensibilisation et le déploiement interne se sont poursuivis en 2015 et un tiers des sites industriels et miniers du Groupe transmettent la Charte Achats Responsables à leurs sous-traitants et fournisseurs, l'objectif, à terme, étant que tous les sites ERAMET le fassent.

Certains sites ont aussi formalisé plus spécifiquement une démarche d'achats responsables, et c'est le cas de COMILOG au Gabon qui a élaboré un « Guide fournisseurs » dans lequel est déclinée la Charte Achats

Responsable Groupe ainsi que les valeurs sur lesquelles elle repose.

5.3.4.2 RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les activités du groupe ERAMET font appel aux achats et à la sous-traitance. Ce sujet fait l'objet d'une attention particulière en raison des enjeux particuliers associés aux métiers du Groupe et également des fortes attentes des parties prenantes sur cette thématique.

Ainsi ERAMET vise à privilégier les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux tout en conservant une compétitivité de premier plan et privilégie l'approvisionnement auprès des fournisseurs locaux.

Avec un volume d'achats de près de 30 milliards de XPF (251,4 millions d'euros), dont 90 % achetés localement, la SLN réalise une part significative de ses dépenses auprès des entreprises de Nouvelle-Calédonie, et prend en compte l'aspect sociétal et environnemental dans son approche avec les fournisseurs locaux.

En accord avec les principes énoncés dans la Charte Achats Responsables, un nombre croissant de sites intègre dans leur évaluation des sous-traitants et fournisseurs des critères RSE. C'est notamment le cas de certains sites d'ERAMET Nickel (SLN en Nouvelle-Calédonie, WBN en Indonésie) d'ERAMET Alliages (Palmiers, France) et d'ERAMET Manganèse (Guilin et GECC Chongzuo en Chine) qui, en 2015, ont ajouté à leurs évaluations fournisseurs une série de questions portant notamment sur le respect de l'environnement et sur l'éthique des affaires.

Sur les sites français d'Aubert & Duval TAF à Gennevilliers et aux Ancizes, des indicateurs sécurité et environnement sont systématiquement demandés aux fournisseurs, y compris leur conformité aux certifications telles que ISO 14001... Le site des Ancizes vérifie en outre le taux de dépendance de ses fournisseurs et s'est fixé l'objectif de ne pas représenter plus de 20 % de leur chiffre d'affaires.

Chez Eurotungstène (Isère, France), l'appréciation du niveau de qualité délivré par ses fournisseurs s'articule autour du respect des engagements pris. Fort de sa triple certification, le site s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec ses fournisseurs. À ce titre, l'ensemble des fournisseurs « clés » d'Eurotungstène fait l'objet, chaque année, d'une évaluation conduite par le service Achats et à laquelle les clients internes sont parties prenantes, faisant de cette étape un moment d'échanges et de progrès. Ce type d'évaluation annuelle de tous les fournisseurs affectant directement le produit final délivré au client est aussi réalisé sur les sites de la filiale Erasteel du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe s'assure que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement européen REACH et souhaite en outre promouvoir la bonne pratique des affaires. ERAMET a aussi pris part à différentes initiatives françaises (pacte PME, PME

innovantes) visant à améliorer la visibilité des engagements auprès de ses fournisseurs.

5.3.4.3 SUIVI DES APPROVISIONNEMENTS EN « MINÉRAIS DE CONFLIT »

Certains sites du Groupe utilisent du tungstène ou de l'étain dans la fabrication de leur production. Ces deux minerais font partie des minerais dits « de conflit », car leur exploitation dans certaines régions du monde peut servir à financer des groupes armés et à alimenter des guerres civiles. Eurotungstène est très attentif aux conditions d'exploitation de ces ressources et notamment au respect du « *Conflict Mineral Trade Act* », plus communément appelé *Dodd Frank Act*, ainsi qu'aux lignes de conduite fixées aux multinationales par l'OCDE. Eurotungstène est aussi membre du TI-CMC (*Tungstene Industry – Conflict Minerals Council*) et à ce titre est répertorié comme étant une entreprise s'approvisionnant en tungstène auprès de

fournisseurs en conformité avec cette problématique (« *conflict free smelters* »). Eurotungstène a par ailleurs mis en place une démarche consistant à obtenir l'engagement écrit de ses fournisseurs à répondre à ces attentes, et à étudier systématiquement tout nouvel entrant potentiel dans la liste des fournisseurs.

Les filiales Aubert & Duval et Erasteel d'ERAMET Alliages ont adopté en 2014 un « *Conflict Minerals Policy Statement* » précisant qu'ERAMET Alliages s'interdit de s'approvisionner en minerais issus de zones de conflit et demande à ses fournisseurs de donner des informations sur la source d'approvisionnement de ces métaux.

Enfin, la Direction des affaires publiques du Groupe suit de près les travaux sur le projet de Règlement européen sur les minerais de conflit et les éventuelles implications pour le Groupe en cas d'adoption de ce règlement.

5.4 PROJETS INDUSTRIELS ET MINIERS

ERAMET porte des projets, actuellement dans des phases de maturité différentes, dont certains sont développés ici :

1. le projet Weda Bay Nickel en Indonésie ;
2. le projet Maboumine au Gabon ;
3. le projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie ;
4. le projet de modernisation de la SETRAG ;
5. le projet Lithium en Argentine ;
6. le projet d'extension des activités titane, à Varilhes, en France (MKAD) et le projet de recyclage de titane de qualité aéronautique (EcoTitanium) ;

7. le projet de création de valeur par le recyclage de métaux, pour le site d'Erasteel Commeny, en France.

Il est utile de rappeler en préambule que le Conseil d'administration du 14 octobre 2015 a suspendu les grands projets du Groupe.

L'ensemble de ces projets est développé en cohérence avec la politique de Développement Durable du Groupe, les chartes et politiques éthique, environnement, santé et sécurité, et les normes et standards internationaux de référence. L'objectif est de bâtir une relation de confiance sur le long terme avec les communautés présentes dans les lieux d'implantation, et de prévenir tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux de ces communautés, tout particulièrement, le cas échéant, des communautés autochtones. Ceci passe par la mise en œuvre de mécanismes de dialogue avec les représentants des parties prenantes concernées.

Les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires sont pris en compte dès les phases les plus en amont. Les experts

et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers comités de pilotage et de direction, dès les phases d'avant-projet, d'études de faisabilité et de pré-construction. De même, ils participent aux audits d'acquisition dans le cas de projets de fusion ou d'acquisition, ainsi qu'aux due-diligences liées aux cessions d'actifs. Enfin, les composantes de maîtrise environnementale et sociétale engageant la responsabilité du Groupe sont parties intégrantes du processus d'évaluation et de gestion des risques pour ces investissements.

5.4.1 LE PROJET WEDA BAY NICKEL EN INDONÉSIE

En raison des conditions de marché déprimées, la plupart des projets d'usine de nickel en Indonésie sont en sommeil ou fortement au ralenti, ERAMET ne fait pas exception. Le Groupe a décidé avec ses partenaires japonais et indonésiens, de suspendre le projet Weda Bay Nickel (WBN) en 2014.

De ce fait, les addenda à l'étude d'impact qui étaient en cours de développement pour prendre en compte les dernières recommandations émises en 2012 par la Société Financière Internationale, ainsi que les dernières adaptations d'ingénierie au design du projet ont été suspendus.

Néanmoins, les équipes dédiées au développement durable sur place restent mobilisées et concentrent leurs efforts sur les actions de monitoring et de gestion environnementales et sociales dans le respect des Principes de l'Équateur, des normes de performance de la Société Financière Internationale, ainsi que des politiques Groupe et de la réglementation indonésienne.

Conformément à ses engagements, WBN maintient activement ses relations avec les communautés locales, les autorités indonésiennes et ses partenaires scientifiques.

Le déploiement de ses plans de gestion socio-environnementaux sur le terrain y compris avec ses sous-traitants, vient alimenter le développement du système de gestion environnemental et social global du projet.

Conformément à ce qui a été annoncé, le projet est suspendu à minima jusqu'à mi-2017.

5.4.2 LE PROJET MABOUMINE DE VALORISATION DU NIOBIUM ET DES TERRES RARES AU GABON

La société Maboumine, filiale de COMILOG, détient un permis de recherche minière sur le gisement polymétallique de Mabouinié, à proximité de la ville de Lambaréné au Gabon. Ce gisement est riche en niobium (utilisé pour les aciers et les superalliages), en terres rares (groupe de 17 métaux utilisés dans les voitures hybrides, les éoliennes, les catalyseurs pétroliers, etc.), et uranium.

Après les premières études de caractérisation de l'état initial qui avaient été réalisées entre 2012 et 2013, une étude d'impact environne-

mental et social a été conduite en 2015 dans le cadre du projet de construction d'une usine pilote. Les impacts potentiels, résultats de cette étude, se sont révélés acceptables.

Le centre de recherche d'ERAMET travaille depuis plusieurs années, en collaboration avec des laboratoires de recherche internationaux, à la mise au point d'un procédé innovant en vue d'extraire les éléments de valeur de ce gisement grâce à des techniques d'hydrométallurgie.

Une étude de cadrage a été menée en 2014-2015 pour établir le plan d'affaire prévisionnel d'un projet industriel dont la définition à ce stade n'a pas été entérinée, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les prix des marchés, en particulier celui des terres rares.

Par ailleurs, le niveau des risques techniques nécessite de poursuivre les travaux de R&D pour la mise au point d'un procédé économiquement viable.

Des discussions sont actuellement en cours avec toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles la République du Gabon, sur les suites à donner au projet.

5.4.3 LE PROJET DE NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

En Nouvelle-Calédonie, la SLN valorise, par procédé pyrométallurgique, ses minerais de nickel sur le site industriel de Doniambo. Les fours de séchage, de calcination et de réduction sont principalement alimentés par une centrale au fioul datant de 1972.

Le projet répond à deux grands fondamentaux pour le site de la SLN :

1. Remplacer la centrale actuelle afin de pérenniser ainsi l'activité industrielle.
2. Améliorer la performance et réduire significativement l'empreinte environnementale (la nouvelle centrale respectera les normes environnementales européennes les plus récentes en matière de rejets atmosphériques).

La SLN a déposé en 2015 sa demande de permis de construire et son dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Toutefois, faisant face à une conjoncture économique critique, le groupe ERAMET a décidé de suspendre le projet fin 2015.

5.4.4 PROJET DE MODERNISATION DE LA SETRAG

Le chemin de fer Transgabonais traverse le Gabon, de Libreville à Franceville pour un total de 710 km de voie, 52 ouvrages d'art et 22 gares. Outre le transport du minerai de COMILOG vers le port d'Owendo, il joue un rôle stratégique dans le développement économique du pays.

La société SETRAG (Société d'Exploitation du Transgabonais) exploite le chemin de fer dans le cadre d'une Convention de Concession établie en 2005 et mise à jour en 2015. La SETRAG est le gestionnaire de l'infrastructure, du trafic, et de l'exploitation ferroviaire (voyageurs, bois, minerais et autres marchandises).

Depuis plusieurs années, la SETRAG a intensifié le rythme des travaux de maintenance et de remise en état de la voie du chemin de fer Transgabonais. Ces efforts vont au-delà d'une maintenance normale.

Malgré ces efforts, l'état général de la voie continue de pénaliser l'exploitation du réseau. La SETRAG a donc décidé d'intensifier le programme de rénovation de l'infrastructure. Celui-ci nécessite un investissement lourd qui ne peut être financé sur ses seuls fonds propres. L'entreprise s'est ainsi tournée vers la Société Financière Internationale et Proparco pour étudier l'opportunité d'un financement du programme.

Pour les demandes de financement et d'autorisation de travaux mais également pour la bonne gestion des risques et des impacts liés à ce programme, la SETRAG a développé entre 2014 et 2015 un diagnostic environnemental et social ainsi que des plans de gestion et d'actions dédiés.

5.4.5 LE PROJET LITHIUM EN ARGENTINE

Le lithium fait partie des métaux à fort potentiel de croissance, notamment pour le développement du stockage d'énergie des équipements portables et des véhicules électriques. Des équipes d'ERAMET ont développé un procédé innovant d'extraction pour la production de sels de lithium utilisés dans la fabrication des cathodes des batteries lithium-ion.

Il s'agit d'un procédé alternatif de fabrication de sels de lithium à partir de saumures qui diffère fondamentalement du procédé conventionnel d'évaporation naturelle des saumures. L'impact environnemental de ce nouveau procédé est très nettement réduit par rapport à celui du procédé conventionnel. Ce procédé a été développé en collaboration avec l'IFPEN (IFP Énergies Nouvelles) et a fait l'objet de dix dépôts de brevets.

En 2012, la filiale argentine, Eramine Sudamerica S.A., a découvert un gisement de lithium dans la Province de Salta, dans le nord de l'Argentine : le « *salar* de Centenario-Ratones ». Depuis, elle a poursuivi un programme d'exploration qui a permis de mettre en évidence un potentiel de ressources significatif, suffisant pour développer un projet industriel d'envergure (voir chapitre ressources – réserves).

En 2014, le gouvernement de Salta a officialisé l'accord signé entre REMSA, société publique de la Province de Salta, et Eramine Sudamerica qui permet à ERAMET de devenir propriétaire des titres miniers du gisement couvrant près de 500 km². L'accord prévoit non seulement la poursuite par Eramine Sudamerica d'un programme de travaux d'estimation des ressources et de valorisation du gisement, mais aussi le cadre fiscal de son exploitation industrielle.

En 2015, le programme d'exploration s'est poursuivi afin de confirmer l'étendue du gisement et d'augmenter la marge de confiance des estimations de ses ressources en lithium. Les activités d'exploration comme les forages, les essais de pompage, la modélisation hydrodynamique, les études d'ingénierie ainsi

que les études sociales et environnementales nécessaires au développement du projet ont été menées selon la politique de Développement Durable du Groupe, c'est-à-dire en conformité avec les réglementations argentine et les standards internationaux. Eramine Sudamerica conduit un dialogue régulier avec les habitants des quelques communautés voisines du site du projet, et a initié plusieurs projets de développement avec elles.

5.4.6 UNE EXTENSION DES ACTIVITÉS TITANE À VARILHES, EN FRANCE, (MKAD ET LE PROJET DE RECYCLAGE DE TITANE DE QUALITÉ AÉRONAUTIQUE (ECOTITANIUM))

Afin de proposer une offre complète à ses clients, le projet MKAD, commun à Mecachrome et Aubert & Duval, localisé à proximité de ses installations actuelles de Pamiers, sur la commune de Varhiles à moins d'une heure de Toulouse, vise à développer une offre sur la partie aval des grandes pièces aéronautiques en titane et à consolider la position du Groupe sur les pièces matricées. Ce projet qui se déroule en deux étapes verra la création d'une nouvelle usine, qui viendra compléter la filière européenne de pièces titane pour l'aéronautique.

En 2015, MKAD a obtenu son autorisation d'exploiter pour la première phase (production en un seul lieu des pièces actuelles réparties chez de nombreux sous-traitants) et poursuit la préparation des dossiers techniques en vue de la seconde phase (montée en régime de ses programmes actuels et futurs).

De plus la construction d'EcoTitanium se poursuit sur le site de Saint-Georges de Mons, en vue de la mise en place de la 1^{re} filière de recyclage de titane de qualité aéronautique.

5.4.7 LA PRODUCTION D'ACIERS RAPIDES ET LE RECYCLAGE DE PILES ET DE CATALYSEURS RASSEMBLÉS SUR UN MÊME SITE EN FRANCE

En 2015, ERAMET a décidé du regroupement des activités de trois usines sur le site d'Erasteel Commentry :

- le recyclage de piles alcalines et salines de Valdi Feurs, dont les activités étaient arrêtées depuis 2011 ;
- le recyclage de catalyseurs pétroliers de Valdi Le Palais-sur-Vienne ;
- la production d'aciers rapides d'Erasteel Commentry, ce site utilisant les métaux recyclés par Valdi.

Ce projet présente de fortes synergies industrielles et une approche de chaîne de valeur basée sur l'innovation et l'efficacité des ressources. Il est situé en cœur de ville avec des activités futures dépendantes d'un statut « Seveso seuil haut » en raison du stockage d'une quantité significative de catalyseurs pétroliers usagés. Le projet traduit l'évolution d'un métier d'aciériste vers celui de valorisation de déchets en utilisant le procédé historiquement exploité par Valdi complété de nombreuses améliorations des performances environnementales, techniques et industrielles.

L'environnement, la sécurité et la consultation des parties prenantes ont été pris compte dès l'étude de cadrage sur le projet, avec la définition des critères de design, le développement du Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) et des échanges réguliers avec les populations environnantes, les élus locaux, les industriels voisins et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

La DDAE a été déposée en mars 2015. L'enquête publique s'est déroulée entre juin et juillet 2015, et a été précédée d'une réunion d'information avec les riverains. Le permis de construire a été obtenu en juin 2015 et la demande de permis d'exploiter est étudiée début 2016.

5.5 RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

5.5.1 LES ENJEUX

ERAMET est l'un des principaux producteurs mondiaux de métaux d'alliages, de superalliages et d'aciers hautes-performances intervenant au plan mondial, mais produit aussi d'une série de produits chimiques qui résultent de divers processus hydrométallurgiques ou de recyclage. Le Groupe porte une attention particulière à la gestion des substances et mélanges chimiques qu'il utilise ou qu'il produit, de manière à substituer autant que possible les substances les plus dangereuses et à assurer un niveau élevé de maîtrise des risques, de protection de la santé humaine et de l'environnement.

De par la diversité de ses activités, le groupe ERAMET se caractérise par son double rôle d'utilisateur et de producteur de substances et de mélanges chimiques. En effet, l'élaboration de ces produits nécessite l'utilisation de minerais, de minéraux, de matières secondaires recyclées et d'une série d'apports métalliques afin d'ajuster les bonnes compositions des nuances voulues. L'utilisation de produits chimiques en tant que « commodités » (acides, bases, sels...) est également importante. Il convient, en outre, de gérer les nombreux produits utilisés tant au niveau des laboratoires qu'en maintenance des installations ainsi que pour d'autres finalités spécifiques telles que le traitement des eaux ou encore la captation de vapeurs et de particules aériennes.

Tout ceci requiert une implication importante dans l'amélioration des connaissances concernant leurs propriétés intrinsèques, leurs impacts et la définition de mesures de gestion des risques. Cette démarche suppose tout à la fois d'analyser la dangerosité des éléments métalliques constitutifs de certains produits et de tenir compte de leur forme physique

selon qu'ils sont commercialisés sous une forme massive ou non. Les activités minières du Groupe sont également intégrées à ces réflexions.

L'implication du Groupe se traduit *via* son engagement au sein d'organismes professionnels dédiés à l'élaboration de connaissances scientifiques robustes ainsi que par le rôle de déclarant principal assumé par certaines filiales, afin de répondre aux exigences du règlement européen REACH (*Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals*).

Au niveau européen, une attention toute particulière est toujours portée au suivi de la sélection par les autorités de substances extrêmement préoccupantes, ainsi qu'au processus qui peut découler de leur inclusion dans la liste des substances candidates à l'autorisation. Le règlement REACH comprend en effet une procédure d'autorisation dont la finalité est la substitution progressive des substances extrêmement préoccupantes par des substances moins dangereuses. La sélection de ces substances implique les États membres, la Commission européenne et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ainsi que les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances et d'autres parties prenantes intéressées. Ce processus de sélection s'est poursuivi au cours de l'année 2015. Le Groupe a participé à certains de ces travaux et a contribué activement aux échanges entre producteurs et utilisateurs notamment au sein des organisations professionnelles concernées.

Au niveau international, de nouvelles réglementations ou des révisions importantes sont entrées en vigueur en 2015. En particulier, aux États-Unis, la révision « HAZCOM 2012 » a été mise en place par l'OSHA (*Occupational*

Safety and Health Administration), elle concerne la communication des standards de danger, qui dorénavant adopte le système du référentiel UN GHS (*Global Harmonized System*). Une Fiche de Données de Sécurité (FDS) américaine est donc désormais beaucoup plus facilement comparable à une FDS européenne. Ce phénomène de globalisation et d'harmonisation des règles et standards au niveau mondial, se traduit également par la mise en application de réglementations similaires à REACH en Corée du Sud, Chine et Turquie. ERAMET a suivi avec attention ces entrées en vigueur de nouvelles réglementations, tout en identifiant que les conséquences pour ses marchés étaient limitées.

5.5.2 L'ORGANISATION D'ERAMET

En 2015, l'organisation interne du Groupe relative à la gestion des produits chimiques a évolué vers une structure centralisée, au niveau de la Direction du Groupe, afin d'accroître la synergie entre les Branches et d'améliorer les échanges de bonnes pratiques. Cinq ans après les premiers enregistrements dans REACH, la gestion du risque chimique atteint une phase de maturité et tend aujourd'hui vers une globalisation des réglementations et des pratiques.

5.5.2.1 HARMONISATION DU SUPPORT PRODUIT

Une mission fondamentale de l'expertise sur les produits chimiques est d'être en support des clients internes que sont les fonctions commerciales, logistiques ou industrielles. Ce qui implique notamment, pour l'année 2015, la révision de plus de 100 Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits mis sur le marché. Cette mise à jour se traduit par la suppression définitive de l'ancienne classification d'évaluation des dangers selon la directive EU 67/548, qui a été remplacée par l'application de la réglementation EU 1272/2008, dit CLP en juin 2015.

Les mises à jour doivent toujours être disponibles dans la langue des clients. Ce qui implique de disposer des FDS systématiquement

dans cinq langues européennes : français, anglais, allemand, italien, espagnol, et de pouvoir assurer, en fonction des clients, des versions en suédois, slovaque, portugais, chinois, arabe, coréen ou japonais. Les *scenarii* d'exposition de toutes les fiches de données de sécurité diffusées en Europe, ont été également revus. Cette seconde partie de la FDS, exigée uniquement en Europe, précise les conditions et précautions pour utiliser le produit dans des conditions d'expositions maîtrisées et sûres.

Cette nouvelle organisation permet également d'apporter une expertise lors de la réalisation des projets en intervenant plus en amont dès les étapes de conception.

5.5.2.2 CENTRALISATION DE L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

En Europe, 2015 est l'année d'application de la classification des dangers, telle qu'issue de la réglementation CLP, aux mélanges. Pour un Groupe minier et métallurgique tel qu'ERAMET, les mélanges sont le plus souvent des alliages, c'est-à-dire, un mélange particulier de différents éléments métalliques, suivant une structure spécifique et un procédé déterminé.

Les connaissances accumulées dans les différentes Branches, sur chacun des constituants peuvent en partie expliquer les caractéristiques chimiques et les impacts sur la santé ou l'environnement. Il est donc efficient de centraliser les informations et les études issues de chacune des Branches (nickel, cobalt, manganèse, cuivre...) afin de décrire les propriétés toxicologiques et écotoxicologiques des alliages du Groupe.

Pour illustrer l'importance de ces échanges d'informations interbranche dans le cas des alliages, différentes études ont été réalisées par la branche Nickel en 2015 sur le cobalt métal. Celles-ci permettent de mieux comprendre le comportement de ce métal dans une structure alliée et de justifier la classification de danger spécifique de l'alliage.

Cette complémentarité s'applique également aux minerais. Le minerai de nickel avait déjà été l'objet d'études scientifiques qui avaient conclu

sur son absence de dangerosité. En 2015, des études similaires ont été réalisées pour le minerai de manganèse, avec quasiment le même constat d'absence de danger, à l'exception d'une propriété d'irritation faible pour les yeux. Ce résultat a conduit à la révision de la classification du minerai de manganèse avec l'ajout de la mention « *Eyes irritant 2* » et la mise à disposition d'une FDS.

Les compléments d'information peuvent également être demandés par des autorités comme l'agence européenne des produits chimiques (ECHA), qui, suite à l'examen des dossiers REACH de plusieurs composés du manganèse (bioxyde de manganèse, carbonate de manganèse, laitier de silico- et ferromanganèse), a décidé fin 2014 de demander des tests toxicologiques complémentaires. Durant l'année 2015, les informations nécessaires ont été collectées par le consortium des composés du manganèse et complétées par des études toxicologiques. Le consortium Manganèse sera ainsi capable de répondre aux autorités dans les délais demandés, pour le second semestre 2016.

5.5.2.3 COMPLÉMENTARITÉ DANS LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

2015 fut aussi l'entrée en vigueur en Europe de la réglementation Seveso III, dernière évolution du texte encadrant la prévention du risque industriel majeur, qui renforce fortement les liens entre classement Seveso et classification des produits chimiques. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement de ce sujet sur les sites européens du Groupe concernés.

L'enjeu était de faciliter les échanges d'information et le savoir-faire pour la caractérisation des produits et la maîtrise des risques, afin d'établir les classifications les plus justes et les plus pertinentes, et d'adapter de manière efficiente les mesures de prévention aux risques potentiels. Cela permet également une gestion transverse efficace de tous les enjeux liés aux réglementations produits pour les sites.

Cette démarche rigoureuse pour connaître les produits s'applique également aux fournis-

seurs. Des audits sur la qualité et la conformité des informations présentes dans les FDS des fournisseurs ont été ainsi réalisés en nombre au sein de la branche Alliages.

Par ailleurs, les évolutions de la classification des produits dangereux issues de la constitution des dossiers REACH ont également des conséquences sur les conditions de transport des matières dangereuses. Certaines évolutions de classification des produits dangereux peuvent même entraîner des modifications de la réglementation du transport international maritime. Ce lien « amont-aval » entre les deux classifications de danger doit être anticipé et suivi pour assurer la conformité réglementaire des livraisons. Le Groupe s'est attaché à cela en 2015 avec la plus grande des rigueurs.

5.6 SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

5.6.1 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT SANTÉ-SÉCURITÉ

L'engagement du Groupe dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au travail est porté au plus haut niveau de l'entreprise par le Comité Exécutif du Groupe. Le Directeur des Ressources Humaines d'ERAMET y assure le leadership des actions dédiées.

Cet engagement se matérialise par une charte Sécurité, révisée en 2015, et une politique Santé Groupe datant de 2007.

Le Directeur Sécurité Prévention et le Médecin Conseil Groupe lui sont directement rattachés. Ensemble, ils établissent et proposent au Comité Exécutif la politique et les orientations Sécurité et Santé pour le Groupe. Une fois validées, ces orientations sont déclinées dans les Branches par les Directeurs généraux délégués, aidés de coordinateurs Sécurité Santé, puis sur les sites par les Directeurs de site, eux-mêmes aidés par un coordinateur sécurité santé site.

Afin de préserver la santé et la sécurité des salariés, tout comme celle des sous-traitants qui interviennent sur les sites, la prévention au poste de travail est au cœur du système. Elle vise, entre, à s'assurer de leur aptitude au travail, à éviter les accidents et les maladies professionnelles.

Chaque site met en œuvre un suivi santé de ses salariés à travers des prestations de professionnels de santé au travail. Les principaux sites du Groupe (Les Ancizes, Pamiers pour Aubert & Duval, Doniambo pour la SLN, Moanda pour COMILOG, Owendo pour

SETRAG) disposent, quant à eux, d'un Service de Santé au Travail pourvu d'un ou de plusieurs médecins du travail et d'infirmiers.

Ce fonctionnement a été revu, en 2015, afin de gagner en efficacité : de nouveaux rituels de management ont été définis et mis en œuvre, des équipes expertes sur les problématiques d'exposition aux substances dangereuses (CMR, poussières...) ont été regroupées au niveau du Groupe, et de nouveaux référentiels ont été formalisés. Cela permet de maximiser les synergies entre les fonctions sécurité/santé, environnement, mais aussi audit Groupe et *risk management*, et de tendre vers une culture commune de management par les risques.

5.6.2 ORIENTATIONS ET RÉALISATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ SUR L'ANNÉE 2015

En 2015, six accords ont été conclus et signés en matière de sécurité. Ils concernent les sites suivants :

- pour les Alliages : UKAD, Erasteel GmbH ;
- pour le Manganèse : Baltimore, Marietta, Sauda et Chongzo.

Par ailleurs, en 2015, les orientations données par le Groupe concernaient :

- la mise en œuvre d'une nouvelle organisation HSSE dans le cadre d'Optimum ;
- la poursuite des démarches terrain, en particulier en associant l'encadrement de premier niveau à l'utilisation des outils Sécurité, aussi bien pour les salariés que pour les principaux sous-traitants ;
- le recentrage des ressources sur le traitement de postes particulièrement à risque ;
- l'amélioration du reporting et des analyses associés aux accidents ;
- l'amélioration de la surveillance médicale des salariés ;

- l'amélioration de la qualité de vie au travail à travers une meilleure prise en compte de la conduite du changement ;

- l'accompagnement des études épidémiologiques à Moanda ;

Les réalisations décrites ci-dessous sont des exemples choisis qui matérialisent ces orientations :

5.6.2.1 REFONTE DU PROCESSUS D'AUDIT HSE GROUPE

Dans le cadre de l'amélioration des processus de management HSE, les audits internes que le Groupe pratique depuis plus de 10 ans ont été revus.

Deux types d'audits ont ainsi été définis :

- des audits de revue des risques ;
- des audits détaillés focalisés sur certains risques prioritaires.

De nouveaux formats de restitution ont été créés pour les rendre plus synthétiques, mieux assimilables par l'entité auditée, et parfaitement cohérents avec la démarche de management des risques. En quelques graphiques, le management peut ainsi décrypter les enjeux essentiels identifiés lors de l'audit.

Enfin, les rituels de suivi des actions post-audit ont été refondus entre les Branches et les directions HSE Groupe.

Huit audits HSE Groupe ont été conduits sur les sites industriels et miniers des trois Branches en 2015, débouchant sur des cartographies de maîtrise des risques spécifiques.

5.6.2.2 GÉNÉRALISATION DE L'OUTIL « DÉTECTION-ACTION »

L'année 2015 a été marquée par la généralisation de l'outil « détection-action » qui consiste, pour n'importe quel employé ERAMET, à agir immédiatement pour réduire les risques d'une situation où il détecte un danger particulier.

Cette démarche a un double objectif :

- améliorer l'exigence en se forçant à regarder les situations de travail avec un regard purement Sécurité ;
- créer un réflexe de réaction immédiate face à toute situation potentiellement dangereuse.

Encadrant, ouvrier, personnel de bureau, agent administratif... chacun a contribué à l'amélioration des situations de travail par des actions typiques comme du rangement, le bon choix d'outillage ou d'EPI (Équipements de Protection Individuels), la correction de postures ou attitudes à risque, la signalisation des dangers non immédiatement éliminables. À elle seule, la branche Alliages, pionnière de la démarche, a réalisé plus de 180 000 actions de réduction des risques en 2015.

5.6.2.3 SYSTÉMATISATION DES INTERACTIONS SÉCURITÉ TERRAIN

Afin d'améliorer la proximité managériale, le Groupe déploie et forme ses encadrants, quel qu'en soit le niveau, à interagir avec les opérateurs sur le terrain de la Sécurité.

L'objectif de cette démarche est triple :

- marquer l'engagement et l'exigence de toute la ligne managériale ;
- améliorer la connaissance pragmatique des dangers sur le terrain grâce à une démarche bienveillante pour les opérateurs ;
- avoir une meilleure connaissance pour les encadrants des problèmes effectivement rencontrés par les équipes sur le terrain pour mieux leur venir en aide.

Déployées par les membres du Comex lors de chacune de leur visite de site, ces interactions constituent un élément essentiel dans l'amélioration de la culture Sécurité du Groupe.

5.6.2.4 PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET DU RISQUE PSYCHOSOCIAL LORS DE LA RÉORGANISATION DES FONCTIONS SIÈGE ET DES FONCTIONS SUPPORT

Les changements importants dans l'organisation des fonctions du siège et des fonctions support ont été identifiés comme susceptibles de générer des risques psychosociaux, ils ont été réduits grâce à plusieurs initiatives au-delà du dialogue social institutionnel :

- Une démarche participative d'élaboration des mesures de réduction des coûts, en impliquant 70 managers dans des ateliers permettant de faire naître les idées ensuite soumises à l'arbitrage du Comex Groupe. Cette phase de préparation-réflexion a mis les managers aux commandes des changements qu'ils ont jugés utiles et nécessaires.
- Une étude d'impact humain a été conduite pour mesurer les risques associés aux changements demandés, et des actions de maîtrise des risques ont été définies et mises en œuvre.
- Le projet a été mené avec le maximum de transparence possible, différents outils de communication ciblés pour chacune des catégories de personnel sont venus en relais de l'information faite aux partenaires sociaux : « cafés Optimum », lettres périodiques, réunions d'information...
- Un accompagnement spécifique pour chaque catégorie de personnel impacté a été proposé : des « ateliers manager » ciblaient les encadrants pour leur permettre de se former aux outils de conduite du changement et de partager leurs difficultés avec leurs pairs. Le « Point Info Conseil », consultation ouverte à tous, confidentielle et personnelle, a permis d'accompagner les salariés impactés par les plans afin de construire un projet professionnel hors d'ERAMET. Enfin, une permanence d'une psychologue du travail a été proposée à horaire fixe pour toute personne souhaitant consulter de manière anonyme.

L'ensemble de ces mesures a permis aux salariés de surmonter les difficultés que représente une telle réorganisation.

5.6.2.5 MISE EN PLACE D'INDICATEURS SANTÉ PILOTE

Le service de santé de Pamiers (Aubert & Duval) expérimente une batterie d'indicateurs santé pour tracer l'impact des mesures de prévention en santé au travail. Ces indicateurs recouvrent des actions de sensibilisation, des actions sur le maintien dans l'emploi, le risque chimique, la qualité de vie au travail. Ils sont déployés progressivement, en débutant par la branche Alliages.

5.6.2.6 ÉTUDE ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE MOANDA

Le 8^e FED SYSMIN a donné lieu à plusieurs recommandations dont l'une d'entre elles était la réalisation d'une étude épidémiologique. COMILOG a ainsi réalisé une série d'études environnementales et sanitaires à Moanda, afin d'évaluer les impacts potentiels de ses activités minières et industrielles sur la santé des populations environnantes qui a duré plus de deux ans.

L'exposition des populations aux poussières fines et aux poussières de Mn par inhalation et par ingestion a été évaluée. Parallèlement ont été réalisées, des enquêtes auprès des populations locales et une étude cas-témoins. Les résultats ont été présentés à la Direction Générale du ministère de la santé au Gabon, au Comité de Direction de COMILOG ainsi qu'au Cadre de Concertation Formalisé et aux populations (réunion à la mairie de Moanda).

Les conclusions principales montrent que les risques sanitaires en lien avec les activités minières et industrielles de COMILOG ne sont pas préoccupants pour les riverains. Le dossier complet (six rapports) est en cours de validation auprès du ministère de la santé de l'État gabonais.

Les recommandations issues de ces études continueront d'être discutées et décidées

lors des réunions du Cadre de Concertation Formalisé dans le cadre de la poursuite de ses activités.

5.6.2.7 GESTION DU RISQUE AMIANTE

Pour le Groupe, le risque amiante se décompose en amiante environnementale sur les mines de Nickel, et en gestion des produits amiantés pour les sites industriels.

En Nouvelle-Calédonie, des procédures opératoires spécifiques existent permettant de maîtriser les filons de minéraux amiantifères dans l'hypothèse où l'exploitation minière en découvre. Les opérateurs sont formés aux précautions à prendre, et un suivi médical

particulier a été mis en place, en concertation avec les autorités, les partenaires sociaux et les autres opérateurs miniers.

Aucun site industriel du Groupe n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques. À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises

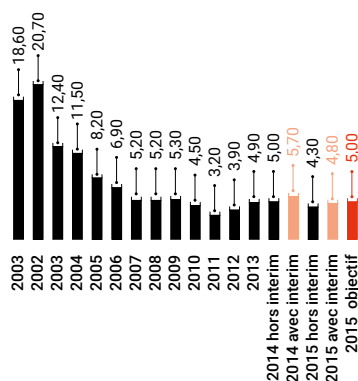
agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

5.6.3 PERFORMANCE SANTÉ-SÉCURITÉ

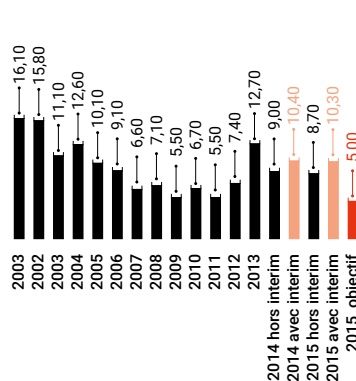
Le Groupe suit l'accidentologie de ses sites en continu, et les résultats sont revus formellement tous les mois. Les indicateurs suivis concernent le taux de fréquence des accidents avec arrêt et des accidents sans arrêt, aussi bien pour le personnel ERAMET que pour les intérimaires, et le taux de gravité des accidents du personnel ERAMET. Les évolutions de ces indicateurs sont affichées ci-dessous.

Évolution du Taux de Fréquence (TF) depuis 2001

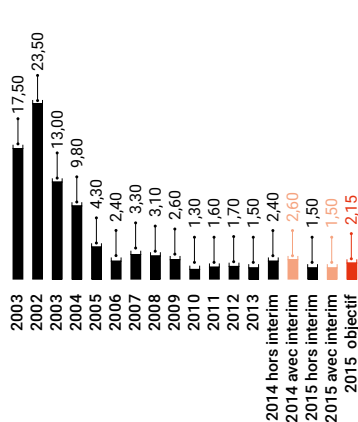
Eramet Group



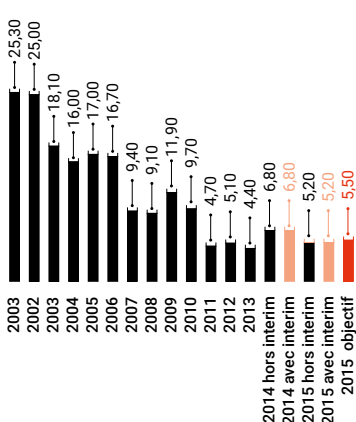
Eramet Alliages



Eramet Manganèse



Eramet Nickel



Le Groupe dénombre encore 122 accidents avec arrêts (employés et intérim), en baisse de 14 % par rapport à 2014. Le taux de fréquence associé atteint 4,8. Le Groupe s'était fixé comme objectif un taux inférieur à 5. Le taux de gravité pour l'année 2015 est de 0,26. Aucun accident mortel n'a été déclaré.

Ces résultats encourageants confortent les ajustements apportés à la charte Sécurité et les axes de travail retenus. Cette démarche basée sur la proximité du terrain et l'implication de la ligne managériale depuis les dirigeants jusqu'au chef d'atelier sera confortée en 2016.

5.7 RESSOURCES HUMAINES

5.7.1 LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le premier levier de sa performance. C'est d'eux dont dépend la qualité de la relation client qui est au cœur du projet d'entreprise du Groupe. C'est d'eux dont dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun de ses métiers.

La stratégie Ressources Humaines du groupe ERAMET est une déclinaison de la stratégie du Groupe face aux enjeux auxquels le Groupe est confronté. Elle s'articule autour de six axes stratégiques forts :

1. Identifier, attirer, fidéliser et développer les talents se traduisant par la volonté de diversifier notre talent pool afin de le rendre plus international, avec une meilleure représentation des femmes au niveau managérial, de développer les talents locaux, d'anticiper les besoins en compétences, de développer la transversalité, la polyvalence et la mobilité pour staffer nos projets et absorber les cycles, de préparer les leaders de demain, de développer et transmettre les compétences.
2. Développer et reconnaître la performance créatrice de valeur en veillant à la mise en place et au pilotage du cycle de performance, à accompagner la performance des collaborateurs et à renforcer le lien entre rémunération et performance : rémunérations de base, variable et long terme.

3. Renforcer les aptitudes managériales, définir et promouvoir le rôle de l'encadrement, en l'associant et en le formant à manager ses équipes.

4. Participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail respectueux des collaborateurs et des valeurs du Groupe en visant le « zéro accident », en assurant la promotion du bien-être au travail illustré par l'équité, la transparence et l'exemplarité du management, l'éthique et le respect des valeurs du Groupe, le management actif des enjeux liés à la Santé au Travail, à l'application sur l'ensemble de ses sites des réglementations nationales et des directives de l'OIT, en assurant à nos collaborateurs une protection sociale pour couvrir les risques majeurs tout en préservant notre compétitivité.

5. Développer et promouvoir une relation constructive avec les partenaires sociaux en assurant la mise en œuvre d'une approche décentralisée mais coordonnée, ancrée dans les réalités économiques des sociétés et des sites, en animant un dialogue transparent et continu, en veillant à faire évoluer les structures et les organisations en étant exemplaire dans le traitement social.

6. Développer l'excellence opérationnelle de la fonction RH, en se dotant d'outils performants et adaptés, en affichant une organisation claire et lisibles au service de ses clients internes, en mettant la fonction RH au cœur des enjeux stratégiques et business.

Le groupe ERAMET, tout en ayant une dimension internationale très prononcée (plus de 62 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine), repose également sur des sociétés filiales qui ont une présence et une notoriété locales importantes. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes fédérateurs et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe.

La politique sociale du groupe ERAMET repose sur la volonté clairement affichée :

- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, parcours de développement, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter Branches) ;
- d'associer les collaborateurs à la vie de leur société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés) ;
- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (politique de rémunération, formation, protection sociale, gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites.

5.7.2 L'EMPLOI

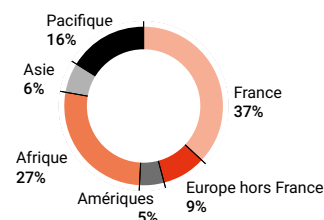
5.7.2.1 EFFECTIF TOTAL ET RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2015, le Groupe emploie 13 938 salariés dans 20 pays, contre 13 992 salariés au 31 décembre de l'année précédente. Le reporting RH en vigueur dans le Groupe concerne les effectifs consolidés et les effectifs gérés.

Effectif inscrit au 31 décembre (CDI et CDD)

	2013	2014	2015	RÉPARTITION 2015
France	5 368	5 171	5 159	37 %
Europe hors France	1 370	1 345	1 316	9 %
Amériques	693	665	666	5 %
Afrique	3 331	3 747	3 771	27 %
Asie	1 045	854	822	6 %
Pacifique	2 219	2 210	2 204	16 %
TOTAL	14 026	13 992	13 938	100 %

Effectif inscrit 2015 par zone géographique



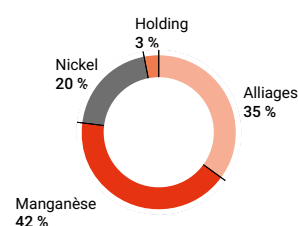
5.7.2.2 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR BRANCHE

L'effectif inscrit est stable entre 2014 et 2015: il baisse pour l'ensemble des Branches et de la Holding, à l'exception de la branche Alliages, dont l'effectif croît suite au transfert des activités de la société Valdi. La décision de geler les recrutements cadres impacte notamment les effectifs de la Holding qui poursuivent le recul entamé en 2014.

Effectif par Branche

	2013	2014	2015	RÉPARTITION 2015
Holding	514	455	439	3 %
Branche Nickel	2 974	2 809	2 777	20 %
Branche Manganèse	5 673	5 982	5 898	42 %
Branche Alliages	4 865	4 746	4 824	35 %
TOTAL	14 026	13 992	13 938	100 %

Répartition de l'effectif 2015 par Branche



5.7.2.3 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR TYPE DE CONTRAT

Au 31 décembre 2015, 92 % des salariés du Groupe bénéficient de contrats à durée indéterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage pro-

fessionnel long, le recours à des contrats de travail à durée courte reste très minoritaire.

29 % des contrats à durée déterminée concernent l'Asie où cette pratique est répandue et correspond à des modes de management spécifiques à cette zone.

Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, intéressement...) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

Effectif par type de contrat

	2013	2014	2015	RÉPARTITION 2015
CDI	13 079	12 763	12 812	92
CDD	947	1 229	1 126	8
TOTAL	14 026	13 992	13 938	100 %
Intérimaires (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)	2 557	1 137	934	

5.7.2.4 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

ERAMET a étendu la notion française de catégorie socioprofessionnelle à l'ensemble de ses entités qui partagent les définitions suivantes :

Ouvriers	<i>workers (blue collars)</i>
ETAM	<i>clerks, technicians, foremen (white collars)</i>
Cadres	<i>executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars)</i>

Effectif par catégorie socioprofessionnelle

	2013	2014	2015
Ouvriers	52 %	54 %	53 %
ETAM	34 %	32 %	33 %
Cadres	14 %	14 %	14 %

5.7.2.5 ÂGE MOYEN ET PYRAMIDE DES ÂGES

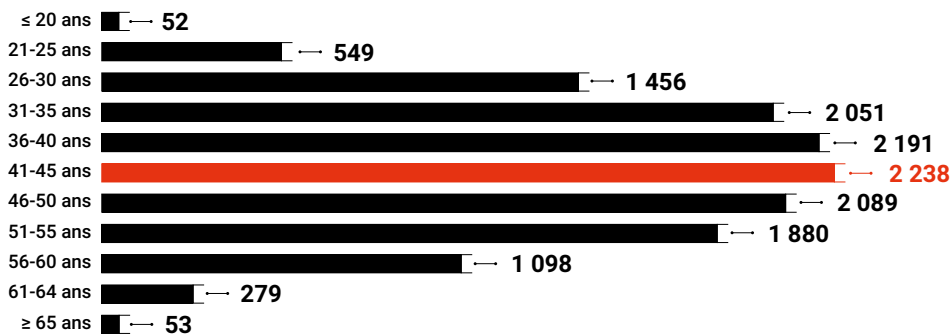
L'âge moyen des salariés du Groupe s'élève à 42 ans au 31 décembre 2015.

OUVRIERS	ETAM	CADRES
41	45	45

Les collaborateurs de 50 ans et plus représentent 27 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 14 % de l'effectif total.

ERAMET suit avec attention l'évolution de la pyramide des âges de ses cadres, notamment pour anticiper les départs à la retraite de ses collaborateurs clés. Depuis la mise en place du processus de *People Review* au niveau local, Branche et Groupe, ERAMET dispose de plans de succession actualisés chaque année pour l'ensemble de ses postes clés.

Pyramide des âges du Groupe



5.7.2.6 RECRUTEMENTS

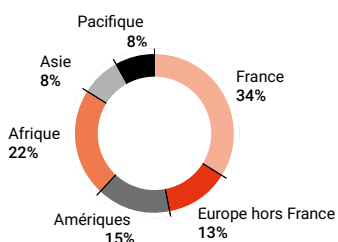
Les sociétés du Groupe ont recruté, hors mutations entre sociétés du Groupe, 1 156 salariés en 2015, en baisse de 17,7 % par rapport à

2014. Depuis l'été 2013, le Groupe a gelé pour la population Cadres les recrutements externes et encourage activement le recours à la mobilité interne.

Entrées (hors mutations entre sociétés du Groupe) par zone géographique

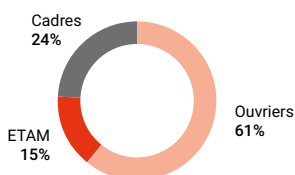
	2013	2014	2015
France	503	362	387
Europe hors France	115	127	153
Amériques	145	136	176
Afrique	359	654	258
Asie	126	74	95
Pacifique	82	52	87
TOTAL	1 330	1 405	1 156

Entrées 2015 hors mutations



Les recrutements CDI se répartissent selon les catégories professionnelles suivantes :

Recrutements CDI 2015 hors mutations



Depuis le 1^{er} janvier 2013, ERAMET suit plus particulièrement les recrutements en CDI des salariés de moins de 30 ans et de plus de 55 ans.

	RECRUTEMENTS CDI 2015	
	< 30 ANS	> 55 ANS
TOTAL	151	24
<i>En % du total des recrutements CDI</i>	36 %	5 %

5.7.2.7 DÉPARTS

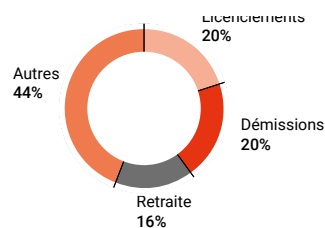
Le nombre total de départs (cette notion englobe les démissions, licenciements, mises en retraite, ruptures conventionnelles mais ne comptabilise pas les mutations Groupe) en 2015 a atteint 1 169, dont 230 démissions (20 % des départs), 236 licenciements (20 % des départs), contre 252 en 2014, et 180 départs en retraite (16 % des départs). Les autres motifs de sortie (44 % des départs) sont majoritairement constitués de fins de contrats à durée déterminée.

Départs par zone géographique (hors mutation dans le Groupe)

	2013	2014	2015
France	439	540	381
Europe hors France	134	149	151
Amériques	199	168	177
Afrique	208	221	232
Asie	551	265	129
Pacifique	101	67	94
TOTAL	1 632	1 410	1 169

Ventilation des départs par motif

Départs 2015 hors mutations



5.7.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

5.7.3.1 TEMPS DE TRAVAIL

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication, le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37,5 heures par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37,5 heures par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur cinq jours.

5.7.3.2 TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

Des contrats de travail à temps partiel existent dans de nombreux pays où le Groupe est implanté. L'effectif concerné par cette modalité représente 1,5 % de l'effectif total, toutes catégories de personnel confondues.

Au 31 décembre 2015, 211 personnes étaient en temps partiels dont les deux tiers concernaient des femmes.

72 % des salariés en temps partiel, soit 153 personnes, travaillent en France et représentent 3 % de l'effectif total de la France métropolitaine.

5.7.3.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

En 2015, 55 % des salariés sont inscrits en horaire à la journée tandis que 45 % sont en horaires postés.

5.7.3.4 ABSENTÉISME (DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE RSE)

Les motifs d'absence pris en compte ici sont les absences aléatoires et non prévues telles que la maladie, la maternité, les accidents du travail, de trajet, les absences injustifiées.

Le taux d'absentéisme moyen pour le Groupe est de 2,3 % en 2015. Sur 30 sites en France, sept affichent un taux d'absentéisme inférieur à 1,5 %, trois présentent un taux supérieur à 7,5 %, la moyenne nationale étant de 2,3 %. Pour le reste de l'Europe, le taux moyen est de 1,7 % avec des variations de 0 % à 16 %. La zone Amériques a un taux voisin de 4,5 %. La zone Afrique affiche un taux moyen de 6,5 % avec un étagement entre 0,1 % et 10,0 %. La moyenne constatée en Asie est inférieure à celle du Groupe avec un taux allant de 0 à 3,8 %. Le taux moyen relevé dans la zone Pacifique est de 4,89 %.

5.7.4 UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET COMPÉTITIVE

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels ses activités s'exercent.

Un cadre sur deux bénéficie de dispositifs de rémunération variable individuelle basés sur

des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs. Le Groupe met à disposition une trame commune de fixation et d'évaluation des objectifs annuels.

Des dispositifs de rémunération de la performance collective peuvent exister dans certains pays, qu'il s'agisse de dispositifs légaux (participation aux bénéfices en France...) ou volontairement mis en place par le Groupe en fonction des pratiques locales (intéressement calculé au regard des résultats de l'entreprise, plans d'épargne collectifs). Les plans de participation aux résultats sont souvent calculés sur des critères négociés, liés à la sécurité, à l'environnement et à l'activité de la Société. Selon les dispositifs en vigueur, ces primes peuvent être investies dans des dispositifs d'épargne à des conditions avantageuses.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance, tout en s'adaptant au contexte local.

5.7.4.1 FRAIS DE PERSONNEL – CHARGES SOCIALES

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel.

En 2015, les frais de personnel pour le groupe ERAMET s'élèvent à 682 millions d'euros, à comparer à 674 millions d'euros en 2014, soit une hausse limitée à 1,2 %.

Plus de 11 400 salariés, soit 82 % de l'effectif, ont bénéficié d'une revalorisation de leur salaire fixe en 2015, que ce soit au travers d'une augmentation générale ou d'une augmentation individuelle au mérite.

5.7.4.2 AVANTAGES SOCIAUX

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. En France, un nouvel accord collectif a été signé en juillet 2014 par l'ensemble des organisations représentatives du personnel. Ces nouvelles dispositions permettent d'assurer la pérennité du régime de santé, en rééquilibrant les comptes et de lui conférer un caractère solidaire, collectif et familial. L'entreprise prend également en charge les cotisations de santé des salariés quittant la Société et bénéficiant d'une affiliation à Pole Emploi, ce dispositif de portabilité permet à l'ancien collaborateur de bénéficier des mêmes garanties que les salariés actifs, et ce pendant une durée de 12 mois.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens et désormais fermés). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire (article 39) concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan au 31 décembre 2015 pour les bénéficiaires actifs est de 52,3 millions d'euros.

5.7.4.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le souci de construire une appartenance Groupe partout dans le monde où il est implanté, et de partager la valeur créée, le groupe ERAMET a opté depuis 2009 pour le déploiement de plans d'actions gratuites mondiaux. Ce programme, baptisé Erashare, a consisté à l'origine à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la Branche, le métier ou le niveau de responsabilité.

Depuis juillet 2011 en France et en Italie, et depuis juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficient de tous les droits attachés aux actions ERAMET : droit de vote et droit aux dividendes. Une brochure d'information sur Erashare a par ailleurs été élaborée dans les neuf langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

Six nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sur le même périmètre, et ont permis d'attribuer 2 actions supplémentaires chaque année à plus de 14 000 salariés.

5.7.4.4 DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence. La direction des Ressources Humaines du Groupe a précisé en 2014 dans une note de cadrage les trois composantes que le groupe ERAMET souhaite retrouver dans les nouveaux accords renouvelés à partir de 2014 :

- résultat financier du Groupe ;
- résultat financier de l'entité ;

- critères de progrès opérationnels propres à l'entité (critère de sécurité, taux de service, taux de rebut, variation du BFR, etc.).

11 sociétés du Groupe en France et en Nouvelle-Calédonie ont versé en 2015 de l'intéressement au titre de l'année 2014. Ce sont ainsi 17,1 millions d'euros qui ont été versés aux bénéficiaires concernés (valeur brute).

5.7.4.5 PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés (les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés).

Une gamme de FCPE (Fonds Communs de Placement Entreprise) diversifiés est offerte aux collaborateurs du Groupe. Un dispositif de retraite collective existe également sous la forme d'un PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif).

Au 31 décembre 2015, 6 257 salariés et anciens salariés d'ERAMET en France adhèrent à un Plan d'Épargne Salariale, pour un actif total qui représente environ 69,7 millions d'euros, soit 11 000 euros par épargnant. Le total des actifs se répartit entre les FCPE (90 % des actifs) et le PERCO (10 %). Les sociétés françaises du Groupe ont versé en 2015 environ 2,56 millions d'euros d'abondement (valeur brute) sur le PEG (Plan d'Épargne Groupe) et le PERCO, soit 778 euros en moyenne par salarié ayant effectué un versement (on en dénombre 3 294 en 2015).

5.7.5 UN DIALOGUE SOCIAL MOBILISÉ SUR DES OBJECTIFS DE RESTRUCTURATION DU GROUPE

Les Relations Sociales sont coordonnées au niveau corporate afin d'assurer la traçabilité et le suivi des négociations en cours, des accords conclus (109 sur le périmètre mondial) et du climat social. Un reporting régulier est réalisé au travers d'un tableau de bord, et des coordinations régulières ou thématiques réalisées auprès des sites sur les sujets d'actualité et communs.

Par ailleurs, des accords sont négociés et suivis en central avec les organisations syndicales métropolitaines, afin d'en assurer une mise en œuvre homogène sur l'ensemble des sites, notamment en matière d'avantages sociaux (frais de santé, prévoyance, épargne salariale), de sécurité et d'égalité professionnelle.

Enfin, l'animation du Comité d'Entreprise Européen regroupant 34 élus français, norvégiens, belges et suédois et du Comité de Groupe regroupant 32 élus métropolitains et néo-calédoniens, permet d'échanger avec les partenaires sociaux sur les perspectives du Groupe, les évolutions et les projets et de répondre à leurs questions.

Les résultats économiques et financiers du Groupe en 2014 et 2015 et les perspectives toujours incertaines sur de nombreux marchés ont conduit les Directions tant corporate que des filiales et sites à poursuivre les efforts de productivité tout en s'engageant dans des programmes de restructuration visant à optimiser les organisations au travers notamment de Plans de Sauvegarde de l'Emploi.

La branche Nickel confrontée à une situation toujours défavorable des cours mondiaux du nickel a poursuivi et intensifié ses actions :

- l'étude de la réorientation des activités industrielles du site de Sandouville et l'étude d'une éventuelle diversification amont de son approvisionnement en matie de nickel ;

- la poursuite des actions ambitieuses d'amélioration de la compétitivité et de la productivité de la SLN en Nouvelle-Calédonie, en lançant des projets de réorganisation interne et en spécialisant la production sur son produit à plus forte marge ;
- l'amélioration de l'efficacité des fonctions siége intégrant une diminution des effectifs.

À chaque stade de ces évolutions, les partenaires sociaux, Institutions Représentatives du Personnel (CE, CCE) et Organisations Syndicales Représentatives ont été étroitement associés à l'analyse des risques et enjeux et consultés régulièrement sur chacun des périmètres concernés permettant d'une part d'obtenir des avis favorables sur les projets de réorganisation et d'autre part d'assurer la réalisation des objectifs d'amélioration de la Branche. Des expertises spécifiques ont été conduites dans ce contexte par le CE et le CCE d'ERAMET afin d'analyser et évaluer l'évolution de la situation industrielle du site de Sandouville et les perspectives et réorientations indispensables à sa pérennité.

La branche Manganèse a conduit des actions sur l'ensemble de ses *business units* au regard de la situation de chacun de ses marchés et dans des contextes localement spécifiques :

- La BU minerai et alliages a poursuivi et intensifié ses actions de productivité et de fiabilisation dans un contexte de recul des cours des matières premières et des alliages de manganèse :
 - au Gabon tant au sein de sa filiale COMILOG qu'au sein de la SETRAG (les enjeux ferroviaires restent un axe d'amélioration majeur dans la fiabilisation logistique des expéditions de minerai) ;
 - en Chine par l'adaptation de la production aux contraintes du marché et des effectifs de son usine d'Alliages de Manganèse à New Guilin ;
 - en Norvège par l'adaptation continue de son organisation ;
- La BU Chimie du manganèse durablement engagée dans un processus d'amélioration

poursuit ses actions sur les périmètres belge et mexicain.

- La BU Recyclage a poursuivi ses objectifs de reconquête de parts de marché sur le périmètre américain.

Chaque entité et BU, selon son contexte local, a accompagné ses mises en œuvre par un dialogue social spécifique avec ses organisations syndicales.

Les activités du siège ont également fait l'objet de restructurations, participant au programme d'amélioration de la compétitivité des fonctions corporate.

La branche Alliages a poursuivi ses actions d'amélioration de ses ratios économiques, de son taux de service client et de son organisation industrielle :

- Engagée pour sa filiale Aubert & Duval dans un projet important d'amélioration de ses processus et de réduction de ses frais généraux, la Direction d'Aubert & Duval a mis en œuvre les évolutions d'organisation et réduction d'effectifs décidées en 2014.
- Un projet de transformation majeur des activités industrielles d'Erasteel impliquant une réduction des effectifs s'est poursuivi en 2015.

Enfin, il a été lancé au niveau des Directions du Groupe et des Branches ainsi que de la R&D et de l'Ingénierie un programme d'amélioration des performances et de réduction des coûts appelé Optimum. Ce programme a pour but de simplifier, harmoniser et rationaliser les modes de fonctionnement, en relation avec l'évolution des perspectives du Groupe et de la réduction du nombre de projets à l'étude.

Ce programme débuté en 2014, a été réalisé en 2015, avec l'obtention notamment de la signature de quatre accords de méthode signés avec l'ensemble des organisations syndicales concernées.

5.7.5.1 UNE POLITIQUE SALARIALE MODÉRÉE

La situation financière du Groupe a conduit à une modération de la politique salariale 2015, les différentes négociations ont permis la conclusion de 26 accords salariaux sur le périmètre du Groupe.

5.7.5.2 LA CONSOLIDATION DE LA POLITIQUE SOCIALE...

Outre les accords signés dans le cadre des procédures d'information consultation relatives à des projets de restructuration, l'année 2015 s'est inscrite dans la poursuite de la consolidation de la politique sociale du Groupe, au travers d'adaptations des dispositifs en vigueur, en concertation avec les organisations syndicales.

Ainsi, les négociations sur le périmètre métropolitain du Groupe, ont abouti :

- l'évolution des accords en matière d'épargne salariale et prévoyance ;
- la négociation de plusieurs accords d'Intéressement arrivés à échéance sur le périmètre métropolitain.

Les négociations portant sur les accords existants visent d'une part à nous assurer le niveau de conformité avec les évolutions législatives et réglementaires (évolution de la portabilité en matière de prévoyance, préparation à l'encadrement des frais de santé des contrats responsables), recommandations AMF (évolution des dénominations des FCPE) ; et d'autre part à améliorer ces derniers suite à différents audits, tant en matière de couverture sociale (maîtrise de l'équilibre des régimes et évolution des cotisations sociales et patronales associées) que d'épargne salariale (rendement des FCPE, repositionnement en matière de profil d'investissement sur les niveaux de risque/ investissement).

Les échanges avec les organisations syndicales dans le cadre de suivis paritaires se sont poursuivis sur l'épargne salariale, la qualité de vie au travail, la prévention de la pénibilité, l'égalité hommes, femmes...

5.7.5.3 ... ET DES ÉVOLUTIONS IMPACTANT LA GOUVERNANCE

Enfin, en application des dispositions françaises prévues dans la loi de Sécurisation de l'Emploi, la représentation salariale au sein du Conseil d'administration a évolué par l'accueil de deux administratrices salariées désignées par le Comité Central d'Entreprise d'ERAMET S.A. et par le Comité d'Entreprise Européen.

À noter également, la réalisation de la consultation sur les Orientations Stratégiques de l'Entreprise auprès du CCE d'ERAMET S.A., société de tête et le déploiement de la Base de Données Économique et Sociale.

Cette consultation et ces nouveaux outils participent à l'amélioration de la connaissance de l'entreprise et du Groupe et au partage des informations nécessaires à la conduite des mandats des partenaires sociaux.

5.7.6 DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ET GESTION DE CARRIÈRE

5.7.6.1 PROCESSUS DE GESTION DE CARRIÈRES

Si ERAMET a toujours accordé une attention toute particulière au développement de ses collaborateurs, érigeant le respect et le développement des personnes comme valeur du Groupe, ainsi que comme le premier axe de sa Stratégie RH, le gel des recrutements externes instauré au sein du Groupe depuis juillet 2013 et le contexte des opérations de restructurations menées actuellement renforcent encore davantage l'intérêt de nos processus de mobilité interne et de développement de carrière.

En effet, dans le cadre des PSE engagés sur le périmètre métropolitain en 2015, la mobilisation des équipes RH de l'ensemble des sites du Groupe a permis de favoriser la mobilité interne en s'appuyant sur les processus du Groupe (publication des offres sur ERAJOB, la bourse interne de l'emploi, entretiens d'orientation...).

Ainsi, à fin décembre 2015, sur le PSE consécutif au Projet Optimum sur les structures Corporate notamment, le tiers des solutions de repositionnements sont des mobilités internes.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des Projets APMF Vague 1 et 2 (Projets d'Amélioration des Processus et des Modes de Fonctionnement au sein de la branche Alliages), nous enregistrons 56 % de reclassements internes.

Depuis deux ans, ERAMET a formalisé et largement communiqué sur les processus de gestion de carrières et les rôles et responsabilités de chacun.

La « Charte Développement de Carrière et Mobilité » permet de définir les rôles et responsabilités de chacun (collaborateur, Manager et RH) afin que le développement et les évolutions de carrière des hommes et des femmes du Groupe puissent être promus et encouragés dans un cadre clair, défini et partagé et à l'aide d'outils et processus.

Elle met notamment l'accent sur la promotion de l'initiative et la proactivité du collaborateur dans son propre développement de carrière.

Une brochure « Parcours : Carnet de route » a été largement diffusée. Celle-ci permet d'illustrer les aspects essentiels de la Charte par des exemples et des témoignages de collaborateurs. Ce « Carnet de Route », remis à tous les cadres du Groupe, permet d'appréhender les

éléments essentiels de la Charte, de découvrir les outils et processus au service du développement de carrière et surtout de prendre connaissance au travers de témoignages et d'exemples de la multiplicité d'opportunités et d'évolutions possibles.

Pour mettre en œuvre de façon optimale ces développements de carrières, des processus de gestion sont mis en place et pilotés tout au long de l'année.

Les EAA (Entretiens Annuels d'Appréciation) permettent notamment de recenser les souhaits de mobilité et de les prendre en compte à la fois lors de réunions mensuelles du réseau des DRH et lors des « *People Reviews* ». Ces revues des cadres sont organisées au niveau des sites, *business units*, entités, voire pays. Elles permettent d'identifier les personnes à faire évoluer, leur potentiel...

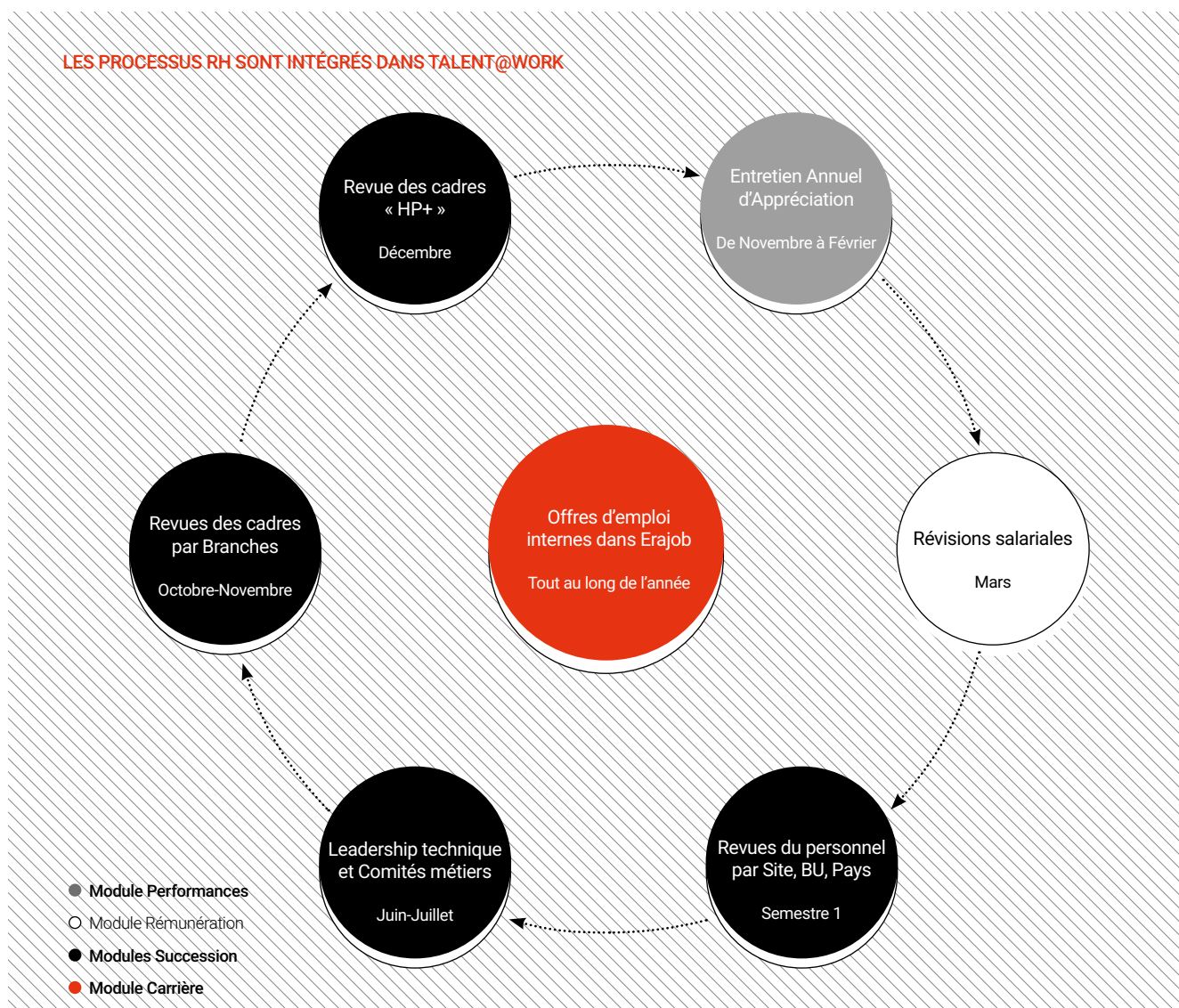
D'autres réunions sont organisées à mi-année par métiers (leadership technique ou comités métiers) permettant de passer en revue ces besoins d'évolution de façon transverse, d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles métier par métier.

Ces échanges sont consolidés au niveau de chaque Branche lors des revues des cadres Branche, en fin d'année permettant ainsi d'aborder les EAA avec des éléments concrets d'évolution à soumettre.

Une revue des cadres dirigeants et des postes clés du Groupe a lieu en fin d'année avec le Comex.

Des comptes rendus sont établis et le module Succession de Talent@work permet d'enregistrer ces perspectives d'évolution.

LES PROCESSUS RH SONT INTÉGRÉS DANS TALENT@WORK



Enfin, un Entretien Professionnel pour l'ensemble des salariés en France métropolitaine a été mis en place en 2015. Celui-ci est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. Il est centré sur le parcours du salarié, son évolution professionnelle et ses besoins de formation.

5.7.6.2 MISE À DISPOSITION D'UN MODULE DE FORMATION DESTINÉ AU RECRUTEMENT / MOBILITÉ POUR MANAGERS ET RH

Afin d'accompagner les Managers dans leur rôle de gestionnaire de carrière, un **module de formation sur le recrutement et la mobilité** est disponible dans le cadre d'IMaGE.

Ce module permet de former managers et RH aux mêmes **outils d'entretiens de sélection**, de faire ses choix de façon **objective et transparente**, d'assurer des **retours de qualité** aux candidats internes ou externes.

Cette formation s'appuie aussi sur le **module « Recrutement »** développé dans Talent@Work et sensibilise ses participants aux sujets de **non-discrimination**.

5.7.6.3 ERAJOB 2.0 ET MODULE CARRIÈRE

ERAJOB (la bourse interne d'emploi du Groupe) a été redéveloppé en 2012 sur le SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) « Talent@Work » : ERAJOB 2.0. Les offres de postes sont ainsi directement disponibles via le **module Carrière**, permettent désormais de postuler en ligne, de transférer une offre à une connaissance, de se créer des alertes sur postes spécifiques, etc.

Pour tenir compte des difficultés du Groupe, une mesure de gel des recrutements externes de cadres en CDI est en vigueur depuis juillet 2013. Des dérogations sont cependant possibles après validation du Comex.

Un **module Recrutement** a également été développé dans Talent@work, permettant aux RH et managers en charge d'un recrutement par mobilité interne ou externe de pouvoir suivre la progression du processus, de la définition du poste à son pourvoi.

5.7.6.4 FORMATION

Les différents modules de formation conçus au sein d'IMaGE (Institut du Management du groupe ERAMET) sont destinés aux collaborateurs du Groupe :

- pour favoriser leur intégration en leur donnant rapidement les clés de compréhension sur les processus d'organisation et de gestion du Groupe ;
- pour développer les managers du Groupe en leur donnant accès à des programmes techniques ou de management ;
- pour favoriser les échanges des bonnes pratiques entre les participants ;
- pour construire des parcours de développement.

Intégrer, améliorer les savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et les bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser

le déploiement des méthodes managériales, affirmer davantage l'expertise du Groupe et son leadership technique, tels sont les enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Les programmes destinés à améliorer les compétences managériales de l'encadrement, (les « Fondamentaux du Management » et « Piloter par la performance ») s'inscrivent dans une logique de Parcours de formation managériale plus large qui intègrent également des compétences clés en matière de Sécurité, de Gestion de Projet, d'Amélioration Continue des Performances ou encore de Communication.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

En 2015, IMaGE (l'Institut du Management du groupe ERAMET) a dispensé près de 10 000 heures de formation. 1 087 personnes ont en effet suivi ces différents programmes en 2015. Cet institut propose désormais un corpus de plusieurs formations destinées à intégrer et développer l'encadrement.

Le programme ERAMET *Leaders Program* a rassemblé pour sa 12^e promotion 24 cadres et managers du Groupe pendant une semaine, ce qui porte à 245 le nombre de cadres ayant participé à ce programme depuis 2006, permettant à ceux-ci de se constituer un réseau, d'améliorer leur connaissance du Groupe, d'échanger avec les dirigeants sur les axes stratégiques de développement, etc.

Le programme de développement pour les cadres exécutifs du Groupe s'est poursuivi en 2015 avec la troisième promotion. ERAMET *Executive Development Program* est un programme de 12 jours dispensé en anglais développé en partenariat avec *Duke Corporate*

Education, destiné à renforcer le leadership des participants et les préparer à leur évolution au sein du Groupe. Cette 3^e promotion, après la 1^{re} session dispensée à Paris en 2015 (cinq jours d'apports académiques), réalisera son *Learning Trip* en Inde (sept jours) en 2016.

2015 a été également consacré au déploiement d'un module de formation destiné aux outils de l'Amélioration Continue des Performances qui a réuni en 2015 plus de 300 cadres et manager autour d'un socle méthodologique commun pour renforcer la mise en œuvre locale des plans de progrès.

De nouveaux modules de formation ont été créés en 2015 (comme le programme « Conduite du Changement ») et sont venus enrichir le catalogue de formation d'IMaGE qui a par ailleurs intégré sous la bannière IMaGE les programmes de l'AMI (Institut du Management des Alliages) dans le cadre du projet Optimum. L'offre regroupe désormais 45 programmes de formation.

L'accent a notamment été mis sur la digitalisation de l'offre de formation (« *Blended Learning*, *E-learning*, Visio-formation...») pour atteindre en 2015 un taux de 25 % de l'offre.

Au global en 2015, les salariés du groupe ERAMET ont ainsi bénéficié de plus de 317 500 heures ⁽¹⁾ de formation soit environ 23 heures par salarié pour l'année. Ce sont ainsi près de 11 300 salariés ⁽¹⁾, soit 80 % de l'effectif total, qui ont bénéficié d'une action de formation en 2015 (à comparer à 374 500 h en 2014 qui correspondait à 27 h par salarié et près de 11 200 salariés formés l'an dernier).

5.7.6.5 SUIVI DE LA PERFORMANCE

La réussite d'une mobilité ou d'une évolution de carrière est la conjonction de trois éléments :

- la performance dans le poste ;
- l'existence d'une opportunité ;
- la volonté de faire preuve de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

(1) Données issues du questionnaire annuel RH complété par les entités du Groupe sur une base déclarative.

C'est pourquoi l'EAA (Entretien Annuel d'Appréciation) est un moment privilégié pour échanger entre collaborateur et N+1 sur sa performance, l'atteinte de ses objectifs, la détermination de la feuille de route pour l'année qui vient et aussi de ses souhaits de mobilité.

L'EAA est ensuite retranscrit dans le formulaire dédié de Talent@work. Ainsi, les éléments exprimés sont extraits et traités par les RH, notamment dans le cadre des *People Reviews*.

Depuis maintenant plusieurs années, chaque cadre du Groupe bénéficie d'un Entretien Annuel d'appréciation au cours duquel sont évaluées sa performance (atteinte des objectifs fixés pour l'année passée) ainsi que la mise en œuvre des valeurs du groupe ERAMET.

En 2015, ce sont 4 417 collaborateurs, cadres et non-cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont en effet commencé à étendre le bénéfice de ce dispositif à des populations non-cadres.

Le support destiné à l'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA) a été modifié pour tenir compte du déploiement d'un nouveau module de suivi des objectifs (*Goal Management*). Faisant suite à la volonté de mieux suivre et évaluer la performance, la mise en œuvre de ce module, décidée par le groupe de travail en charge de la performance à l'issue de l'enquête d'engagement, permet au manager tout au long de l'année de suivre l'avancement des objectifs fixés à son équipe, ajuster ceux-ci si nécessaire, s'appuyer sur cet outil pour la réalisation d'entretiens à mi-année, etc.

L'utilisation désormais généralisée du formulaire d'EAA dans Talent@Work permet une amélioration sensible en matière d'accès à l'information sur les souhaits de mobilité exprimés, une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les gestions de carrières et *People Review*, et un suivi optimisé.

On notera également le programme d'identification et d'évaluation des potentiels organisé à l'initiative de la branche Manganèse au Gabon fin 2014. Ce programme a permis de former le Comité de Direction de COMILOG à la métho-

dologie et à procéder à une campagne d'évaluation. Le réseau RH des entités gabonaises a également été formé.

Le Projet Optimum visant à améliorer la performance des Sièges Sociaux et des fonctions supports du Groupe a permis d'identifier des axes de progrès en cours sur des thématiques de formation, de gestion des recrutements, etc.

5.7.7 ÉGALITÉ DES CHANCES – MESURES EN FAVEUR DE LA NON-DISCRIMINATION ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

5.7.7.1 RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Les femmes représentent aujourd'hui 15 % de l'effectif total du Groupe, et plus précisément : 7 % des effectifs Opérateurs, 24 % des effectifs Agents de maîtrise, Techniciens et Employés et 21 % des effectifs cadres.

% de femmes dans l'effectif total	15 %
% de femmes dans l'encadrement	21 %
% de femmes dans les recrutements CDI 2015	14 %
% de femmes dans les recrutements CDI de cadres en 2015	16 %

L'ensemble des entités du Groupe se mobilisent pour mener des actions destinées à promouvoir l'emploi des femmes y compris sur des métiers historiquement tenus par un effectif plutôt masculin.

Des efforts sont donc réalisés localement pour promouvoir les métiers techniques auprès de publics de collégiennes, lycéennes et étudiantes, adapter les locaux à l'accueil de personnels féminins (vestiaires) et promouvoir les dispositions prévues dans les accords collectifs Égalité hommes/femmes signés sur des nombreux sites métropolitains. La branche Alliages s'attache également à recruter des femmes sur des métiers d'usinage.

La prévention de la discrimination est aussi adressée aux États-Unis, par exemple sur le site d'ERAMET Marietta Inc., à l'occasion de formation annuelle de sensibilisation à la diversité et anti harcèlement.

Au Gabon, lors de la campagne de recrutement des nouvelles installations industrielles du CMM, un effort a été porté sur le recrutement de femmes qui représentent près de 25 % de l'effectif de cette unité. Le site d'Imphy a également participé à un Forum sur les carrières au féminin de la Nièvre.

5.7.7.2 ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE/VIE PRIVÉE

Le Groupe a poursuivi l'effort consacré depuis trois ans maintenant à la sensibilisation des équipes aux risques psychosociaux dans le cadre du Programme ZEPHYR, en France métropolitaine.

Une attention est également portée sur ce sujet à l'occasion de l'Entretien Annuel d'Appréciation. En effet, une partie de l'échange entre le collaborateur et sa hiérarchie est consacrée, lors de ce rendez-vous annuel privilégié, à l'organisation du travail, la charge de travail et l'équilibre vie professionnelle et vie privée.

Dans ce domaine-là aussi, le Groupe favorise un certain nombre d'initiatives locales de nature différentes mais destinées à favoriser ce nécessaire équilibre : des congés sabbatiques ont été accordés à des salariés désireux de s'investir dans un projet personnel, des mesures de télétravail ont été accordées à des salariés faisant face à des difficultés personnelles, des mesures favorisant la parentalité ont été aussi mises en place sur certains sites : aménagement du temps de travail, attribution de chèques CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour la rétribution d'emploi d'aides à domicile (garde d'enfants, aide aux devoirs, ménage, etc.).

5.7.7.3 EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le groupe ERAMET porte une attention à l'emploi et à l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le Groupe compte 267 salariés en situation de handicap (données issues de l'enquête RSE). Ce décompte est probablement sous-estimé, la réglementation de certains États ne permettant pas la comptabilisation de salariés handicapés.

Sur la plupart des sites du Groupe différentes actions sont entreprises pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap : aménagement des locaux, des accès et des postes de travail, campagne de sensibilisation, financement d'appareils auditifs, contribution à des organismes ou associations dédiées à l'aide des personnes handicapées ou bien encore la présence deux jours par mois sur le site des Ancizes (Aubert & Duval) d'un cabinet destiné à accompagner le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Des activités de sous-traitance sont aussi confiées à des centres d'aide par le travail ou associations employant des personnes en situation de handicap. L'accessibilité des locaux est également un sujet traité sur de nombreux sites du Groupe.

Chaque année, la Mission Handicap composée de représentants des entités présentes à Paris et Trappes (ERAMET TMM (Holding et Nickel), ECM, Erasteel, Aubert & Duval, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie, ERAMET International) organise différents événements de sensibilisation à l'occasion de la Semaine du Handicap.

La Mission Handicap des entités du groupe ERAMET basées à Paris (Tour Maine-Montparnasse) et Trappes répond aux dispositions prévues par la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté. Elle a été créée en 2012 dans le but de sensibiliser les collaborateurs du Groupe à la thématique du handicap. Elle est composée de représentants de différents

services, au sein de chaque entité (Santé/Sécurité, RH, Communication...). Parmi ses objectifs, elle vise notamment à développer des partenariats pertinents avec des entreprises du secteur adapté (services de restauration et plateaux-repas, décorations florales, etc.).

Le groupe ERAMET est partenaire de l'Officiel du Handicap, organisme composé d'acteurs publics et privés engagés dans la promotion d'une meilleure intégration des personnes handicapées en France (emploi, sous-traitance, accessibilité, technologie, etc.).

En 2015, dans le cadre de la création d'ERAMET Services (Centre de Services Partagés) basé à Clermont Ferrand, ERAMET a accordé son attention aux personnes en situation de handicap dans le cadre des recrutements réalisés.

5.7.7.4 EMPLOI DES JEUNES ET DES SENIORS

En ayant signé en France métropolitaine un plan d'action relatif au Contrat de Génération, la Direction du Groupe s'engage à déployer des synergies intergénérationnelles. Ce plan est notamment marqué par la volonté d'intégrer et faire progresser les juniors et de valoriser et pérenniser l'expérience des seniors. Sur l'ensemble du périmètre du Groupe, 24 personnes dont l'âge correspond à 10 ans avant l'âge légal de départ à la retraite, ont été recrutées.

Le Groupe a accueilli en 2015, plus de 1 450 jeunes en contrat d'apprentissage ou professionnalisation) ou bien en stage.

Depuis 2013, ERAMET s'est engagé aux côtés de 60 grands groupes, et dans le cadre de l'Afep (Association Française des Entreprises Privées), pour l'emploi des jeunes. Le Groupe est effectivement signataire d'une démarche baptisée « Jeunes et Entreprises ».

ERAMET est par ailleurs très investi au plan national ou local dans les relations avec l'enseignement. Cela se traduit par différentes actions ou partenariats : on relèvera notamment de nombreuses visites organisées sur plus de 46 entités du Groupe qui ont accueilli

des élèves des lycées et collèges de proximité, des étudiants des universités locales ou de grandes écoles, des enseignants et professeurs.

ERAMET participe à de nombreux forums écoles en France métropolitaine ou dans ses pays d'implantation. C'est l'occasion de présenter le Groupe et ses métiers, d'échanger avec les jeunes et de les conseiller sur leur orientation. De nombreux collaborateurs du Groupe interviennent également, bénévolement pour la plupart, dans des cursus d'enseignement, pour présenter l'entreprise ou pour délivrer des enseignements techniques spécialisés. Certains de ces experts sont également présents dans des conseils d'orientation d'écoles ou au Conseil d'administration de celles-ci. Des échanges scientifiques sont également réalisés sur certains projets avec les laboratoires de grandes écoles ou universités, et des enseignants.

Avec un engagement appuyé du centre de recherche de Trappes (ERAMET Research) et de ses équipes, le Groupe est également très engagé dans des opérations de partenariat avec de grandes écoles : ERAMET parraine la promotion 2015 de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris (Chimie ParisTech), le Groupe participe au financement de voyages d'études ou d'options (ENSG, Université de Montpellier (Géologie), Mines ParisTech (ENSMP Option Sol et Sous-sol), ECP (Option Énergie).

La SLN assure quant à elle un partenariat auprès des classes préparatoires du lycée Jules Garnier de Nouméa. Le concours de la SLN est précieux pour ces jeunes Calédoniens appelés à poursuivre leurs études scientifiques en métropole.

5.7.7.5 RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ET DES DROITS DE L'HOMME

ERAMET se conforme aux réglementations applicables dans les différents pays où le Groupe opère.

Comme le Groupe le rappelle dans la Charte Éthique, ERAMET respecte les normes internationales de l'Organisation internationale du travail, et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, le Groupe s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou partenaires et respecte le droit d'association.

Le Groupe assure également un traitement équitable de l'ensemble de ses collaborateurs en matière d'égalité professionnelle en luttant contre la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle, veille à préserver l'intégrité des personnes présentes sur chacun des sites, et respecte l'intégrité morale de chaque collaborateur. Le Groupe veille à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail. En particulier, il s'engage dans la lutte contre toute forme de violence et il participe à la promotion du respect de l'autre et de la convivialité dans les relations professionnelles.

Lors de la remontée annuelle d'information auprès des sites du Groupe sur les éléments extra-financiers, une question est posée sur la conformité de l'entité avec les dispositions relatives aux conventions fondamentales de l'OIT (liberté d'association ou droit de négociation collective, abolition du travail des enfants, lutte contre le travail clandestin, élimination des discriminations en matière d'emploi ou de profession) et il est important de souligner l'excellent retour démontrant l'attention portée sur ce sujet.

L'ensemble des sites du Groupe s'est notamment fortement mobilisé en 2015 dans le cadre de la diffusion de la Charte Éthique du Groupe.

5.8 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

5.8.1 RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Le chapitre 5 est destiné à informer les parties prenantes sur les actions entreprises par ERAMET en faveur du Développement Durable. Le référentiel d'indicateurs utilisé à cet effet a été conçu pour fournir l'image la plus juste sur les enjeux significatifs pour le Groupe compte tenu de son activité. Il comprend la liste des informations exigées par l'article R. 225-101-1 du Code du Commerce français. En complément, d'autres indicateurs ont été choisis en s'inspirant de ceux proposés par le référentiel *Global Reporting Initiative* et sa déclinaison dédiée au secteur Mines & Métallurgie.

5.8.2 PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le reporting du groupe ERAMET couvre :

- Pour sa partie Sociale : l'ensemble des sociétés consolidées sur le plan comptable. Pour certains indicateurs (signalés dans le texte par le terme « données RSE »), le reporting couvre 101 % des effectifs consolidés, en incluant neuf sociétés supplémentaires (Ti-Zir Londres, Sodepal, Maboumine, Metallied Irun, ERAMET Alloys UK, Erasteel GmbH, ERAMET Services, Erasteel India, Aubert & Duval Deutschland GmbH), qui totalisent 172 personnes.
- Pour sa partie Sécurité : l'ensemble des sociétés consolidées sur le plan comptable, ainsi que les sociétés EcoTitanium, Sodepal et Metallied Irun, mais à l'exception des bureaux commerciaux (qui représentent moins de 1 % de l'effectif du Groupe). Les entités récentes dans le Groupe (issues d'acquisition, les nouveaux projets) peuvent être exclues du périmètre de consolidation si

leur reporting n'est pas fiable ou si le projet ne représente pas encore une activité significative du Groupe (pour 2015 : Maboumine et Mukulu, représentant moins de 1 % de l'effectif du Groupe). Le périmètre de reporting sécurité 2015 est identique à celui de 2014.

- Pour sa partie Environnement et Énergie : l'ensemble des sites du Groupe dès lors que ces sites répondent aux critères suivants :
 - ERAMET détient un pourcentage de contrôle au sens financier d'au moins 50 % ;
 - les sites sont soumis à une réglementation environnementale (permis, code, réglementation nationale).

Sur ce périmètre, il ne s'applique pas aux sites :

- dont l'activité est uniquement administrative (ex. : bureaux commerciaux) ;
- en phase projet, dès lors qu'aucune production à destination commerciale n'est réalisée (six entités concernées).

Avec 57 sites concernés, le périmètre de reporting environnemental 2015 est identique à celui de 2014.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des entités couvertes par les différents périmètres de reporting.

PAYS	ENTITÉS JURIDIQUES	SITES	PÉRIMÈTRE DONNÉES SOCIALES	PÉRIMÈTRE SÉCURITÉ	PÉRIMÈTRE ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE	
Allemagne	Aubert & Duval Special Steels GmbH – Stahlschmitt	Mönchengladbach	x	x	x	
	ERAMET International	Francfort	x			
Argentine	Eramine	Salta	x	x		
Belgique	ERACHEM COMILOG	Tertre	x	x	x	
Brésil	ERAMET Latin America	Sao Paulo	x			
Chine	Aubert & Duval Moulds & Die Technology (ADMDT)	Wuxi	x	x	x	
	Erasteel Trading Co. Ltd	Tianjin	x			
	COMILOG Far East Development (CFED)	Hong Kong	x			
	ERAMET China Guilin COMILOG Ferro Alloys Ltd	Guilin	x	x	x	
	ERAMET COMILOG Shanghai Trading (ECST) & ERAMET COMILOG Shanghai Consultancy Services (ECSCS)	Shanghai	x			
	Guangxi ERAMET COMILOG Chemical (GECC)	Chongzuo	x	x	x	
Corée	ERAMET International	Séoul	x			
Espagne	Metallied Powder Solutions	Irun		x		
États-Unis	Erasteel Inc.	Boonton	x	x	x	
		Romeoville	x	x	x	
		Pittsburgh	x			
		Butler	x	x	x	
		Baltimore	x	x	x	
	ERAMET Marietta Gulf Chemical & Metallurgical (GCMC) Aubert & Duval USA	New Johnsonville	x	x	x	
		Marietta	x	x	x	
		Freeport	x	x	x	
		Charlotte	x			
France	EcoTitanium Aubert & Duval	Les Ancizes	x	x	x	
		Clermont-Ferrand La Pardieu	x	x		
	Issoire Heyrieux Imphy Gennevilliers Pamiers Firminy	Issoire	x	x	x	
		Heyrieux	x	x	x	
		Imphy	x	x	x	
		Gennevilliers	x			
		Pamiers	x	x	x	
		Firminy	x	x	x	
		Aubert & Duval TAF Brown Europe Construction de Moules Métalliques (CMM) ERAMET Alliages et Aubert & Duval TMM Erasteel	Gennevilliers	x	x	x
			Laval de Cère	x	x	x
			Landévant	x	x	x
			Paris		x	
	Commentry		x	x	x	
	Champagnole		x	x	x	
	Paris		x	x		
	Forges de Montplaisir Interforge SUPA UKAD Valdi	Chalon-sur-Saône				
		Saint-Priest	x	x	x	
		Issoire	x	x	x	
		Varilhes	x	x	x	
		Les Ancizes	x	x	x	
		Feurs		x		
		Le Palais-sur-Vienne	x	x	x	

PAYS	ENTITÉS JURIDIQUES	SITES	PÉRIMÈTRE DONNÉES SOCIALES	PÉRIMÈTRE SÉCURITÉ	PÉRIMÈTRE ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE
	ERAMET Holding	Paris et Trappes	x	x	
	ERAMET Ingénierie	Trappes	x	x	
	ERAMET Research	Trappes	x	x	x
	COMILOG Dunkerque	Dunkerque	x	x	x
	ERAMET COMILOG Manganèse	Paris et Trappes	x	x	
	COMILOG International	Paris	x		
	ERAMET Nickel	Sandouville	x	x	x
		Paris et Trappes	x	x	
	Eurotungstène Poudres	Grenoble	x	x	x
Gabon	COMILOG S.A.	Moanda Com- plexe C2M	x	x	x
		Moanda Com- plexe CIM	x	x	x
		Direction entretien voie Owendo	x	x	x
		Port Minéralier Owendo	x	x	x
		Moanda Mine	x	x	x
	Maboumine	Lambaréné	x		
	SETRAG	Owendo	x	x	x
	Sodepal	Bakoumba	x	x	
	Somivab	Libreville, Biliba, Essassa	x	x	x
Inde	ERAMET India Private Limited	Mumbai	x	x	
Indonésie	Pt Weda Bay Nickel	Jakarta, Halmahera	x	x	
Italie	ADES	Ferrara	x	x	x
	ERAMET International	Trezzano	x		
Japon	ERAMET International	Tokyo	x		
Mexique	ERACHEM Mexico	Tampico	x	x	x
Norvège	ERAMET Norway	Kvinesdal	x	x	x
		Sauda	x	x	x
		Porsgrunn	x	x	x
	ERAMET Titanium & Iron (ETI)	Tyssedal	x	x	x
	Eralloys Holding		x		
Nouvelle- Calédonie	SLN	Nouméa (Doniambo)	x	x	x
		Kouaoua	x	x	x
		Népoui	x	x	x
		Poum	x	x	x
		Tiébaghi	x	x	x
		Thio	x	x	x
Royaume-Uni	Erasteel Stubs	Warrington	x	x	x
Sénégal	Grande Côte Opérations - TiZir	Diogo	x	x	x
Suède	Erasteel Kloster	Söderfors	x	x	x
		Långshyttan	x	x	x
		Vikmanshyttan	x	x	x
Taiwan	ERAMET International	Taipeh	x		

5.8.3 COLLECTE, CONSOLIDATION ET CONTRÔLE DES DONNÉES

Le reporting social (comprenant le reporting sécurité) s'appuie sur l'outil de saisie et de consolidation dédié Era-Link et sur un questionnaire qualitatif adressé en parallèle aux entités concernées (qui permet aussi la remontée des informations relatives à l'engagement sociétal des sites). La comparaison des chiffres issus de ces deux outils pour certains indicateurs communs permet un contrôle des données.

La procédure « Reporting Sécurité et Information en cas de Situation Exceptionnelle » est le référentiel en termes de reporting Sécurité. La version applicable a été révisée en 2015.

Les données relatives aux accidents du travail sont recoupées avec les déclarations mensuelles faites par les sites à la Direction de la Prévention et de la Sécurité via le SharePoint HSSE du Groupe.

Le processus de reporting environnement et énergie fait l'objet d'une procédure mise à jour en 2014 qui définit clairement les responsabilités et les modes opératoires.

Le reporting environnement et énergie s'appuie sur un système d'information dédié déployé sur tous les sites concernés depuis 2011 dénommé EraGreen. L'ensemble des informations quantitatives communiquées dans le présent rapport (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données saisies par chacun des sites du Groupe et validées par chaque Directeur de site.

EraGreen contient des dispositifs de contrôle automatique des données par comparaison avec les années précédentes. En outre, les rapports annuels des sites issus d'EraGreen font l'objet d'un contrôle systématique de cohérence par les experts des directions des Branches ou du Groupe.

5.8.4 SPÉCIFICITÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- En 2015, pour la première année, les taux de fréquence ⁽¹⁾ et taux de gravité ⁽²⁾ des accidents du travail ont été calculés en incluant les intérimaires dans l'effectif.
- En raison des contraintes de planning, certaines données mensuelles environnementales peuvent ne pas être disponibles pour le dernier mois de l'année. Dans ce cas, les données manquantes sont estimées au plus juste sur la base de l'historique des données du site, et corrélées, le cas échéant, à la production conformément au référentiel Groupe.
- Lorsqu'une mesure environnementale est jugée défaillante ou est indisponible, une estimation réalisée sur la base de ratios historiques est utilisée, ajustée en fonction du niveau de production du site. Cette situation peut notamment se présenter pour les paramètres oxydes d'azote (NOx) et poussières canalisées, pour lesquels les quantités déclarées reposent pour certains sites sur un nombre limité de mesures dans l'année.
- **DCO (Demande chimique en Oxygène)** : la mesure de ce paramètre est délicate et peut être perturbée par divers éléments chimiques, notamment la présence de chlorures. Le site d'Eurotungstène à Grenoble (France) présente cette situation imparfaite quant à la pertinence de la mesure de cet indicateur. La mesure de la DCO étant prescrite suivant des conditions et méthode d'analyse définies par l'arrêté préfectoral du site, cette donnée est intégrée au reporting consolidé en dépit de cette difficulté qui conduit à une surestimation significative de l'indicateur.
- **Déchets** : les déchets sont déclarés dans le reporting environnemental par les sites

en fonction des réglementations nationales qui leur sont applicables. Les quantités déclarées correspondant aux quantités de déchets évacuées vers les filières de traitement dans l'année. Les critères qui conduisent à identifier un déchet comme dangereux ou non dangereux sont variables suivant les pays, le reporting ne peut par construction être complètement homogène sur ce plan.

- **Consommations d'eau** : les quantités d'eau de mer utilisées pour le refroidissement de la centrale thermique et pour la granulation des scories de SLN (Nouvelle-Calédonie), et d'eau utilisée pour le refroidissement des installations du site de Marietta (États-Unis) ne sont pas comptabilisées puisque l'eau est directement restituée au milieu naturel sans subir de transformation.
- **Émissions de gaz à effet de serre** : le reporting est fait en conformité avec les règles du GHG protocole (WRI). Les facteurs d'émission sont issus de la base Bilan Carbone de l'ADEME.
- **Les effectifs inscrits** : salariés sous contrat de travail avec l'entreprise (contrat à durée déterminée « CDD », à durée indéterminée « CDI ») et inscrits dans les registres du personnel au dernier jour de la période considérée. Cette information correspond au nombre de personnes quel que soit leur temps de travail (temps plein ou partiel). Chaque salarié compte pour un.

(1) Le **taux de fréquence** des accidents du travail est le nombre d'accidents du travail, survenus au cours d'une période donnée, rapporté à un million d'heures travaillées. $TF = (\text{nombre d'accidents du travail} \times 1\,000\,000) / \text{nombre d'heures travaillées}$.

(2) Le **taux de gravité** des accidents du travail est le nombre de journées calendaires non travaillées suite à un accident du travail, survenus au cours d'une période donnée, rapporté à mille heures travaillées. $TG = (\text{nombre de journées non travaillées suite à accident de travail} \times 1\,000) / \text{nombre d'heures travaillées}$.

5.9

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION TEL QU'INCLUS AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ERAMET S.A. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1049 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des poli-

tiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2015 et février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrê-

té du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1 ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 5.8 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre

connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons

mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 20 % des effectifs et entre 14 % et 31 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

(3) **Informations sociales** : Effectif inscrit au 31 décembre 2015, Effectif par type de contrat, Effectif par catégorie socioprofessionnelle, Entrées, Sorties, Nombre de démissions, Nombre de licenciements, Pourcentage de femmes dans l'encadrement, Nombre total d'heures de formation dispensées au cours de l'année, Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents de travail.

Informations environnementales : Consommation totale d'énergie, Émissions de CO₂ liées à l'énergie, Poussières totales canalisées, Demande Chimique en Oxygène (DCO), Quantité de déchets dangereux, Consommation totale d'eau.

Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail, L'organisation du dialogue social, L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, L'utilisation des sols, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité, Les actions engagées pour prévenir la corruption.

(4) **Informations sociales** : Aubert & Duval (AD) Les Ancizes (France), SETRAG (Gabon), Erach S.A. (Belgique).

Informations environnementales : Aubert & Duval (AD) Les Ancizes (France), COMILOG Gabon Mine Moanda (Gabon), ERACHEM COMILOG Tertre (Belgique), ERAMET Norway Kvinesdal (Norvège), Société Le Nickel (SLN) Centrale Thermique Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à

remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présen-

tées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 18 février 2016
KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

Département Changement Climatique et Développement Durable

Denis Marangé
Associé



Chapitre 6

ÉTATS FINANCIERS

180	6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015	276	6.3 COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2014 ET 2013
180	6.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT	276	6.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES
180	6.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	276	6.4.1 MODALITÉS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES
181	6.1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	276	6.4.2 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS (ARTICLE 24 DES STATUTS)
182	6.1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	276	6.4.3 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015
183	6.1.5 BILAN	276	6.4.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES
184	6.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	277	6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
244	6.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		
246	6.2 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2015		
246	6.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT		
247	6.2.2 BILAN		
249	6.2.3 TABLEAU DE FLUX		
250	6.2.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX		
269	6.2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS		
271	6.2.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS		
275	6.2.7 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES		

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015

6.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chiffre d'affaires	3 / 4	3 015	3 075
Coût des produits vendus et autres produits		(2 726)	(2 521)
Frais administratifs et commerciaux		(172)	(161)
Frais de recherche et développement	4	(25)	(30)
EBITDA	3	92	363
Amortissements sur actif immobilisé et provisions pour risques et charges	4	(283)	(277)
Résultat opérationnel courant	3 / 4	(191)	86
Autres produits et charges opérationnels	5	(553)	(101)
Résultat opérationnel	3	(744)	(15)
Résultat financier	6	(74)	(60)
Quote-part dans les résultats des co-entreprises et entreprises associées	9	(78)	(44)
Impôts sur les résultats	10	(9)	(48)
Résultat net de la période		(905)	(167)
• part des participations ne donnant pas le contrôle	5	(191)	(8)
• part des propriétaires de la société mère	3 / 5	(714)	(159)
Résultat de base / dilué par action (EN EUROS)	5	(27,11)	(6,06)

6.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Résultat net de la période		(905)	(167)
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		22	28
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture		(30)	(92)
Impôts sur les résultats		-	15
Éléments recyclables au compte de résultat		(8)	(49)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	11	(10)	(18)
Impôts sur les résultats		3	1
Éléments non recyclables au compte de résultat		(7)	(17)
Autres éléments du résultat global		(15)	(66)
• part des participations ne donnant pas le contrôle		(14)	(9)
• part des propriétaires de la société mère		(1)	(57)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(920)	(233)
• part des participations ne donnant pas le contrôle		(205)	(17)
• part des propriétaires de la société mère		(715)	(216)

Ces éléments sont repris dans le tableau de variations des capitaux propres sur la partie relative aux Autres éléments du résultat global (AERG ou OCI – *Other Comprehensive Income*).

Sur l'exercice 2015, l'impact des Autres éléments du résultat global sur le Résultat net part du Groupe est non significatif.

L'impact de - 57 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe de l'exercice 2014 des Autres éléments du résultat global est essentiellement lié à la variation de l'évaluation des instruments financiers de couverture suite à l'évolution défavorable du taux de change EUR/USD.

6.1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(905)	(167)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	6	761	303
Marge brute d'autofinancement		(144)	136
Variation nette du besoin en fonds de roulement	8	131	(86)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles ⁽¹⁾	3	(13)	50
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	9	(249)	(316)
Cession d'immobilisations		12	10
Variation nette des actifs financiers non courants	9	(29)	(5)
Variation nette des actifs financiers courants	6	224	(251)
Augmentation de capital des co-entreprises		-	(3)
Incidence des variations de périmètre		-	30
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement		(42)	(535)
Opérations de financement			
Dividendes distribués aux minoritaires des sociétés intégrées	5	-	(25)
Émission d'emprunts	6	140	482
Remboursements d'emprunts	6	(220)	(194)
Variation des découverts bancaires	6	49	(11)
Autres variations	6	5	10
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement		(26)	262
Incidence des variations de cours des devises		(3)	1
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(84)	(222)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6	516	738
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6	432	516
(1) Dont, inclus dans les activités opérationnelles			
Produits d'intérêts reçus	6	11	14
Charges d'intérêts payées	6	(62)	(50)
Impôts payés	10	(71)	(59)

6.1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES / INSTRUMENTS DE COUVERTURE	RÉSERVES / RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	ÉCARTS DE CONVERSION	AUTRES RÉSERVES	PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	26 543 218	81	373	10	(37)	(29)	2 134	2 532	476	3 008
Résultat net de la période							(159)	(159)	(8)	(167)
Autres éléments du résultat global		-	-	(70)	(17)	30	-	(57)	(9)	(66)
Résultat global total		-	-	(70)	(17)	30	(159)	(216)	(17)	(233)
Dividendes distribués								-	(25)	(25)
Paiements en actions							5	5		5
Autres mouvements							1	1		1
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	6	6	(25)	(19)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	26 543 218	81	373	(60)	(54)	1	1 981	2 322	434	2 756
Résultat net de la période							(714)	(714)	(191)	(905)
Autres éléments du résultat global		-	-	(20)	(7)	26	-	(1)	(14)	(15)
Résultat global total		-	-	(20)	(7)	26	(714)	(715)	(205)	(920)
Paiements en actions							5	5		5
Autres mouvements							(146)	(146)	93	(53)
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	(141)	(141)	93	(48)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	26 543 218	81	373	(80)	(61)	27	1 126	1 466	322	1 788

PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus lors de l'émission en numéraire ou en nature.

Les réserves Instruments de couverture comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le Résultat net de la période.

La contrepartie figure dans la rubrique Instruments financiers dérivés à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture.

Les réserves Régimes à prestations définies comprennent les effets des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements, les écarts entre les rendements réels et les taux d'actualisation sur les actifs de couverture des régimes.

Les écarts de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des

filiales étrangères. Ils intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères.

À la clôture de l'exercice 2015, le groupe ERAMET a réévalué son option de vente consenti à Mitsubishi (voir note 12) directement par capitaux propres et comptabilise désormais les intérêts minoritaires du projet Weda Bay en Indonésie directement dans les capitaux propres part du Groupe (projet détenu à travers la société Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd., filiale à 66,6 % d'ERAMET).

6.1.5 BILAN

ACTIF

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles et goodwill	9	370	593
Immobilisations corporelles	9	2 116	2 296
Participations dans les co-entreprises et entreprises associées	9	169	231
Actifs financiers non courants	9	153	141
Impôts différés	10	8	108
Autres actifs non courants	8	70	39
Actifs non courants		2 886	3 408
Stocks	8	937	1 019
Clients et autres actifs courants	8	538	645
Créances d'impôt exigible	8 / 10	58	61
Instruments financiers dérivés	7	30	23
Actifs financiers courants	6	196	420
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	432	516
Actifs courants		2 191	2 684
TOTAL ACTIF		5 077	6 092

PASSIF

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Capital		81	81
Primes		373	373
Réserve de réévaluation des instruments de couverture		(80)	(60)
Réserve de réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies		(61)	(54)
Écarts de conversion		27	1
Autres réserves		1 126	1 981
Part des propriétaires de la société mère		1 466	2 322
Part des participations ne donnant pas le contrôle	5	322	434
Capitaux propres		1 788	2 756
Engagements liés au personnel	11	215	202
Provisions	12	564	488
Impôts différés	10	136	242
Emprunts – part à plus d'un an	6	1 163	1 031
Autres passifs non courants	8	31	29
Passifs non courants		2 109	1 992
Provisions – part à moins d'un an	12	33	42
Emprunts – part à moins d'un an	6	181	316
Fournisseurs et autres passifs courants	8	748	781
Dettes d'impôt exigible	8 / 10	31	64
Instruments financiers dérivés	7	187	141
Passifs courants		1 180	1 344
TOTAL PASSIF		5 077	6 092

6.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

184	NOTE 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ERAMET	201	NOTE 7 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES	235	NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN, AUTRES ENGAGEMENTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET AUTRES INFORMATIONS
185	NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	209	NOTE 8 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	238	NOTE 15 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
186	NOTE 3 PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DES BRANCHES ET DU GROUPE – INFORMATION SECTORIELLE	213	NOTE 9 INVESTISSEMENTS	238	NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
189	NOTE 4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	221	NOTE 10 IMPÔTS	238	NOTE 17 BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS
192	NOTE 5 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (RNPG) ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	224	NOTE 11 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	242	NOTE 18 CORRESPONDANCE DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ENTRE 2015 ET 2014
194	NOTE 6 ENDETTEMENT FINANCIER NET ET CAPITAUX PROPRES	231	NOTE 12 PROVISIONS	243	NOTE 19 GLOSSAIRE
		234	NOTE 13 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES		

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2015

La présentation des comptes consolidés et des notes annexes a été modifiée par rapport à celle utilisée précédemment sur l'exercice clos au 31 décembre 2014, afin de gagner en lisibilité et en pertinence, conformément aux recommandations de l'AMF retranscrites dans son *Guide sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers* paru en juin 2015.

La majeure partie des principes comptables, à l'exception des principes comptables généraux relatifs à la base de préparation des comptes consolidés, présentés auparavant en note 1 sont désormais inclus dans chacune des autres notes annexes.

Les précédentes notes 5 à 24 relatives au bilan et notes 25 à 30 et note 34 relatives au compte de résultat sont maintenant regroupées par principaux thèmes transverses dans les notes 4 à 12.

Une table de concordance, entre la présentation retenue pour les comptes consolidés au 31 décembre 2015 et celle utilisée précédemment pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, est présentée à la fin des comptes consolidés en note 18.

NOTE 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ERAMET

Le groupe ERAMET est un des principaux producteurs mondiaux :

- de métaux d'alliages, notamment le **manganèse** et le **nickel**, utilisés pour améliorer les propriétés des aciers ;
- **d'alliages et d'aciers spéciaux à haute performance** utilisés par des industries telles que l'aéronautique, la production d'énergie et les outillages.

Le groupe ERAMET est réparti en trois Branches d'activités.

ERAMET Manganèse extrait et valorise le manganèse

COMILOG exploite la mine de Moanda au Gabon.

Le manganèse extrait est ensuite transformé dans les usines métallurgiques et chimiques du Groupe en France, en Chine, en Europe et aux États-Unis. La gamme d'alliages produite par le Groupe est la plus étendue du marché.

ERAMET Nickel extrait et valorise le nickel

La **Société Le Nickel-SLN** exploite cinq mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, le groupe ERAMET est investi sur le projet **Weda Bay Nickel** qui porte sur l'exploitation d'un important gisement de nickel en Indonésie.

Une partie du nickel est ensuite valorisé dans la raffinerie française de **Sandouville**, qui produit du nickel métal, du chlorure de nickel, du carbonate de nickel et du chlorure de cobalt. De son côté, **Eurotungstène** produit également en France des poudres de cobalt et de tungstène.

ERAMET Alliages élabore, conçoit et transforme les alliages

Aubert & Duval et **Erasteel** élaborent des aciers spéciaux et des superalliages, notamment pour l'aéronautique et le secteur de l'énergie. Ces marchés requièrent des compétences métallurgiques à forte valeur ajoutée.

Le groupe ERAMET s'est également développé dans les alliages de titane, d'aluminium, d'aluminium-lithium et dans la métallurgie des poudres.

Le groupe ERAMET étudie par ailleurs des projets importants dans de nouvelles activités à fort potentiel de croissance, telles que les sables minéralisés (dioxyde de titane et zircon), le lithium et le recyclage.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

Dégradation des conditions de marché et suspension des grands projets du Groupe

Dans un environnement mondial où les cours des métaux sont à leur plus bas niveau depuis 15 ans, le Groupe est particulièrement impacté par des cours du nickel et du manganèse simultanément et historiquement bas.

Le Conseil d'administration du Groupe a décidé, le 14 octobre 2015, le renforcement du plan d'action opérationnel en vue d'une amélioration du cash-flow :

- limitation des Investissements industriels essentiellement à la sécurité et à la stricte maintenance ;
- suspension des grands projets du Groupe ;
- poursuite du programme engagé de cessions d'actifs ;
- poursuite rigoureuse du plan 2014-2017 de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité.

Renforcement du plan d'économies et financement de la SLN

Afin de tenir compte des difficultés financières suite à la baisse significative du prix du nickel,

la Société Le Nickel-SLN (la SLN) a mis en place dès la fin du 1^{er} semestre 2015 un plan d'économie court terme et d'accélération de son plan de compétitivité sur la période 2016-2017.

Le 23 décembre 2015, un prêt de 120 millions d'euros a été accordé par ERAMET à la SLN à échéance du 31 mai 2016. Ce prêt a été utilisé à hauteur de 45 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le montant total du prêt a été porté de 120 à 150 millions d'euros par décision du Conseil d'administration d'ERAMET du 17 février 2016.

Suite à la poursuite des prix bas du nickel dès le début de l'année 2016, la SLN a initié un renforcement de son plan d'économies et présentera à son Conseil d'administration fin avril 2016 un plan d'adaptation à la conjoncture permettant d'assurer la continuité et le financement de ses activités dans le cadre de ce plan.

Le Conseil d'administration d'ERAMET se prononcera également sur ce plan à cette date.

Inauguration du Complexe Métallurgique de Moanda

Le Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) a été officiellement inauguré, le 12 juin 2015, par le Président de la République gabonaise et le Président-Directeur général du Groupe.

Il s'agit d'une usine de transformation métallurgique du minerai, comprenant une usine de manganèse métal de 20 000 tonnes par an et une usine de silicomanganèse de 65 000 tonnes par an.

La montée en régime de l'usine s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015.

Dépréciations d'actifs

Compte tenu des circonstances de marché dégradées sur l'exercice 2015 et des niveaux historiquement bas des cours de métaux, le groupe ERAMET a comptabilisé, au 31 décembre 2015, des dépréciations d'actifs pour un montant total de 474 millions d'euros ⁽¹⁾ sur un certain nombre d'actifs affectant notamment les Branches minières.

Limitation des impôts différés actifs sur les reports déficitaires de la Société Le Nickel-SLN

Du fait de la dégradation des cours du nickel au LME et de la situation financière de sa filiale la Société Le Nickel-SLN (voir ci-dessus), le groupe ERAMET ne reconnaît plus les impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables en Nouvelle-Calédonie. L'impact total est de 194 millions d'euros ⁽¹⁾ sur l'exercice 2015.

(1) Montant des dépréciations d'actifs (474 millions d'euros) et de créances d'impôts (194 millions d'euros), soit au total 668 millions d'euros.

NOTE 3 PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DES BRANCHES ET DU GROUPE – INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe ERAMET est composé de trois Branches d'activités : ERAMET Nickel, ERAMET Alliages et ERAMET Manganèse. Chaque Branche offre des services et produits différents et exige des technologies et stratégies commerciales distinctes. Leur performance opérationnelle et financière est donc suivie séparément et leur contribution aux principaux indicateurs financiers du Groupe est présentée ci-dessous.

MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS
L'information financière sur les Branches est préparée selon les principes comptables adoptés pour le Reporting du Groupe. Dans ce cadre, les performances opérationnelles des coentreprises, le sous-groupe TiZir (ERAMET Manganèse) et la société UKAD (ERAMET Alliages), sont comptabilisées selon l'intégration proportionnelle. Une réconciliation avec les données publiées est présentée dans la colonne Contribution coentreprises. Les transactions entre les Branches sont effectuées dans des conditions de marché.	<p>Le Comité Exécutif (Comex), principal décideur opérationnel, évalue régulièrement les performances de chaque Branche selon les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires. • EBITDA, incluant la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les Frais administratifs et commerciaux et les Frais de recherche et développement, hors amortissements et provisions présentés séparément. • Résultat opérationnel courant (ROC), regroupant l'EBITDA, les amortissements et les provisions pour risques et charges. Le ROC exclut les transactions significatives jugées comme inhabituelles, notamment les événements liés aux restructurations et les pertes de valeur. • Flux de trésorerie généré par l'activité regroupant l'EBITDA, les autres flux opérationnels de trésorerie sans incidence sur l'EBITDA et la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). • Investissements industriels, regroupant les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles. <p>Le Comex suit également des indicateurs consolidés tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat net part du Groupe (RNPG), défini comme le Résultat net après impôt attribuable aux actionnaires d'ERAMET compte tenu du pourcentage d'intérêts minoritaires dans chaque filiale contrôlée. • Endettement financier net, représentant la dette financière brute (emprunts à plus et moins d'un an) diminuée des actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces éléments incluent l'évaluation des dérivés de couverture de la dette (change et taux). • Gearing, défini comme le ratio d'Endettement financier net sur capitaux propres. <p>Les structures Holding qui assurent les services centraux du Groupe (gestion de la trésorerie, des risques de change, la captive de réassurance) ne constituent pas une Branche d'activité. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne avec les éliminations des opérations inter-Branches (Holding et éliminations).</p>

3.1 RÉCONCILIATION DES COMPTES PUBLIÉS ET DU REPORTING DU GROUPE

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2014		EXERCICE 2014	
	PUBLIÉ ⁽¹⁾	CONTRIBUTION CO-ENTREPRISES	REPORTING ⁽²⁾	PUBLIÉ ⁽¹⁾	CONTRIBUTION CO-ENTREPRISES	REPORTING ⁽²⁾
(EN MILLIONS D'EUROS)						
Chiffre d'affaires	3 015	94	3 109	3 075	69	3 144
EBITDA	92	-	92	363	-	363
Résultat opérationnel courant	(191)	(16)	(207)	86	(11)	75
Résultat opérationnel	(744)	(69)	(813)	(15)	(39)	(54)
Résultat net – part du Groupe	(714)	-	(714)	(159)	-	(159)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(13)	6	(7)	50	(7)	43
Investissements industriels	242	25	267	305	41	346
(Endettement financier net)	(716)	(162)	(878)	(411)	(136)	(547)
Capitaux propres	1 788	(9)	1 779	2 756	(2)	2 754
Capitaux propres – part du Groupe	1 466	-	1 466	2 322	-	2 322

(1) Données publiées avec les co-entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes en vigueur.

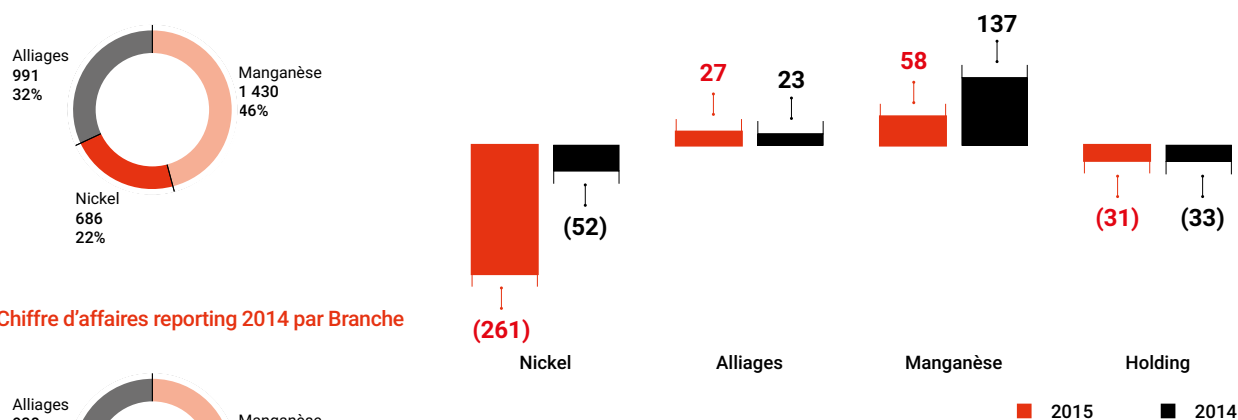
(2) Reporting du Groupe, avec les co-entreprises comptabilisées selon l'intégration proportionnelle.

3.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(EN MILLIONS D'EUROS)	NICKEL	ALLIAGES	MANGANÈSE	HOLDING ET ÉLIMINATIONS	TOTAL
Exercice 2015					
Chiffre d'affaires	686	991	1 430	2	3 109
EBITDA	(156)	78	196	(26)	92
Résultat opérationnel courant	(261)	27	58	(31)	(207)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(60)	27	106	(80)	(7)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	56	44	164	3	267
Exercice 2014					
Chiffre d'affaires	781	938	1 429	(4)	3 144
EBITDA	42	81	266	(26)	363
Résultat opérationnel courant	(52)	23	137	(33)	75
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(18)	18	140	(97)	43
Investissements industriels (incorporels et corporels)	97	48	199	2	346

Chiffre d'affaires reporting 2015 par Branche

ROC reporting 2015/2014 par Branche



3.3 CHIFFRES D'AFFAIRES ET INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(EN MILLIONS D'EUROS)	FRANCE	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	ASIE	OCÉANIE	AFRIQUE	AMÉRIQUE DU SUD	TOTAL
Chiffre d'affaires (destination des ventes)								
Exercice 2015	419	977	663	889	36	85	40	3 109
Exercice 2014	407	986	664	947	16	81	43	3 144
Investissements industriels (incorporels et corporels)								
Exercice 2015	49	47	21	1	53	95	1	267
Exercice 2014	56	28	19	20	73	149	1	346

3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE CONSOLIDÉS

Les informations sectorielles sont complétées par les principaux indicateurs de performance consolidés suivis par le Comex. Ces indicateurs sont issus du Reporting du Groupe et utilisés pour la communication financière des résultats et de la performance du Groupe.

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chiffre d'affaires	3 109	3 144
EBITDA	92	363
Résultat opérationnel courant	(207)	75
Résultat opérationnel	(813)	(54)
Résultat financier	(90)	(68)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	-
Impôts sur les résultats	(8)	(49)
Résultat net de la période	(912)	(171)
• part des minoritaires	(198)	(12)
• part du Groupe	(714)	(159)
Résultat de base / dilué par action (EN EUROS)	(27,11)	(6,06)

TABLEAU DE FLUX DE L'ENDETTEMENT NET

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Activités opérationnelles		
EBITDA	92	363
Impact trésorerie des éléments sous l'EBITDA	(252)	(238)
Marge brute d'autofinancement	(160)	125
Variation de BFR	153	(82)
Flux de trésorerie nets généré par l'activité	(7)	43
Opérations d'investissement		
Investissements industriels	(267)	(346)
Autres flux d'investissements	(16)	26
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(283)	(320)
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	-	(25)
Incidence des variations de cours des devises	(41)	(27)
(Augmentation) / Diminution de l'endettement financier net	(331)	(329)
(Endettement financier net) d'ouverture	(547)	(218)
(Endettement financier net) de clôture	(878)	(547)

La réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie, avec l'endettement financier net du reporting du groupe ERAMET se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	432	516
Autres actifs financiers courants	196	420
Emprunts	(1 344)	(1 347)
Contribution des coentreprises	(162)	(136)
Endettement financier net – reporting	(878)	(547)

BILAN ÉCONOMIQUE

(EN MILLIONS D'EUROS)

	31/12/2015	31/12/2014
Actif immobilisé	3 003	3 407
Stocks	974	1 058
Créances clients	293	387
Dettes fournisseurs	(430)	(435)
BFR simplifié	837	1 010
Autres éléments de BFR	(136)	(162)
BFR total	701	848
TOTAL	3 704	4 255

(EN MILLIONS D'EUROS)

	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres – part du Groupe	1 466	2 322
Capitaux propres – minoritaires	313	432
Capitaux propres	1 779	2 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie et actifs financiers courants	(630)	(938)
Emprunts	1 508	1 485
Endettement financier net	878	547
<i>Ratio endettement financier net / capitaux propres (gearing)</i>	<i>49,4 %</i>	<i>19,9 %</i>
Provisions et engagements liés au personnel	812	732
Impôts différés nets	123	130
Instruments financiers dérivés	112	92
TOTAL	3 704	4 255

NOTE 4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

Le Résultat opérationnel courant (ROC), reflète la performance des activités ordinaires du groupe ERAMET présentée et définie dans la note 3. Ici, seront présentés les éléments qui le composent : le chiffre d'affaires, le coût des produits vendus, les Frais administratifs et commerciaux, les Frais de recherche et développement et les amortissements et provisions.

4.1 CHIFFRES D'AFFAIRES**MÉTHODE COMPTABLE**

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de ventes à des tiers de minerais (nickel et manganèse) et de produits manufacturés (aciers spéciaux, alliages, superalliages, etc.).

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de ces produits est enregistré à partir du moment où tous les risques et avantages attachés au droit de propriété du produit vendu ont été transférés vers le client.

Le chiffre d'affaires s'entend brut, diminué des rabais commerciaux. Les frais de transport et les charges de réalisation sont inclus dans le coût de revient des produits vendus.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2015 à 3 015 millions d'euros contre 3 075 millions d'euros au titre de l'exercice 2014, soit une diminution de 2 % (- 60 millions d'euros).

La réconciliation avec le chiffre d'affaires du Reporting du Groupe et la répartition par Branche d'activité sont présentées dans la note 3.

4.2 COÛT DES PRODUITS VENDUS ET AUTRES PRODUITS

MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS
<p>Le coût des produits vendus est principalement composé des coûts supportés dans les installations industrielles, minières et métallurgiques, notamment la consommation des matières premières, les coûts d'énergie, les charges du personnel, les coûts logistiques et de transport. Il inclut également les effets de variation et de valorisation des stocks de matières premières, en-cours de production et produits finis.</p> <p>Les autres produits comprennent des éléments rattachés au Résultat opérationnel courant tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires et les indemnités d'assurance reçues. Les transactions non couvertes en devises sont évaluées en fonction des cours de change mensuel du mois de la date de réalisation des transactions. Les gains et pertes résultant de la conversion des créances et dettes d'exploitation en devises sont enregistrées dans le Résultat opérationnel courant.</p> <p>Pour les transactions couvertes, les écarts de change provenant de la différence entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et des encaissements ou des achats et des règlements et le cours de couverture du dénouement des opérations sont également comptabilisés en Résultat opérationnel courant.</p>	<p>La date d'une transaction est la date à laquelle celle-ci s'est réalisée.</p> <p>Pour des raisons pratiques, la date de transaction retenue est le mois au cours duquel la transaction est comptabilisée. Ainsi, le cours de comptabilisation des opérations en devises au cours d'un mois correspond à la moyenne journalière des cours en vigueur du mois précédent.</p>

4.3 FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

MÉTHODE COMPTABLE
<p>Les Frais administratifs et commerciaux comprennent principalement les coûts du personnel des sites non industriels et autres services administratifs centraux.</p>

4.4 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

MÉTHODE COMPTABLE
<p>Les Frais de recherche et de développement sont les dépenses liées aux activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer la recherche, le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants. Dès lors que la faisabilité technique et la rentabilité d'un projet sont prouvées, les coûts encourus sont capitalisés. Ces frais comprennent également les dépenses de géologie engagées sur les sites miniers (ERAMET Nickel et ERAMET Manganèse) déjà en exploitation.</p>

Dépenses de l'exercice

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	25	30
<i>Dont dépenses de géologie :</i>		
• Nickel	7	7

4.5 AMORTISSEMENTS SUR ACTIF IMMOBILISÉ ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

MÉTHODE COMPTABLE

Amortissements sur actif immobilisé

Les immobilisations sont amortissables dès lors que leur usage attendu est limité dans le temps ou en fonction des unités de production. Lorsque la durée ou le rythme d'utilisation d'un actif ne peut être déterminé de façon fiable, la méthode linéaire est appliquée.

La méthode d'amortissement retenue est appliquée de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

L'amortissement commence à la date de mise en service du bien.

Toute modification significative de l'utilisation prévue du bien, par exemple la durée ou le rythme de d'utilisation, entraîne la révision de l'amortissement de l'année et des années à venir. De même, en cas de dotation ou de reprise de dépréciations résultant de la comparaison entre la valeur d'utilité d'un actif immobilisé et sa valeur comptable (note 9), la base amortissable est modifiée de manière prospective, c'est-à-dire que l'amortissement sera ajusté en fonction de la nouvelle durée ou du nouveau rythme d'utilisation pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

Les amortissements de l'exercice sont comptabilisés dans une rubrique isolée, amortissement sur actif immobilisé, qui se situe entre l'EBITDA et le Résultat opérationnel courant.

Provisions pour risques et charges

Voir note 12.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le groupe ERAMET utilise deux modes d'amortissement : la méthode de l'amortissement linéaire et la méthode des unités de production.

Méthode de l'amortissement linéaire

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes au 31 décembre 2015 :

- Constructions : entre 10 et 50 ans
- Installations industrielles et minières : entre 5 et 50 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans

Les biens investis dans la concession SETRAG sont amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si celle-ci est inférieure. Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

Méthode des unités de production

Les bénéfices économiques issus de l'utilisation de certains actifs industriels sont déterminés en relation avec le niveau de production, notamment dans la phase de lancement de nouvelles unités de production. Ainsi, ces actifs sont amortis selon la méthode des unités de production.

Le calcul des amortissements tient compte des quantités produites au cours de l'exercice, exprimées en pourcentage des quantités totales des produits à extraire ou à produire au cours des exercices actuel et futurs.

Lorsque la production n'est pas réputée fluctuer de manière significative d'une année à l'autre, de même que les actifs dont la durée de vie matérielle est inférieure à la durée de vie de l'usine ou de la mine à laquelle ils se rapportent, les biens sont alors amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire exposée ci-dessus sur la durée de vie de l'usine ou de la mine.

Date de début d'amortissement des immobilisations

L'amortissement des actifs immobilisés commence lorsque les actifs sont prêts pour la mise en service.

Révision des durées d'amortissement

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque fin d'exercice. Les variations s'analysent comme des changements d'estimations et n'ont d'effet que sur l'exercice en cours et les exercices postérieurs.

Le groupe ERAMET évalue ses actifs existants et la durée d'amortissement dans le cadre de l'examen des plans de mine (ERAMET Nickel et ERAMET Manganèse) et d'exploitation des usines à la fin de chaque exercice. Quand il est établi que la durée de vie des actifs affectés ne reflète pas la période restante de bénéfice attendu, des modifications prospectives sont faites sur leur durée d'amortissement. Les incertitudes sont inhérentes à l'estimation des quantités de réserves, notamment en ce qui a trait aux hypothèses concernant les prix futurs, la géologie des mines, les méthodes d'exploitation utilisées et les coûts connexes engagés pour développer et exploiter ces réserves. Des changements dans ces hypothèses pourraient entraîner des ajustements importants des estimations des réserves, ce qui pourrait être à l'origine des dépréciations ou des modifications de la charge d'amortissement dans les périodes futures.

Provisions pour risques et charges

Voir note 12.

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Immobilisations incorporelles – note 9	(21)	(21)
Immobilisations corporelles – note 9	(270)	(251)
Amortissements sur actif immobilisé	(291)	(272)
<i>dont amortissement sur allocation prix d'acquisition</i>	(4)	(10)
Provisions	8	(5)
TOTAL	(283)	(277)

NOTE 5 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (RNPG) ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le Résultat net part du groupe (RNPG), est le Résultat net de l'exercice après impôts, attribuable aux actionnaires d'ERAMET, compte tenu des minoritaires présents dans chacune des sociétés du Groupe.

Au-delà du Résultat opérationnel courant, le Résultat net de l'exercice inclut les éléments suivants :

- Autres produits et charges opérationnels (voir ci-dessous) ;
- Résultat financier (note 6) ;
- Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées (note 9) ;
- Impôts sur les résultats (note 10).

5.1 TABLEAU DE PASSAGE ROC VERS RNPG

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Résultat opérationnel courant	3 / 4	(191)	86
Autres produits et charges opérationnels	5	(553)	(101)
Résultat opérationnel	3	(744)	(15)
Résultat financier	6	(74)	(60)
Quote-part dans les résultats des co-entreprises et entreprises associées	9	(78)	(44)
Impôts sur les résultats	10	(9)	(48)
Résultat net de la période		(905)	(167)
• part des participations ne donnant pas le contrôle	5	(191)	(8)
Résultat net part du Groupe	3 / 5	(714)	(159)

5.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

MÉTHODE COMPTABLE

Les Autres produits et charges opérationnels comprennent des produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le groupe ERAMET présente de manière distincte dans son compte de résultat pour **faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante**. Ils comprennent notamment les éléments suivants :

- frais de restructuration ;
- coûts encourus sur des projets en développement dont la rentabilité n'est pas encore démontrée ;
- liquidations et modifications de régime à prestations définies ;
- plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- pertes de valeur sur les goodwills et sur les actifs immobilisés.

DÉTAIL PAR NATURE

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Autres produits et charges opérationnels hors dépréciation	(131)	(102)
Dépréciation d'actifs	(422)	1
Autres produits et charges opérationnels	(553)	(101)

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Projet Niobium	(36)	(45)
Projet Lithium	(10)	(4)
Projet Centrale C	(25)	(1)
Projet Weda Bay	(10)	-
Autres projets	(16)	(15)
Projets de développement	(97)	(65)
Restructurations et plans sociaux	(12)	(32)
Avantages du personnel – impact des restructurations	6	3
Avantages du personnel – modifications de régime	(3)	3
Autres éléments	(25)	(11)
Autres produits et charges	(34)	(37)
TOTAL	(131)	(102)

Suite à la décision du Groupe de suspendre les grands projets (voir événements majeurs de l'exercice), les dépenses engagées sur l'exercice 2015 relatives à la construction d'une nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie et au projet Weda Bay en Indonésie sont désormais comptabilisées en charges.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET PERTE DE VALEUR

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Pertes sur tests de dépréciation – Goodwill	(6)	-
Pertes sur tests de dépréciation – Immobilisations incorporelles	(241)	-
Pertes sur tests de dépréciation – Immobilisations corporelles	(147)	(14)
Reprise sur tests de dépréciation – Immobilisations corporelles	-	15
Pertes sur tests de dépréciation – immobilisations corporelles et incorporelles	(394)	1
Autre dépréciation d'actifs	(16)	-
Autres provisions	(12)	-
TOTAL DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET PERTE DE VALEUR – Note 9	(422)	1

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
ERAMET Nickel	(256)	-
ERAMET Alliages	(12)	15
ERAMET Manganèse	(154)	(14)
TOTAL DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET PERTE DE VALEUR	(422)	1

Voir note 9 – Investissements § Dépréciations d'actifs.

5.3 RÉSULTAT NET PAR ACTION – PART DU GROUPE

MÉTHODE COMPTABLE

Le Résultat net par action est obtenu en divisant le Résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto-détention.

Le Résultat net dilué par action est obtenu en tenant compte du Résultat net part du Groupe et du nombre d'actions corrigé des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel.

	EXERCICE 2015			EXERCICE 2014		
	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES	RÉSULTAT PAR ACTION	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES	RÉSULTAT PAR ACTION
Résultat par action de base	(714)	26 339 672	(27,11)	(159)	26 303 185	(14,11)
Résultat dilué par action ⁽¹⁾	(714)	26 339 672	(27,11)	(159)	26 303 185	(14,11)

(1) Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme anti-dilutifs.

5.4 PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE – INTÉRÊTS MINORITAIRES

(EN MILLIONS D'EUROS)	% DES MINORITAIRES	QUOTE-PART DES		QUOTE-PART DES	
		RÉSULTATS	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTATS	CAPITAUX PROPRES
		EXERCICE 2015	31/12/2015	EXERCICE 2014	31/12/2014
À l'ouverture			434		476
Dividendes distribués			-		(25)
Résultat de la période			(191)		(8)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers			(10)		(7)
Écarts de conversion			(4)		(2)
Autres mouvements			93		-
À la clôture		(191)	322	(8)	434
Le Nickel-SLN	44 %	(170)	114	(18)	287
COMILOG S.A.	36,29 %	(12)	195	11	211
Strand Minerals Inc.	33,4 %	-	-	(2)	(85)
Pt Weda Nickel Ltd	10 %	(9)	11	-	17
Interforge	6 %	-	2	-	2
Autres sociétés		-	-	1	2

Voir tableau de variation des capitaux propres.

NOTE 6 ENDETTEMENT FINANCIER NET ET CAPITAUX PROPRES

6.1 ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net représente la dette financière brute (emprunts à plus et moins d'un an) diminuée des actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces éléments incluent l'évaluation des dérivés de couverture (change et taux) de la dette et des placements.

MÉTHODE COMPTABLE

Les emprunts sont initialement comptabilisés sur la base du montant reçu, diminué des coûts de financement engagés. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti. Tout écart entre les montants reçus et la valeur de remboursement de l'emprunt est comptabilisé, au compte de résultat dans le Résultat financier (Coût de l'endettement), sur la durée de l'emprunt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts – part à plus d'un an	(1 163)	(1 031)
Emprunts – part à moins d'un an	(181)	(316)
Emprunts	(1 344)	(1 347)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	432	516
Autres actifs financiers courants	196	420
Endettement financier net	(716)	(411)

6.2 EMPRUNTS

EMPRUNTS PAR NATURE

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts auprès des marchés financiers	691	687
Emprunts auprès des établissements de crédit	451	523
Découverts bancaires et banques créditrices	73	24
Dettes financières de crédit-bail	49	60
Autres emprunts et dettes financières	80	53
TOTAL	1 344	1 347
• Part à plus d'un an	1 163	1 031
• Part à moins d'un an	181	316

EMPRUNTS AUPRÈS DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOMINAL	TAUX D'INTÉRÊT	MATURITÉ	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt obligataire – ERAMET S.A.	525 M€	4,50 %	2020	527	525
Placement privé euro – ERAMET S.A. (*)	50 M€	5,29 %	2026	51	52
Placement privé euro – ERAMET S.A. (*)	50 M€	5,10 %	2026	51	51
Emprunt Deutsche Bank (<i>Schuldschein</i>) – ERAMET S.A.	60 M€	Euribor 6 mois + 2 %	2020	62	59
Emprunts auprès des marchés financiers				691	687
Emprunts ICBC / BNP Paribas / BGF1 – COMILOG S.A.	217 M\$	Libor 6 mois + 4,3 % / + 2,1 %	2018 / 2022	120	140
Billets de trésorerie émis – ERAMET S.A.	2 M€	Entre 0,45 % et 0,81 %	1 an max.	2	81
<i>Borrowing Base</i> – ERAMET S.A.	56 M€	Euribor 1 mois + 2,1 %	2017	56	73
Banque européenne d'investissement – ERAMET S.A.	80 M€	1,736 %	Juil-2025	80	-
Autres emprunts auprès des établissements de crédit				193	229
Emprunts auprès des établissements de crédit				451	523

(*) Assorti de puts investisseurs exerçables à l'issue de la 7^e année.

Certains emprunts sont soumis à des ratios ou covenants financiers (note 7).

VARIATION DE L'EXERCICE

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
À l'ouverture	1 347	1 045
Nouveaux emprunts	140	482
Remboursements d'emprunts	(220)	(194)
Variation des découverts bancaires	49	(11)
Autres variations	5	10
Écarts de conversion	23	15
À la clôture	1 344	1 347

EMPRUNTS PAR DEVISE ET PAR ÉCHÉANCE

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Euro	1 060	1 074
Dollar américain	215	210
Franc CFA	35	28
Livre sterling	5	2
Couronne norvégienne	7	6
Autres devises	22	27
TOTAL	1 344	1 347
À moins d'un an	181	316
Entre un an et cinq ans	953	273
À plus de cinq ans	210	758
TOTAL	1 344	1 347

LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽¹⁾	981	981
Financement BEI non tiré ⁽²⁾	-	80

(1) Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'Endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres.

(2) Cette ligne de financement a été tirée en totalité sur l'exercice 2015.

EMPRUNTS PAR TAUX D'INTÉRÊT

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Sans intérêts	57	27
Taux d'intérêts fixes	864	771
• inférieurs à 5 %	775	641
• entre 5 % et 10 %	89	130
• supérieurs à 10 %	-	-
Taux d'intérêts variables	423	549
• inférieurs à 5 %	421	538
• entre 5 % et 10 %	2	11
• supérieurs à 10 %	-	-
TOTAL	1 344	1 347

DETTES FINANCIÈRES DE CRÉDIT-BAIL

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	VALEUR NOMINALE	VALEUR ACTUALISÉE	VALEUR NOMINALE	VALEUR ACTUALISÉE
À moins d'un an	12	11	13	11
Entre un an et cinq ans	33	31	39	36
À plus de cinq ans	8	7	14	13
Total avant charges d'intérêt	53	49	66	60
Charges d'intérêts	-	4	-	6
TOTAL	53	53	66	66

6.3 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

MÉTHODE COMPTABLE

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les emprunts. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur juste valeur. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le Résultat net de la période.

DÉTAIL PAR NATURE

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEURS NETTES 31/12/2015	VALEURS NETTES 31/12/2014
Trésorerie	50	77
Équivalents de trésorerie	382	439
TOTAL	432	516

DÉTAIL PAR DEVISE

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Euro	301	484
Dollar américain	91	17
Yuan Ren Min Bi (Chine)	6	6
Couronne norvégienne	23	3
Autres devises	11	6
TOTAL	432	516

DÉTAIL PAR TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Sans intérêt	33	36
Taux d'intérêts fixes	22	68
Taux d'intérêts variables	377	412
TOTAL	432	516

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent essentiellement à des dépôts à vue non rémunérés.

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibles. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement des éléments suivants gérés par la société Metal Securities :

– valeurs mobilières de placement monétaires pour un montant total de 173 millions d'euros

(31 décembre 2014 : 70 millions d'euros) rémunérées sur la base du taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ;

– titres de créances négociables pour un montant total de 115 millions d'euros (31 décembre 2014 : 242 millions d'euros) rémunérés sur la base du taux EONIA ;

– comptes bancaires rémunérés pour 22 millions d'euros (31 décembre 2014 : 65 millions d'euros).

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

Les charges et produits sans incidence sur la trésorerie se détaillent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Amortissements, dépréciations et provisions	689	299
Charges de désactualisation	9	12
Instruments financiers	4	16
Impôts différés	(20)	(65)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	1	(3)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	78	44
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	761	303

6.4 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

MÉTHODE COMPTABLE

Ces actifs sont principalement composés d'obligations de sociétés européennes cotées qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie.

Ces obligations sont évaluées à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les obligations cotées, et, pour les obligations non cotées, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque obligation (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces obligations, la perte cumulée précédemment comptabilisée en capitaux propres est constatée dans le Résultat net de la période.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables dans la rubrique variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente. Le montant comptabilisé en capitaux propres est nul sur les exercices 2014 et 2015.

La variation nette des actifs financiers courants de 224 millions d'euros entre 2014 et 2015 est présentée dans les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement.

6.5 RÉSULTAT FINANCIER

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Coût de l'endettement net	(52)	(33)
Autres produits et charges financiers	(22)	(27)
Résultat financier	(74)	(60)

COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

MÉTHODE COMPTABLE

Le coût de l'endettement net regroupe les charges liées à la dette brute et les produits financiers relatifs aux obligations et valeurs mobilières de placements.

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette et les autres coûts engagés dans le cadre d'un emprunt de fonds. Les coûts d'emprunt directement rattachés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif dont la mise en service demande plus de 12 mois sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Produits d'intérêts	11	14
Charges d'intérêts	(62)	(50)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	3	1
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	(1)	(1)
Différences nettes de conversion	(3)	3
TOTAL	(52)	(33)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**MÉTHODE COMPTABLE**

Les Autres produits et charges financiers regroupent tous les éléments du Résultat financier à l'exception des produits et des charges et produits relatifs au coût de l'endettement net.

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Produits des participations ou dividendes	1	2
Résultat sur cession de titres de participation	(2)	6
Avantages du personnel – intérêts nets	(6)	(7)
Charges de désactualisation	(9)	(12)
Instruments financiers non qualifiés de couverture – change	(3)	(15)
Instruments financiers non qualifiés de couverture – matières	(1)	(1)
Charges financières de titrisation	(2)	(1)
Autres	-	1
TOTAL	(22)	(27)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers et pour démantèlement des installations industrielles.

Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture comptabilisés en résultat.

6.6 CAPITAUX PROPRES**ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital social d'un montant de 80 956 814,90 euros est composé de 26 543 218 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros.

RÉPARTITION	31/12/2015				31/12/2014			
	CAPITAL		DROITS DE VOTE		CAPITAL		DROITS DE VOTE	
	%	NOMBRE DE TITRES	%	NOMBRE DE TITRES	%	NOMBRE DE TITRES	%	NOMBRE DE TITRES
Actions nominatives								
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,06	9 835 834	44,17	19 671 668	37,06	9 835 834	44,18	19 671 668
FSI Equation (filiale de Bpifrance)	25,66	6 810 317	30,58	13 620 634	25,66	6 810 317	30,59	13 620 634
S.T.C.P.I.	4,03	1 070 587	4,81	2 141 173	4,03	1 070 587	4,81	2 141 173
ERAMET S.A.	0,82	218 276	-	-	0,87	230 051	-	-
Fonds Actions ERAMET S.A.	0,20	52 373	0,24	104 746	0,20	52 373	0,24	104 746
Autres	32,23	8 555 831	20,20	8 995 747	32,19	8 544 056	20,18	8 985 301
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS	100,00	26 543 218	100,00	44 533 968	100,00	26 543 218	100,00	44 523 522
<i>dont actions nominatives</i>	<i>69,27</i>	<i>18 387 508</i>	<i>82,03</i>	<i>36 531 116</i>	<i>69,51</i>	<i>18 449 298</i>	<i>82,02</i>	<i>36 519 203</i>
<i>dont actions au porteur</i>	<i>30,73</i>	<i>8 155 710</i>	<i>17,97</i>	<i>8 002 852</i>	<i>30,49</i>	<i>8 093 920</i>	<i>17,98</i>	<i>8 004 319</i>

En vertu d'un pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille

Duval, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;

- la banque publique d'investissement (Bpifrance), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation.

Les dispositions du pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux

extraits des textes de décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n° 212C0647 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto détenues :

		ANIMATION BOUSIÈRE ⁽¹⁾	ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS ⁽²⁾	TOTAL
Situation au 31 décembre 2013		106 952	177 909	284 861
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,40 %	0,67 %	1,07 %
Attribution définitive d'actions gratuites			(37 459)	(37 459)
Achats / Ventes		(17 351)		(17 351)
Situation au 31 décembre 2014		89 601	140 450	230 051
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,34 %	0,53 %	0,87 %
Attribution définitive d'actions gratuites			(45 393)	(45 393)
Achats / Ventes		33 618		33 618
Situation au 31 décembre 2015		123 219	95 057	218 276
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,46 %	0,36 %	0,82 %

(1) Contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas.

(2) Mandat de rachat d'actions portant sur 250 000 actions (plafond atteint en 2013).

Les titres ERAMET auto détenus sont classés dans la rubrique Autres réserves et valorisés à leur coût d'achat pour un montant de 23 millions d'euros au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 33 millions d'euros). Le montant des mouvements est imputé sur les capitaux propres.

NOTE 7 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Cette note recense les instruments financiers du groupe ERAMET, les risques liés, ses objectifs de gestion des risques, la sensibilité et le suivi de la stratégie de gestion des risques financiers.

MÉTHODE COMPTABLE

Instruments financiers

Les instruments dérivés actifs et passifs, les actifs financiers courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur (normalement prix de la transaction) ajusté des coûts de transaction. À chaque date de clôture, les variations de la juste valeur sont constatées dans le résultat (Autres produits et charges financiers) sauf lorsqu'il existe une opération de couverture de flux de trésorerie. Dans ce cas, la variation est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres (variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture).

Instruments dérivés

Le groupe ERAMET a recours à des instruments dérivés pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le groupe ERAMET utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le groupe ERAMET a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré en utilisant des swaps de taux. Enfin, le groupe ERAMET utilise également des *collars* et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le groupe ERAMET recevrait (ou paierait) pour transférer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés au bilan au sein des actifs ou passifs courants.

Opérations de couverture

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les variations de juste valeur des couvertures, indépendamment des opérations couvertes, sont inscrites au compte de résultat de la période au sein du Résultat opérationnel courant ou des Autres produits et charges financiers selon la nature de la couverture. Le groupe ERAMET identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- Couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en Résultat opérationnel courant.
- Couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont constatés dans le résultat de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période.
- Couverture d'investissement net dans des filiales étrangères : les instruments dérivés visant à couvrir l'investissement net en devises dans des filiales étrangères sont qualifiés de couverture d'investissement net en devise. Le résultat réalisé sur ces couvertures, ainsi que les variations de juste valeur (en dehors de la valeur temps) sont enregistrés en écarts de conversion dans les capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de la filiale.
- Comptabilisation des dérivés qui ne remplissent pas les conditions de la comptabilité de couverture : le groupe ERAMET utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat dans la rubrique Autres produits et charges financiers

Mesure de la juste valeur

Le groupe ERAMET évalue ses instruments financiers à la juste valeur à chaque clôture.

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être vendu, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit :

- sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant de marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre participant de marché qui en ferait une utilisation optimale.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : Prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : Prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : Technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

Les critères de classification et de comptabilisation des actifs et passifs financiers et le cas échéant, tout transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs sont indiqués ci-dessous.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les incertitudes, les estimations et le recours au jugement participent à l'évaluation des contrats à terme, à l'application de la comptabilité de couverture et la valorisation des dérivés évalués à la juste de valeur.

Pour continuer à appliquer de la comptabilité de couverture sur les achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité), le groupe ERAMET établit que l'instrument de couverture est efficace de manière à compenser rétrospectivement et prospectivement le risque de change sur ses achats et ventes de matières premières, et s'assure d'une documentation conforme aux exigences strictes. Le processus visant à tester l'efficacité de la couverture nécessite le recours aux jugements et estimations.

Mesure de la juste valeur

La juste valeur représente une estimation à une date donnée et pourrait changer d'une période à une autre en raison des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Le groupe ERAMET privilégie les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Le groupe ERAMET utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

7.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	31/12/2015	VENTILATION PAR NATURE D'INSTRUMENTS					31/12/2014	VENTILATION PAR NATURE D'INSTRUMENTS				
	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DETTES AU COÛT AMORTI	INSTRUMENTS DÉRIVÉS	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DETTES AU COÛT AMORTI	INSTRUMENTS DÉRIVÉS
(EN MILLIONS D'EUROS)												
Titres de participations non consolidées	50		50				48		48			
Autres actifs financiers non courants	103			103			93			93		
Autres actifs non courants	70			70			39			39		
Créances clients	288			288			385			385		
Autres actifs courants	250			250			260			260		
Instruments financiers dérivés	30					30	23					23
Autres actifs financiers courants	196		196				420		420			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	432	432					516	516				
Actif	1 419	432	246	711	-	30	1 784	516	468	777	-	23
Emprunts – part à plus d'un an	1 163				1 163		1 031				1 031	
Autres passifs non courants	31			31			29			29		
Emprunts – part à moins d'un an	181				181		316				316	
Dettes fournisseurs	406			406			418			418		
Autres passifs courants	342			342			363			363		
Instruments financiers dérivés	187					187	141					141
Passif	2 310	-	-	779	1 344	187	2 298	-	-	810	1 347	141

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation et les Autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les Autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif (TIE). Les titres et les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêt et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan

en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel.

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	VENTILATION PAR HIÉRARCHIE DE JUSTES VALEURS		31/12/2014	VENTILATION PAR HIÉRARCHIE DE JUSTES VALEURS	
	VALEUR AU BILAN	NIVEAU 1	NIVEAU 2	VALEUR AU BILAN	NIVEAU 1	NIVEAU 2
Actifs financiers courants	196	196		420	420	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	432	432		516	516	
Instruments financiers dérivés	30		30	23		23
Actif	658	628	30	959	936	23
Instruments financiers dérivés	187		187	141		141
Passif	187	-	187	141	-	141

7.2 EFFETS AU COMPTE DE RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015 EFFETS EN RÉSULTAT	PRODUITS ET (CHARGES) FINANCIERS	COÛT AMORTI	JUSTE VALEUR	CONVERSION MONÉTAIRE	RÉSULTAT DE CESSION	DÉPRÉCIATION NETTE
Titres de participation	(1)	1				(2)	
Autres actifs financiers	2	9			(1)		(6)
Instruments financiers dérivés (Endettement net) / trésorerie nette	(28) (56)	(50)	(5)	(28) (2)	(2)	3	
TOTAL	(83)	(40)	(5)	(30)	(3)	1	(6)

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2014 EFFETS EN RÉSULTAT	PRODUITS ET (CHARGES) FINANCIERS	COÛT AMORTI	JUSTE VALEUR	CONVERSION MONÉTAIRE	RÉSULTAT DE CESSION	DÉPRÉCIATION NETTE
Titres de participation	11	2				10	(1)
Autres actifs financiers	(2)	(1)					(1)
Instruments financiers dérivés (Endettement net) / trésorerie nette	11 (34)	(36)	(2)	11 (1)	4	1	
TOTAL	(14)	(35)	(2)	10	4	11	(2)

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement comptabilisés en Résultat opérationnel courant. La partie non qualifiée de couverture est comptabilisée en Autres produits et charges financiers.

7.3 DÉTAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS INSCRITS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
À l'ouverture	23	141	45	34
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(2)	25	(19)	62
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	12	16	(4)	12
Variation nette des instruments financiers de couverture ⁽³⁾	(3)	18	1	33
Autres mouvements	-	(13)	-	-
À la clôture	30	187	23	141
Position nette des instruments financiers de couverture ⁽³⁾	7	55	10	37
Instruments financiers – couverture de change	8	94	13	83
Instruments financiers – couverture de taux	-	-	-	8
Instruments financiers – couverture de matières premières	15	38	-	13

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture, l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

7.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité exécutif à la Direction financière du groupe ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe.

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents

résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en Résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation.

RISQUES DE CHANGE

Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture. En outre, le Groupe utilise des instruments financiers afin de limiter son exposition au risque de change sur ses ventes et certains coûts libellés en dollar.

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilanciaux liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet d'un reporting mensuel à destination de ses membres. Le Groupe gère le risque de change bilanciaux au cas par cas.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling, la couronne suédoise et le yen japonais. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe

des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies.

Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions

ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir son risque de change : contrats à terme et options.

RISQUES BILANCIELS

Le groupe ERAMET gère les risques de change bilanciers, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés, ou via des swaps de change.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

AU 31 DÉCEMBRE 2015 (EN MILLIONS DE DEVICES)	CHIFFRE D'AFFAIRES 2015			CHIFFRE D'AFFAIRES 2016			CHIFFRE D'AFFAIRES 2017 ET PLUS		
	MONTANTS	DEVICES	COURS	MONTANTS	DEVICES	COURS	MONTANTS	DEVICES	COURS
Couvertures commerciales									
EUR / USD	155	USD	1,26	297	USD	1,18	201	USD	1,18
EUR / NOK	351	NOK	8,71	755	NOK	8,93	730	NOK	9,41
Autres couvertures – montant total non détaillé par année									
EUR / USD	233	USD	1,15						
EUR / NOK	1 022	NOK	8,95						

AU 31 DÉCEMBRE 2014 (EN MILLIONS DE DEVICES)	CHIFFRE D'AFFAIRES 2014			CHIFFRE D'AFFAIRES 2015			CHIFFRE D'AFFAIRES 2016 ET PLUS		
	MONTANTS	DEVICES	COURS	MONTANTS	DEVICES	COURS	MONTANTS	DEVICES	COURS
Couvertures commerciales									
EUR / USD	317	USD	1,23	394	USD	1,29	213	USD	1,30
EUR / NOK	46	EUR	8,34	86	EUR	8,55	70	EUR	8,82
Autres couvertures – montant total non détaillé par année									
EUR / USD	582	USD	1,27						
EUR / NOK	(1 118)	NOK	8,70						
USD / CNY	139	CNY	6,23						

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un passif net de 89 millions d'euros (31 décembre 2014 : passif net de 71 millions d'euros).

Une variation de plus ou moins 0,10 en valeur du taux de change EUR/USD aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de + 55 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ - 66 millions d'euros en cas de baisse des cours.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

(EN MILLIONS DE DEVICES)	31/12/2015				31/12/2014			
	VENTES À TERME	ACHATS À TERME	OPTIONS D'ACHAT ⁽¹⁾	OPTIONS DE VENTE ⁽¹⁾	VENTES À TERME	ACHATS À TERME	OPTIONS D'ACHAT ⁽²⁾	OPTIONS DE VENTE ⁽²⁾
Devise contre EUR								
USD	1 732	702	416	338	870	22	589	320
JPY	30	-	-	-	203	-	-	-
GBP	8	-	-	-	9	1	-	-
NOK	-	1 513	967	1 345	229	2 277	807	1 167
Devise contre SEK								
JPY	166	-	-	-	75	-	-	-
USD	8	-	-	-	14	3	-	-
Devise contre USD								
CNY	-	-	-	-	-	18	68	121

(1) Non inclus 88 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 38 millions de dollars d'options de vente exotiques.

(2) Non compris 59 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 59 millions de dollars d'options de vente exotiques.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	COUVERTURES DE CHANGE			
	EXERCICE 2015		EXERCICE 2014	
	RISQUES TRANSACTIONNELS	RISQUES BILANTIELS	RISQUES TRANSACTIONNELS	RISQUES BILANTIELS
À l'ouverture	(98)	1	16	(29)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	(47)		(73)	
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	(3)		(15)	
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	46		(26)	
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	26		30
À la clôture	(104)	27	(98)	1
Variations comptabilisées en capitaux propres :				
• réserve de couverture	(1)		(99)	
• réserve de conversion		26		30
TOTAL	(1)	26	(99)	30
Variations comptabilisées en résultats :				
• résultat opérationnel courant	(46)		26	
• résultat financier	(3)		(15)	
TOTAL	(49)	-	11	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture, l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

RISQUES DE TAUX

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'Endettement financier net, la Direction financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie et décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou *floors*. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*) ;
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Ces derniers sont classés parmi les Autres actifs financiers courants et font l'objet de cou-

verture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*).

RISQUES DE MATIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Le Groupe détient des instruments dérivés dans le but de réduire son exposition. Pour ce faire, le groupe ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET et Le Nickel-SLN sur les ventes de nickel ;

- Aubert & Duval sur les achats de nickel ;
- la Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway A/S pour l'électricité.

Les expositions à la volatilité des cours du manganèse et du coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de 22 millions d'euros nets au passif (31 décembre 2014 : 13 millions d'euros nets au passif).

Les en-cours des principaux contrats de matières sont représentés par :

(EN TONNES)	31/12/2015			31/12/2014		
	SWAPS	OPTIONS D'ACHAT	OPTIONS DE VENTE	SWAPS	OPTIONS D'ACHAT	OPTIONS DE VENTE
Nickel	7 949	-	-	151	-	-
Fioul	99 996	-	-	120 000	60 000	60 000
Brent (EN BARILS)	-	275 040	275 040	-	660 000	660 000
Aluminium	2 125	-	-	5 666	-	-

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des matières premières n'aurait pas d'incidence significative sur les instruments financiers de couverture, avant impôts, en contrepartie des capitaux propres.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu d'une Liquidité financière importante, au 31 décembre 2015, au regard des positions de sa trésorerie, de ses place-

ments et obligations et d'une ligne de crédit renouvelable (RCF de 981 millions d'euros). Les excédents de trésorerie des filiales du Groupe sont majoritairement transférés à Metal Securities la société *ad hoc* du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe.

Ligne de crédit renouvelable

En 2012, ERAMET a signé l'extension de sa ligne de crédit renouvelable multidevises comme l'y autorisait la convention de crédit

(RCF – *Multicurrency Revolving Credit Facility Agreement*) la portant ainsi à échéance 2017 pour 800 millions d'euros. Début 2013, ERAMET a signé un avenant à cette convention qui porte son montant de 800 millions d'euros à 981 millions d'euros et prolonge son échéance d'un an, de janvier 2017 à janvier 2018. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant.

Le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé d'emprunts auprès des marchés financiers et d'emprunts auprès des établissements de crédit, au paiement de ses autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier (intérêts futurs inclus) est présenté ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS FUTURS			
		À MOINS D'UN AN	ENTRE UN AN ET CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Emprunts auprès des marchés financiers	691	52	683	114	849
Emprunts auprès des établissements de crédit	451	110	360	84	554
Découverts bancaires et banques créditrices	73	73			73
Dettes financières de crédit-bail	49	12	33	8	53
Autres emprunts et dettes financières	80	14	52	32	98
TOTAL EMPRUNTS	1 344	261	1 128	238	1 627
Instruments financiers dérivés	187	187			187
Fournisseurs et autres passifs	748	748			748
TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS	935	935	-	-	935

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	ÉCHÉANCIER DES ENCAISSEMENTS FUTURS À LA JUSTE VALEUR			
		À MOINS D'UN AN	ENTRE UN AN ET CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Autres actifs financiers courants	196	196			196
Trésorerie et équivalents de trésorerie	432	432			432
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	628	628	-	-	628
Instruments financiers dérivés	30	30			30
Clients et autres actifs	608	538		70	608
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	638	568	-	70	638

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

SOCIÉTÉ	TYPE DE LIGNE		RATIO	MONTANTS
ERAMET S.A.	Ligne de crédit renouvelable	Endettement net / Capitaux propres	< 1	981 M€
	Emprunt Deutsche Bank (Schuldschein)	Endettement net retraité / Capitaux propres – Part Groupe	< 1	60 M€
	Placement privé euro	Endettement net / Capitaux propres	< 1	100 M€
	Banque européenne d'investissement	Endettement net / Capitaux propres	< 1	80 M€
COMILOG S.A.	Emprunts ICBC / BNP Paribas / BGF	Endettement net / Capitaux propres	< 1,15	217 M\$
		Cash-flow net / Service de la dette	> 2	
		Chiffre d'affaires vers ERAMET Norway AS / Service de la dette	> 150 %	(1)

(1) Covenant applicable uniquement à un des deux emprunts de 30 millions de dollars souscrit par COMILOG.

Les covenants ERAMET sont déterminés sur la base des comptes consolidés publiés. Les covenants COMILOG sont déterminés sur la base des comptes sociaux et consolidés de la société COMILOG.

Au 31 décembre 2015, les covenants ne présentent aucun cas d'exigibilité anticipée.

RISQUES DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en rai-

son de ses excédents de trésorerie placés par la société dédiée du Groupe Metal Securities. Pour limiter ce risque, le Groupe dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation,

états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit-manager est dédié à chaque Branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014		
	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES
Dans les délais ou non échues	231	-	231	305	(2)	303
Retards :						
• inférieur à un mois	37	(1)	36	63	(1)	62
• compris entre un et trois mois	10	-	10	13	-	13
• compris entre trois et six mois	9	(2)	7	7	(2)	5
• compris entre six et neuf mois	4	(4)	-	3	(1)	2
• compris entre neuf et douze mois	6	(2)	4	1	(1)	-
• supérieurs à un an	5	(5)	-	3	(3)	-
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	302	(14)	288	395	(10)	385

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

RISQUES ACTIONS

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe.

NOTE 8 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**8.1 TABLEAU DE PRÉSENTATION DU BFR**

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2014	VARIATION BFR TABLEAU DE FLUX	VARIATION DETTES SUR CESSION IMMOBILISATIONS	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	31/12/2015
Stocks	1 019	(94)		12	937
Clients	385	(108)		11	288
Fournisseurs	(418)	21		(9)	(406)
BFR simplifié	986	(181)	-	14	819
Autres éléments de BFR	(123)	50	(4)	3	(74)
BFR TOTAL	863	(131)	(4)	17	745

8.2 STOCKS

Les stocks se composent principalement de produits des trois Branches d'activité du Groupe – ERAMET Nickel, ERAMET Manganèse et ERAMET Alliages – dans les différents stades du processus de production, et sont présentés à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation.

MÉTHODE COMPTABLE	JUGEMENTS
<p>Les stocks sont évalués suivant la méthode du C.U.M.P. (Coût Unitaire Moyen Pondéré) dans les activités industrielles de ERAMET Alliages et du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti) dans les activités industrielles et minières de ERAMET Nickel et de ERAMET Manganèse.</p> <p>Les stocks sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.</p> <p>Les matières premières sont dépréciées lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stock. Les matières consommables sont dépréciées en totalité lorsque les quantités sont en stock sur une durée plus longue que la consommation estimée. La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité. Pour les produits en-cours, intermédiaires et finis en stock depuis plus d'un an, application de la méthode prospective avec utilisation du carnet de commandes et validation commerciale des réalisations dans un délai d'un an ; les quantités au-delà d'un an de consommation sont dépréciées en totalité.</p> <p>Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est prise en compte lorsque le volume réel de production est sensiblement inférieur au volume normal de production (ou capacité normative).</p>	<p>La détermination de la mesure appropriée de la valeur nette réalisable requiert du jugement, lequel est également utilisé pour allouer les frais fixes et variables généraux de production directement attribuables aux stocks.</p>

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEURS NETTES 31/12/2015	VALEURS NETTES 31/12/2014
À l'ouverture	1 019	965
Variation des stocks bruts	(74)	16
(Dépréciations) / Reprises nettes de la période	(20)	27
Augmentation / (Diminution) des stocks nets – flux de trésorerie	(94)	43
Écarts de conversion et autres mouvements	12	11
À la clôture	937	1 019
Matières premières	234	277
Marchandises et produits finis	282	397
En-cours et semi-finis	323	298
Consommables et pièces de rechange	98	47
Détail des dépréciations :		
• À l'ouverture	(125)	(151)
• (Dépréciations) / Reprises nettes de la période	(20)	27
• Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	(1)
• À la clôture	(147)	(125)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières, les marchandises et produits finis.

8.3 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances représentent les montants que le groupe ERAMET prévoit d'encaisser auprès des tiers.

MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS ET JUGEMENT
<p>Les créances sont valorisées pour leur première comptabilisation à leur valeur de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés dans le Résultat opérationnel courant ou dans le Résultat financier (Autres produits et charges financiers) en fonction de la nature des créances et des dettes (note 4).</p> <p>Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée dans le Résultat opérationnel courant vient en diminution de la valeur brute de la créance.</p> <p>Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont retirées du bilan lorsque le groupe ERAMET a transféré les droits contractuels d'encaisser la trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transférée au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause le retrait des créances du bilan, ils sont comptabilisés en Autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 8).</p> <p>Les cessions avec recours contre le groupe ERAMET en cas de défaut de paiement du client conduisent à maintenir les créances ainsi cédées au bilan.</p>	<p>Déterminer quand il est raisonnable que le groupe ERAMET pourrait ne pas recouvrer les créances requiert du jugement. Le montant de la dépréciation est calculé sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques.</p>

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES 31/12/2015	VALEURS NETTES 31/12/2014
À l'ouverture	779	(95)	684	587
Variation en valeur brute	(49)		(49)	84
Dépréciations de la période		(37)	(37)	(4)
Mouvements de besoin en fonds de roulement – flux de trésorerie			(86)	80
Écarts de conversion et autres mouvements	9	1	10	17
À la clôture	739	(131)	608	684
Créances clients	302	(14)	288	385
Créances fiscales et sociales	129	(2)	127	113
Dépôt de garantie – contrat de titrisation	17	-	17	18
Autres créances d'exploitation	221	(115)	106	129
Créances sur contrat de concession SETRAG – actif non courant	6	-	6	4
Compte courant actionnaire TiZir – actif non courant	55	-	55	35
Compte courant actionnaire UKAD – actif non courant	9	-	9	-
TOTAL	739	(131)	608	684
• Actifs non courants	70	-	70	39
• Actifs courants	669	(131)	538	645

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an.

TITRISATION DE CRÉANCES CLIENTS

Le groupe ERAMET a recours à l'affacturage ou à la titrisation comme source de financement pour ses créances. Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales en France et aux Etats-Unis se sont engagées auprès des établissements bancaires à leur céder des créances clients pour un total de 155 millions

d'euros au 31 décembre 2015 (116 millions d'euros au 31 décembre 2014). L'analyse du transfert des risques et avantages a conduit, soit à une déconsolidation totale, soit à une déconsolidation partielle. Le montant des créances non déconsolidées au 31 décembre 2015 est de 12 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Un dépôt de garantie peut être requis pour couvrir les engagements des filiales cédantes vis-à-vis de la société de financement et sera restitué à la liquidation de l'opération. Il est constitué de réserves servant à couvrir les risques de crédit, de retard de paiement et de dilution. Ce dépôt s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 18 millions d'euros).

(EN MILLIONS D'EUROS)

	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients – Factures cédées	(155)	(116)
Créances clients – Factures non déconsolidées	12	9
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	17	18

8.4 FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS

Les fournisseurs et autres débiteurs sont principalement constitués de montant dus aux fournisseurs et aux administrations fiscales qui ont été facturés ou à payer.

(EN MILLIONS D'EUROS)

	31/12/2015	31/12/2014
À l'ouverture	810	750
Mouvements de besoin en fonds de roulement	(37)	(47)
Variation des dettes d'immobilisations	(4)	(11)
Écarts de conversion et autres mouvements	10	118
À la clôture	779	810
• Passifs non courants	31	29
• Passifs courants	748	781
Dettes fournisseurs	406	418
Dettes fiscales et sociales	198	208
Autres dettes d'exploitation	77	93
Dettes d'immobilisations	57	54
Produits constatés d'avance	10	8
Dettes SETRAG sur achat biens propres et stocks – non courant	4	5
Dettes Strand sur dépenses du projet Weda Bay – non courant	27	24

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Les dettes figurant en passifs non courants incluent :

- la dette de SETRAG S.A. payable à la République gabonaise sur une période de 25 ans liée d'une part à l'achat des biens propres et d'autre part à une partie du stock de pièces détachées ;

- la dette de 29 millions de dollars US comptabilisée, suite à la cession de 33,4 % des titres de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation, au titre des dépenses du projet minier.

NOTE 9 INVESTISSEMENTS

Le groupe ERAMET regroupe ses investissements en deux catégories :

- les investissements industriels qui se rapportent aux actifs liés aux équipements d'extraction ou de production : immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les investissements financiers font principalement référence aux participations détenues dans les coentreprises et les entreprises non consolidées et à des autres immobilisations financières.

9.1 ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Investissements corporels de la période	227	273
Investissements incorporels de la période	15	32
Total investissements industriels	242	305
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations – note 8	4	11
Acquisition de titres de participation	3	-
TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	249	316

9.2 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MÉTHODE COMPTABLE

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire le coût d'acquisition ou de fabrication diminué des amortissements et des dépréciations liées à une perte de valeur constatée.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective.

Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation.

Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunts qui sont directement rattachés à l'acquisition ou à la production d'un actif sont incorporés au coût de cet actif.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'un actif environnemental et de démantèlement amorti linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les contrats de location-financement transférant au groupe ERAMET la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 6). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsque qu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés, le cas échéant, en contrats de location.

La comptabilisation de la concession du chemin de fer Transgabonais a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du groupe ERAMET sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si cette dernière est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par la République gabonaise et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le groupe ERAMET après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à la République gabonaise à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Déterminer tous les frais directement rattachés (par exemple, la main d'œuvre, les frais généraux) à l'acquisition, à la construction, à l'amélioration ou au développement d'une immobilisation, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue par la Direction, fait l'objet de jugement.

L'enregistrement des dépenses en immobilisations cesse quand, la construction d'une immobilisation est pratiquement terminée, elle est capable de fonctionner de la manière prévue. Déterminer si ces conditions sont réunies nécessite l'examen des considérations, pratiquées dans les mêmes industries, prédéterminées par le jugement de la Direction en référence à des facteurs liés à la capacité de production attendue.

Lorsqu'une immobilisation comprend des composants individuels pour lesquels des méthodes ou taux d'amortissement différents sont appropriés, le jugement est utilisé pour déterminer le niveau approprié de fractionnement de cette immobilisation. Distinguer les inspections et les révisions majeures de réparation et d'entretien, et déterminer la durée appropriée pendant laquelle ces coûts doivent être amortis, sont des questions de jugement.

Immobilisations corporelles par nature

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES DE VALEUR	VALEURS NETTES 31/12/2015	VALEURS NETTES 31/12/2014
Terrains et constructions	1 115	(564)	(60)	491	518
Installations industrielles et minières ⁽¹⁾	3 625	(2 285)	(195)	1 145	1 275
Autres immobilisations corporelles	878	(535)	(6)	337	295
En-cours, avances et acomptes	151		(8)	143	208
TOTAL	5 769	(3 384)	(269)	2 116	2 296
<i>(1) Dont :</i>					
- Actifs financés par crédit-bail				92	100
- Actifs de démantèlement – remise en état des sites				89	104

Variation de l'exercice

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
À l'ouverture	2 296	2 248
Investissements de la période	227	273
Cessions de la période	(3)	(6)
Amortissements de la période	(270)	(251)
Dépréciations de la période	(147)	(14)
Reprise de dépréciations de la période	-	15
Variation valeur brute des actifs de démantèlement	(4)	10
Écarts de conversion et autres mouvements	17	21
À la clôture	2 116	2 296
• Valeurs brutes	5 769	5 486
• Amortissements	(3 384)	(3 070)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(269)	(120)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS
<p>Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire le coût d'acquisition moins les amortissements et les dépréciations en raison de perte de valeur constatée.</p> <p>Goodwill Le goodwill est la différence entre le prix d'acquisition d'une entité et la part du groupe ERAMET dans la juste valeur de l'actif et du passif identifiables (y compris le passif éventuel) de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Les goodwills liés aux entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés respectivement en participations dans les entreprises associées et dans les coentreprises (note 9).</p> <p>Domaine minier Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées ou de la durée de concession.</p> <p>Dépenses de géologie, d'exploration et de prospection Les dépenses de géologie, d'exploration et de prospection engagées au préalable à l'exploitation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles ; elles sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales. Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles.</p>	<p>Le jugement est nécessaire pour déterminer si les dépenses effectuées sur les éléments immatériels peuvent être comptabilisées en tant qu'immobilisation incorporelle. Lorsque la durée d'utilisation est limitée dans le temps, l'immobilisation incorporelle est amortie sur une base linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative. Le goodwill est affecté au site de production dans lequel le goodwill est né aux fins de test de dépréciation.</p>

Immobilisations incorporelles par nature

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES DE VALEUR	VALEURS NETTES 31/12/2015	VALEURS NETTES 31/12/2014
Goodwill	172	-	(18)	154	162
Domaine minier Indonésie	261	-	(137)	124	234
Domaine minier Gabon	61	(34)	-	27	29
Domaine minier Nouvelle-Calédonie	54	(41)	-	13	13
Dépenses de géologie, d'exploration et de prospection	482	-	(482)	-	83
Autres dépenses de géologie, d'exploration et de prospection	25	(24)	-	1	3
Logiciels informatiques	94	(72)	(2)	20	22
Autres immobilisations incorporelles	77	(59)	(2)	16	17
En-cours, avances et acomptes	34	-	(19)	15	30
TOTAL	1 260	(230)	(660)	370	593

Variation de l'exercice

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
À l'ouverture	593	557
Investissements de la période	15	32
Cessions de la période	(1)	-
Amortissements de la période	(21)	(21)
Dépréciations de la période	(247)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	31	25
À la clôture	370	593
• Valeurs brutes	1 260	1 174
• Amortissements	(230)	(213)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(660)	(368)

PROJETS MINIERS

Projet Weda Bay en Indonésie

Le 2 mai 2006, le groupe ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la bourse de Toronto, dont la filiale Pt Weda Bay Nickel détient un gisement de nickel de classe mondial situé sur l'île d'Halmahera en Indonésie dans le cadre d'une concession (*Contract of Work* ou COW). Depuis cette acquisition, le groupe ERAMET a engagé les études en vue d'exploiter ce gisement.

Les dépenses capitalisées sur le projet correspondent principalement aux coûts de géologie, d'exploration, de prospection et à des frais d'études techniques et économiques.

Les conditions du marché du nickel se sont dégradées sur l'exercice 2015 offrant des perspectives incertaines à court et moyen terme. Par ailleurs, le groupe ERAMET a décidé la suspension de tous les grands projets (voir événements majeurs de l'exercice).

Parallèlement, les négociations avec l'État Indonésien relatives à l'ajustement des termes du COW à la nouvelle loi minière indonésienne se poursuivent afin de clarifier certains points du cadre réglementaire et fiscale qui s'applique au projet.

Les partenaires du groupe ERAMET sur le projet sont les Groupes Mitsubishi Corporation et Pacific Metals Co Ltd qui détiennent respec-

tivement 30 % et 3,4 % de la société holding Strand Minerals Pte Ltd et le Groupe Pt Antam qui détient 10 % de la société Pt Weda Bay Nickel détentrice du gisement.

Pt Antam dispose de plusieurs options d'achat lui permettant d'augmenter sa participation dont les modalités d'exercice sont décrites dans la note 14. Par ailleurs, le groupe ERAMET a consenti des options de vente lors de l'entrée de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd. Ces options exerçables notamment en fonction de la décision finale d'investissement et selon certaines conditions présentées dans la note 12.

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET PERTE DE VALEUR

MÉTHODE COMPTABLE

Des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, laquelle est définie comme le montant maximum entre une valeur d'utilité (ou valeur à recouvrer par l'utilisation) et une juste valeur (ou valeur à recouvrer par la vente) diminuée des coûts de vente.

Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat de la période au sein de la rubrique Autres produits et charges opérationnels (note 5).

Les pertes de valeur comptabilisées relatives au goodwill ne sont pas reprises. Pour les autres actifs, les pertes de valeur antérieurement comptabilisées sont évaluées à chaque date de clôture, à la recherche d'indications traduisant leur diminution ou leur disparition. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur nette comptable, qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie indépendants.

Le groupe ERAMET a déterminé ses UGT au regard de ses différents sites de production de ERAMET Nickel, ERAMET Manganèse et ERAMET Alliages.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque UGT. Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des UGT.

Au 31 décembre 2015, le groupe ERAMET est divisé en 18 UGT réparties comme suit :

- 3 UGT dans ERAMET Nickel ;
- 13 UGT dans ERAMET Manganèse ;
- 2 UGT dans ERAMET Alliages.

La détermination de l'existence d'événements occasionnant la réalisation d'un test de perte de valeur est soumise au jugement de la Direction Générale du groupe ERAMET sur la base de plusieurs critères. Les indices de perte de valeur correspondent essentiellement aux changements et variations suivants :

- cours des matières premières et prix de vente des produits finis ;
- environnement économique et réglementaire et état des marchés ;
- taux d'intérêts ;
- niveau technologique ;
- obsolescence et performance des actifs.

Un test de perte de valeur est réalisé sur les UGT concernées dès lors que ces indices ont une évolution défavorable.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe ERAMET utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des UGT concernées. Ces plans résultent de projections sur une durée de 5 à 10 ans conforme aux cycles miniers et industriels, auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie normatifs. Les plans de certaines UGT sont réalisés sur une durée plus longue correspondant à la durée d'exploitation des sites sans utilisation d'une valeur terminale.

Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont généralement compris entre 1 % et 3 % en fonction des UGT.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :

- 10,0 % pour les activités minières (contre 10,0 % en 2014) ;
- 9,0 % pour les activités métallurgiques (contre 9,0 % en 2014) ;
- 11,0 % pour le projet Weda Bay en Indonésie (contre 11,0 % en 2014) ;
- 11,5 % pour l'UGT Grande Côte (contre 11,0 % en 2014).

Le *gearing* retenu est le *gearing* moyen du secteur. Le risque pays a été pris en compte pour les activités minières du groupe ERAMET au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en Indonésie dans les mêmes proportions.

Le groupe ERAMET peut être amené à apprécier la valeur recouvrable selon d'autres méthodes jugées plus pertinentes au regard du contexte sur les UGT concernées.

Quelle que soit la méthode retenue, les hypothèses correspondent aux meilleures estimations de la Direction. Le groupe ERAMET revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La variation des dépréciations d'actifs et autres pertes de valeur se détaille comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2014	PERTE DE VALEUR EXERCICE 2015	CONVERSION ET AUTRES	31/12/2015
ERAMET Nickel	(353)	(256)	(45)	(654)
ERAMET Alliages	(58)	(12)	(1)	(71)
ERAMET Manganèse	(77)	(154)	(1)	(232)
TOTAL	(488)	(422)	(47)	(957)
Goodwill	(12)	(6)	-	(18)
Incorporelles	(356)	(241)	(45)	(642)
Corporelles	(120)	(147)	(2)	(269)
Autres provisions	-	(28)	-	(28)

Compte tenu des conditions de marché très dégradées, de la crise profonde du marché mondial des métaux et notamment des cours du manganèse et du nickel historiquement bas, le groupe ERAMET a comptabilisé des dépréciations d'actifs et perte de valeur à hauteur de 422 millions d'euros.

Les principaux actifs concernés se trouvent dans ERAMET Nickel pour un total de 256 millions d'euros (notamment projet Weda Bay en Indonésie) et dans ERAMET Manganèse pour 154 millions d'euros, notamment sur les activités d'alliages de manganèse et de recyclage.

Sensibilité

La sensibilité est déterminée au regard des variations des flux futurs de trésorerie et des taux d'actualisation.

Les projections de trésorerie des activités minières et métallurgiques du groupe ERAMET sont très dépendantes des hypothèses de prix de ventes, notamment des minerais (nickel, manganèse, zircon...), de la parité euro/dollar et de la demande mondiale des produits vendus par le Groupe.

Les UGT concernées sont :

- les UGT incluant un goodwill significatif ;
- les UGT dont le résultat du test est négatif ou peu significativement positif.

Concernant l'UGT SLN-ERAMET Nickel, la valeur d'utilité est extrêmement sensible au

cours du nickel. Les hypothèses centrales retenues pour le test de dépréciation sont basées sur la meilleure appréciation de l'évolution du marché du nickel prenant en compte les consensus de différents spécialistes et experts du secteur. Une baisse du cours du nickel de 0,5\$/lb ou une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation ou une baisse de 0,5 % du taux de croissance à long terme dans des conditions d'exploitation identiques ne conduiraient pas à comptabiliser une dépréciation.

Sur l'UGT Aubert & Duval, le plan d'affaires prévoit une augmentation de la rentabilité de cette activité sur la base de plans de productivité, de réduction des frais de structure et d'une progression du chiffre d'affaires. Les plans de réduction des coûts et d'amélioration de productivité ont été initiés depuis fin 2012. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation,

une diminution de 0,5 % du taux de croissance à long terme ou une baisse de 1 % du taux de marge d'EBITDA de l'année terminale ne conduiraient pas à constater une dépréciation.

Sur l'UGT Gabon, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation, une diminution de 0,5 % du taux de croissance à long terme ou une baisse de 1 % du taux de marge d'EBITDA de l'année terminale ne conduiraient pas à constater une dépréciation.

Sur l'UGT Erasteel, une diminution de la marge d'EBITDA de 1 % conduirait à constater une dépréciation complémentaire de l'ordre de 13 millions d'euros.

Sur les UGT alliages de manganèse ayant fait l'objet d'une dépréciation, une diminution de la marge d'EBITDA de 1 % conduirait à constater une dépréciation complémentaire de l'ordre de 10 millions d'euros.

9.3 INVESTISSEMENTS FINANCIERS

PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS
<p>Les coentreprises sont les entreprises sur lesquelles ERAMET dispose d'un contrôle conjoint, c'est-à-dire le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.</p> <p>Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles ERAMET exerce une influence notable.</p> <p>Les coentreprises et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées au coût. Leur valeur comptable inclut le goodwill arrêté lors de l'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées.</p> <p>Les comptes consolidés incluent la part d'ERAMET dans le résultat ainsi que les mouvements des capitaux propres des entités mises en équivalence après les ajustements pratiqués pour aligner les règles comptables de ces entreprises sur celles du groupe ERAMET.</p> <p>Les dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées réduisent leur valeur au bilan. Un test de perte de valeur est réalisé lorsqu'il existe d'indicateurs comme un changement significatif de l'environnement dans lequel opère l'entreprise mise en équivalence qui entraînerait l'évaluation de sa valeur recouvrable en dessous de sa valeur comptable (note 9).</p>	<p>Il existe une influence notable lorsque ERAMET a le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité mais pas d'exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Il y a influence notable lorsqu' ERAMET détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entreprise.</p> <p>La détermination de l'existence d'événements occasionnant la réalisation d'un test de perte de valeur est soumise au jugement de la Direction Générale d'ERAMET dans les mêmes conditions que celles exposées dans la partie Dépréciation d'actifs.</p>

Détail par entité

(EN MILLIONS D'EUROS)			QUOTE-PART		QUOTE-PART	
			RÉSULTATS	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTATS	CAPITAUX PROPRES
SOCIÉTÉS	PAYS	% DÉTENTION	2015	31/12/2015	2014	31/12/2014
Sous-groupe TiZir	Royaume-Uni	50 %	(77)	155	(43)	217
UKAD	France	50 %	-	5	(1)	5
Total co-entreprises			(77)	160	(44)	222
HeYe Erasteel Innovative Materials Ltd	Chine	49 %	(1)	9	-	9
Total entreprises associées			(1)	9	-	9
TOTAL			(78)	169	(44)	231

Sous-groupe TiZir

Le groupe ERAMET et Mineral Deposits Ltd (MDL) ont conclu le 27 juillet 2011 un accord en vue de la création d'une joint-venture, la société britannique TiZir Ltd, regroupant la société norvégienne TiZir Titanium & Iron A/S et le projet de sables minéralisés de Grande Côte Opérations S.A. au Sénégal. Les accords définitifs ont été finalisés le 25 octobre 2011. La montée en régime a démarré en juillet 2014 et s'est poursuivi sur l'exercice 2015.

Le bilan contributif à 100 % du sous-groupe TiZir se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants	722	726
Actifs courants hors trésorerie	89	78
Passifs hors dettes financières brutes	(59)	(104)
Endettement net	(461)	(270)
Minoritaires	19	4
Capitaux propres – part du Groupe	310	434
Quote-part des capitaux propres	155	217

Les investissements réalisés pour TiZir au Sénégal (Grande Côte) et en Norvège (TTI) s'élèvent à 48 millions d'euros sur l'exercice 2015 (exercice 2014 : 79 millions d'euros).

Le compte de résultat contributif à 100 % du sous-groupe TiZir se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chiffre d'affaires	152	122
EBITDA	(6)	(2)
Résultat opérationnel courant	(35)	(18)
Minoritaires	(13)	(8)
Résultat net – part du Groupe	(154)	(86)
Quote-part du résultat	(77)	(43)

Des écarts de conversion pour 29 millions d'euros sur l'exercice 2015 et pour 36 millions d'euros sur l'exercice 2014 ont été constatés dans les éléments recyclables au compte de résultat dans l'État du résultat global du Groupe.

Une dépréciation de la valeur de la participation a été comptabilisée, au 31 décembre 2015, à

hauteur de 52 millions d'euros (quote-part du Groupe) du fait des perspectives à la baisse sur les prix de vente du zircon (31 décembre 2014 : 28 millions d'euros). Les hypothèses de prix de vente ont été déterminées sur la base d'un consensus moyen et long terme des experts du marché.

Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait un impact de l'ordre de 12 millions d'euros (quote-part du Groupe) sur le montant de la dépréciation. Une dégradation des cours long terme du zircon de 10 % aurait un impact de l'ordre de 17 millions d'euros (quote-part du Groupe).

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

MÉTHODE COMPTABLE	JUGEMENTS
Les Autres actifs financiers non courants regroupent les autres immobilisations financières et les titres de participations non consolidées. Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées ou sous contrôle conjoint. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans le Résultat financier (Autres produits et charges financiers, voir note 6). Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur à la date de sortie du périmètre de consolidation diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation en contrepartie du résultat de la période dans le Résultat financier (Autres produits et charges financiers, voir note 6).	Le groupe ERAMET a réparti ses titres de participations non consolidées en deux catégories : <ul style="list-style-type: none"> • les sociétés contrôlées et non consolidées en raison de leur faible impact sur les comptes du groupe ERAMET ; • les sociétés non contrôlées qui correspondent aux participations dans lesquelles ERAMET n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Par nature

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES 31/12/2015	VALEURS NETTES 31/12/2014
Dépôts et cautionnements	38	(16)	22	37
Prêt actionnaire – TiZir	46	-	46	39
Autres actifs financiers non courants	43	(8)	35	17
Total hors titres de participations non consolidées	127	(24)	103	93
Titres de participations non consolidées	87	(37)	50	48
TOTAL	214	(61)	153	141

Le prêt actionnaire avec la société TiZir correspond au montant prêté par ERAMET.

Les Autres actifs financiers non courants correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées.

Variation

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
À l'ouverture	141	137
Variation nette des actifs financiers non courants – tableau de flux	29	5
Acquisition / cession titres de participations	2	(2)
Dépréciation	(23)	-
Autres mouvements	4	1
À la clôture	153	141

Par devise

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Euro	39	21
Dollar américain	56	62
Franc pacifique	6	7
Autres devises	2	3
TOTAL	103	93

Par type de taux d'intérêt

(EN MILLIONS D'EUROS)

	31/12/2015	31/12/2014
Sans intérêts	16	31
Taux d'intérêts fixes	23	8
Taux d'intérêts variables	64	54
TOTAL	103	93

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

Titres de participations non consolidés

Les titres de participations non consolidés sont essentiellement composés des sociétés Heye

Special Steel Ltd (14 millions d'euros), Brown Europe (8 millions d'euros) et Maboumine (26 millions d'euros provisionnés en totalité).

Les sociétés contrôlées mais non consolidées sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés industrielles

filiales d'ERAMET Holding Alliages (prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

Les titres de participations des sociétés contrôlées ne sont pas consolidés en raison de leur faible impact sur les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 10 IMPÔTS

Cette note explique la charge de l'impôt sur les bénéfices et les montants liés aux impôts qui figurent au compte de résultat et au bilan. La partie sur l'impôt différé fournit des informations sur les paiements d'impôts futurs attendus.

MÉTHODE COMPTABLE

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts courants et différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où elle a trait à une acquisition d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les Autres éléments du résultat global.

Les impôts courants sur le résultat sont les impôts que le groupe ERAMET s'attend à devoir payer sur son revenu imposable de l'exercice, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice, ainsi que toute régularisation de l'impôt afférent aux exercices antérieurs. L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs pour les besoins de l'information financière et la base fiscale de ces actifs et passifs évaluée en utilisant les taux d'impôt et les lois fiscales quasi adoptés à la clôture de l'exercice et en vigueur pour la période au cours de laquelle ces différences temporaires devraient être utilisées.

Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés au bilan comme des éléments non courants et sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compensation comme c'est le cas du groupe d'intégration fiscale France.

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le groupe ERAMET est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées et qu'il est probable que ces différences ne s'inversent pas dans un avenir prévisible. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus dans un avenir prévisible, sont provisionnés.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le groupe ERAMET exerce ses activités dans plusieurs pays. En conséquence, son bénéfice est assujéti à divers taux d'imposition. L'ampleur des opérations et la complexité des réglementations fiscales exigent l'évaluation des incertitudes et le recours aux jugements pour l'estimation de l'impôt que le groupe ERAMET finira par payer. Le montant final des impôts payés dépend de nombreux facteurs, y compris les négociations avec les autorités fiscales et les résultats découlant des contrôles fiscaux. Le groupe ERAMET estime les impôts différés en fonction des différences temporaires entre les actifs et les passifs qui figurent dans ses comptes consolidés et les bases fiscales de ces mêmes actifs et passifs telles que déterminées en vertu des lois fiscales applicables. Le montant des actifs d'impôts différés est généralement comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans le futur et que les différences temporelles déductibles connexes peuvent être utilisées. Par conséquent, le montant de l'actif d'impôt différé reconnu et considéré comme réalisable pourrait être réduit si le bénéfice projeté ne peut être atteint. Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le groupe ERAMET se réfère notamment aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

10.1 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Impôts courants	(29)	(113)
Impôts différés	20	65
Produit / (Charge) d'impôt	(9)	(48)

TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Résultat opérationnel	(744)	(15)
Résultat financier	(74)	(60)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	(818)	(75)
Taux courant d'imposition en France (EN POURCENTAGE)	34,43 %	34,43 %
Produit / (Charge) d'impôt théorique	282	26
Effets sur l'impôt théorique :		
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	72	(10)
• Des dépréciations d'actifs	(87)	-
• du différentiel de taux d'impôt courant des pays étrangers	(4)	(6)
• de crédits d'impôts	4	5
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(282)	(67)
• des éléments divers	6	4
Produit / (Charge) d'impôt réelle	(9)	(48)
Taux effectif d'impôt avant distribution de dividendes	- 1 %	- 64 %

Les différences permanentes sur l'exercice 2015 concernent notamment une reprise d'impôts différés passifs.

Les actifs d'impôts différés non reconnus ou limités concernent essentiellement les impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables de la Société Le Nickel-SLN à hauteur de 194 millions d'euros au 31 décembre 2015, dont 97 millions d'euros relatifs aux exercices antérieurs. Le solde concerne les impôts différés actifs non reconnus sur les pertes de l'intégration fiscale France (35 millions d'euros) et d'autres limitations ou non reconnaissance d'impôts différés actifs sur certaines filiales pour 53 millions d'euros au total (Guilin, GCMC, SETRAG, COMILOG-CMM).

PRINCIPAUX TAUX D'IMPÔT COURANT DES PAYS ÉTRANGERS

(EN POURCENTAGE)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chine	12,5 %-25,0 %	12,5 %-25,0 %
États-Unis	35,0 %	35,0 %
Gabon	35,0 %	35,0 %
Norvège	27,0 %	27,0 %
Nouvelle-Calédonie	35,0 %	35,0 %
Suède	22,0 %	22,0 %

VARIATION CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT EXIGIBLE

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
À l'ouverture	(3)	(25)
Impôt courant – compte de résultat	(29)	(113)
Impôt payé	71	59
Écarts de conversion et autres mouvements	(12)	76
À la clôture	27	(3)
• Créances d'impôt exigible	58	61
• Dettes d'impôt exigible	31	64

10.2 IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN

DÉTAIL PAR NATURE

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Reports fiscaux déficitaires ⁽¹⁾	38	131
Immobilisations – écart d'évaluation	9	10
Immobilisations – durée d'utilité	41	41
Instruments financiers	35	35
Valorisation des stocks	48	49
Engagements liés au personnel	78	70
Autres provisions pour risques & charges	50	29
Autres éléments	28	37
Impôts différés actifs avant compensation	327	402
Compensation impôts différés par entité fiscale	(319)	(294)
Impôts différés actifs	8	108
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	(168)	(190)
Immobilisations – écart d'évaluation	(57)	(88)
Immobilisations – durée d'utilité	(128)	(121)
Instruments financiers	(14)	(4)
Valorisation des stocks	(37)	(42)
Engagements liés au personnel	(18)	(13)
Autres provisions pour risques & charges	(20)	(74)
Autres éléments	(13)	(4)
Impôts différés passifs avant compensation	(455)	(536)
Compensation impôts différés par entité fiscale	319	294
Impôts différés passifs	(136)	(242)
Impôts différés passifs nets	(128)	(134)
(1) Actifs d'impôts différés limités sur reports déficitaires	531	209

VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN

(EN MILLIONS D'EUROS)	ACTIF	PASSIF	NETS EXERCICE 2015	NETS EXERCICE 2014
À l'ouverture	108	(242)	(134)	(204)
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	(12)	15	3	16
Impôts différés en résultat	(67)	87	20	65
Compensation des impôts différés par entité fiscale	(25)	25	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	4	(21)	(17)	(11)
À la clôture	8	(136)	(128)	(134)

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale. À l'exception de l'intégration fiscale en France, chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

10.3 INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

Les déficits fiscaux, pour un montant de 344 millions d'euros (31 décembre 2014 : 219 millions d'euros), sont nés essentiellement au cours des trois derniers exercices, et ne font pas l'objet d'une activation en impôts différés actifs.

NOTE 11 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

11.1 EFFECTIF ET CHARGES DE PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN ET DE CLÔTURE PAR BRANCHE

L'effectif moyen et de clôture incluent toutes les sociétés intégrées globalement au 31 décembre de chaque année.

	EXERCICE 2015	31/12/2015	EXERCICE 2014	31/12/2014
	EFFECTIF MOYEN	EFFECTIF DE CLÔTURE	EFFECTIF MOYEN	EFFECTIF DE CLÔTURE
ERAMET Nickel	2 797	2 777	2 859	2 809
ERAMET Manganèse	5 374	5 342	5 354	5 479
ERAMET Alliages	4 564	4 555	4 476	4 462
ERAMET Holding et divers	198	200	202	196
TOTAL	12 933	12 874	12 891	12 946

L'effectif total géré au niveau du reporting RH en vigueur dans le Groupe, incluant les sociétés non consolidées et les sociétés mises en équivalence, est de 13 938 salariés au 31 décembre 2015 (13 992 salariés au 31 décembre 2014).

CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Salaires et traitements	(480)	(465)
Charges sociales et autres charges de personnel	(184)	(188)
Intéressements et participations	(13)	(16)
Paie fondé sur des actions	(5)	(5)
Sous-total charges de personnel	(682)	(674)
Charges de personnel intérimaire	(28)	(27)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL Y.C. INTÉRIM	(710)	(701)
Charges de personnel (y.c. intérim) sur chiffre d'affaires	24 %	23 %
CICE (présenté en diminution des charges de personnel)	7	6

11.2 ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL

Le groupe ERAMET offre à ses salariés plusieurs avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale et les médailles du travail. Les caractéristiques de ces avantages varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et les accords en place dans chaque société.

MÉTHODE COMPTABLE

Les engagements liés au personnel sont soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant qu'un salarié recevra à la retraite tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations.

Régimes à cotisations définies

Pour ces régimes, le groupe ERAMET effectue des versements à un organisme gestionnaire et n'a plus d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires si cet organisme n'a pas suffisamment d'actifs pour payer les avantages du personnel dus pour la période en cours et les périodes antérieures. Par conséquent, ces régimes n'affichent aucun déficit ni aucun excédent et ne figurent donc pas au bilan. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont versées.

Les régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes, le coût des avantages de retraite et des autres avantages acquis par les salariés est établi pour chaque régime de manière actuarielle à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations sont effectuées annuellement par des actuaires indépendants. Les engagements du groupe ERAMET sont comptabilisés au passif du bilan et correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par un fonds de pension ou les contrats d'assurance.

Les coûts des services rendus sont comptabilisés en Résultat opérationnel courant au cours de la période où ils surviennent. Les coûts des services passés consécutifs aux modifications et réductions de régime ainsi que les gains et pertes sur liquidation de régime sont comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels. La charge d'intérêt des engagements nets est incluse dans les Autres produits et charges financiers.

Les écarts actuariels (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et des engagements au titre des prestations définies sont comptabilisés directement dans les Autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Ils sont reconnus immédiatement en résultat pour les avantages à long terme.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le calcul du coût des avantages au personnel et de la valeur des engagements dépend des hypothèses tels que les taux d'actualisation, la croissance des salaires, l'âge de la retraite, l'espérance de vie, l'inflation, le coût des soins de santé. Ces hypothèses sont déterminées annuellement par le management du groupe ERAMET.

Les taux d'actualisation retenus sont établis, pour la plupart, par zone ou par pays sur la base de l'observation des taux moyens des émetteurs privés des pays ou zones à chaque clôture.

Les taux varient suivant les pays :

- dans la zone euro et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont été déterminés sur la base d'obligations d'entreprises AA10+ ;
- en Norvège, le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations sécurisées (telles que les obligations hypothécaires *Mortgage backed bonds*) ;
- en Nouvelle-Calédonie, le marché des emprunts privés n'étant pas liquide, de même que celui des obligations d'État, l'approche utilisée pour fixer le taux fait intervenir une méthode de remplacement au rendement des obligations d'État, à savoir le rendement prévu sur le long terme de l'inflation des prix à la consommation plus le rendement prévu sur le long terme de la croissance du PIB sur une base multiplicative.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉS ASSOCIÉES

Les hypothèses actuarielles utilisées varient selon les conditions économiques et démographiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

	31 DÉCEMBRE 2015		31 DÉCEMBRE 2014		VARIATION	
	TAUX		TAUX		TAUX	
	D'ACTUALISATION	D'INFLATION	D'ACTUALISATION	D'INFLATION	D'ACTUALISATION	D'INFLATION
Zone Euro	2,00 %	1,90 %	2,20 %	1,80 %	- 0,20 %	0,10 %
Norvège	2,50 %	2,30 %	3,00 %	1,90 %	- 0,50 %	0,40 %
États-Unis	4,00 %-4,20 %	2,20 %	3,75 %-3,90 %	2,20 %	+ 0,25 % / + 0,30 %	0,00 %
Nouvelle-Calédonie	3,20 %	1,00 %	3,50 %	1,30 %	- 0,30 %	- 0,30 %

SENSIBILITÉ

Une hausse (baisse) de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation ou du taux d'inflation, les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées, aurait l'incidence suivante :

INCIDENCE SUR L'ENGAGEMENT	TAUX D'ACTUALISATION				TAUX D'INFLATION			
	HAUSSE + 0,5 %		BAISSE - 0,5 %		HAUSSE + 0,5 %		BAISSE - 0,5 %	
	EN M€	EN %	EN M€	EN %	EN M€	EN %	EN M€	EN %
France	(8)	- 4,59 %	9	+ 4,98 %	4	+ 2,16 %	(3)	- 2,01 %
États-Unis	(9)	- 5,45 %	8	+ 5,87 %	-	+ 0,09 %	-	- 0,09 %
Norvège	(5)	- 8,17 %	6	+ 9,08 %	-	+ 0,05 %	-	- 0,34 %
Nouvelle-Calédonie	(2)	- 4,43 %	1	+ 4,65 %	1	+ 4,45 %	(2)	- 4,24 %
Autres pays	(2)	- 4,14 %	2	+ 4,42 %	1	+ 2,05 %	(1)	- 1,93 %
TOTAL	(26)	- 5,31 %	26	+ 5,76 %	5	+ 1,36 %	(7)	- 1,31 %

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET RISQUES ASSOCIÉS

Les principaux régimes de prestations définies du groupe ERAMET sont offerts en France, aux États-Unis, en Norvège, et en Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, les principaux actifs de régime sont situés dans ces pays. Les principales caractéristiques des régimes qui suivent portent sur ces quatre pays.

Les prestations de régime de départ à la retraite sont généralement fondées sur le versement d'un capital ou d'une rente en fonction de l'ancienneté à la date de départ à la retraite, du dernier salaire ou d'une rémunération finale moyenne. Sont également offerts, la préretraite et des prestations d'assurance maladie complémentaires de retraite, d'assurance-vie pour les retraités ainsi que des plans de médailles du travail qui se traduisent par le versement d'un montant forfaitaire variant selon les fourchettes d'années d'ancienneté acquises.

Aux États-Unis et en Norvège, la plupart des régimes à prestations définies ne sont plus accessibles aux nouveaux salariés. Ces derniers participent à des régimes à cotisations définies.

En Nouvelle-Calédonie, les engagements comprennent également une prime de fidélité versée après 10 années d'ancienneté puis tous les cinq ans et calculée en pourcentage du salaire de base, et l'attribution de billets d'avion

dont le nombre, la valeur et la périodicité varient selon la catégorie professionnelle.

RISQUES LIÉS AUX RÉGIMES

Le groupe ERAMET est exposé à des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies tels que les hausses salariales plus élevées que prévues, hausse de l'inflation ou des taux de rendement plus bas qu'anticipés, y compris les risques actuariels, notamment le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité. Les régimes sont également exposés à un risque de négociation d'accord interne qui serait plus favorable et à des risques d'alourdissement des taxes ou de revalorisation des rentes pour les régimes de retraite complémentaire.

POLITIQUE DE GOUVERNANCE

En vertu des législations se rapportant aux régimes à prestations définies, il incombe au groupe ERAMET de gérer les actifs des régimes et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime préfinancé, les objectifs de placement, la répartition cible des actifs, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT ET INITIATIVES DE GESTION DES RISQUES

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les

cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de couverture des régimes respectifs et de la tolérance au risque des bénéficiaires des régimes.

En France, les régimes sont financés auprès d'assureurs dans le cadre de contrats d'assurance vie collective. Les investissements sont réalisés par lesdits assureurs dans leur fonds en Euro respectifs. Ces fonds, investis à plus de 80 % en produits de taux *Buy and Hold*, subissaient la dégradation des rendements obligataires depuis quelques années et restent soumis à ce risque de rendement dans une période prolongée de taux bas.

Aux États-Unis, la gestion financière des fonds est confiée à différents Assets Managers parmi les principaux acteurs du métier, pour une grande part en gestion indicielle, le reste en gestion active. Globalement, l'allocation des actifs est faite pour moitié en obligations d'État et d'entreprises américaines, libellées en USD, dans un objectif d'adossement du passif en duration. L'autre moitié est par ailleurs investie, à travers des fonds, en actions américaines, en actions monde, en actions et obligations des marchés émergents. Le risque de ces actifs financiers est donc un risque de courbe,

de duration, de crédit et d'inflation pour la partie obligataire et un risque de marché et de capital sur la partie actions. Il reste qu'en 2015, les marchés sur lesquels étaient investis ces actifs ont enregistré des performances négatives.

En Norvège, le type de portefeuilles d'investissements est choisi par le Groupe à partir

d'un ensemble d'options proposé par les deux compagnies d'assurance dominantes (DNB et Storebrand), tel que le veut la pratique de marché en Norvège. Les plans financés du groupe ERAMET ont des portefeuilles d'investissement modérés avec de légères différences d'allocations d'actifs en fonction de la stratégie d'allocation d'actifs de la compagnie d'assurance. Le portefeuille modéré Storebrand est

composé d'environ 5 % investi en actions, 70 % en obligations, 10 % en liquidité, 10 % dans l'immobilier et 5 % dans d'autres titres alors que le portefeuille modéré de DNB a environ 10 % investi en actions, 50 % en obligations, 25 % de liquidités et 15 % dans l'immobilier.

COÛT GLOBAL DES ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL

Le coût des engagements liés au personnel comptabilisé dans le résultat consolidé et dans l'État du résultat global est présenté ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	RÉGIMES DE RETRAITE		INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE		AUTRES AVANTAGES		TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus	6	6	6	5	1	4	13	15
Coût des services passés ⁽¹⁾	-	-	(5)	(5)	2	(1)	(3)	(6)
Charge nette d'intérêt	2	2	3	3	1	2	6	7
Coût comptabilisé en résultat	8	8	4	3	4	5	16	16
Effet de réévaluation sur l'engagement	9	31	1	1	(1)	(5)	9	27
• expérience	7	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	4	(6)
• hypothèses démographiques	(2)	8	(1)	-	-	-	(3)	8
• hypothèses financières	4	24	4	4	-	(3)	8	25
Effet de réévaluation sur les actifs des régimes	3	(9)	(2)	-	-	-	1	(9)
Coût comptabilisé en autres éléments du résultat global	12	22	(1)	1	(1)	(5)	10	18
COÛT TOTAL COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT GLOBAL	20	30	3	4	3	-	26	34

(1) Modifications et réductions de régimes.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DES RÉGIMES

Le tableau qui suit présente les variations des engagements par type de régime, la répartition par bénéficiaires et par préfinancement ou non, ainsi que l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et sa différenciation par catégorie (actifs cotés et actifs non cotés).

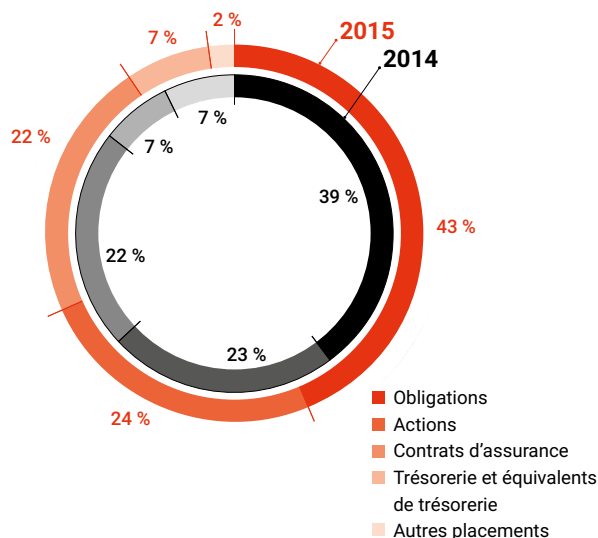
(EN MILLIONS D'EUROS)	RÉGIMES DE RETRAITE		INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE		AUTRES AVANTAGES		TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Variation des engagements								
Engagements au début de l'exercice	299	254	101	101	43	46	443	401
• Coût comptabilisé en résultat	16	15	4	4	4	5	24	24
• Effet de réévaluation	9	31	1	1	(1)	(5)	9	27
• Cotisations et prestations versées	(14)	(13)	(4)	(3)	(4)	(4)	(22)	(20)
• Écart de change et autres mouvements	12	12	-	(2)	1	1	13	11
Engagements à la fin de l'exercice	322	299	102	101	43	43	467	443
Engagements attribuables aux								
• Bénéficiaires en activité	134	136	99	100	35	35	268	271
• Bénéficiaires titulaires de droits à prestations différées	48	36	-	-	-	-	48	36
• Retraités	140	127	3	1	7	8	150	136
	322	299	102	101	42	43	466	443
Engagements								
• préfinancés	291 90 %	271 91 %	60 59 %	63 62 %	- -	- -	351 75 %	334 75 %
• non financés	31 10 %	28 9 %	42 41 %	38 38 %	42 100 %	43 100 %	115 25 %	109 25 %
	322	299	102	101	42	43	466	443
Variation des actifs des régimes								
Juste valeur des actifs de régime au début de l'exercice	207	184	34	34	-	-	241	218
• Produit d'intérêt comptabilisé en résultat	7	7	1	1	-	-	8	8
• Effet de réévaluation	(3)	9	2	-	-	-	(1)	9
• Cotisations versées	4	7	1	1	-	-	5	8
• Prestations versées	(13)	(11)	-	(2)	-	-	(13)	(13)
• Écart de change et autres mouvements	13	11	(1)	-	-	-	12	11
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice (II)	215	207	37	34	-	-	252	241
Actifs des régimes								
• Cotés sur un marché actif	159 74 %	152 73 %	37 100 %	34 100 %	- -	- -	196 78 %	186 77 %
• Non cotés	56 26 %	55 27 %	- -	- -	- -	- -	56 22 %	55 23 %
	215	207	37	34	-	-	252	241
Passifs nets au bilan (I) - (II)	107	92	65	67	43	43	215	202

Le tableau suivant présente, la répartition entre les principaux pays, les obligations au titre des engagements liés au personnel, les actifs de régime, le passif net et le taux de couverture financière.

(EN MILLIONS D'EUROS)	31 DÉCEMBRE 2015				31 DÉCEMBRE 2014			
	VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME	PASSIFS NETS AU BILAN	TAUX DE COUVERTURE FINANCIÈRE	VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME	PASSIFS NETS AU BILAN	TAUX DE COUVERTURE FINANCIÈRE
	(A)	(B)	(A) + (B)	- (B) / (A)	(A)	(B)	(A) + (B)	- (B) / (A)
France	176	(68)	108	38,6 %	165	(63)	102	38,2 %
États-Unis	152	(126)	26	82,9 %	146	(121)	25	82,9 %
Norvège	64	(37)	27	57,8 %	59	(37)	22	62,7 %
Nouvelle-Calédonie	35	(11)	24	31,4 %	34	(10)	24	29,4 %
Autres pays	40	(10)	30	25,0 %	39	(10)	29	25,6 %
TOTAL	467	(252)	215	54,0 %	443	(241)	202	54,4 %

Le graphique ci-dessous présente la manière dont les fonds sont investis.

Répartition en % des placements de fonds par classe d'actifs



SORTIES PRÉVISIONNELLES DE TRÉSORERIE

La durée moyenne globale est de 13,8 ans au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 13,6 ans).

Pour l'année 2016, les cotisations qui seront versées au titre des engagements liés au personnel sont estimées à 5 millions d'euros. Et les prestations futures, qu'elles soient versées par prélèvements sur les placements ou directement par le groupe ERAMET, sont estimées à 22 millions d'euros.

11.3 PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET PAIEMENTS FONDÉS SUR LES ACTIONS

MÉTHODE COMPTABLE

Des plans d'attribution d'actions, tous dénoués en actions, ont été mis en place par le groupe ERAMET : des plans dits « démocratiques » ouverts à l'ensemble des salariés ne sont pas soumis à des conditions de performances et des plans dits « sélectifs » ouverts à certains salariés et mandataires sociaux sont soumis à des conditions de performances.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits des plans, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture.

Cette juste valeur est constatée dans le Résultat opérationnel courant en Frais administratifs et commerciaux par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La détermination de la juste valeur des plans d'attribution d'actions à la date d'attribution nécessite le recours au jugement.

La juste valeur des plans dits « démocratiques » est estimée selon le modèle Black-Scholes-Merton.

Les plans dits « sélectifs », sont soumis à deux conditions de performance ; une condition intrinsèque basée sur la performance économique du groupe ERAMET et une condition externe basée sur la performance du titre ERAMET. La juste valeur de ces plans est estimée selon le modèle Monte-Carlo.

Les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les plans démocratiques et de trois ans pour les plans sélectifs, au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pendant une durée complémentaire de deux ans.

Les actions gratuites attribuées aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans d'actions gratuites consentis au personnel et réglés sous forme d'actions. Ils représentent une charge de 5 millions d'euros sur les exercices 2014 et 2015.

Deux nouveaux plans d'attributions d'actions gratuites ont été octroyés le 19 février 2015 :

- un plan à l'ensemble des salariés pour un montant total initial de 27 268 actions ;
- un plan à certains salariés et mandataires sociaux, dont :
 - une partie des actions sont soumises à deux conditions de performance, une

condition interne et une condition externe, pour un montant total initial de 95 204 actions, et

- une partie des actions ne sont pas soumises à condition de performance pour un montant total initial de 37 624 actions.

Les conditions d'attribution des actions et d'évaluation de la charge comptable sont les mêmes que celles décrites plus haut.

Les caractéristiques des deux nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites sur l'exercice 2015 se présentent comme suit :

		NOMBRE D'ACTIONS	PRIX D'EXERCICE (EN EUROS)	MATURITÉ (EN ANNÉES) ⁽¹⁾	TAUX SANS RISQUE	TAUX DE DIVIDENDE MOYEN	JUSTE VALEUR DE L'OPTION (EN EUROS) ⁽²⁾
Plan ouvert à l'ensemble des salariés	France	9 780	gratuites	2 + 2	- 0,07 %	1,00 %	66,96
	Monde	17 488	gratuites	4 + 0	0,06 %	1,00 %	77,19
Plan ouvert à certains salariés et mandataires sociaux	France	106 285	gratuites	3 + 2	- 0,02 %	1,00 %	68,44 / 43,46
	Monde	26 543	gratuites	4 + 0	0,06 %	1,00 %	77,19 / 49,02

(1) Maturité = période d'acquisition + période d'incessibilité.

(2) Les plans d'attribution d'actions gratuites dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ont deux justes valeurs : la première relative à la condition intrinsèque et la seconde relative à la condition externe.

Le nombre d'attributions d'actions gratuites a évolué comme suit au cours des exercices 2014 et 2015 :

(NOMBRE D'ACTIONNAIRES GRATUITS)	31/12/2015	31/12/2014
À l'ouverture	409 940	361 005
Nouveaux plans 2015 / 2014	160 096	170 212
Attributions définitives	(45 393)	(37 459)
Actions prescrites	(5 544)	(10 072)
Actions caduques	(77 908)	(73 746)
À la clôture	441 191	409 940
Répartition par année d'attribution définitive		
2015	-	73 326
2016	109 683	248 435
2017	141 650	74 621
2018	145 974	13 558
2019	43 884	-

NOTE 12 PROVISIONS

Une provision est une dette comptabilisée au bilan. En raison de l'incertitude sur le moment et le montant qui sera payé, elle est donc estimée. Les principales provisions constituées par le groupe ERAMET concernent la remise en état des sites et les risques environnementaux.

MÉTHODE COMPTABLE

Le groupe ERAMET constitue une provision, dès lors que son montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

Provisions pour remise en état des sites et démantèlement, provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers et au fur et à mesure de la dégradation des sites, puis réévaluées et désactualisées à chaque clôture. Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers ou des sites industriels, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif environnemental et de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux. L'actif est amorti sur la durée d'exploitation du domaine minier ou du site industriel. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine ou du site et les effets imputables au passage du temps (la désactualisation) sont comptabilisés dans le Résultat net de la période au niveau du Résultat financier (Autres produits et charges financiers, voir note 6). Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir. Les sites industriels sur lesquels aucun arrêt d'activité n'est envisagé ne font l'objet d'aucune provision pour remise en état. En fonction des législations en vigueur dans chaque pays, une caution environnementale, émise par un organisme bancaire ou financier au profit des autorités locales, peut être requise au titre des réhabilitations des sites miniers et industriels.

Restructurations et plans sociaux

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Provisions pour remise en état des sites et pour démantèlement

Le groupe ERAMET doit répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de certains sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Des provisions pour remise en état des sites et pour démantèlement des sites industriels sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux.

La durée restante à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines ou des sites industriels sur une durée maximum n'excédant pas l'année 2060 en Nouvelle-Calédonie, les années 2032 et 2042 au Gabon et l'année 2074 pour le sites industriels aux États-Unis.

Le groupe ERAMET évalue sa provision pour remise en état des sites et pour démantèlement à chaque date de clôture ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles. Les coûts ultimes au titre des remises en état des sites sont incertains. Ces incertitudes peuvent entraîner des dépenses réelles futures dont le montant peut différer du montant de la provision actuelle. Par conséquent, des ajustements importants pourraient être apportés aux provisions comptabilisées, ce qui aurait une incidence sur les résultats futurs.

Au 31 décembre 2015, la provision pour remise en état des sites représente la meilleure estimation de la valeur actualisée des coûts futurs devant être engagés.

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
À l'ouverture	530	471
Dotations (reprises) de la période	(5)	27
• dotations de la période	44	54
• (reprises) de la période	(49)	(27)
Charges de désactualisation	9	12
Actifs de démantèlement	2	10
Écarts de conversion et autres mouvements	61	10
À la clôture	597	530
• Part à plus d'un an	564	488
• Part à moins d'un an	33	42
Remise en état des sites et risques environnementaux	377	369
Personnel	41	41
Autres risques et charges	179	120

12.1 REMISE EN ÉTAT DES SITES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Remise en état des sites (*)	349	344
Risques environnementaux	28	25
TOTAL	377	369
<i>(*) Dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement</i>	284	313
• Part à plus d'un an	370	358
• Part à moins d'un an	7	11

REMISE EN ÉTAT DES SITES

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
À l'ouverture	344	322
Dotations (reprises) de la période	(1)	9
• dotations de la période	2	1
• (reprises) de la période	(12)	(4)
• charges de désactualisation	9	12
Actifs de démantèlement	2	10
Écarts de conversion et autres mouvements	4	3
À la clôture	349	344
Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie) – ERAMET Nickel	263	263
COMILOG (Gabon) – ERAMET Manganèse	30	29
ERAMET Marietta (États-Unis) – ERAMET Manganèse	28	26
COMILOG France – ERAMET Manganèse	16	16
GCMC (États-Unis) – ERAMET Manganèse	6	6
Autres sociétés	6	4

	31/12/2015		31/12/2014	
	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX D'INFLATION	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX D'INFLATION
États-Unis	3,75 %-4,00 %	2,20 %-2,30 %	3,75 %	2,20 %
Nouvelle-Calédonie	3,20 %	1,00 %	3,50 %	1,50 %
Gabon	8,00 %	2,50 %	8,00 %	2,50 %

Une variation de plus ou moins 0,25 % des taux d'actualisation aurait pour incidence une variation à la hausse et à la baisse de 13 millions d'euros sur les provisions au 31 décembre 2015.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La provision concerne ERAMET Manganèse pour 15 millions d'euros (31 décembre 2014 : 16 millions d'euros), ERAMET Alliages pour 7 millions d'euros (31 décembre 2014 : 6 millions d'euros) et ERAMET Nickel pour 3 millions d'euros (31 décembre 2014 : 3 millions d'euros).

12.2 PERSONNEL

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Plans sociaux et restructurations – ERAMET Alliages	22	15
Plans sociaux et restructurations – ERAMET Manganèse	5	14
Plans sociaux et restructurations – ERAMET Holding	7	7
Restructurations et plans sociaux	34	36
Autres risques et charges sociaux	7	5
TOTAL	41	41

12.3 AUTRES RISQUES ET CHARGES

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
À l'ouverture	120	102
Dotations (reprises) de la période	4	10
• dotations de la période	24	17
• (reprises) de la période	(20)	(7)
Écarts de conversion et autres mouvements	55	8
À la clôture	179	120
Risques financiers sur options de ventes ERAMET à Mitsubishi	109	49
Provision pour restitution gratuite – Concession	23	20
Provisions pour risques fiscaux	17	26
Litiges commerciaux	6	11
Autres provisions pour risques et charges	24	14

Les risques financiers sur options de ventes du groupe ERAMET à Mitsubishi correspondent à la valorisation des options de vente consenties par le groupe ERAMET à Mitsubishi Corporation (33,4 % des titres Strand Minerals Pte Ltd). L'exercice de ces options par Mitsubishi

présente un caractère incertain tant sur leur échéance que sur leur montant.

Parallèlement aux accords de cession, le groupe ERAMET a consenti à Mitsubishi Corporation des options de vente sur les titres acquis. Ces options sont exerçables sous

certaines conditions qui sont principalement liées à la réussite du projet minier. Elles sont également exerçables sur des durées spécifiques. En particulier, la date limite d'une de ces options a été reportée de fin septembre 2015 à fin mars 2016.

Le prix d'exercice correspond à un prix convenu et variable selon les circonstances prévues dans les contrats auquel s'ajouterait la revente de la créance sur Strand Minerals Pte Ltd. En outre, Mitsubishi Corporation dispose d'une option de vente de sa participation au

groupe ERAMET à la juste valeur en cas de changement de contrôle d'ERAMET sans limitation de durée. En contrepartie, le groupe ERAMET dispose d'une option d'achat de la participation de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd à la juste valeur en

cas de changement de contrôle de Mitsubishi Corporation sans limitation de durée.

Le montant de l'option de vente a été estimé au 31 décembre 2015 à 118 millions de dollars (109 millions d'euros).

NOTE 13 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

MÉTHODE COMPTABLE

Les transactions avec les parties liées comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées et les entreprises associées ;
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif.

13.1 OPÉRATIONS COURANTES RÉALISÉES AVEC LES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIONS D'EUROS)

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chiffre d'affaires		
• Filiales contrôlées non consolidées	29	29
• Entreprises associées et co-entreprises	6	4
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux		
• Filiales contrôlées non consolidées	(14)	(6)
• Entreprises associées et co-entreprises	(38)	(26)
Coût de l'endettement net		
• Filiales contrôlées non consolidées	-	-
• Entreprises associées et co-entreprises	2	3

BILAN

(EN MILLIONS D'EUROS)

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Clients et autres débiteurs		
• Filiales contrôlées non consolidées	11	11
• Entreprises associées et co-entreprises	22	25
Fournisseurs et autres créditeurs		
• Filiales contrôlées non consolidées	18	13
• Entreprises associées et co-entreprises	5	5
Actifs financiers (dettes financières) nets		
• Filiales contrôlées non consolidées	(2)	15
• Entreprises associées et co-entreprises	47	35

13.2 RÉMUNÉRATIONS BRUTES ET AVANTAGES ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

(EN MILLIERS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	2 727	2 893
• Rémunérations variables	954	2 262
• Jetons de présence	833	793
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	82	642
• Indemnités de départ	-	-
• Rémunérations payées en actions	2 390	1 824
TOTAL	6 986	8 414

NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN, AUTRES ENGAGEMENTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET AUTRES INFORMATIONS

Le groupe ERAMET a conclu des accords avec des tiers pour couvrir la bonne exécution de ses engagements. Ces engagements sont subordonnés à la survenance d'événements ultérieurs qui peuvent conduire le groupe ERAMET à effectuer ou à recevoir un paiement. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan dès lors qu'ils ne sont pas de nature à augmenter les engagements qui figurent déjà au bilan.

14.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 ⁽¹⁾
Engagements donnés	310	209
• Activités opérationnelles	120	124
• Activités de financement	190	85
Engagements reçus	9	14
• Activités opérationnelles	9	14
• Activités de financement	-	-
Lignes de crédit disponibles	981	1 088

(1) Données retraitées des engagements accordés à des tiers par les filiales consolidées par intégration globale, car ils n'augmentent pas l'engagement du Groupe au-delà du passif reconnu au bilan.

Ces engagements portent essentiellement sur :

- les activités opérationnelles : cautions bancaires clients et environnementales, autres cautions et garanties bancaires (douanes, locations), lettres de crédit ;
- les activités de financement : cautions, gages, sûretés et hypothèques sur les financements externes des sociétés mises en équivalence et non consolidées.

GARANTIES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'EXÉCUTION DE CONTRATS COMMERCIAUX

Les garanties opérationnelles correspondent à tout engagement, relatif aux contrats commerciaux, donné par ERAMET et ses filiales en faveur de leurs clients.

Ces engagements sont essentiellement constitués des cautions de restitution d'acomptes et des garanties produit après la livraison des biens.

Pour financer l'exécution du contrat, le Groupe perçoit des acomptes de la part du client. Afin de garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contrac-

tuelles, le Groupe peut mettre en place, à la demande du client, une caution de restitution d'acomptes. Ces cautions bancaires s'élèvent à 20 millions d'euros au 31 décembre 2015 (25 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les garanties produit s'inscrivent dans le cadre de la limite de responsabilité du Groupe définie contractuellement pour chaque contrat commercial. Le Groupe ne comptabilise pas de provisions pour garantie du fait de l'absence d'appel en garantie de ses clients.

Le Groupe estime le risque financier faible sur l'ensemble de ces garanties au regard des données historiques et de l'existence de polices Responsabilité Civile qui permettraient

de limiter les conséquences financières sur les comptes consolidés du Groupe.

14.2 AUTRES ENGAGEMENTS

INVESTISSEMENT AU SÉNÉGAL À TRAVERS LA JOINT-VENTURE TIZIR LTD

Le groupe ERAMET avec son partenaire Mineral Deposits Ltd (MDL) a développé un investissement relatif à l'exploitation des sables minéralisés au Sénégal.

Au-delà des apports initiaux, chaque partenaire a apporté 137,5 millions de dollars américains sous forme de capital dont la totalité a été versée au cours de l'exercice 2013. De plus, le groupe ERAMET (via ERAMET S.A.) a accordé un prêt actionnaire de 45 millions de dollars américains à TiZir Ltd, dont la totalité a été versée en 2013.

D'autre part, chaque partenaire bénéficie d'une garantie réciproque à hauteur de 25 millions de dollars américains sur certains risques spécifiques.

Les deux partenaires ont contribué à parts égales au financement de la joint-venture sous forme de prêt subordonné d'un montant de 105 millions de dollars américains dont la dernière tranche a été versée en septembre 2015.

Comme engagement supplémentaire en faveur de TiZir Ltd, le groupe ERAMET et MDL ont convenu, au quatrième trimestre 2015, d'accorder un prêt subordonné d'un montant total de 60 millions de dollars américains.

Le groupe ERAMET s'est engagé à consentir un prêt à MDL, dans la mesure où celui-ci ne serait pas capable de faire face à certains appels de fonds. En cas de non-remboursement au 31 décembre 2016, la participation du groupe ERAMET dans le capital de TiZir Ltd sera augmentée du montant restant dû du prêt à MDL.

Au 31 décembre 2015, le groupe ERAMET (via la société Eralloys Holding, détenue à 100 % par ERAMET S.A.) a octroyé un prêt de 2,5 millions de dollars américains à MDL afin de lui

permettre d'assurer sa contribution à l'appel de fonds du 22 décembre 2015.

CONCESSION DU CHEMIN DE FER TRANSGABONAIIS – SETRAG

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société SETRAG, concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers).

Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, COMILOG, est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

SETRAG et la République gabonaise ont signé le 16 octobre 2015 un avenant à la convention de concession de la Gestion et de l'Exploitation du Chemin de Fer Transgabonais. Cet avenant prévoit un Programme de Remise à Niveau avec des investissements partagés entre SETRAG et la République gabonaise. La réalisation de ces investissements, pour la part revenant à SETRAG, est conditionnée à l'obtention de financements dédiés en cours de négociation au 31 décembre 2015.

OPTIONS D'ACHATS SUR PT WEDA BAY NICKEL AU BÉNÉFICE DE PT ANTAM

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en

bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

ACCORD POUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE DANS LE CAPITAL DE COMILOG

ERAMET et la République gabonaise ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société COMILOG. Cet accord prévoyait la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010-2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de COMILOG, ce qui aurait porté de 25,4 % à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de COMILOG.

La première étape (2010-2011) concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital de COMILOG a été réalisée pour 2,17 % en décembre 2010 et pour 1,37 % en juin 2011.

Au 31 décembre 2015, les participations de la Société Équatoriale des Mines (SEM, société de la République gabonaise) et la Caisse des dépôts du Gabon d'une part, et d'ERAMET d'autre part, dans le capital de COMILOG, sont de 28,94 % et 63,71 % respectivement.

L'accord est donc, pour l'instant, partiellement exécuté. Aucun délai impératif n'a été fixé pour la poursuite de la montée au capital et ERAMET reste en contacts réguliers avec la République gabonaise sur le sujet.

14.3 PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels découlent d'événements passés qui, de par leur nature, seront réglés seulement si un ou plusieurs événements futurs incertains se produisent ou non. Pour évaluer leur incidence potentielle, le groupe ERAMET exerce une part importante de jugement et peut recourir à des estimations quant au résultat des événements futurs.

CLASSEMENT AMIANTE DES ANCIZES

Par un arrêt du 17 novembre 2015, la Cour administrative d'appel de Lyon (contrairement à ce qu'avait statué la même Cour en mai 2013) a jugé qu'il n'y a pas lieu de classer le site des Ancizes sur la liste des établissements dont les salariés ont droit au dispositif pour la période postérieure au 31 décembre 1992. Le litige est donc clos sur ce point, sauf éventuel pourvoi en cassation des requérants.

ANCIENS SALARIÉS DE COMILOG AU CONGO

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, COMILOG exportait son minerai de manganèse par le Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes. À la suite d'un très grave accident ferroviaire, survenu le 5 septembre 1991, en République du Congo, le transport du minerai de COMILOG par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité COMILOG au Congo et le licenciement des salariés congolais.

Par protocole du 19 juillet 2003, COMILOG et la République du Congo mettaient fin à tous contentieux passés ou à venir et COMILOG réglait à la République du Congo une somme d'un milliard deux cent millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par COMILOG.

Contestant les conditions de cet accord, 867 anciens salariés de COMILOG au Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le Bureau de Conciliation du Conseil de Prud'hommes de Paris, trois sociétés françaises, filiales de COMILOG.

Après de longues années de procédures, six dossiers ont à nouveau été examinés par la Cour d'appel de Paris qui a rendu, le 10 septembre 2015, six arrêts. Pour deux d'entre eux, la compétence des juridictions françaises a été retenue pour statuer sur les demandes formées contre COMILOG. COMILOG a formé un recours en cassation contre ces deux arrêts.

À ce stade de la procédure, le groupe ERAMET n'a pas constitué de provision.

14.4 AUTRES INFORMATIONS

REMISE EN CAUSE PAR LA SOCIÉTÉ CARLO TASSARA FRANCE DES CONDITIONS DES APPORTS DES ACTIONS S.I.M.A. À ERAMET EN 1999

La société Carlo Tassara France (CTF, appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Depuis le 17 décembre 2009, la société CTF remet en cause les conditions dans lesquelles se sont effectués les apports des actions S.I.M.A. à ERAMET en 1999.

Les demandes de la société CTF sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par la société CTF à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs des dites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du groupe ERAMET.

Plusieurs jugements ont eu lieu, sur la période 2010-2015, jugeant irrecevable l'ensemble des demandes de la société CTF, en vertu de la prescription.

Lors du dernier en date, le 29 septembre 2015, la Cour d'appel a débouté la société CTF de son recours en révision.

RÉGLEMENTATION ICPE (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT) APPLICABLE À LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DE DONIAMBO

Aux termes d'un arrêté du Président de l'assemblée de la Province sud de la Nouvelle-Calédonie en date du 12 novembre 2009 de nouvelles prescriptions techniques plus exigeantes en matière de rejets atmosphériques ont été rendues applicables au plus tard le 1^{er} septembre 2013 à l'actuelle centrale électrique de l'usine de Doniambo. Cette échéance a été ensuite reportée à quatre reprises. Par arrêté du 30 décembre 2015, le Président de l'assemblée de la Province sud a prolongé le report d'application des nouvelles valeurs limites d'émissions atmosphériques jusqu'au 30 juin 2016. Au cours du premier semestre 2016, la Société Le Nickel-SLN et la Province Sud étudieront les mesures pouvant être prises à compter du 1^{er} juillet 2016.

NOTE 15 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EN MILLIERS D'EUROS)	ERNST & YOUNG		KPMG		DELOITTE & ASSOCIÉS		AUTRES		TOTAL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
ERAMET S.A.	175	192	218	NA	NA	192	-	-	393	384
Filiales intégrées globalement	1 116	1 092	849	NA	NA	936	133	126	2 098	2 154
Sous-total	1 291	1 284	1 067	-	-	1 128	133	126	2 491	2 538
	87 %	92 %	80 %			59 %	96 %	73 %	85 %	73 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes										
ERAMET S.A.	13	-	37	NA	NA	330	-	-	50	330
Filiales intégrées globalement	45	9	11	NA	NA	20	-	-	56	29
Sous-total	58	9	48	-	-	350	-	-	106	359
	4 %	1 %	4 %			18 %	0 %	0 %	4 %	10 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
Juridique, fiscal et social	127	101	208	NA	NA	403	2	5	337	509
Autres	-	-	3	NA	NA	27	4	42	7	69
Sous-total	127	101	211	-	-	430	6	47	344	578
	9 %	7 %	16 %			23 %	4 %	27 %	12 %	17 %
TOTAL	1 476	1 394	1 326	-	-	1 908	139	173	2 941	3 475

À compter de l'exercice clos au 31 décembre 2015, KPMG a remplacé Deloitte & Associés au sein du Collège des commissaires aux comptes de la société ERAMET S.A. et de ses filiales.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ERAMET a tiré, début janvier 2016, 980 millions d'euros sur la ligne disponible relative au crédit renouvelable multidevises (RCF – *Multicurrency Revolving Credit Facility Agreement*).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

NOTE 17 BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS
17.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis en euros et sont arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont

conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le groupe ERAMET).

Ces normes et amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe

ERAMET à l'exception de l'interprétation IFRIC 21.

L'impact sur les comptes consolidés de la première application de cette interprétation est de 1 million d'euros sur les capitaux propres du groupe ERAMET au 1^{er} janvier 2015.

Les normes, interprétations et amendements publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC (*IFRS Interpretations Committee*), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas été appliqués par le groupe ERAMET. Celles-ci sont en cours d'étude avant d'estimer leurs impacts potentiels.

17.2 PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les comptes d'ERAMET et de ses filiales consolidées par intégration globale ou comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsqu'ERAMET détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. ERAMET détient un contrôle exclusif d'une filiale si elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. ERAMET

réévalue si elle contrôle ou non une filiale lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un élément du contrôle a changé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence lorsque ERAMET exerce un contrôle conjoint ou exerce une influence notable (note 9). La mise en équivalence consiste à substituer la valeur comptable des titres détenus dans une coentreprise ou une entreprise associée par le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part ERAMET dans les capitaux propres à la date de clôture.

Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat de la période, à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du groupe ERAMET considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique Écarts de conversion et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont

convertis pour les comptes du bilan sur la base des cours officiels de change au 31 décembre 2015, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que les résultats sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat de la période au niveau du Résultat financier (Autres produits et charges financiers).

Les principales devises utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015 sont les suivantes (conversion en euro) :

DEVISE / CONVERSION POUR 1 EURO	TAUX DE CLÔTURE	TAUX MOYEN
Yuan Renminbi	7,0608	6,9801
Couronne norvégienne	9,603	8,93646
Dollar US	1,0887	1,11143
Franc CFA	655,957	655,957
Franc CFP	119,33174	119,33174

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(NOMBRE DE SOCIÉTÉS)	31/12/2015	31/12/2014
Sociétés intégrées globalement	54	56
Sociétés intégrées par mise en équivalence	6	6
Nombre de sociétés consolidées	60	62

La société Valdi, rattachée en 2014 à ERAMET Manganèse, a été cédée par ERAMET Holding Manganèse à Erasteel en 2015 et est rattachée opérationnellement depuis le 1^{er} janvier 2015 à ERAMET Alliages.

Les entités sans activité COMILOG Lausanne et Guangxi COMILOG Ferro Alloys ont été liquidées, au cours de l'exercice 2015, sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ERAMET.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

SOCIÉTÉ	PAYS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGES (%)	
			CONTRÔLE	INTÉRÊTS
ERAMET	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Mineral Singapore Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	66,6	66,6
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	59,94
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Manganèse				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET COMILOG Manganèse	France	Intégration globale	100	81,86
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
COMILOG S.A.	Gabon	Intégration globale	63,71	63,71
SETRAG S.A.	Gabon	Intégration globale	100	63,71
Somivab	Gabon	Intégration globale	82,98	52,86
COMILOG Holding	France	Intégration globale	100	63,71
COMILOG International	France	Intégration globale	100	63,71
Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	Intégration globale	97,24	61,95
ERACHEM COMILOG S.A.	Belgique	Intégration globale	100	63,71
COMILOG US	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
ERACHEM COMILOG Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
COMILOG France	France	Intégration globale	100	63,71
COMILOG Dunkerque	France	Intégration globale	100	63,71
ERACHEM Mexico S.A.	Mexique	Intégration globale	100	63,71
TiZir Ltd	Royaume-Uni	Mise en équivalence	50	50
TiZir Titanium & Iron A/S	Norvège	Mise en équivalence	50	50

SOCIÉTÉ	PAYS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGES (%)	
			CONTRÔLE	INTÉRÊTS
TiZir Mauritius Ltd	Ile Maurice	Mise en équivalence	50	50
Grande Côte Opérations S.A.	Sénégal	Mise en équivalence	45	45
COMILOG Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
COMILOG Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Guilin COMILOG Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Guangxi ERAMET COMILOG Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
COMILOG Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
ERAMET COMILOG Shanghai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
ERAMET COMILOG Shanghai Consultancy Services Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Alliages				
Erasteel SAS	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Valdi	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Trading Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
HeYe Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Mise en équivalence	49	49
ERAMET Holding Alliages	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
UKAD	France	Mise en équivalence	50	50
Holding et divers				
Eras S.A.	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100
Eramine	France	Intégration globale	100	100
Bolera Minera S.A.	Argentine	Intégration globale	82,43	82,43
Eramine Sud America S.A.	Argentine	Intégration globale	100	100

NOTE 18 CORRESPONDANCE DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ENTRE 2015 ET 2014

NOTES 2015	MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS	NOTES 2014	
Note 1	Description des activités du groupe ERAMET		N/A	
Note 2	Événements majeurs de l'exercice		N/A	
Note 3	Performance opérationnelle des Branches et du Groupe – information sectorielle	x	x	Note 2
Note 4	Résultat opérationnel courant (ROC)			
	Chiffre d'affaires	x		Note 25
	Coût des produits vendus et autres produits	x	x	N/A
	Frais administratif & commerciaux	x		N/A
	Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice	x		Note 6.3
	Amortissements sur actif immobilisé et provisions pour risques et charges	x		Note 26
Note 5	Résultat net part du Groupe (RNPG) et intérêts minoritaires			
	Tableau de passage ROC vers RNPG			N/A
	Autres produits et charges opérationnels	x		Note 27
	Résultat net par action	x		Note 30
	Part des participations ne donnant le contrôle – intérêts minoritaires			Note 17
Note 6	Endettement financier net et capitaux propres			
	Endettement financier net			Note 22.7
	Emprunts	x		Note 22.1-22.6
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	x		Note 15.2
	Actifs financiers courants	x		Note 15.1
	Résultat financier	x		Note 28
	Capitaux propres			Note 16.1
Note 7	Instruments financiers et gestion des risques	x	x	Note 24
Note 8	Besoin en fonds de roulement			
	Tableau de présentation du BFR			N/A
	Stocks	x	x	Note 13
	Créances clients et autres créances	x	x	Note 14
	Fournisseurs et autres passifs			Note 23
Note 9	Investissements			Note 24
	Investissements industriels			
	Acquisition d'immobilisations			Note 7.3
	Immobilisations corporelles	x	x	Note 7
	Immobilisations incorporelles (y compris goodwill)	x	x	Note 5-6
	Projets miniers			Note 8
	Dépréciation d'actifs	x	x	Note 9
	Investissements financiers			
	Participations dans les co-entreprises et entreprises associées	x	x	Note 10
	Actifs financiers non courants	x	x	Note 11-12
Note 10	Impôts	x	x	Note 29
Note 11	Charges et avantages du personnel			
	Effectif et charges de personnel			Note 34
	Engagements liés au personnel	x	x	Note 18
	Plan d'attribution d'actions gratuites et paiements fondés sur les actions	x	x	Note 16.2

NOTES 2015		MÉTHODE COMPTABLE	ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS	NOTES 2014
Note 12	Provisions	x	x	Note 19
Note 13	Transactions avec les parties liées	x		Note 33
Note 14	Engagements hors bilan, autres engagements, passifs éventuels et autres informations			
	Engagements hors bilan	x		Note 31
	Autres engagements			Note 32
	Passifs éventuels	x	x	Note 20
	Autres informations			Note 36
Note 15	Honoraires des commissaires aux comptes			Note 35
Note 16	Événements postérieurs à la clôture			Note 37
Note 17	Base de préparation des comptes consolidés			
	Principes généraux et déclaration de conformité	x	x	Note 1
	Principes et périmètre de consolidation	x	x	Note 1-3
Note 18	Correspondance des notes aux comptes consolidés entre 2015 et 2014			N/A

NOTE 19 GLOSSAIRE

EBITDA

Résultat avant charges et produits financiers et autres charges et produits opérationnels, impôts sur les résultats, provisions pour risques et charges et amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Regroupe l'EBITDA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les provisions pour risques et charges. Le ROC exclut l'incidence des transactions significatives jugées inhabituelles, notamment les événements liés aux pertes de valeur et aux restructurations, présentée en Autres charges et produits opérationnels.

Résultat net part du Groupe (RNPG)

Résultat net de l'exercice après impôts, attribuable aux actionnaires d'ERAMET, compte tenu des minoritaires présents dans chacune des sociétés du groupe ERAMET.

OCI (*Other Comprehensive Income*)

En français, « autres éléments du résultat global » (AERG), se rapporte aux opérations pour lesquelles on constate la variation de la valeur d'un actif ou d'un passif directement dans les capitaux propres sans transiter par le compte de résultat. C'est le cas par exemple des gains ou pertes latentes sur instruments financiers de couverture, des écarts actuariels liés aux engagements liés au personnel, de certains écarts de conversion.

Investissements industriels

Regroupent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Reporting du Groupe

Information financière préparée à l'attention du Comité exécutif (Comex), principal décideur opérationnel, dans laquelle les performances opérationnelles des coentreprises, le sous-groupe TiZir Ltd et la société UKAD, sont comptabilisées selon l'intégration proportionnelle. Cette information, réconciliée

avec les données publiées, est utilisée pour mesurer la performance des Branches et du groupe ERAMET (information sectorielle). Par ailleurs, elle est utilisée pour la Communication financière des résultats du groupe ERAMET.

Endettement financier net

Représente la dette financière brute (emprunts à plus et moins d'un an) diminuée et de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants. Ces éléments incluent l'évaluation des dérivés de couverture (change et taux) de la dette et des placements.

Gearing

Ratio de l'endettement financier net sur les capitaux propres totaux (Groupe et minoritaires).

Liquidité financière

Elle comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants ainsi que le montant disponible des lignes de crédit mises à disposition des sociétés du groupe ERAMET.

6.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ERAMET S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image

fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « renforcement du plan d'économies et financement » figurant dans la note 2 de l'Annexe : « Événements majeurs de l'exercice », et relatif au risque de continuité d'exploitation de la Société Le Nickel-SLN et au financement de l'activité de cette filiale.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation de la Société Le Nickel-SLN

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « 2 – Événements majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés expose les actions entreprises par le Groupe pour assurer la continuité et le financement des activités de la Société Le Nickel-SLN. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard, et effectuer un examen de la situation de liquidité de cette société. Nous avons également pris connaissance des hypothèses permettant d'apprécier la poursuite de l'exploitation de la Société Le Nickel-SLN.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée de la situation de la Société.

Actifs incorporels et corporels

Comme indiquée dans les notes « 2 - Événements majeurs de l'exercice et 9 – Investissements » votre Groupe, après avoir exposé les incidences de la dégradation des conditions de marché, a, en conséquence, révisé la valeur recouvrable de certains actifs qui ont été dépréciés. Cette note précisant par ailleurs que les hypothèses retenues ont par nature un caractère incertain, les réalisations ultérieures pourront s'écarter de ces estimations.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill et autres actifs long terme décrites dans la note « 9 », ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence avec les données prévisionnelles des hypothèses utilisées par votre Groupe. Nous avons vérifié que les informations qui y sont consignées donnent une information appropriée et le caractère raisonnable de ces modalités.

Provisions

Comme indiqué dans la note « 12 – Provisions » de l'annexe des comptes consolidés, votre Groupe est amené à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les provisions pour risques et charges et notamment pour les provisions pour remise en état des sites et pour démantèlement. Cette note expose la sensibilité aux hypothèses retenues et aux taux d'actualisation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les modalités d'évaluation ainsi retenues et la documentation communiquée. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et revu les modalités mises en œuvre décrites dans cette note.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des

comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense, le 18 février 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marange
Associé

Ernst & Young Audit

Jean-Roch Varon
Associé

6.2 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2015

6.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIERS D'EUROS)

	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Produits d'exploitation			
Ventes biens et marchandises		553 245	708 468
Produits des activités annexes		72 987	71 424
Chiffre d'affaires	5.1	626 232	779 892
Production stockée (déstockée)		952	885
Production immobilisée		54	603
Subventions d'exploitation		294	4
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		16 966	12 741
Autres produits		1	36
Autres produits		18 267	14 267
TOTAL PRODUITS		644 499	794 159
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		421 809	564 421
Variations de stocks (marchandises)		12 835	(7 598)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		69 857	121 995
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)		1 064	(10 106)
Achats et charges externes		96 658	96 072
Impôts, taxes et versements assimilés		3 487	4 093
Salaires et traitements		32 600	31 655
Charges sociales		11 054	25 177
Dotations aux amortissements		13 952	9 468
Dotations aux provisions sur actif circulant		14 450	4 841
Dotations aux provisions pour risques et charges		16 833	12 310
Autres charges		1 967	2 319
TOTAL CHARGES		696 568	854 647
Résultat d'exploitation		(52 069)	(60 498)
Résultat financier	5.4	(265 623)	12 271
Résultat courant avant impôts		(317 692)	(48 227)
Résultat exceptionnel	5.5	(13 164)	(23 744)
Participations des salariés et intéressement			(1 475)
Impôts sur les résultats	5.2	(659)	2 897
RÉSULTAT NET		(331 516)	(70 550)

6.2.2 BILAN

ACTIF

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2015 VALEURS NETTES	31/12/2014 VALEURS NETTES
Immobilisations incorporelles					
Brevets, licences, droits et valeurs similaires		19 662	16 140	3 522	1 806
Immobilisations en cours		19 217	18 555	663	21 965
Immobilisations incorporelles		38 879	34 695	4 185	23 772
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 131		1 131	1 131
Constructions		26 592	21 844	4 748	6 089
Installations techniques, matériels et outillage industriels		71 835	64 639	7 197	14 121
Autres		13 172	10 689	2 483	3 364
Immobilisations en cours		2 129		2 129	468
Avances et acomptes		11		11	0
Immobilisations corporelles		114 870	97 172	17 698	25 173
Immobilisations financières					
Participations		1 638 589	537 598	1 100 991	1 106 711
Créances rattachées à des participations	4.2	1 501 736	476 051	1 025 685	1 263 804
Autres titres immobilisés		23 475	20 154	3 320	6 968
Autres		9 106		9 106	11 440
Immobilisations financières		3 172 906	1 033 803	2 139 103	2 388 923
Actif immobilisé	4.1	3 326 655	1 165 670	2 160 985	2 437 867
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		27 444	19 010	8 434	39 905
En-cours de production		9 083		9 083	10 622
Produits intermédiaires et finis		15 312	90	15 221	12 821
Marchandises		27 179		27 179	28 370
Stock et en-cours	4.7	79 018	19 100	59 917	91 718
Avances et acomptes versés sur commandes		2 156		2 156	336
Créances d'exploitation					
Créances clients		65 471	835	64 636	73 471
Autres créances		91 969	20 179	71 790	75 734
Créances d'exploitation	4.2&4.7	157 440	21 014	136 426	149 205
Comptes courants financiers avec le Groupe					
Disponibilités	4.3	39 705		39 705	60 594
Comptes de régularisation	4.4	10 619		10 619	13 427
Charges constatées d'avance		5 427		5 427	5 588
Frais émission d'emprunts à étaler		5 193		5 193	7 839
Primes remboursement des obligations				0	0
Écart de conversion actifs				0	0
Actif circulant		288 938	40 114	248 823	315 280
TOTAL ACTIF		3 615 593	1 205 784	2 409 809	2 753 148

PASSIF

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Capital		80 957	80 957
Primes d'émission, de fusion et d'apport		373 337	373 337
Réserve légale		8 096	8 096
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		825 410	895 960
Résultat de l'exercice		(331 516)	(70 550)
Situation nette	4.5	1 210 122	1 541 638
Provisions réglementées	4.8	31 718	48 155
Capitaux propres		1 241 840	1 589 793
Provisions pour risques		11 004	14 467
Provisions pour charges		18 370	16 467
Provisions pour risques et charges	4.8	29 374	30 935
Emprunts obligataires		632 275	632 254
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		234 442	255 515
Emprunts et dettes financières divers			460
Comptes courants passif avec le Groupe		137 183	96 228
Dettes financières		1 003 900	984 457
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		99	7 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		63 315	95 800
Dettes fiscales et sociales		17 632	17 219
Dettes d'exploitation		80 947	113 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		283	1 664
Autres dettes		53 366	26 140
Dettes diverses		53 649	27 804
Dettes	4.10&4.11	1 138 595	1 132 420
TOTAL PASSIF		2 409 809	2 753 148

6.2.3 TABLEAU DE FLUX

(EN MILLIERS D'EUROS)	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Activités opérationnelles		
Résultat net	(331 516)	(70 550)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	279 497	76 289
Marge brute d'autofinancement	(52 019)	5 739
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	39 895	(38 362)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(12 124)	(32 623)
Opérations d'investissements		
Acquisition nette d'immobilisations financières	(82 152)	(7 146)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 202)	(8 811)
Cession d'immobilisations	1 248	36 030
Remboursement de capital		
Variation des autres créances et dettes	(10 240)	(4 606)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(96 346)	15 467
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET S.A.	-	-
Augmentations de capital	-	-
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	-	-
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie nette	(108 470)	(17 156)
Trésorerie / (Endettement) nette d'ouverture	646 009	663 166
Trésorerie / (Endettement) nette de clôture	537 539	646 009

6.2.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

250	NOTE 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	264	NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN	265	NOTE 10 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES
250	NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE	264	NOTE 7 GESTION DES RISQUES	266	NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS
251	NOTE 3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	265	NOTE 8 CONSOLIDATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	266	NOTE 12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
253	NOTE 4 IMMOBILISATIONS	265	NOTE 9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	267	NOTE 13 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
261	NOTE 5 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT				

NOTE 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe est un des principaux producteurs mondiaux :

- de métaux d'alliages, notamment le **manganèse** et le **nickel**, utilisés pour améliorer les propriétés des aciers ;
- **d'alliages et d'aciers spéciaux à haute performance** utilisés par des industries telles que l'aéronautique, la production d'énergie et les outillages.

La société ERAMET S.A., maison mère, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction Administrative et Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction Juridique, la Direction Achats, la Direction des Systèmes d'Information et la Direction de la Stratégie, du Développement et de l'Innovation ;
- une partie de la branche Nickel (Direction Générale, Direction Commerciale et Direction Industrielle).

Les coûts de ces différents services sont facturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de *management fees*. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

- ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Services : société qui regroupe les fonctions comptable paie et support informatique des sociétés françaises du Groupe ;
- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de Recherche et Développement ;
- ERAMET Ingénierie : société d'ingénierie de projets et technologies ;
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;
- ERAS : société de réassurance ;
- Eramine : société chargée des développements dans le lithium ;
- Sialeo : société chargée des développements dans la valorisation des métaux dans les fonds marins.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

Dégradation des conditions de marché et suspension des grands projets du Groupe

Dans un environnement mondial où les cours des métaux sont à leur plus bas niveau depuis 15 ans, ERAMET est particulièrement impacté par des cours du nickel et du manganèse simultanément et historiquement bas.

Le Conseil d'administration du Groupe a décidé, le 14 octobre 2015, le renforcement du plan d'action opérationnel en vue d'une amélioration du cash-flow :

- limitation des investissements industriels essentiellement à la sécurité et à la stricte maintenance ;
- suspension des grands projets du Groupe ;
- poursuite du programme engagé de cessions d'actifs ;
- poursuite rigoureuse du plan 2014-2017 de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité.

Résultat financier en forte baisse suite à des dépréciations de titres et créances rattachées

Le résultat financier est fortement négatif et s'établit à - 266 millions d'euros suite à des dépréciations sur titres pour tenir compte de la baisse de la valeur des participations suite aux difficultés de marché notamment des sociétés Erasteel et Eralloys ainsi qu'une dépréciation des créances rattachées concernant notamment la filiale Strand (projet Nickel en Indonésie) suite à la décision de suspendre ce projet.

Mise en place d'un prêt à la Société SLN

Le 23 décembre 2015, un prêt de 120 millions d'euros a été accordé par ERAMET à SLN à échéance du 31 mai 2016. Ce prêt a été utilisé à hauteur de 45 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le montant total du prêt a été porté de 120 à 150 millions d'euros par décision du Conseil d'administration d'ERAMET du 17 février 2016.

Suite à la poursuite des prix bas du nickel dès le début de l'année 2016, SLN a initié un renforcement de son plan d'économies et présentera à son Conseil d'administration fin avril 2016 un plan d'adaptation à la conjoncture permettant d'assurer la continuité et le financement de ses activités dans le cadre de ce plan. Le Conseil d'administration d'ERAMET se prononcera également sur ce plan à cette date.

Poursuite du projet « Optimun »

En 2015, le projet Optimum visant à augmenter la productivité des fonctions support s'est poursuivi. Un plan de départ provisionné dès 2014 est en cours.

La création d'un centre des services partagés basé à Clermont-Ferrand regroupant des fonctions comptables paie et support informatique est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2015.

NOTE 3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 février 2016.

3.1 RAPPEL DES PRINCIPES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-09 de l'Autorité des normes comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE

Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport au 31 décembre 2014.

3.3 RÈGLES ET MÉTHODES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée prévisionnelle des biens.

Les durées d'utilité d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- Constructions : entre 20 et 30 ans ;
- Installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- Matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- Installations, agencement et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- Matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les amortissements linéaires et dégressifs est constaté via un amortissement dérogatoire.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute des immobilisations financières est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. À la clôture de l'exercice les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence entre les deux valeurs.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS

Les projets de développements sont généralement initiés par ERAMET en tant que société Holding. Les coûts supportés sur ces projets sont comptabilisés soit en Immobilisations Financières, soit à l'actif s'ils sont destinés à être refacturés aux Branches ou à des filiales du Groupe, soit en charges. Lors de la réalisation d'acquisition, ces frais sont inclus dans la valeur des titres. Si ces projets de développement n'aboutissent pas, ces coûts sont dépréciés ou comptabilisés en pertes exceptionnelles.

STOCKS

Les stocks de produits nickélifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consommation.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours de couverture à terme (cours du dernier jour de clôture s'il n'y a pas de couverture) sont constatés en pertes ou gains de change au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative (cours de clôture) est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation.

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de

compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espérés des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	2,00 %	2,20 %
Taux d'inflation	1,90 %	1,80 %
Taux d'augmentation des salaires	Inflation + 1,00 %	3,00-3,75 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	2,00 %	2,20 %

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX EMPLOYÉS

Huit plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours dans la Société :

- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 15 février 2012 à hauteur de 28 620 et 89 720 actions ;

- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 21 mars 2013 à hauteur de 28 706 et 144 840 actions ;

- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 20 février 2014 à hauteur de 27 218 et 143 510 actions ;

- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 20 février 2015 à hauteur de 27 178 et 132 828 actions.

Le montant de la provision correspondant a été évalué en fonction de la valeur des actions auto-détenues (95 057 actions) et du cours de l'action au 31 décembre 2015 (pour 346 134 actions).

La provision est étalée en fonction de la période d'acquisition (de deux à quatre ans selon le plan) pour le personnel d'ERAMET S.A. Pour les autres bénéficiaires (hors ERAMET S.A.), la provision est constituée dès la date d'attribution des plans.

Les actions du plan démocratique du 21 mars 2013 et du plan sélectif du 15 février 2012 ont été définitivement attribuées aux employés des sociétés françaises en mars 2015.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de ferronickel (activité achat-vente des produits SLN) ;
- de sels nickel (produits à l'usine de Sandouville) ;
- des prestations de services et refacturation de frais partagés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS

4.1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEURS D'ACQUISITION 31/12/2014	ACQUISITIONS	CESSIONS, MISES HORS-SERVICE ET RÉGULARISATIONS	VALEURS D'ACQUISITION 31/12/2015
Brevets, licences, droits et valeurs similaires	14 805	5 693	(836)	19 662
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	21 965	2 845	(5 593)	19 217
TOTAL	36 771	8 538	(6 429)	38 879

L'augmentation des brevets et licences s'explique principalement par la mise en service du nouveau logiciel de gestion (ERP) à partir du 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 3,18 millions d'euros.

(EN MILLIERS D'EUROS)	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2014	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	CESSIONS, MISES HORS-SERVICE ET RÉGULARISATION	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2015	VALEURS NETTES AU 31/12/2015
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	12 999	3 141			16 140	3 522
Immobilisations en cours	0	18 555			18 555	663
TOTAL	12 999	21 696	0	0	34 695	4 185

Les immobilisations en cours liées au développement de la technologie hydrométallurgique (18,5 millions d'euros au 31 décembre 2015) ont été dépréciées en totalité suite à la décision de suspendre le projet Weda Bay en Indonésie, soit 18,5 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEURS D'ACQUISITION 31/12/2014	ACQUISITIONS	CESSIONS, MISES HORS-SERVICE ET RÉGULARISATIONS	VALEURS D'ACQUISITION 31/12/2015
Terrains	1 131			1 131
Constructions	26 592			26 592
Installations techniques, matériel ⁽²⁾ et outillage industriels	71 759	76		71 835
Autres	14 321	509	(1 658)	13 172
Immobilisations en cours	468	2 256	(584)	2 139
TOTAL	114 271	2 841	(2 242)	114 870

(EN MILLIERS D'EUROS)	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2014	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	CESSIONS, MISES HORS-SERVICE ET RÉGULARISATION	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2015	VALEURS NETTES AU 31/12/2015
Terrains	-				0	1 131
Constructions	20 503	1 341			21 844	4 748
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 638	7 086	(85)		64 639	7 197
Autres	10 957	977		(1 245)	10 689	2 483
Immobilisations en cours	-				0	2 139
TOTAL	89 098	9 403	(85)	(1 245)	97 172	17 698

Du matériel informatique ancien a été mis au rebut pour un montant de 1,2 million d'euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEURS D'ACQUISITION 31/12/2014	ACQUISITIONS	CESSIONS, MISES HORS-SERVICE ET RÉGULARISATIONS	VALEURS D'ACQUISITION 31/12/2015
Participations	1 557 049	81 540		1 638 589
Créances rattachées à des participations	1 569 873	138 092	(206 229)	1 501 736
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	33 319	1 307	(11 152)	23 474
Autres	11 440	612	(2 945)	9 107
TOTAL	3 171 681	221 551	(220 326)	3 172 906

L'augmentation du poste « Participations » s'explique essentiellement par l'augmentation de capital de 80 millions d'euros dans Erasteel par compensation avec une créance détenue sur cette dernière.

Les variations des « créances rattachées à des participations » s'expliquent principalement par l'augmentation du prêt COMILOG Far East Development pour un montant de 46 millions

d'euros, par le nouveau prêt consenti à la Société Le Nickel pour un montant de 45 millions d'euros et par l'augmentation du prêt Tizir incluant les intérêts capitalisés pour un montant de 15,3 millions d'euros.

La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres. L'augmentation concerne l'acquisition d'actions via le contrat d'animation boursière pour 1,3 million d'euros. La diminu-

tion résulte de l'attribution aux employés des sociétés françaises et étrangères des actions gratuites des plans d'attribution sélectifs de 2011 et 2012 et démocratiques de 2012, 2013 et 2014.

Les actions des mandats de rachat (solde de 95 057 actions au 31 décembre 2015) sont destinées à être distribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites.

(EN MILLIERS D'EUROS)	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2014	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	CESSIONS, MISES HORS-SERVICE ET RÉGULARISATION	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2015	VALEURS NETTES AU 31/12/2015
Participations	450 338	87 260	0		537 598	1 100 991
Créances rattachées à des participations	306 068	169 982	0		476 050	1 025 686
Autres titres immobilisés	26 352	4 955	(79)	(11 073)	20 155	3 319
Autres	0		0		0	9 107
TOTAL	782 758	262 197	(79)	(11 073)	1 033 803	2 139 103

Des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées sur les titres Erasteel (39,7 millions d'euros) et Eralloys Holding (47,6 millions d'euros).

Des provisions pour dépréciations des créances rattachées à des participations ont été constituées sur le prêt Strand Minerals Pte.LTD pour (99,1) millions d'euros, sur le prêt COMILOG Far East Development pour (65,2) millions d'euros et sur le prêt Eramine pour (5,6) millions d'euros afin de tenir compte des situations financières des sociétés concernées.

Les actions détenues dans le cadre de l'animation boursière pour un montant de 10,6 millions d'euros ont été dépréciées à hauteur de 7,4 millions d'euros en fonction du cours de clôture.

4.2 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANT BRUT 31/12/2015	À 1 AN AU PLUS	À PLUS DE 1 AN	RAPPEL 31/12/2014
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	1 501 736	528 112	973 624	1 569 873
Actif de régime de retraite ⁽²⁾	536		536	1 638
Autres immobilisations financières	8 570	8 570		9 802
Créances clients et comptes rattachés	65 471	63 918	1 553	74 306
Autres créances ⁽³⁾	91 969	91 969		90 992
Charges constatées d'avance	5 427	5 399	28	5 588
TOTAL	1 673 709	697 968	975 741	1 752 198

(1) Créances rattachées à des participations : prêts aux sociétés du Groupe :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Strand Minerals Ltd / Weda Bay Minerals Syngapore	448 724	436 278
EHA (2014) – Aubert&Duval (2015) ⁽⁴⁾	253 000	251 970
Erasteel SAS	80 000	128 423
CFED	108 297	58 976
ERAMET Research	0	30
Eramine SAS	10 197	4 569
Metal Securities	457 915	615 691
TiZir	98 602	73 936
SLN	45 000	0
TOTAL	1 501 736	1 569 873

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 48,4 millions d'euros dans le cadre de l'intégration fiscale, l'intéressement sur performance Metal Currencies pour 8,3 millions d'euros.

(4) La créance détenue par ERAMET Holding Alliages (EHA) a été transférée à Aubert & Duval (à l'intérieur de la branche Alliage) par une convention signée le 27 octobre 2015.

4.3 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités sont composées de valeurs mobilières de placement pour 38,2 millions d'euros et de comptes bancaires débiteurs pour 1,5 million d'euros.

4.4 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PRODUITS À RECEVOIR

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	5 426	5 588
Frais émission d'emprunts à étaler ⁽²⁾	5 193	7 839
TOTAL	10 619	13 427

(1) Les primes d'assurance payées d'avance s'élèvent à 2,7 millions d'euros (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les intérêts sur emprunt auprès d'établissements bancaires.

(2) Frais émission d'emprunts (crédit syndiqué, emprunt obligataire, Schuldschein, Borrowing Base) étalés sur la durée de remboursement de l'emprunt.

4.5 SITUATION NETTE

Le capital est réparti comme suit :

RÉPARTITION	31/12/2015				31/12/2014			
	CAPITAL		DROITS DE VOTE		CAPITAL		DROITS DE VOTE	
	%	NOMBRE DE TITRES	%	NOMBRE DE TITRES	%	NOMBRE DE TITRES	%	NOMBRE DE TITRES
Actions nominatives								
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,06	9 835 834	44,17	19 671 668	37,06	9 835 834	44,18	19 671 668
FSI Equation (filiale de Bpifrance)	25,66	6 810 317	30,58	13 620 634	25,66	6 810 317	30,59	13 620 634
S.T.C.P.I.	4,03	1 070 587	4,81	2 141 173	4,03	1 070 587	4,81	2 141 173
ERAMET S.A.	0,82	218 276	-	-	0,87	230 051	-	-
Fonds Actions ERAMET S.A.	0,20	52 373	0,24	104 746	0,20	52 373	0,24	104 746
Autres	32,23	8 555 831	20,20	8 995 747	32,19	8 544 056	20,18	8 985 301
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	100,00	26 543 218	100,00	44 533 968	100,00	26 543 218	100,00	44 523 522
<i>dont actions nominatives</i>	<i>69,27</i>	<i>18 387 508</i>	<i>82,03</i>	<i>36 531 116</i>	<i>69,51</i>	<i>18 449 298</i>	<i>82,02</i>	<i>36 519 203</i>
<i>dont actions au porteur</i>	<i>30,73</i>	<i>8 155 710</i>	<i>17,97</i>	<i>8 002 852</i>	<i>30,49</i>	<i>8 093 920</i>	<i>17,98</i>	<i>8 004 319</i>

En vertu d'un pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille

Duval, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;

- la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation.

Les dispositions du pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information

de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n° 212C0647 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élevaient à 1 452 millions d'euros (1 523 millions d'euros au 31 décembre 2014) avant affectation du résultat 2015.

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIMES, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Situation nette au 31 décembre 2013	26 543 218	80 957	1 664 238	(133 006)	1 612 188
Résultat de l'exercice 2014				(70 550)	(70 550)
Situation nette au 31 décembre 2014	26 543 218	80 957	1 664 238	(203 556)	1 541 638
Résultat de l'exercice 2015				(331 516)	(331 516)
Situation nette au 31 décembre 2015	26 543 218	80 957	1 664 238	(535 072)	1 210 123

Le capital social est composé de 26 543 218 actions ordinaires (26 543 218 actions ordinaires au 31 décembre 2015) entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros.

4.6 ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		ANIMATION BOURSIÈRE	ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS	TOTAL
Situation au 31 décembre 2013		106 952	177 909	284 861
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,40 %	0,67 %	1,07 %
Affectation à des actions gratuites				
• attributions / actions gratuites			(37 459)	(37 459)
Achats		232 759		232 759
Ventes		(250 110)		(250 110)
Situation au 31 décembre 2014		89 601	140 450	230 051
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,34 %	0,53 %	0,87 %
Affectation à des actions gratuites				
• attributions / actions gratuites			(45 393)	(45 393)
Achats		218 088		218 088
Ventes		(184 470)		(184 470)
Situation au 31 décembre 2015		123 219	95 057	218 276
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,46 %	0,36 %	0,82 %

Le solde de 218 276 actions correspond :

- aux actions achetées dans le cadre d'un contrat d'animation boursière souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau ;
- aux actions destinées à être attribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites.

4.7 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2015
Matières premières et autres approvisionnements ⁽¹⁾	4 840	14 360	(190)	19 010
Créances clients	835			835
Créances diverses ⁽²⁾	15 257	4 921		20 179
TOTAL	20 933	19 281	(190)	40 023

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la rotation est supérieure à 1 an de stock. La reprise de provision concerne la fin des travaux relatifs au traitement du canal à l'usine de Sandouville.

Une provision pour dépréciation du stock a été constituée pour un montant de 14,3 millions d'euros en 2015.

(2) La dotation aux provisions est principalement constatée sur les dépenses enregistrées en Autres créances sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium.

4.8 PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

	31/12/2014	DOTATIONS	REPRISES		RECLASSEMENT	31/12/2015
			UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE	NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE		
(EN MILLIERS D'EUROS)						
Provisions pour hausse des prix	32 836		(16 336)			16 500
Amortissements dérogatoires	15 319	137	(238)			15 218
Total provisions réglementées	48 155	137	(16 574)	0	0	31 718
Perte de change						
Personnel ⁽¹⁾	15 613	8 762	(5 012)		(1 102)	18 261
Environnement ⁽²⁾	804	9	(804)			9
Risques sectoriels	0					0
Impôts	0					0
Autres provisions pour risques ⁽³⁾	636	1 066				1 702
Autres provisions pour charges ⁽⁴⁾	13 882	2 000	(17 553)		11 073	9 402
Total provisions pour risques et charges	30 935	11 837	(23 369)	0	9 971	29 374
Provisions passif	79 090	11 974	(39 943)	0	9 971	61 092

(1) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet indépendant. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2015. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières. Le solde au 31 décembre 2015 relatif aux engagements retraites et assimilés s'élève à 11,6 millions d'euros. Par ailleurs, ce solde inclut une provision pour restructuration d'un montant de 6,6 millions d'euros.

(2) Reprise de la provision pour curage du canal de rejet de l'usine de Sandouville avant rétrocession au Port autonome du Havre.

(3) La provision pour risque financier correspond principalement à la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

(4) La provision pour charges de 2 millions d'euros a été constituée dans le cadre de l'arrêt du pilote développé sur le projet Maboumine.

Les reprises et reclassements concernent les Plans d'attribution d'actions gratuites.

Le solde de 11,091 millions d'euros se décompose en une provision pour risques et charges de (11,627) millions d'euros et un actif de régime de retraite de 536 milliers d'euros au bilan d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2015.

4.9 ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL
PROVISIONS POUR RETRAITE
Position au 31 décembre 2015

(EN MILLIERS EUROS)	VALEUR ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME	SITUATION FINANCIÈRE SURPLUS / (DÉFICIT)
	Indemnités de départ en retraite	85 398	(55 673)
Indemnités de fin de carrière	6 236	(2 447)	3 789
Médailles et gratifications	3 339	-	3 339
Régimes de frais médicaux	5 625	-	5 625
TOTAL	100 598	(58 120)	42 478

(EN EUROS)	(GAINS) / PERTES ACTUARIELLES NON RECONNUES	SERVICES PASSÉS NON RECONNUS	PROVISION AU BILAN (ACTIF) / PASSIF
Indemnités de départ en retraite	(22 636)	(4 062)	3 027
Indemnités de fin de carrière	(2 338)	(858)	593
Médailles et gratifications	-	-	3 339
Régimes de frais médicaux	(539)	(954)	4 132
TOTAL	(25 513)	(5 874)	11 091

Hypothèses actuarielles

(EN EUROS)	(GAINS) / PERTES ACTUARIELLES NON RECONNUES	SERVICES PASSÉS NON RECONNUS	PROVISION AU BILAN (ACTIF) / PASSIF
Taux d'actualisation			2,00 %
Taux d'inflation			1,90 %
Taux d'augmentation salariale			3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime			2,00 %

Détail des placements des fonds de pension

(EN EUROS)	CONTRAT D'ASSURANCE	AUTRES PLACEMENTS	TOTAL
Montants	55 673	2 447	58 120
Pourcentage	95,8 %	4,2 %	100 %

Variation des engagements de retraite

(EN EUROS)		EXERCICE 2015
À l'ouverture		7 061
Charges comptabilisées		4 927
• coût des services	3 498	
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	1 506	
• charges d'intérêts	1 681	
• rendements des actifs de couverture	(1 758)	
Cotisations et prestations versées		(897)
À la clôture		11 091

4.10 DÉTAIL DES DETTES ET ÉTATS DES ÉCHÉANCES

MONTANT NET (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	À 1 AN AU PLUS	À PLUS DE 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	632 275	7 275		625 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	234 442	60 398	34 044	140 000
Emprunts et dettes financières divers ⁽³⁾	137 183	137 183		
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽⁴⁾	63 315	63 315		
Dettes fiscales et sociales	17 632	17 632		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	283	283		
Autres dettes diverses ⁽⁵⁾	53 366	53 366		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 138 496	339 452	34 044	765 000

(1) Les autres emprunts obligataires correspondent à plusieurs emprunts obligataires émis par ERAMET S.A. en 2013 pour 400 millions d'euros et dans le courant du premier semestre 2014 pour 225 millions d'euros.

(2) Les emprunts auprès des établissements de crédit incluent des Billets de trésorerie pour 2 millions d'euros émis par ERAMET, le Borrowing Base pour 57 millions d'euros, de la mobilisation de crédits d'impôts pour 34 millions d'euros, d'un emprunt Schuldschein pour 60 millions d'euros et d'un emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement de 80 millions d'euros.

(3) Le financement d'ERAMET est assuré par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2015 est de 134 millions d'euros (contre 94 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(4) La Société présente une dette fournisseur supérieure à 60 jours en date de facture de 368 milliers d'euros.

(5) Les filiales françaises intégrées fiscalement ont versé en 2015 à ERAMET S.A. des acomptes d'Impôt société en excédent de 23,5 millions d'euros par rapport à l'Impôt société dû.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

MONTANT NET (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants auprès de Metal Securities	134 252	94 299
Emprunt auprès de Weda Bay Minerals, Inc	1 795	1 929
Dépôts reçus	460	460
Commission non-utilisation crédit syndiqué	676	0
TOTAL	137 183	96 688

4.11 DÉTAIL DES DETTES ET CHARGES À PAYER

MONTANT BRUT (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes financières divers	137 183	96 688
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 315	95 800
Dettes fiscales et sociales	17 632	17 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	283	1 664
Autres dettes diverses	53 366	26 140
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL	271 779	237 511

4.12 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

BILAN

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Participations	1 638 589	1 556 584
Créances financières	1 501 736	1 569 873
Créances clients et comptes rattachés	19 774	8 779
Créances diverses	15 648	496
Emprunts et dettes financières diverses	(136 048)	(96 228)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(38 555)	(74 089)
Autres dettes	(36 926)	(25 142)

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation	68 307	71 477
Charges d'exploitation	(477 611)	(679 340)
Produits financiers	41 280	72 748
Charges financières	(839)	(588)

NOTE 5 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL	FRANCE	ÉTRANGER
Ventes de produits et marchandises ⁽¹⁾	553 245	8 920	544 325
Produits des activités annexes	72 987	27 164	45 822
Chiffre d'affaires	626 232	36 085	590 147

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change négative de 45,6 millions d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en USD.

5.2 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Accroissement de la base imposable		
• Provisions réglementées	31 718	48 155
• Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice		
• Charges à répartir		
Allègement de la base imposable		
• Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(1 030 207)	(768 548)
• Charges à payer	(224)	(270)
• Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice		
• Produits financiers latents		
• Déficit reportables fiscalement	(344 371)	(230 328)
Allègement net de la base imposable	(1 343 084)	(950 991)
Accroissement de l'impôt futur	(462 424) 34 %	(327 426) 34 %

(EN MILLIERS D'EUROS)	MONTANT BRUT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET
Résultat courant	(317 692)		(317 692)
Résultat exceptionnel	(13 164)		(13 164)
Participation et intéressement des salariés	0		0
Effets de l'intégration fiscale et crédit d'impôt recherche		(659)	(659)
TOTAL	(330 856)	(659)	(331 516)

Impôts Société

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'impôts sur les sociétés à ERAMET en sa qualité de société tête de Groupe.

Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'impôts sur les sociétés qu'elles doivent verser à ERAMET.

Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : + 9 millions d'euros de produit d'impôt du groupe intégré fiscalement (dont + 7,7 millions d'euros de crédits d'impôt 2015, + 1,3 million d'euros de régularisation de

crédits d'impôt Groupe 2011 et 2014), + 2,1 millions d'euros de produit d'intégration fiscale (dont + 1,4 million d'euros d'IS 2015 des filiales intégrées, + 0,7 million d'euros d'IS 2013 des filiales suite à contrôle fiscal et (4,2) millions d'euros de remboursement d'IS 2011, 2012 et 2013 des filiales) et (7,6) millions d'euros de charges d'intégration fiscale (dont crédits d'impôt rétrocédés aux filiales : (0,9) million d'euros de régularisation 2014 et (6,7) millions d'euros de crédit d'impôt recherche 2015).

5.3 INTÉGRATION FISCALE

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DE L'INTÉGRATION FISCALE	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés consolidées				
ERAMET	X	X	X	X
Metal Securities	X	X	X	X
ERAMET Holding Nickel (EHN)	X	X	X	X
Eramine	X	X	X	X
Eurotungstène Poudres	X	X	X	X
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	X	X	X	X
ERAMET Holding Alliages (ex-SIMA)	X	X	X	X
ERAMET Alliages	X	X	X	X
Aubert & Duval (AD)	X	X	X	X
Airforge			X	X
Erasteel	X	X	X	X
Erasteel Champagne	X	X	X	X
Valdi	X	X	X	X
Sociétés non consolidées				
ERAMET International	X	X	X	X
ERAMET Ingénierie (ex-TEC)	X	X	X	X
ERAMET Research (ex-CRT)	X	X	X	X
Forges de Monplaisir	X	X	X	X
Supa	X	X	X	X
Metal Currencies	X	X	X	X
Brown Europe	X	X	X	X
ERAMET Services	X	X	X	X
AD TAF	X	X	X	X
Campus Alliages	X	X	X	

Les déficits du Groupe d'intégration fiscale utilisables au 31 décembre 2015 s'élèvent à 344,37 millions d'euros.

5.4 RÉSULTAT FINANCIER

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Participations – Dividendes	37	40 579
Participations – Intérêts ⁽¹⁾	45 840	32 225
Autres dividendes et intérêts	3 659	879
Reprises sur provisions ⁽²⁾	360	36 329
Différences de change ⁽³⁾	68 586	18 502
Produits nets sur cessions de VMP	247	105
Produits financiers	118 729	128 619
Dotations aux amortissements et provisions ⁽⁴⁾	(263 496)	(69 582)
Intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾	(46 661)	(36 512)
Différences de change ⁽³⁾	(74 195)	(10 254)
Charges financières	(384 353)	(116 348)
Résultat financier	(265 623)	12 271

(1) Produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe (45,84 millions d'euros).

(2) Reprise sur actif de couverture retraite.

(3) Différence de change nette de (5,6) millions d'euros résultant principalement de la revalorisation des prêts et emprunts Groupe en devises.

(4) Provisions pour pensions et retraites (1,3 million), provisions pour dépréciations de titres de filiales (87,3 millions) et sur les actions propres détenus (4,9 millions d'euros), provision pour dépréciation des créances de participations (170 millions d'euros).

(5) Charges d'intérêts sur la dette financière (Crédit syndiqué, Metal Securities, Emprunt obligataire, Schuldschein).

5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de gestion	0	30
Produits sur opérations en capital ⁽¹⁾	1 248	36 032
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	30 829	31 990
Produits exceptionnels	32 077	68 053
Charges sur opérations de gestion ⁽³⁾	(3 207)	(22 408)
Charges sur opérations en capital ⁽⁴⁾	(12 405)	(58 923)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽⁵⁾	(29 629)	(10 467)
Charges exceptionnelles	(45 241)	(91 797)
Résultat exceptionnel	(13 164)	(23 744)

(1) Produit de cession d'immobilisations informatiques.

(2) Reprise de provision pour hausse de prix 2009 pour 16,3 millions d'euros, reprise de provision pour Plan d'attribution d'actions gratuites pour 13,7 millions d'euros et reprise de provision du plan de départ à hauteur des dépenses engagées.

(3) Comptabilisation en charge exceptionnelle des coûts du plan de départ 2015 pour (2,6) millions d'euros.

(4) Valeur nette comptable des immobilisations cédées et impact des cessions des actions gratuites dans le cadre du plan attribué en 2015.

(5) Dotations aux provisions réglementées pour (0,6) million d'euros, dotation aux amortissements du pilote Maboumine pour (1,2) millions d'euros, dotation aux provisions pour restructuration pour (2,3) millions d'euros, dotation aux provisions pour l'arrêt du pilote du projet Maboumine pour (2) millions d'euros, dotation aux provisions pour dépréciation sur immobilisation de la technologie hydrométallurgie pour (18,6) millions d'euros et dotations aux provisions sur des créances diverses pour (4,9) millions d'euros sur le projet de recherche et d'exploitation du Lithium.

5.6 EFFECTIF

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Cadres	177	185
ETAM	171	176
Ouvriers	41	40
Effectif inscrit fin de période	389	401
Effectif inscrit moyen	388	418

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	100 681	121 936
Sûretés réelles	-	-
Ventes à terme en USD	-	-
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	-	-
Sûretés réelles	-	-
Lignes de crédit	1 038 000	1 061 000
Engagements réciproques		
Couverture de change via Metal Currencies	52 747	105 428

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

NOTE 7 GESTION DES RISQUES

7.1 RISQUE DE CHANGE

ERAMET est exposée au risque de change à deux niveaux :

- Toutes les recettes Nickel sont facturées en devises (majoritairement en dollar US), alors que ces coûts sont principalement libellés en euros (frais Sandouville et achat nickel et matte à SLN). Des opérations de couverture sont donc réalisées sur la base des prévisions et des budgets pluriannuels, à horizon maximum de 36 mois. Dans le cadre de l'assistance technique entre ERAMET et sa filiale SLN, toutes les couvertures commerciales sont effectuées pour le compte de la SLN et refacturées directement à SLN dans le cadre du contrat de commercialisation.
- Pour toutes les autres transactions en devises, notamment les prêts à longs termes aux sociétés du Groupe. ERAMET peut être amenée à effectuer des couvertures de change en fonction des échéances de remboursements. Au 31 décembre 2015, il n'y a pas de couverture de change sur les prêts à long terme.

7.2 RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

ERAMET est exposée à la volatilité des cours de matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à un ou deux ans. Ces couvertures sont réalisées pour le compte de la SLN, producteur du ferronickel et de la matte. Dans le cadre du contrat d'assistance technique, le résultat de ces couvertures est imputé à la facturation mensuelle à SLN. Au 31 décembre 2015, 443 tonnes ont été couvertes pour une juste valeur de - 1 566 milliers d'euros (rappel 2014: 151 tonnes pour une juste valeur de - 249 milliers de dollars USD). ERAMET utilise essentiellement des achats et des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

7.3 RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposée au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximale est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en

amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont plus limités.

7.4 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2015, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché (taux variable).

7.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

ERAMET est peu soumise au risque liquidité compte tenu de sa situation financière. En effet, la trésorerie nette d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2015 se monte à 537,54 millions d'euros (vs. une trésorerie nette de 646,01 millions d'euros au 31 décembre 2014). La totalité de l'endettement est constituée envers Métal Securities, société *ad hoc* du Groupe, en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

De plus, la Société dispose si nécessaire de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation des éléments suivants :

Lignes de crédit renouvelables

- En 2012, ERAMET a signé l'extension de sa ligne de crédit renouvelable multidevises comme l'y autorisait la convention de crédit (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) la portant ainsi à échéance 2017 pour 800 millions d'euros. Début 2013, ERAMET a signé un avenant à cette convention qui porte son montant de 800 millions d'euros à 981 millions d'euros et prolonge son

échéance d'un an, de janvier 2017 à 2018. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant.

- En 2015, ERAMET a tiré une ligne de crédit de 80 millions d'euros avec la Banque Européenne d'investissement.

Billets de trésorerie

- En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets

de trésorerie dont 2 millions ont été levés au 31 décembre 2015 (81 millions ont été levés en 2014).

NOTE 8 CONSOLIDATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

NOTE 9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(EN MILLIERS D'EUROS)

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	2 727	2 893
• Rémunérations variables	954	2 262
• Jetons de présence	700	600
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	82	642
TOTAL	4 463	6 397

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2015 un total de 5,9 millions d'euros.

NOTE 10 PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Deux nouveaux plans d'attributions d'actions gratuites ont été octroyés le 19 février 2015 à l'ensemble des salariés du groupe ERAMET :

- un plan à l'ensemble des salariés pour un montant total initial de 27 268 actions ;
- un plan à certains salariés et mandataires sociaux, dont :
 - une partie des actions sont soumises à deux conditions de performance, une condition interne et une condition externe, pour un montant total initial de 95 204 actions, et
 - une partie des actions ne sont pas soumis à condition de performance pour un montant total initial de 37 624 actions.

Le nombre d'attributions d'actions gratuites a évolué comme suit au cours des exercices 2014 et 2015 :

(NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES)	31/12/2015	31/12/2014
À l'ouverture	409 940	361 005
Nouveaux plans 2015 / 2014	160 096	170 212
Attributions définitives	(45 393)	(37 459)
Actions prescrites	(5 544)	(10 072)
Actions caduques	(77 908)	(73 746)
À la clôture	441 191	409 940
Répartition par année d'attribution définitive		
2015	-	73 326
2016	109 683	248 435
2017	141 650	74 621
2018	145 974	13 558
2019	43 884	-

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

La société Carlo Tassara France (CTF, appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Depuis le 17 décembre 2009, la société CTF remet en cause les conditions dans lesquelles se sont effectués les apports des actions S.I.M.A. à ERAMET en 1999.

Les demandes de la société CTF sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé

l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par la société CTF à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs des dites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe.

Plusieurs jugements ont eu lieu, sur la période 2010-2015, jugeant irrecevable l'ensemble des demandes de la société CTF, en vertu de la prescription.

Lors du dernier en date, le 29 septembre 2015, la Cour d'appel a débouté la société CTF de son recours en révision.

NOTE 12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ERAMET S.A. a tiré début janvier 2016, la totalité de sa ligne disponible relative au crédit renouvelable multidevises pour un montant de 980 millions d'euros.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

NOTE 13 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2015

(EN MILLIERS D'EUROS OU DEVICES SAUF XAF EN MILLIONS)		CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE- PART DE CAPI- TAL DÉTE- NUE	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DÉTENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOUR- SÉS	CAU- TIONS ET AVALS DONNÉS	DIVI- DENDES ENCAIS- SÉS AU COURS DE L'EXER- CICE	CHIFFRE D'AF- FAIRES DU DERNIER EXER- CICE ÉCOULÉ	BÉNÉ- FICE / (PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS
	DEVISE	DEVISE		%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	DEVISE	DEVISE
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)											
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)											
Eras	EUR	2 000	0	100,00	1 986	1 986				0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	2 796	100,00	838	838				8 964	280
ERAMET Research	EUR	1 410	28 607	100,00	1 161	1 161				26 616	1 564
ERAMET International	EUR	160	2 346	100,00	892	892				8 150	87
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	16 946	100,00	229 652	229 652				0	(7 199)
Weda Bay Mineral Inc.	USD	35 505	682	100,00	3 616	0				0	0
Weda Bay Mineral Singapore Ltd	USD	347 743	(347 795)	19,75	52 570	0				0	(8)
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	121 521	100,00	310 156	310 156				0	(66 236)
Eralloys Holding	NOK	12 800	1 412 926	100,00	419 445	155 346				487	(80 049)
ERAMET Holding Alliages (ex-Sima)	EUR	148 000	23 643	100,00	329 584	305 100				4 746	2 584
Erasteel	EUR	75 661	8 704	100,00	223 169	40 339	80 000			146 555	(18 522)
					1 573 069	1 045 471					
Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
COMILOG	XAF	40 812	240 213	23,22	53 407	53 407				308 183	(42 803)
					53 407	53 407					
II. Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)											
Filiales françaises	EUR				11 657	1 657	468 112				
Filiales étrangères	EUR										
Participations	EUR				456	456		17 356	37		
TOTAL					1 638 589	1 100 991	548 112	17 356	37		

	N° SIREN	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)		
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)		
Eras	N/A	6B, route de Trèves L – 2633 Senningerberg R. C. Luxembourg B 35.721
ERAMET Ingénierie	301 570 214	1, avenue Albert-Einstein 78190 Trappes
ERAMET Research	301 608 634	1, avenue Albert-Einstein BP 120 78193 Trappes
ERAMET International	398 932 939	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
ERAMET Holding Nickel	335 120 515	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Weda Bay Mineral Inc.	N/A	14 th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada
Weda Bay Mineral Singapore Ltd	N/A	8 Marina Boulevard #05-02 – Marina Bay Financial Centre – Singapore 018981
ERAMET Holding Manganèse	414 947 275	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Eralloys Holding	N/A	Eralloys Holding AS Strandv 50 1366 Lysaker Norvège
ERAMET Holding Alliages (ex-Sima)	562 013 995	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Erasteel	352 849 137	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Participations (détenues entre 10 et 50 %)		
COMILOG	N/A	Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon

6.2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERAMET S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Mise en place d'un prêt à la Société SLN » figurant dans la note 2 de l'Annexe aux états financiers « Événements majeurs de l'exercice » et relatif au risque de continuité de l'exploitation de la Société Le Nickel – SLN et au financement de l'activité de cette filiale.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation de la Société Le Nickel-SLN

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « 2 – Événements majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels expose les actions entreprises pour assurer la continuité et le financement des activités de la Société Le Nickel-SLN. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard, et effectuer un examen de la situation de liquidité de cette société. Nous avons également pris connaissance des hypothèses permettant d'apprécier la poursuite de l'exploitation de la Société Le Nickel-SLN.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée de la situation de la Société.

Titres de participation

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note 3.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'usage, en particulier les perspectives de rentabilités établies par les directions opérationnelles de la Société et à revoir les calculs effectués par la Société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données

dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations

et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base

de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 18 février 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marange
Associé

Ernst & Young Audi

Jean-Roch Varon
Associé

6.2.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et en-

gagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations pré-

vues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Concours financier entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN autorisé par le Conseil d'administration du 22 décembre 2015

Avec	Société Le Nickel-SLN.
Nature et objet	Prêt intragroupe d'un montant initial de 120 millions d'euros puis porté à 150 millions d'euros.
Personnes concernées	Personnes ayant des fonctions d'administrateur ou de Direction générale dans les deux sociétés : MM. Patrick Buffet et Édouard Duval.
Modalités	Entrée en vigueur le 23 décembre 2015. Maturité : 31 mai 2016. Le montant facturé des intérêts à ce titre s'est élevé à 55 479 euros au titre de l'exercice 2015.
Justification	Le Conseil d'administration constate que la conclusion et la mise en œuvre des opérations visées ci-dessous sont bien conformes à l'intérêt social d'ERAMET, conformément à la logique d'intérêt économique commun qui caractérise ses relations avec la SLN, dans la mesure où la conclusion de ces opérations permet à la SLN de faire face à la forte dégradation de la trésorerie et aux besoins de financement identifiés de son activité courante.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Le Nickel-SLN

1/ Contrat d'assistance technique

Nature et objet	Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, ERAMET fournit à la Société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention a été amendée avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010.
Personnes concernées	Personnes ayant des fonctions d'administrateur ou de Direction générale dans les deux sociétés : MM. Patrick Buffet, Édouard Duval et Bertrand Madelin.
Modalités	Les prestations sont rémunérées sur la base des coûts réellement encourus par ERAMET au titre de ces prestations, majorés d'une marge de 8 %. Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 7 896 322 euros au titre de l'exercice 2015 contre 8 120 450 euros en 2014.

2/ Convention de commercialisation

Nature et objet	La convention de commercialisation conclue entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN en 1985, aux termes de laquelle ERAMET assure la commercialisation des produits de la Société Le Nickel-SLN (hors minerais), a également été amendée avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010.
Personnes concernées	Personnes ayant des fonctions d'administrateur ou de Direction générale dans les deux sociétés : MM. Patrick Buffet, Édouard Duval et Bertrand Madelin.
Modalités	Conformément à cette convention, ERAMET a acheté à la Société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferronickel sur la base d'un prix d'achat permettant à ERAMET de réaliser une marge commerciale de 3 %, majoré d'une bonification dont les modalités de calcul et le prix seuil de déclenchement ont été redéfinis. Le montant global des achats facturés par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET s'est élevé à 472 730 620 euros en 2015 contre 674 072 507 euros en 2014. Dans le cadre de cette même convention, ERAMET a facturé à la Société Le Nickel-SLN une contribution aux autres frais se substituant à la redevance forfaitaire, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par ERAMET en préalable à la commercialisation de produits finis. Le montant facturé à la Société Le Nickel-SLN s'est élevé à 17 965 798 euros au titre de l'exercice 2015, contre 22 330 281 euros au titre de l'exercice 2014.

Avec les mandataires sociaux (MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten)

Assurances complémentaires frais de santé et prévoyance

Nature et objet	Adhésion des dirigeants mandataires sociaux d'ERAMET à l'assurance complémentaire frais de santé et au régime de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe ERAMET.
Autorisation et justification	Cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3 ^e résolution).

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec les mandataires sociaux (MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten)**Régime de retraite**

Nature et Objet	Régime de retraite à prestations définies. Ce régime est applicable aux dirigeants mandataires sociaux du groupe ERAMET.
Autorisation et justification	Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3 ^e résolution), sur proposition du Comité de rémunération, pour tenir compte des modifications réglementaires relatives aux régimes de retraite à prestations définies, dits « article 39 ».

Avec le Président-Directeur Général M. Patrick Buffet**Indemnité de cessation de fonction**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif, qui fait l'objet d'une description dans le rapport du Président du Conseil d'administration, a été autorisé par le Conseil du 20 février 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (4^e résolution), puis lors du renouvellement du mandat, a été autorisé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2011 et approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (4^e résolution). À la suite du renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 29 mai 2015, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 29 mai 2015 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir l'ensemble des éléments de sa

rémunération et toutes les dispositions de son contrat de mandataire social du 20 février 2008 (en prenant en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des rémunérations). Cependant, deux changements ont été apportés à l'indemnité de fin de mandat du Président-Directeur général due en cas de départ du Président-Directeur général (par suite de révocation ou démission provoquée, non-renouvellement de son mandat ou modification des conditions en considération desquelles il a rejoint le groupe ERAMET) :

– Le montant de l'indemnité susceptible d'être due est égal à deux fois – au lieu de trois comme précédemment – la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à deux fois – au lieu de trois – la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours

des trois derniers exercices pleins précédant le départ.

– Le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices – au lieu de 20 % comme précédemment. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif modifié fera l'objet d'une résolution présentée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle du 29 mai 2016.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 29 mai 2015, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 20 février 2015.

Avenant à la convention de commercialisation conclue entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN avec effet au 1^{er} janvier 2015

Nature et objet	L'avenant à la convention de commercialisation conclue entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN en 1985 porte sur les termes auxquels ERAMET assure un support à la commercialisation des minerais à teneur faible ou intermédiaire ou des coproduits de laverie produits par la Société Le Nickel-SLN, avec effet au 1 ^{er} janvier 2015.
Modalités	Conformément à cet avenant, ERAMET réalise la commercialisation des minerais à teneur faible ou intermédiaire ou des coproduits de laverie en tant qu'agent de la Société Le Nickel-SLN rémunéré à un taux de commission de 1,5 % du chiffre d'affaires des minerais vendus. Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 374 204 euros au titre de l'exercice 2015.
Justification	Cet avenant permet à la Société Le Nickel-SLN d'utiliser l'expertise des équipes commerciales et le réseau international d'ERAMET pour optimiser et mieux valoriser ses ventes de minerais et ainsi en retirer un bénéfice financier additionnel après déduction de la commission d'agent payé à ERAMET de 1,5 % conformément aux pratiques du marché pour ce type de prestations.

Paris-La Défense, le 22 février 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé
Associé

Ernst & Young Audit

Jean-Roch Varon
Associé

6.2.7 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (EN EUROS)	80 883 304	80 956 815	80 956 815	80 956 815	80 956 815
b) Nombre d'actions émises	26 519 116	26 543 218	26 543 218	26 543 218	26 543 218
Opération et résultats de l'exercice (EN MILLIERS D'EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 043 590	880 306	707 732	779 892	626 232
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	608 704	278 523	243 083	(40 061)	(43 866)
c) Impôts sur les bénéfices	(9 641)	(27 790)	(9 594)	(2 897)	659
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	340 942	321 062	(133 006)	(70 550)	(331 516)
f) Montant du dividende proposé	59 668	34 506	0	0	0
Résultats par action (EN EUROS)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	23,32	11,54	9,52	(1,40)	(1,68)
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12,86	12,10	(5,01)	(2,66)	(12,49)
c) Dividende proposé par action	2,25	1,30	0	0	0
Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	402	432	439	418	388
b) Montant de la masse salariale (EN MILLIERS D'EUROS)	32 573	33 259	34 373	33 141	32 600
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (EN MILLIERS D'EUROS)	50 189	27 845	23 716	25 177	11 054

DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

La Société présente une dette fournisseurs supérieure à 60 jours en date de facture de 368 milliers d'euros.

RÉINTÉGRATION DES FRAIS GÉNÉRAUX ET DES CHARGES SOMPTUAIRES

Non applicable.

6.3 COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2014 ET 2013

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- a) les comptes consolidés 2014, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de Référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF en date du 25 mars 2015 ;
- b) les comptes consolidés 2013, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de Référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF en date du 26 mars 2014.

Les parties non incluses des Documents de référence 2014 et 2013 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de Référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.eramet.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

6.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

6.4.1 MODALITÉS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français, conformément aux dispositions applicables.

6.4.2 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS (ARTICLE 24 DES STATUTS)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

6.4.3 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

L'affectation proposée du résultat 2015 figure à la seconde résolution proposée à la prochaine Assemblée au Chapitre 8 du présent document.

6.4.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

MODALITÉS DE VERSEMENT

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé. Il peut être parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions.

MONTANT DU DIVIDENDE

La Société s'efforce de verser un dividende régulier et significatif. Il n'est pas proposé de versement de dividende à l'Assemblée de mai 2016.

Dividendes versés sur les trois derniers exercices

	2015	2014	2013	2012
Nombre d'actions rémunérées	26 543 218	26 543 218	26 543 218	26 543 218
Résultat net part du Groupe	(714 M€)	(159) M€	(370) M€	8 M€
Dividendes par action	0 €	0 €	0 €	1,30 €
DISTRIBUTION TOTALE	0 M€	0 M€	0 M€	34,5 M€

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'inventaire complet des honoraires au titre des deux dernières années par nature de prestations versées aux différents cabinets figure à la note 15 aux comptes consolidés.



Chapitre 7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

280 7.1 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

- 280 7.1.1 PLACE DE COTATION
- 280 7.1.2 ÉVOLUTION DU COURS
- 282 7.1.3 SERVICE DU TITRE

282 7.2 CAPITAL SOCIAL

- 282 7.2.1 CAPITAL SOUSCRIT
- 282 7.2.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL
- 282 7.2.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DE SA RÉPARTITION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES
- 283 7.2.4 RÉPARTITION DU CAPITAL
- 286 7.2.5 PLANS D'OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES
- 287 7.2.6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES
- 288 7.2.7 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

290 7.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- 290 7.3.1 RAISON SOCIALE (ARTICLE 2 DES STATUTS)
- 290 7.3.2 NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

- 290 7.3.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 5 DES STATUTS)

- 290 7.3.4 SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)

- 290 7.3.5 FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

- 290 7.3.6 CONTRÔLE LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 19 DES STATUTS)

- 290 7.3.7 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

- 290 7.3.8 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 23 DES STATUTS)

- 291 7.3.9 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 292 7.3.10 TRANSMISSION DES ACTIONS

- 292 7.3.11 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

- 293 7.3.12 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

294 7.4 PACTES D' ACTIONNAIRES

- 294 7.4.1 DÉCISION ET INFORMATION N° 212C0486 DU 12 AVRIL 2012

- 295 7.4.2 DÉCISION ET INFORMATION N° 209C1013 DU 21 JUILLET 2009

7.1 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

7.1.1 PLACE DE COTATION

Les titres de la Société sont négociés chez Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757).

Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

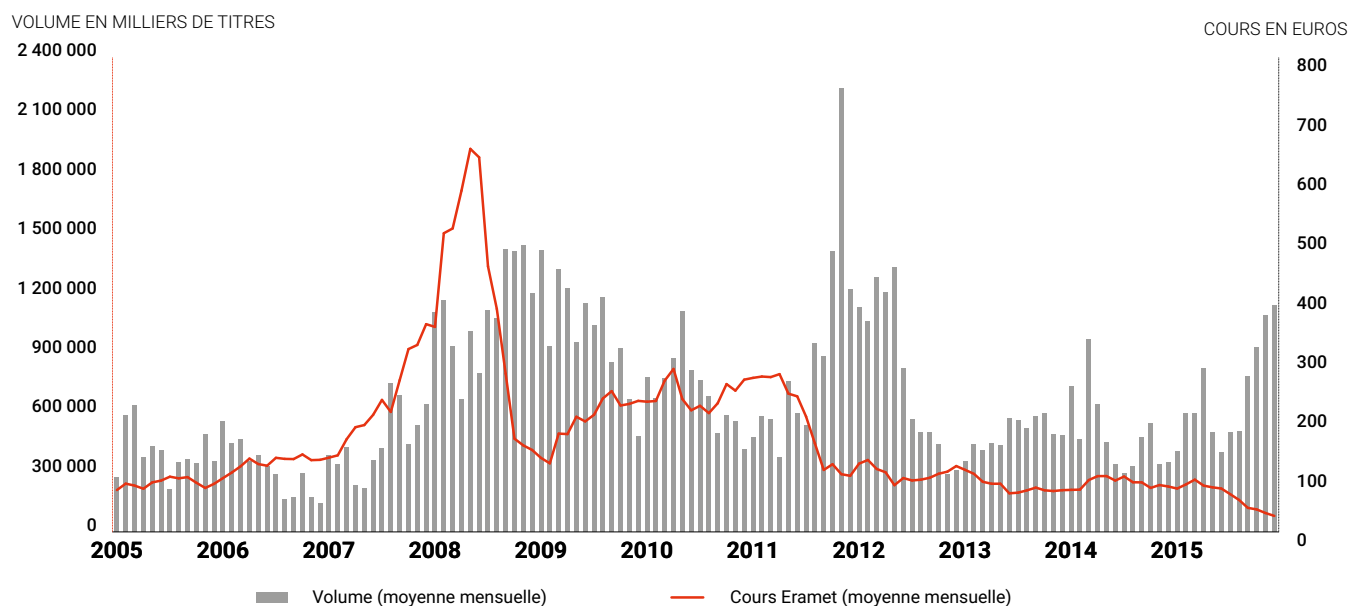
7.1.2 ÉVOLUTION DU COURS

L'action ERAMET a clôturé l'année 2015 à 29,5 euros/action, soit un retrait de 65 % sur l'année. La performance de l'action a été particulièrement impactée par un marché des matières premières qui a atteint son plus bas niveau depuis plus de 15 ans. Ce recul est lié au ralentissement de la production industrielle chinoise et à la faiblesse persistante de la croissance de l'économie mondiale. Les

métaux du groupe ERAMET ont été particulièrement et simultanément impactés. Les cours du nickel et le prix du minerai de manganèse ont enregistré une diminution respectivement de 42 % et 49 % entre décembre 2014 et décembre 2015.

Après une relative stabilité jusqu'en juin 2015, le cours de l'action ERAMET a subi de plein fouet la très forte aggravation de la crise dans le secteur des métaux durant l'été 2015. En lien avec la tendance baissière du cours de l'action, les volumes traités ont de fait augmenté, passant de 5 859 835 titres en 2014 à 8 234 536 titres en 2015, soit environ 32 000 titres échangés par séance (contre 23 000 titres/séance constaté en 2014).

Évolution des volumes et du cours de l'action ERAMET



Données boursières

	COURS (EN EUROS)		CLÔTURE AU 31/12	CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31/12 (EN MILLIONS D'EUROS)	VOLUME (MOY./JOUR)
	EXTRÊMES SUR LA PÉRIODE				
	PLUS HAUT	PLUS BAS			
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945
2009	272,30	108,00	220,75	5 821	47 589
2010	298,40	193,70	256,50	6 801	33 419
2011	276,65	80,05	94,50	2 505	46 402
2012	139,90	75,95	110,95	2 944	36 742
2013	116,00	63,76	70,29	1 866	22 927
2014	102,00	65,85	76,50	2 031	22 980
2015	94,390	23,05	29,50	583,7	32 166

	COURS (EN EUROS)			VOLUME (X 1 000) (MOY./MOIS)
	PLUS BAS	PLUS HAUT	MOYEN (CLÔTURE)	
2015				
Décembre	23,05	32,60	26,93	1 139,9
Novembre	28,75	37,48	31,81	1 087,8
Octobre	32,06	44,44	37,88	925,9
Septembre	32,97	50,89	40,47	780,4
Août	45,08	60,70	53,89	501,8
Juillet	59,76	70,44	63,24	499,0
Juin	69,48	76,36	72,80	395,0
Mai	73,00	79,00	75,08	498,0
Avril	73,06	86,15	78,62	820,7
Mars	84,75	94,25	88,87	590,7
Février	71,40	94,39	81,78	594,6
Janvier	69,06	80,1	72,99	400,6
2014				
Décembre	69,75	83,57	77,75	345,0
Novembre	71,55	82,50	76,09	334,7
Octobre	69,00	83,52	74,55	543,2
Septembre	79,63	90,42	84,63	449,2
Août	80,00	93,00	86,39	323,5
Juillet	85,14	98,00	89,92	287,9
Juin	86,52	99,00	93,67	332,5
Mai	89,15	102,00	94,60	444,1
Avril	87,71	100,50	94,14	639,3
Mars	68,82	89,00	76,34	967,8
Février	65,85	72,10	69,88	462,1
Janvier	67,60	77,49	71,89	731,1

Source : Nyse Euronext.

7.1.3 SERVICE DU TITRE

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

BNP Paribas Securities Services
GCT – Services aux émetteurs
Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à Exane BNP Paribas.

7.2 CAPITAL SOCIAL

7.2.1 CAPITAL SOUSCRIT

7.2.1.1 MONTANT ET TITRES REPRÉSENTATIFS

Le capital social, à la date du 31 décembre 2015, s'élève à 80 956 814,90 euros, représenté par 26 543 218 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

7.2.1.2 DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et

non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

7.2.1.3 CAPITAL SOUSCRIT NON ENCORE LIBÉRÉ

Néant.

7.2.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

7.2.2.1 PARTS DE FONDATEURS, CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE

Néant.

7.2.2.2 AUTRES TITRES

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

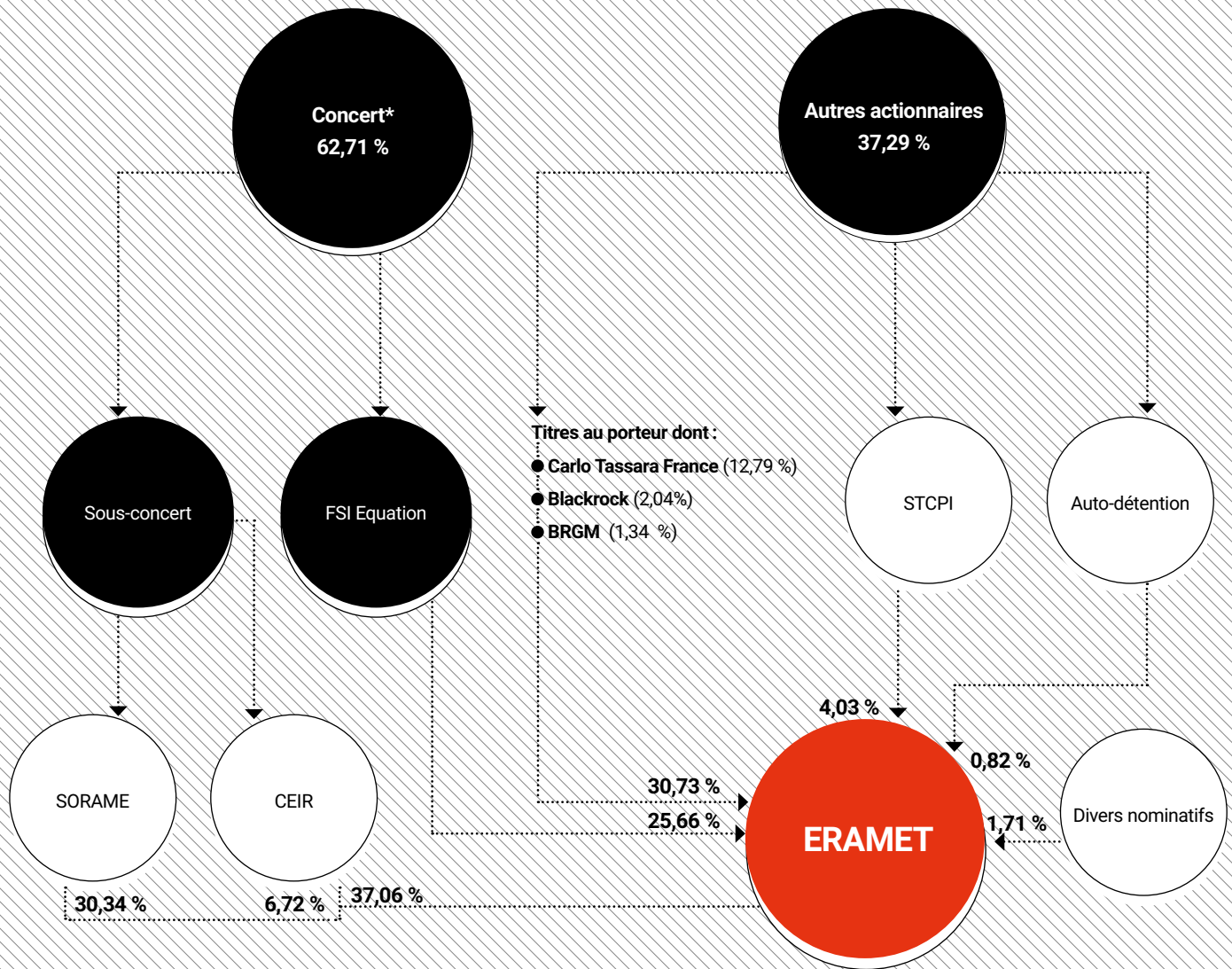
7.2.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DE SA RÉPARTITION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Le détail de l'évolution du capital figure à la note 16.1 aux comptes consolidés au Chapitre 6 du présent document. La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionnariat.

7.2.4 RÉPARTITION DU CAPITAL

7.2.4.1 ORGANIGRAMME DE CONTRÔLE

Actionariat de la Société au 31 décembre 2015 (EN % DE TITRES)



* En vertu d'un pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'une décision et information de l'AMF publiée le 12 avril 2012 sous le numéro 212C0486.

7.2.4.2 AU 31 DÉCEMBRE 2015 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	% DROITS DE VOTE THÉORIQUES	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN AG	% DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN AG
SORAME ⁽¹⁾	8 051 838	30,33 %	16 103 676	35,98 %	16 103 676	36,16 %
CEIR ⁽¹⁾	1 783 996	6,72 %	3 567 992	7,97 %	3 567 992 ^(a)	8,01 %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 835 834	37,06 %	19 671 668	43,96 %	19 671 668	44,17 %
FSI Equation (filiale de Bpifrance) ⁽¹⁾	6 810 317	25,66 %	13 620 634	30,44 %	13 620 634 ^(b)	30,58 %
Total concert (SORAME/CEIR/Bpifrance) ⁽¹⁾	16 646 151	62,71 %	33 292 302	74,39 %	33 292 302 ^(c)	74,76 %
Carlo Tassara France (société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,79 %	3 394 146	7,58 %	3 394 146	7,62 %
STCPI	1 070 587	4,03 %	2 141 173	4,78 %	2 141 173	4,81 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,80 %	356 044	0,80 %
BlackRock Investment Management UK Ltd ⁽³⁾	541 866	2,04 %	541 866	1,21 %	541 866	1,22 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	52 373	0,20 %	104 746	0,23 %	104 746	0,24 %
Mandataires sociaux	27 504	non significatif	44 536	non significatif	44 536	non significatif
Autodétention ERAMET	218 276	0,82 %	218 276	0,49 %	0	0,00 %
Autres	4 236 271	16,06 %	4 659 155	10,51 %	4 659 155	10,56 %
TOTAL TITRES	26 543 218	100,00 %	44 752 244	100,00 %	44 533 968	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 387 508	69,27 %	36 596 534	81,78 %	36 501 477	81,96 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 155 710	30,73 %	8 155 710	18,22 %	8 032 491	18,04 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et FSI Equation sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 212C0486.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters.

(4) Conformément à la nouvelle rédaction de l'article L. 225-102 du Code de commerce, issue de l'article 135 de la loi 2015-990 du 6 août 2015 (loi Macron), la part du capital social détenue par les salariés au dernier jour de l'exercice inclut, outre les actions affectées à un plan d'épargne salarial ou un FCPE, les actions gratuites détenues au nominatif et issues de plans d'actions gratuites autorisés par une Assemblée Générale postérieure à l'entrée en vigueur de la loi soit à compter du 8 août 2015. Au 31 décembre 2015, il n'existe aucune action gratuite correspondant à cette définition. La part du capital social détenue par les salariés au 31 décembre 2015 est donc égale à 52 373 actions correspondant à 0,20 % du capital.

(a) Dont 720 866 droits de vote ne sont pas exerçables jusqu'au 21 juillet 2016 (cf. décision AMF 214C1461 du 21 juillet 2014).

(b) Dont 2 751 872 droits de vote ne sont pas exerçables jusqu'au 21 juillet 2016 (cf. décision AMF 214C1461 du 21 juillet 2014).

(c) Dont 3 472 738 droits de vote ne sont pas exerçables jusqu'au 21 juillet 2016 (cf. décision AMF 214C1461 du 27 juillet 2014).

7.2.4.3 AU 31 DÉCEMBRE 2014 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	% DROITS DE VOTE THÉORIQUES	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN AG	% DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN AG
SORAME ⁽¹⁾	8 051 838	30,33 %	16 103 676	35,98 %	16 103 676	36,17 %
CEIR ⁽¹⁾	1 783 996	6,72 %	3 567 992	7,97 %	3 567 992	8,01 %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 835 834	37,06 %	19 671 668	43,96 %	19 671 668	44,18 %
FSI Equation (filiale de Bpifrance) ⁽¹⁾	6 810 317	25,66 %	13 620 634	30,43 %	13 620 634	30,59 %
Total concert (SORAME/CEIR/Bpifrance) ⁽¹⁾	16 646 151	62,71 %	33 292 302	74,39 %	33 292 302	74,77 %
Carlo Tassara France (société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,79 %	3 394 146	7,58 %	3 394 146	7,62 %
STCPI	1 070 587	4,03 %	2 141 173	4,78 %	2 141 173	4,81 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,80 %	356 044	0,80 %
BlackRock Investment Management UK Ltd ⁽³⁾	1 165 441	4,39 %	1 165 441	2,60 %	1 165 441	2,62 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	52 373	0,20 %	104 746	0,23 %	104 746	0,24 %
Mandataires sociaux	23 127	non significatif	36 603	non significatif	36 603	non significatif
Autodétention ERAMET	230 051	0,87 %	230 051	0,51 %	0	0,00 %
Autres	3 605 298	13,67 %	4 033 067	9,09 %	4 033 067	9,14 %
TOTAL TITRES	26 543 218	100,00 %	44 753 573	100,00 %	44 523 522	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 449 298	69,51 %	36 659 653	81,91 %	36 519 203	82,02 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 093 920	30,49 %	8 093 920	18,09 %	8 004 319	17,98 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et FSI Equation sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 212C0486.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société Blackrock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

7.2.4.4 AU 31 DÉCEMBRE 2013 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	ACTIONS	%CAPITAL	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	% DROITS DE VOTE THÉORIQUES	DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN AG	% DROITS DE VOTE EXERÇABLES EN AG
SORAME ⁽¹⁾	8 051 838	30,33 %	13 558 933	40,46 %	13 558 933	40,81 %
CEIR ⁽¹⁾	1 783 996	6,72 %	1 783 996	5,32 %	1 783 996	5,37 %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 835 834	37,06 %	15 342 929	45,79 %	15 342 929	46,18 %
FSI EQUATION (filiale de Bpifrance) ⁽¹⁾	6 810 317	25,66 %	6 810 317	20,32 %	6 810 317	20,50 %
Total concert (SORAME/CEIR/Bpifrance) ⁽¹⁾	16 646 151	62,71 %	22 153 246	66,11 %	22 153 246	66,68 %
Carlo Tassara France (société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,79 %	3 394 146	10,13 %	3 394 146	10,22 %
STCPI	1 070 586	4,03 %	2 141 172	6,39 %	2 141 172	6,44 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	1,06 %	356 044	1,07 %
BlackRock Investment Management UK Ltd ⁽³⁾	987 240	3,72 %	987 240	2,95 %	987 240	2,97 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	52 373	0,20 %	86 227	0,26 %	86 227	0,26 %
Mandataires sociaux	21 855	non significatif	35 667	non significatif	35 667	non significatif
Autodétention ERAMET	284 861	1,07 %	284 861	0,85 %	0	0,00 %
Autres	3 729 962	14,13 %	4 069 261	12,25 %	4 069 261	12,36 %
TOTAL TITRES	26 543 218	100,00 %	33 507 864	100,00 %	33 223 003	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 457 986	69,54 %	25 529 626	76,19 %	25 244 765	75,99 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 085 232	30,46 %	7 978 238	23,81 %	7 978 238	24,01 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et FSI Equation sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 212C0486.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société Blackrock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'auto détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au Chapitre Gouvernance.

ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total d'environ 36 585 000 auxquels devraient être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 8 032 491 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2015.

(valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription) émis par la Société.

Les actions gratuites attribuées, dont le détail des plans attribués et restant ouverts au 31 décembre 2015 figure à la note 16.2 aux comptes consolidés d'ERAMET décrite au Chapitre 6 du présent document, sont des actions existantes. Il n'existe plus d'options de souscription d'actions en vigueur.

7.2.4.5 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2015, 83 425 actions, inscrites depuis moins de deux ans au nominatif,

7.2.5 PLANS D'OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Au jour du dépôt du présent Document de Référence, il n'existe pas d'instrument dilutif

7.2.6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Augmentations de capital autorisées

A – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC

Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros

Durée de la délégation

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (27^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

Néant

B – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d’une offre au public.

Par l’AGE pour un montant de 16 000 000 euros

Durée de la délégation

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (28^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

Néant

C – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d’une offre visée au II de l’article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Par l’AGE pour un montant de 16 000 000 euros

Durée de la délégation

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (29^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

Néant

D – Par émission d’actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en conséquence de l’émission par des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Par l’AGE pour un montant de 16 000 000 euros

Durée de la délégation

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (30^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

Néant

E – Par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.

Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros

Durée de la délégation

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (26^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

Néant

F – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d’apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147 6^e alinéa CC

Par l’AGE pour un montant de 10 % du capital soit 8 086 607 euros

Durée de la délégation

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (31^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

Néant

Limitation du montant des émissions (total A+B+C+D+F)

Par l’AGE

Montant maximum

Utilisation des autorisations

29 mai 2015 (32^e résolution)

24 000 000 euros

Néant

Augmentation de capital réservée aux salariés

G – Par l’AGE

Durée de la délégation

Montant maximum

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (33^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

500 000 euros

Néant

Réduction de capital

H – Par l’AGE

Durée de la délégation

Montant maximum

Utilisation de l’autorisation

29 mai 2015 (34^e résolution)

26 mois jusqu’au 28/07/2017

10 % du capital

Néant

Attribution d’actions gratuites (art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)

Par l’AGE

Nombre total maximum

Durée de l’autorisation

Utilisées en 2015

Solde disponible

29 mai 2015 (35^e résolution)

550 000 actions

38 mois jusqu’au 28/07/2017

0

550 000

7.2.7 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

7.2.7.1 BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2015 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix maximum d'achat de 300 euros par action, soit un montant maximum payable par la Société de 796 296 300 euros. Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes

de l'exercice 2015 et a été donnée en vue notamment de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre

des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;

- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 34^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2015 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

7.2.7.2 DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE D'ACTIONS PROPRES SUR L'EXERCICE (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

		ANIMATION BOURSIÈRE	ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS	TOTAL
Situation au 31 décembre 2013		106 952	177 909	284 861
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,40 %	0,67 %	1,07 %
Attribution définitive d'actions gratuites			(37 459)	(37 459)
Achats		232 759		232 759
Ventes		(250 110)		(250 110)
Situation au 31 décembre 2014		89 601	140 450	230 051
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,34 %	0,53 %	0,87 %
Attribution définitive d'actions gratuites			(45 393)	(45 393)
Achats		218 088		218 088
Ventes		(184 470)		(184 470)
Situation au 31 décembre 2015		123 219	95 057	218 276
<i>En pourcentage du capital</i>	26 543 218	0,46 %	0,36 %	0,82 %

Au cours de l'exercice, 218 088 actions ont été achetées à un cours moyen de 58,08 euros et 184 470 actions ont été vendues à un cours moyen de 61,58 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 218 276 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2015, s'établit à 23,5 millions d'euros, pour

une valeur de marché à cette même date de 29,50 euros par titre, soit 6,4 millions d'euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

7.2.7.3 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre

depuis le 18 juillet 2003, avec la société Exane BNP Paribas, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI. La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat et de vente réalisées ci-dessus. En date de dénouement au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 125 469 actions ERAMET et 2 024 743 euros.

7.2.7.4 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT 2016

CADRE JURIDIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2015, le capital de la Société était composé de 26 543 218 actions.

À cette date, la Société détenait 218 276 actions propres, soit 0,82 % du capital social.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2015, les 218 276 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- Animation boursière (contrat de liquidité) : 123 219 actions ;
- Attribution aux salariés : 95 057 actions.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme seraient :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un

contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;

- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code de travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 34^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2015 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2015, soit 2 654 321 actions, avant déduction des actions propres détenues par la Société.

Les actions ERAMET sont cotées sur le marché d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 300 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait de 796 296 300 euros, pour 2 654 321 actions représentant 10 % du capital de la Société.

MODALITÉS DES RACHATS

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou via des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

7.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.3.1 RAISON SOCIALE (ARTICLE 2 DES STATUTS)

ERAMET. Dans le présent document, la Société est dénommée "la Société" ou "l'émetteur"; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par "le Groupe".

7.3.2 NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27. Son secteur d'activité est la recherche et l'exploitation de gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

7.3.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.3.4 SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
75015 Paris
Téléphone: + 33 (0)1 45 38 42 42
Télécopie: + 33 (0)1 45 38 41 28
Site Internet: www.eramet.com

7.3.5 FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce, (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.6 CONTRÔLE LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 19 des statuts, les commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

7.3.7 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;

- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;

- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;

- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;

- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

7.3.8 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 23 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.9 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.3.9.1 MODES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION (ARTICLES 20 À 22 DES STATUTS)

COMPOSITION

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

CONVOCATIONS

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 20 à 22 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent avoir été accomplies au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R. 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée,

la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

ACTIONS INDIVISES, DÉMEMBRÉES, DONNÉES EN GAGE OU SOUS SÉQUESTRE

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-proprétaire et usufruitier), d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

7.3.9.2 CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (ARTICLES 8 ET 20 DES STATUTS)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

VOTE ÉLECTRONIQUE

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ACTIONS INDIVISES, DÉMEMBRÉES, DONNÉES EN GAGE OU SOUS SÉQUESTRE

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

7.3.10 TRANSMISSION DES ACTIONS

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

7.3.11 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

7.3.11.1 FRANCHISSEMENT DES SEUILS / DÉCLARATION D'INTENTION

DÉCLARATIONS LÉGALES

En application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf

vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception -, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

DÉCLARATIONS STATUTAIRES COMPLÉMENTAIRES

Depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule

ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

7.3.11.2 TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear S.A. à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

7.3.11.3 DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL RENDUES PUBLIQUES

DATE	DÉCISION AMF N°	OBJET
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de cinq personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – AREVA) du 17/06/1999.
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited.
21/07/2009	209C1013	Avenant au pacte SORAME – CEIR du 19/07/1999.
20/03/2012	212C0416	Déclaration de franchissement de seuil, à la hausse puis à la baisse (4,92 % du capital et 2,94 % des droits de vote) de BlackRock Inc.
12/04/2012	212C0486	Publicité des clauses du pacte d'actionnaires SORAME-CEIR-FSI.
21/05/2012	212C0634	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse d'AREVA – Fin du pacte d'actionnaires SORAME-CEIR-AREVA.
23/05/2012	212C0647	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse du FSI.
22/07/2013	213C1027	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse de BPI Groupe par l'intermédiaire de Bpifrance Participations (ex FSI).
22/07/2013	213C1028	Déclaration de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'intermédiaire de BPI Groupe.
21/07/2014	214C1461	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse de la Caisse des Dépôts et Consignations et de BPI Groupe, par l'intermédiaire de BPI France Participations, en résultat de l'attribution de droits de vote double.

7.3.12 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux pactes d'actionnaires et aux engagements, détaillées au présent Chapitre, les éléments ci-dessous sont à noter.

POSSIBILITÉ D'UTILISER LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article L. 233-32 du Code de commerce, issue de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, les autorisations d'augmentation de capital des 27^e à 31^e résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale de mai 2015-autorisations d'augmentation du capital avec droit préférentiel de souscription (27^e), sans

droit préférentiel de souscription par offre au public (28^e) ou par placement privé (29^e), par des filiales (30^e) ou en rémunération d'apports en nature (31^e), dans la limite d'un montant nominal de 24 millions d'euros pour les résolutions 27 à 31 (soit un peu moins d'un tiers du capital social), pourront être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange par le Conseil d'administration, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'intérêt social de la Société.

7.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille Duval, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;
- Bpifrance Participations (ex-FSI), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation.

Par un avenant en date du 21 mars 2013, les parties au pacte d'actionnaires ont convenu qu'à compter de l'Assemblée Générale 2013, le Conseil d'administration comprendra cinq administrateurs proposés par SORAME/CEIR, trois administrateurs proposés par Bpifrance Participations, cinq administrateurs obligatoirement personnes physiques, dont trois personnes physiques proposées par le sous-concert SORAME/CEIR et deux proposées par Bpifrance Participations, choisies en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (ci-après « STCPI »), un administrateur proposé d'un commun accord par SORAME/CEIR et Bpifrance Participations et un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET.

Les dispositions du pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert

sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 212C0486 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009) reproduits ci-dessous (la version intégrale de ces textes est disponible sur le site Internet de l'AMF).

7.4.1 DÉCISION ET INFORMATION N° 212C0486 DU 12 AVRIL 2012

Les principales clauses dudit pacte sont les suivantes :

Composition du Conseil d'administration d'ERAMET

Le Conseil d'administration comprendra cinq administrateurs proposés par SORAME/CEIR, trois administrateurs proposés par le FSI, quatre administrateurs obligatoirement personnes physiques, dont deux personnes physiques proposées par le sous-concert SORAME/CEIR et deux proposées par le FSI, en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (ci-après « STCPI ») et un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET.

Cette composition doit être maintenue sauf (i) modification en capital de plus de 10 % du capital d'ERAMET des participations détenues à la signature du pacte, soit par SORAME et CEIR, soit par le FSI, ou (ii) modification significative de la participation de STCPI dans ERAMET, en capital, constituant une réduction en dessous de 635 372 actions ERAMET.

Présidence, comités du Conseil d'administration

Les parties (à savoir SORAME, CEIR et le FSI) prévoient de se concerter avant toute nomination d'un Président du Conseil d'administration, d'un Directeur général, ou d'un Directeur général délégué, ou de la nomination des dirigeants de chacune des trois Branches d'activité du groupe ERAMET. Sont par ailleurs définies la

composition et les missions des comités du Conseil d'administration, soit du Comité de sélection, du Comité des rémunérations, et du Comité d'audit. En cas d'échec de la concertation, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent.

STABILITÉ DU CONCERT

Engagement de concertation

Les parties s'engagent à se concerter avant toute réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ERAMET, en vue d'un exercice concordant de leurs droits de vote, et de la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis, d'elle, et prévoient qu'en cas de désaccord sur une question soumise au Conseil d'administration, elles veilleront à ce que sa décision soit reportée à sa plus prochaine réunion ⁽¹⁾.

Engagement de conservation

Les sociétés SORAME et CEIR s'obligent à détenir, la première 70 % au moins et la seconde 30 % au plus de leur participation globale dans ERAMET, et, tant que le FSI n'augmentera pas sa participation globale dans ERAMET, à conserver 2 % du capital d'ERAMET de plus que le FSI, ce qui assure au concert global la conservation de 51 % des droits de vote d'ERAMET tant que la participation du FSI dans ERAMET restera égale à 25,68 % du capital. Le sous-concert SORAME/CEIR reste libre toutefois de céder au moins 80 % de sa participation dans ERAMET, et son engagement de conservation devient caduc en cas d'exercice par le FSI de son option d'achat des actions ERAMET de SORAME.

Obligations en cas d'offre publique

Chacune des parties s'engage à faire ou exécuter dans les délais les déclarations et obligations auxquelles elle est tenue, à supporter seule les sanctions de leur éventuelle inexécution, et à déposer et assumer seule l'offre publique devenue obligatoire à raison de ses éventuelles acquisitions d'actions ERAMET, ou

(1) Il est précisé qu'en pareille hypothèse, les parties ne seront pas tenues de se mettre d'accord et restent libres d'exercer leurs droits de vote comme elles le souhaitent ; notamment, elles n'ont pas prévu de droits de véto.

d'un de ses actes, ou d'une inexécution d'une de ses obligations.

Options d'achat et de vente des actions ERAMET de SORAME et CEIR

SORAME consent au FSI une option d'achat indivisible de ses actions ERAMET, exerçable dans le cas d'une cession d'actions ou d'une ou plusieurs parts de commandités ou d'une opération quelconque sur SORAME ayant pour effet de faire perdre à la Famille Duval son contrôle de SORAME. CEIR consent au FSI une option d'achat indivisible de la totalité de ses actions ERAMET, et le FSI lui consent une option de vente indivisible de la totalité de ses actions ERAMET. Ces deux options seront exerçables en cas d'exercice par le FSI de son option d'achat sur les titres ERAMET détenus par SORAME.

Droits de premier refus (préemption) réciproque

Les parties se consentent un droit de premier refus réciproque, (i) en cas d'intention ferme de vendre sur le marché à des tiers non identifiés, au fil de l'eau ou par *accelerated bookbuilding* (ABB) ou par *fully marketed offer* (FMO), un nombre déterminé d'actions ERAMET ; (ii) en cas de projet de cession à un ou plusieurs tiers identifiés d'un ou de plusieurs blocs d'actions ERAMET, par application ou hors marché ; et en cas de projet d'apport de tout ou partie de sa participation dans ERAMET, rémunéré par des actions de la société bénéficiaire de l'apport.

Échappent au droit de premier refus :

- les cessions dans le marché : pour SORAME et CEIR, tant qu'est respecté l'engagement de conservation et pour le FSI, tant qu'il conserve 20 % du capital d'ERAMET ;
- les cessions à un tiers ou plusieurs tiers identifiés ou projet d'apport : pour SORAME et CEIR, tant qu'est respecté l'engagement de conservation et qu'il n'est pas cédé un bloc de plus de 5 % du capital à un même groupe d'investisseurs et pour le FSI, tant qu'il conserve 20 % du capital d'ERAMET et qu'il n'est pas cédé un bloc de plus de 5 % du capital à un même groupe d'investisseurs.

De manière générale, échappent aux obligations de notification et droits de premier refus (i) les transmissions à titre gratuit, pour cause de mort ou entre vifs, à des personnes physiques, (ii) les cessions au sein du sous-concert SORAME/CEIR, sous réserve que la première conserve 70 % au moins, et la seconde 30 % au plus de leur participation globale dans ERAMET, (iii) en cas de fusion de SORAME et CEIR, si SORAME est l'absorbante et reste contrôlée par la famille Duval et (iv) en cas de cession ou d'apport fait par le FSI de ses actions ERAMET au profit d'une de ses filiales, à condition que le bénéficiaire adhère au pacte d'actionnaires et se substitue au FSI dans les droits et obligations qui en résultent.

Durée

Le pacte entrera en vigueur à la cession effective par AREVA au profit du FSI de la participation qu'elle détient dans ERAMET. Il est conclu pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2016, et se proroge au-delà par tacite reconduction par périodes d'une année, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre un mois au moins avant l'expiration de la période en cours. Le pacte cessera immédiatement et de plein droit en cas (i) de changement de prédominance à l'intérieur du concert global dû à des acquisitions ou des souscriptions d'actions par le FSI, (ii) de cession ou d'apport ou de transfert par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET, ou (iii) réduction à moins de 15 % du capital d'ERAMET de la participation directe et indirecte du FSI.

En conséquence, les sociétés SORAME et CEIR ont décidé, par un avenant n° 2 conclu le 16 mars 2012, de modifier la clause de durée du pacte d'actionnaires qu'elles ont conclu le 17 juin 1999 déjà modifié par un avenant n° 1 du 13 juillet 2009.

Il est précisé enfin que les sociétés SORAME et CEIR se sont engagées vis-à-vis du FSI à convertir au porteur le nombre requis d'actions ERAMET afin que la participation actuelle du sous-concert SORAME/CEIR ne soit pas reluée de plus de 2 % en conséquence de la perte des droits de vote double attachés aux actions

ERAMET cédées au FSI. Une fois la cession d'actions ERAMET effectuée, les sociétés SORAME et CEIR et le FSI demanderont à la société ERAMET la réinscription au nominatif de l'ensemble de leurs actions ERAMET afin de récupérer les droits de vote double deux ans plus tard.

7.4.2 DÉCISION ET INFORMATION N° 209C1013 DU 21 JUILLET 2009

Par courrier du 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 1 au pacte du 19 juillet 1999 d'actionnaires d'ERAMET entre les sociétés SORAME et CEIR », conclue le 13 juillet 2009 entre la société en commandite par actions SORAME et la société par actions simplifiée CEIR.

∇ Il est rappelé que les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval) ont conclu le 19 juillet 1999 un pacte d'actionnaires les instituant de concert pour une durée de 10 ans, à compter du 21 juillet 1999.

Ce pacte prévoyait notamment :

- l'inaliénabilité de leurs actions ERAMET pendant cinq ans, sauf pour chacune d'elle à hauteur de 1,5 % du capital d'ERAMET au maximum ;
- une complète liberté de cession entre elles de leurs actions ERAMET, pour peu que SORAME continue de détenir au minimum 70 % des actions ERAMET détenues par leur concert et CEIR au maximum 30 %, avec l'engagement de maintenir cette répartition entre elles en cas de hausse de leurs participations ;
- des droits de préemption réciproques sur leurs titres ERAMET ;
- un engagement de concertation avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société.

B/Il est en outre rappelé que les sociétés SORAME et CEIR, certains membres de la famille Duval et AREVA sont unies par un pacte d'actionnaires les instituant de concert vis-à-vis d'ERAMET, qui résulte d'un acte sous seing privé du 17 juin 1999 et de son avenant du 27 juillet 2001 ayant substitué AREVA à COGEMA, elle-même déjà substituée à l'ERAP le 1^{er} décembre

1999 conformément aux stipulations dudit pacte.

Un avenant n° 2 audit acte sous seing privé du 17 juin 1999 a été conclu le 29 mai 2008, par lequel les parties ont prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 leur pacte de concert et lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 29 mai 2008 une nouvelle rédaction à la rédaction

antérieure de leur pacte d'actionnaire du 17 juin 1999.

En l'absence de dénonciation par les parties avant le 15 décembre 2008, puis le 15 juin 2009, ce nouveau pacte a été tacitement prorogé à deux reprises, en dernier lieu à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de six mois se terminant le 31 décembre 2009.

Au 16 juillet 2009, les parties au pacte détiennent de concert 61,57 % du capital et 73,57 % des droits de vote de la société ERAMET, répartis comme suit :

	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
SORAME	7 818 919	29,37	15 637 838	35,16
CEIR	1 783 996	6,70	3 567 992	8,02
Sous-total SORAME/CEIR	9 602 915	36,07	19 205 830	43,18
AREVA	6 787 277	25,39	13 514 554	30,63
TOTAL CONCERT	16 390 192	61,57	32 720 384	73,57

C/SORAME et CEIR ont signé, le 13 juillet 2009, un avenant au pacte du 19 juillet 1999 décrit au point A ci-dessus, par lequel elles ont prorogé jusqu'au 21 juillet 2014 leur pacte de concert, en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 13 juillet 2009 une nouvelle rédaction à celle du pacte d'actionnaires du 19 juillet 1999.

Les principales clauses dudit avenant conclu entre SORAME et CEIR sont les suivantes :

- Stabilité du concert SORAME/CEIR : sauf en cas de cession représentant au moins 80 % de la participation de leur concert dans ERAMET et aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas sa participation dans ERAMET de plus de 2 %, les parties s'obligent à conserver le nombre d'actions et de droits de vote requis pour que leur

sous-concert demeure prédominant dans le concert global.

- Cession d'actions ERAMET entre SORAME et CEIR : toute cession d'actions ERAMET peut être réalisée librement entre les parties, à condition que SORAME continue à détenir au moins 70 % des actions ERAMET détenues par le sous-concert et CEIR au maximum 30 %.
- Augmentation des participations dans ERAMET de SORAME et CEIR : les parties sont libres d'augmenter leur participation dans ERAMET, sous réserve de ne pas augmenter leur participation de plus de 2 % du capital ou des droits de vote en moins de douze mois.
- Engagement de concertation entre les parties avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET.

Cette convention se substitue au pacte du 19 juillet 1999. Elle est conclue pour une durée expirant le 21 juillet 2014 et se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de deux ans, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la période en cours.

Elle cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET.

En outre, la répartition des administrateurs au sein du Conseil et des comités est présentée en détail au Chapitre 4 Gouvernance du présent document.

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.



Chapitre 8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

300 8.1 EXPOSÉ DES MOTIFS
302 8.2 TEXTE DES PROJETS DE
RÉSOLUTIONS

308 8.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES
RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8.1 EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-après une présentation des résolutions qui sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Les **1^{er} et 2^e résolutions** concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés. Les comptes figurent de manière détaillée dans les documents remis aux actionnaires et sont, par ailleurs, commentés dans le rapport de gestion.

Dans la **3^e résolution**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes de votre Société sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Ce rapport fait état des conventions précédemment autorisées par votre Assemblée et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2015. Ces conventions, ayant déjà été approuvées par votre Assemblée, ne sont pas de nouveau soumises au vote de la présente Assemblée.

La **4^e résolution** a pour objet de proposer à l'Assemblée l'affectation de la perte de l'exercice 2015 au compte « report à nouveau ».

Par la **5^e résolution**, il vous est demandé, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'approuver le dispositif de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due à Monsieur Patrick Buffet en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur général, tel qu'autorisé par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 mai 2015.

À la suite du renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 29 mai 2015, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 29 mai 2015 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir l'ensemble des éléments de sa rémunération et toutes les

dispositions de son contrat de mandataire social du 20 février 2008 (en prenant en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des rémunérations). Cependant, deux changements ont été apportés à l'indemnité de fin de mandat du Président-Directeur général due en cas de départ du Président-Directeur général (par suite de révocation ou démission provoquée, non-renouvellement de son mandat ou modification des conditions en considération desquelles il a rejoint le groupe ERAMET) :

- Le montant de l'indemnité susceptible d'être due est égal à deux fois – au lieu de trois comme précédemment – la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à deux fois – au lieu de trois – la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ.

- Le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 35 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices – au lieu de 20 % comme précédemment –. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec.

Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société.

Cet engagement fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

La **6^e résolution** est relative à la ratification de la cooptation aux fonctions d'administrateur intervenues par décision du Conseil du 17 février 2016, de Mme Catherine Ronge, proposée par Bpifrance.

Mme Ronge est Présidente de Weave Air, société de conseil en stratégie.

Par le vote des **7^e, 8^e, 9^e et 10^e résolutions**, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à chaque dirigeant mandataire social de la Société.

En application de la recommandation 24.3 du Code Afep/Medef de juin 2013 tel que révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont soumis à consultation des actionnaires les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la Société, qui figurent au Chapitre 4 du Document de Référence, « Gouvernement d'entreprise ».

En conséquence, il vous est proposé dans la **7^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Patrick Buffet, Président-Directeur général.

Il vous est également proposé dans la **8^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Georges Duval, Directeur général délégué.

Il vous est proposé dans la **9^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Bertrand Madelin, Directeur général délégué, dont le mandat a pris fin le 27 novembre 2015.

Il vous est enfin proposé dans la **10^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Philippe Vecten, Directeur général délégué.

La **11^e résolution** a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à renouveler, dans les conditions légales et réglementaires,

le programme de rachat par la Société de ses propres actions, par tous moyens, y compris en période d'offre publique. Le montant maximum de rachat est de 10 % du capital et le prix maximum d'achat par action de 300 euros. Il s'agit là du renouvellement annuel de cette autorisation. Cette autorisation a notamment pour objectif de permettre la poursuite du contrat de liquidité existant, ainsi que la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés par remise d'actions existantes.

La **12^e résolution** a pour objet de permettre, conformément aux dispositions nouvelles issues de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n° 2015-990 du 6 août 2015, l'attribution par le Conseil d'administration d'ERAMET d'un nombre d'actions ne pouvant excéder 550 000 actions gratuites existantes sur une période de trois ans (2016, 2017 et 2018) selon les modalités suivantes :

- à tous les salariés du Groupe (sous réserve que les dispositions légales, comptables et fiscales applicables localement le permettent), attribution d'actions gratuites sans condition de performance ;
- aux principaux cadres du Groupe (soit environ 280 personnes) (sous réserve que les dispositions légales, comptables et fiscales applicables localement le permettent)

attribution d'actions gratuites assorties majoritairement de conditions de performance ;

- aux membres du Comité Exécutif (dont les mandataires sociaux) attribution d'actions gratuites assorties à hauteur de 100 % de conditions de performance.

La part de l'enveloppe globale maximum pouvant revenir aux dirigeants mandataires sociaux est d'un tiers.

Les conditions de performance prévues pour la première année d'utilisation (en 2016) de cette autorisation pour le plan sélectif d'attribution d'actions de performance seront les suivantes :

- performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution. Il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« *total shareholder return* ») par rapport à celui d'un panel constitué de sociétés comparables de l'indice *Euromoney Global Mining Index ; Diversified Metals & Mining, Steel*, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel ;
- performance intrinsèque des indicateurs économiques suivants pour deux tiers de l'attribution (les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs) :

- à hauteur de 50 % : résultat opérationnel courant (ROC) sur chiffre d'affaires, atteinte à 100 % si le ratio est positif,
- à hauteur de 50 % : flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles tel que calculé en fonction du budget.

Les 550 000 actions gratuites représentent 2 % du capital social au 31 décembre 2015.

Les **13^e et 14^e résolutions** ont pour objectif de mettre à jour le texte des statuts de la Société avec les dispositions légales applicables. La **13^e résolution** corrige l'article 17 des statuts relativement aux conventions réglementées, conformément à la rédaction de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014. La **14^e résolution** modifie l'article 20.4 des statuts quant aux modalités de vote préalable à l'assemblée (conformément à l'article R. 225-77 du Code de commerce modifié par le décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011) et aux modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées (conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce modifié par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014).

La **15^e résolution** permet l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée Générale mixte.

Le Conseil d'administration

8.2 TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION (COMPTES ANNUELS 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (AFFECTATION DU RÉSULTAT – FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé, soit - 331 515 590,34 euros, au report à nouveau, dont le montant passe ainsi de 825 409 780,31 euros à 493 894 189,97 euros.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions rémunérées	26 543 218	26 543 218	26 543 218	26 543 218
Dividende	1,30 €	0 €	0 €	0 €

DEUXIÈME RÉSOLUTION (COMPTES CONSOLIDÉS 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION (CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L. 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les dispositions qui s'y trouvent visées, relatives à l'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur général susceptible d'être due à Monsieur Patrick Buffet.

SIXIÈME RÉSOLUTION (RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur de Mme Catherine Ronge, intervenue lors du Conseil d'administration du 17 février 2016, en remplacement de Monsieur Thierry Le Hénaff, démissionnaire à effet du 17 février 2016, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION (AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉ- RATION DUE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR PATRICK BUFFET, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep/Medef de juin 2013 tel que révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de ré-

férence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Patrick Buffet, Président-Directeur général, tels que présentés dans le Document de Référence 2015, Partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « rémunération des mandataires sociaux », pages 106 à 108.

HUITIÈME RÉOLUTION

(AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR GEORGES DUVAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep/Medef de juin 2013 tel que révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Georges Duval, Directeur général délégué, tels que présentés dans le Document de Référence 2015, Partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « rémunération des mandataires sociaux », pages 109 à 111.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR BERTRAND MADELIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep/Medef de juin 2013 tel que révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité

requis pour les assemblées ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Bertrand Madelin, Directeur général délégué, tels que présentés dans le Document de Référence 2015, Partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « rémunération des mandataires sociaux », pages 112 à 114.

DIXIÈME RÉOLUTION

(AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR PHILIPPE VECTEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep/Medef de juin 2013 tel que révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Philippe Vecten, Directeur général délégué, tels que présentés dans le Document de Référence 2015, Partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « rémunération des mandataires sociaux », pages 115 à 117.

ONZIÈME RÉOLUTION

(AUTORISATION D'OPÉRER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des

actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de leur annulation, en conformité avec la **34^e** résolution de l'Assemblée Générale du 29 mai 2015 autorisant pour une durée de 26 mois la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique si l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder **300 euros** par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au **31 décembre 2015**, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de **300 euros** par action, à 796 296 300 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DOUZIÈME RÉSOLUTION (ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et des dirigeants

mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 550 000 actions.

Conformément à la réglementation, ce plafond ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre ou à attribuer pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital.

Les attributions effectuées en vertu de la présente autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, aux dirigeants mandataires sociaux éligible de la Société, sous réserve que l'attribution définitive des actions soit conditionnée à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance déterminée(s) par le Conseil d'administration lors de la décision d'attribution et que leur nombre ne représente pas plus **d'un tiers** du plafond indiqué ci-dessus.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées, de sorte que lesdites actions seront librement cessibles dès leur attribution définitive.

Par exception à ce qui précède, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes

d'acquisition susvisées en cas d'invalidité de leur bénéficiaire correspondant au classement de la deuxième ou troisième catégorie prévues aux articles L. 341-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale et lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la Sécurité Sociale.

Les actions gratuites attribuées consisteront en des actions existantes.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIÈME RÉSOLUTION**(MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce telles que modifiées par l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 modifiant les modalités d'autorisation préalable des conventions réglementées par le Conseil d'administration d'une société anonyme et de l'article L. 225-39 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiant les modalités de communication des conventions courantes conclues à des conditions normales, décide de modifier l'article 17 des statuts relatif aux conventions réglementées pour adopter le texte suivant.

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE VERSION
<p>Article 17 : Conventions entre la Société et l'un de ses administrateurs, actionnaire, Directeur général ou Directeur général délégué</p> <p>Toute convention intervenant dans les conditions définies par les articles L. 225-38 ou L. 225-39 du Code de commerce sont soumises aux procédures de communication, d'autorisation et/ou d'approbation prévues par la loi.</p> <p>Le Président du Conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes des conventions autorisées. Les commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'Assemblée Générale, qui statue sur ce rapport.</p> <p>Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales sont communiquées par la personne intéressée au Président du Conseil d'administration qui en communique la liste et l'objet aux commissaires aux comptes et aux membres du Conseil d'administration.</p>	<p>Article 17 : Conventions réglementées</p> <p>Toute convention intervenant dans les conditions définies par l'article L. 225-38 du Code de commerce est soumise aux procédures prévues par la loi et les règlements.</p> <p>Le Président du Conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes des conventions autorisées. Les commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'Assemblée Générale, qui statue sur ce rapport.</p>

QUATORZIÈME RÉSOLUTION**(MODIFICATION DE L'ARTICLE 20.4 DES STATUTS – RÈGLES COMMUNES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des dispositions de l'article R. 225-77 du Code de commerce telles que modifiées par le décret n° 2011-1473 du 9 novembre 2011 modifiant les modalités de vote préalable à l'Assemblée Générale et de l'article R. 225-85 du Code de commerce telles que modifiées par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires des sociétés commerciales, décide de modifier l'article 20.4 des statuts relatif aux assemblées générales d'actionnaires pour adopter le texte suivant.

VERSION ACTUELLE	NOUVELLE VERSION
<p>4. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires.</p> <p>Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.</p> <p>Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, satisfaire aux formalités prescrites par la réglementation en vigueur.</p> <p>Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.</p> <p>Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au <i>Bulletin des annonces légales obligatoires</i>.</p> <p>Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.</p> <p>En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au <i>Bulletin des annonces légales obligatoires</i>.</p> <p>La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.</p>	<p>4. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires.</p> <p>Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, satisfaire aux formalités prescrites par la réglementation en vigueur.</p> <p>Chaque actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.</p> <p>Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au <i>Bulletin des annonces légales obligatoires</i>.</p> <p>Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.</p> <p>En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra résulter d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au <i>Bulletin des annonces légales obligatoires</i>.</p> <p>La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, dans les conditions légales, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.</p>

Le reste de l'article 20 des statuts est inchangé.

QUINZIÈME RÉOLUTION**(POUVOIRS)**

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

8.3

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2016 – 12^e RÉSOLUTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre

rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense et Paris-la Défense, le 22 février 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé

Ernst & Young Audit
Jean-Roch Varon



Chapitre 9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 312 9.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 312 9.1.1 NOM ET QUALITÉ DES RESPONSABLES
- 312 9.1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 313 9.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- 313 9.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES
- 313 9.2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANT
- 314 9.3 INFORMATION FINANCIÈRE**
- 314 9.3.1 NOM DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION
- 314 9.3.2 MODALITÉS DE LA COMMUNICATION
- 314 9.3.3 LISTE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMMUNIQUÉS
- 315 9.4 TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL**
- 316 9.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION**
- 318 9.6 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004**

9.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1.1 NOM ET QUALITÉ DES RESPONSABLES

Monsieur Patrick Buffet

Président-Directeur général d'ERAMET.

Monsieur Thomas Devedjian

Directeur général adjoint en charge des finances

9.1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes

à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant aux chapitres 1 – Présentation du Groupe, 2 – Activités, 3 – Facteurs de risques, 4 – Gouvernement d'entreprise, 5 – Développement durable et 7 – Information sur la Société et son capital) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés 2015 présentés dans le Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 244 dudit document, qui contient une observation sur le risque de continuité d'exploitation de la Société Le Nickel-SLN et relatif au financement de l'activité de cette filiale exposée dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés.

Les comptes consolidés 2014 présentés dans le Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 244 dudit document, qui contient une observation sur les effets liés à l'application au 1^{er} janvier 2014 de la norme IFRS 11 – Partenariats exposés dans la note 4 « États financiers 2013 retraités » de l'annexe des comptes consolidés.

Les comptes consolidés 2013, présentés dans le Document de Référence relatif à l'exercice 2013 déposée auprès de l'AMF en date du 26 mars 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 260 dudit document, qui contient une observation sur les effets liés à l'application au 1^{er} janvier 2013 des amendements de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel » exposés dans la note 4 « États financiers 2012 retraités » de l'annexe.

Fait à Paris, le 7 avril 2016

Thomas Devedjian

Directeur général adjoint en charge des finances

Patrick Buffet

Président-Directeur général

9.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société est assuré par les commissaires aux comptes dont la liste suit :

9.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

9.2.1.1 ERNST & YOUNG AUDIT

Adresse : Tour First – 1, place des Saisons 92400 Courbevoie, 344 366 315 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Jean-Roch Varon.

Date de nomination : Assemblée Générale du 29 mai 2015, en remplacement du cabinet Ernst & Young et Autres.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

9.2.1.2 KPMG

Adresse : Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle 92800 Puteaux, 775 726 417 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Denis Marangé.

Date de nomination : Assemblée Générale du 29 mai 2015.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

9.2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANT

9.2.2.1 AUDITEX

Adresse : Tour First – 1, place des Saisons 92400 Courbevoie, 377 652 938 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009, renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2015.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

9.2.2.2 SALUSTRO REYDEL

Adresse : Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle 92800 Puteaux, 652 044 371 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 29 mai 2015.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

9.3 INFORMATION FINANCIÈRE

9.3.1 NOM DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable :	Monsieur Philippe Gundermann
Qualité :	Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière
Adresse :	ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 78

9.3.2 MODALITÉS DE LA COMMUNICATION

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.com> – rubrique Investisseurs), et diffusés conformément au règlement AMF. Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de Référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.com>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine-Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris.

29 avril 2015 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015.

27 avril 2015 : Projet EcoTitanium : pose de la première pierre.

26 mars 2015 : Mise à disposition du Document de Référence 2014.

20 février 2015 : Résultats annuels 2014.

Publications BALO

Avis de réunion à l'Assemblée Générale :	13 avril 2015
Avis de convocation à l'Assemblée Générale :	13 mai 2015
Avis d'approbation des comptes sans modification :	10 juin 2015

9.3.3 LISTE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMMUNIQUÉS

19 février 2016 : Résultats annuels 2015.

7 décembre 2015 : Démenti formel aux rumeurs d'arrêt des productions de nickel.

27 novembre 2015 : Réaménagement des directions générales déléguées des Branches minières.

29 octobre 2015 : Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2015.

14 octobre 2015 : Communiqué à l'issue du Conseil d'administration du 14 octobre 2015.

15 septembre 2015 : Thomas Devedjian rejoint le groupe ERAMET.

29 juillet 2015 : Mise à disposition du rapport financier semestriel 2015.

29 juillet 2015 : Résultats du premier semestre 2015.

16 juin 2015 : MKAD : Aubert & Duval et Mécachrome créent la joint-venture MKAD.

15 juin 2015 : Inauguration du Complexe Métallurgique de Moanda (Gabon).

29 mai 2015 : Assemblée Générale annuelle.

13 mai 2015 : Mise à disposition de l'information relative à l'Assemblée Générale 2015.

9.4

TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	INFORMATIONS RAPPORT FINANCIER ANNUEL	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 9.1
2	Comptes consolidés	Chapitre 6.1.
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Chapitre 6.1.3.
4	Comptes sociaux de la société mère	Chapitre 6.2
5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Chapitres 6.2.4. et 6.2.5.
6	Rapport de gestion	Voir table de concordance du rapport de gestion
7	Honoraires des commissaires aux comptes	Chapitre 6.1
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 4

9.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

La table de réconciliation suivante renvoie aux éléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF.

ACTIVITÉ	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé	Chapitre 1
Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice	Chapitre 1
Évolution prévisible	Chapitre 1
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par Branche d'activité	Chapitre 2 – Chapitre 6
Activité en matière de recherche et développement	Chapitre 2
Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 6
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers, exposition au risque de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	Chapitre 6
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé	Chapitre 6
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France	Chapitre 6
Information sur les délais de paiement fournisseurs	Chapitre 6
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	Chapitre 6
Réintégration des frais généraux et des charges somptuaires	Chapitre 6
Informations juridiques et liées à l'actionariat	
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	Chapitre 6
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital	Chapitre 7
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	Chapitre 7
Information sur les rachats d'actions au cours de l'exercice – auto-contrôle	Chapitre 7
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil dans le domaine de l'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	Chapitre 7
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Chapitre 7
Informations concernant les mandataires sociaux	
Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale	Chapitre 4
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social – Décret n° 2016-182 (article R.225-104-1)	Chapitre 4
Informations sociales	
Emploi	
Effectif total (répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique)	5.7.2.1 à 5.7.2.5 et 5.7.7.1
Embauches	5.7.2.6
Licenciements	5.7.2.7
Rémunérations et leur évolution	5.7.4
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail	5.7.3
Absentéisme	5.7.3.3
Relations sociales	
Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	5.7.5
Bilan des accords collectifs	5.7.5
Santé et sécurité	
Conditions de santé et de sécurité au travail	5.6.1 et 5.6.2

ACTIVITÉ	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.7.4.2
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles	5.6.3
Formation	
Nombre total d'heures de formation	5.7.6.4
Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.7.6.4
Diversité et égalité des changes (politique mise en œuvre et mesures prises en faveur)	
Égalité entre les hommes et les femmes	5.7.7.1
Emploi et insertion des personnes handicapées	5.7.7.3
Lutte contre les discriminations	5.7.7
Prévention et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	5.7.7.5
Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
Organisation de la Société et démarches d'évaluation ou de certification	5.1 / 5.2.1 / 5.2.2
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	5.2.1
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.2.1
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	6.1
Pollution et gestion des déchets	
Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.2.3
Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	5.2.3
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.2.1
Utilisation durable des ressources	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	5.2.4
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	5.2.4 et 5.2.6
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	5.2.5
Utilisation des sols	5.2.6 et 5.2.7
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	
Rejets de gaz à effet de serre	5.2.5
Adaptation aux conséquences du changement climatique	5.2.5
Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.2.7
Informations relatives aux engagements sociétaux	
Impact territorial, économique et social de l'activité	
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	5.3.1
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	5.3.1
Relations avec les parties prenantes	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	5.3.2
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	5.3.2
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.3.4
Importance de la sous-traitance	5.3.4
Responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	5.3.4
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	5.3.3
Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	5.5 et 5.3.3
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	5.7.7.5

9.6

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

CHAPITRE	INFORMATIONS	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1	Personnes responsables	9.1
1.1	Personnes responsables	9.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	9.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.1	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.2	Changements	9.2
3	Informations financières sélectionnées	1
3.1	Informations financières sélectionnées	1
3.2	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	3
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	1.3
5.2	Investissements	1.2.3
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	2
6.2	Principaux marchés	2
6.3	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	2
6.4	Dépendance éventuelle	2
6.5	Position concurrentielle	2
7	Organigramme	
7.1	Groupe	2.12.1
7.2	Filiales importantes	
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	2.6
8.2	Aspects environnementaux de ces équipements	5.4
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.2
9.2	Résultat d'exploitation	1.2
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	1.2
10.2	Flux de trésorerie	1.2
10.3	Structure de financement	1.2
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	1.2
10.5	Sources de financement	1.2
11	Recherche et développement – Brevets et licences	2.7

CHAPITRE	INFORMATIONS	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	1
12.2	Influence susceptible éventuelle	1
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Hypothèses	non applicable
13.2	Rapport	non applicable
13.3	Comparaison	non applicable
13.4	Actualisation	non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1	Information sur les membres	4
14.2	Conflits d'intérêts	4
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunération	4
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4
16.1	Date d'expiration des mandats	4
16.2	Contrats de service	4
16.3	Comités	4
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	5.7
17.2	Participations et options de souscription d'actions	5.7
17.3	Participation des salariés	5.7
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	7.2
18.2	Droits de vote	7.2
18.3	Détention et contrôle	7.2
18.4	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.2
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro forma	non applicable
20.3	États financiers	6
20.4	Vérification des informations financières historiques	6
20.5	Date des dernières informations financières	6
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3 et 6
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable

CHAPITRE	INFORMATIONS	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	7.2
21.1.1	Capital souscrit	7.2
21.1.2	Autres actions non représentatives du capital	7.2
21.1.3	Actions auto-détenues	7.2
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.2
21.1.5	Conditions d'acquisition	7.2
21.1.6	Options ou accords	4.5
21.1.7	Historique du capital	Note 6 comptes consolidés
21.2	Acte constitutif et statuts	7.3
21.2.1	Objet social	7.3
21.2.2	Règlement des organes de gestion et de contrôle	4.2
21.2.3	Droits et privilèges des actions	7.2
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	7.3
21.2.5	Assemblées générales	7.3
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	7.3
21.2.7	Seuils de participation	7.3
21.2.8	Conditions régissant les modifications statutaires	7.3
22	Contrats importants	3
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	2 et 6

Conception et réalisation :

meanings

Crédits photos :

Phototèque ERAMET, Istock



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15
Tél. : (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28